

ACADEMIE DE LYON

UNIVERSITE LUMIERE LYON II



FACULTE DES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

**L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**EN IRAN :**  
**ECOLE "TALABEGUI" ET UNIVERSITE**  
**ETUDE COMPARATIVE**  
**1852-1978**

THESE DE DOCTORAT DE TROISIEME CYCLE  
DE SCIENCES DE L'EDUCATION

PAR

*KAMAL DORRANI*

622329

DIRECTEUR DE RECHERCHE  
Mr Le Professeur **GUY AVANZINI**

1987



Que le professeur, Nikita ELISSEEFF qui a dirigé ce travail, veuille bien trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour les conseils, pour son soutien moral et pour ses encouragements amicaux.

C'est également un plaisir autant qu'un devoir pour moi, d'exprimer ma gratitude aux professeur Guy AVANZINI directeur du département et au professeur Pierre ZIND pour les conseils qu'ils m'ont donnés et à toutes les personnes qui, à un stade ou à un autre de ce travail, m'ont aidé.

I N T R O D U C T I O N

SYSTEME DE TRANSCRIPTION

A	آ-ا-ع	J	جا
B	ب	S	ص-س
P	پ	CH	شش
T	ط-ت	Q	ق-ق
TH	ث	F	ف
DJ	ج	K	ك
TCH	چ	GU-GH	گ
H	ح-ه	L	ل
KH	خ	M	م
D	د	N	ن
DH	ذ-ذ	W	و
Z	ز	Y	ی
R	ر		

VOYELLES

<u>    /    </u>	A	A	آ
<u>    /    </u>	E	OU	او
<u>    و    </u>	O	IY	ای

Nous n'avons pas modifié le système de transcription dans les citations; nous l'avons laissé tel que nous l'avon trouvé.



"...., Rien de plus ne peut être tenté que d'établir le commencement et la direction d'une route infiniment longue. Prétendre à n'importe quel achèvement systématique et définitif, serait à tout le moins une illusion personnelle. La perfection peut être obtenue ici par le chercheur individuel dans la seule hypothèse subjective qu'il communique tout ce qu'il a été capable de voir" (1).

Mon expérience d'instituteur rural et les péripéties politiques et socio-culturelles récentes de mon pays, m'ont amené à étudier le système d'enseignement "traditionnel" (2) en Iran. Par son organisation et son orientation, il appartient, depuis le XIIème siècle après J.C, à la civilisation islamique. Plus précisément, la vocation personnelle et les programmes éducatifs du pays poussent à approfondir nos recherches sur les deux systèmes d'enseignement supérieur qui, depuis plus d'un siècle "coexistent" en Iran : le système "Talabégui" et le système universitaire. (3) C'est pourquoi, conscient des rôles et de l'importance que jouent les deux systèmes dans la société iranienne, nous envisageons d'en conduire une étude comparative.

(1) GEDRG SIMMEL, cité par CASTANEDA C. L'herbe du diable et la petite fumée. 1972, P.8.

(2) Nous entendons par le mot tradition/traditionnel, le patrimoine propre transmis de génération en génération qui forme l'identité et la mémoire collective d'une société dans une continuité historique.

(3) Nous entendons par système universitaire l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur de type occidental.

L'Iran, comme beaucoup d'autres pays du tiers monde, après un bouleversement politique et social a été amené à interroger son passé. Jusque là, les analyses dominantes avaient tendance à souligner exclusivement le rôle de certains mouvements sociaux, par exemple nationalistes ou urbains, et certains moments de notre histoire, Persépolis ou un glorieux événement musulman. Or l'histoire récente a remis en lumière le rôle de certains pôles culturels et éducatifs : QOM, MACHAD, NADJAF et l'importance de certaines luttes et de certains mouvements populaires (régie de Tabac 1890, révolution constitutionnelle 1906, la révolte de 1963, la révolution islamique 1979) qui ont apporté des bases supplémentaires de réflexion sur l'identité culturelle et la mémoire collective iranienne.

On entend par Ecole "Talabégui", un établissement d'enseignement supérieur possédant une organisation spécifique, où des individus de niveaux de formation et d'âges différents, sont instruits et formés suivant les normes et les conceptions empruntées à l'Islam. Le programme et la durée de l'enseignement ne sont pas déterminés à l'avance.

Tant par le contenu que par la forme, il semble important d'étudier le tissu d'un système qui a pu soutenir (une résistance culturelle de plusieurs siècles et qui, aujourd'hui, à travers les événements récents, laisse resurgir les éléments constitutifs de sa mémoire collective révélant son identité populaire propre. Cette résurgence permettrait d'envisager une nouvelle politique éducative

correspondant à la mémoire collective et à l'identité culturelle de la population.

En effet, la recherche de l'identité culturelle apparaît désormais comme un des principes moteurs de l'histoire. Loin de coïncider avec un repli sur un acquis immuable, isolé en lui-même, c'est un facteur de synthèse vivant et original, en perpétuel recommencement. L'identité apparaît de plus en plus comme la condition même du vrai progrès des individus, des groupes, des nations. Car c'est elle qui anime et fonde le vouloir collectif, qui suscite la mobilisation des ressources intérieures par l'action, qui fait du changement nécessaire une adaptation créatrice. "La culture est la mémoire collective qui lie le passé d'un peuple à son présent et lui rappelle en quoi il est différent des autres" (4).

L'identité culturelle n'est pas la somme immobile et intemporelle de traits culturels, mais un ensemble mouvant, évoluant dans les rapports sociaux conflictuels. C'est dans la dynamique sociale qu'une caractéristique culturelle peut avoir un sens tantôt de résistance, tantôt d'affirmation ; elle est témoin symbolique tantôt d'oppression, tantôt de libération.

L'identité culturelle ne se définit pas à priori, mais constitue la vie-même du sujet social et spirituel en action. Dans les pays du Tiers Monde, en général, l'affirmation de l'identité culturelle correspond

(4) E. NARAGHI - L'orient et la crise de l'occident, 1977, P.172.

essentiellement au moment de la confrontation et de la suppression des rapports coloniaux et néo-coloniaux. C'est pourquoi elle se pose surtout en terme de "dialectique des civilisations". L'identité musulmane constitue un problème moins pour les masses que pour l'élite dont la formation a souvent comporté des déracinements culturels inévitables. "Dans un élan d'enthousiasme, l'élite souhaitait intensément adopter le modèle occidental du début du siècle. Taqizadeh, un des représentants les plus écoutés de cette élite, avait ouvertement annoncé :

"Nous devons nous occidentaliser dans la chair et dans l'âme."

En fait, c'est cette élite "dépossédée" qui doit retourner à sa culture originelle si elle est valable, mieux, la vivre et s'y ré-enraciner. "Quelle que soit sa définition, la culture entre dans l'énoncé que voici : elle consiste dans l'ensemble des manifestations (5) (sous forme de symboles, de signes, de moeurs, de traditions, d'oeuvres, de comportements sociaux...) spirituelles, artistiques, historiques, littéraire, religieuses et sensibles qu'un peuple a accumulés au cours de l'histoire, leur donnant une forme spécifique. Ces manifestations expriment et justifient les peines et les besoins, le caractère propre de l'esprit et du tempérament, les particularités sociales et matérielles, et finalement les rapports sociaux et l'organisation de ce peuple" (6).

(5) Idem P.181

(6) A. CHARIATI - Civilisation et modernisation, traduit du persan en français par J. Manuel, 1981, P.15.

Poser le problème sous cette forme signifie que les lieux où l'affirmation de l'identité culturelle doit se porter en priorité, sont l'écoles et l'"université". C'est une élite, souvent formée à d'autres écoles et universités et parfois hésitante sur son identité, qu'il faut aider à prendre conscience de son propre patrimoine et aussi du fait que la culture populaire n'est pas une manifestation simplement folklorique.

Certes, la culture et l'éducation sont des facteurs d'enracinement social. Elles apparaissent comme essentiellement complémentaires quand on les envisage sous l'angle du "développement" et du "progrès".

"Chaque type de peuple a son éducation qui lui est propre et qui peut servir à le définir au même titre que son organisation moral, politique et religieuse".(7) Le "développement" économique et social est en effet conditionné, pour une large part, par la conception des systèmes éducatifs et les sensibilités qu'ils contribuent à stimuler.

Or le système "Talabégui" porte les empreintes de la civilisation islamique. Vieux de quatorze siècles, il est le plus populaire de l'Iran celui qui, après avoir été négligé pendant quelques siècles, connaît actuellement un réveil et un grand développement.

Bien que distinct du système universitaire tel que nous le connaissons en Iran, il entretient des liens à la fois privilégiés et spécifiques avec la mémoire collective,

(7) E. DURKHEIM. Éducation et sociologie, 1980, P.98.

l'identité culturelle et les sentiments religieux islamiques de la société.

Cependant, on s'est peu attaché à étudier et analyser sous ses différents aspects le système qui formerait les hommes les plus influents du pays. Jusqu'en 1906, au moment de la révolution constitutionnelle, l'enseignement du peuple était assuré en quasi totalité par des écoles primaires dites "maktab" (8) et des écoles secondaires et supérieures dites école "Talabégui" (9), la direction de ces écoles était assurée en quasi totalité par des "religieux" (10).

On entend par "université", des institutions où les individus ayant le même niveau de formation, presque le même âge, sont enseignés-formés suivant les normes occidentales. Le programme et la durée de l'enseignement-formation, dans ces institutions sont déterminés par l'état d'après le système occidental de l'enseignement supérieur.

A la suite de l'essor des relations diplomatiques avec l'occident, les contacts économiques, culturels et

(8) "maktab" vient du verbe "kâtâbâ", qui veut dire écrire on utilise le mot "maktab" également en langue arabe, ce qui veut dire bureau.

(9) Le mot "Talabégui" vient du mot d'origine arabe "tullab", lui-même est le pluriel de "talib" : quêteur du savoir. Ainsi, on désigne les étudiants de système "talabégui" par les deux mots "talabé" ou "tullab"\*(1)

\*(1) DEHKHODA. Lo qat Namé Dekhoda. Dictionnaire encyclopédique persan. 1957, N.33, P.286 - (texte en persan).

(10) Nous entendons par "religieux", les personnes ayant étudié dans les centres de formations du système "talabégui", ayant atteint un niveau de savoir et surtout une connaissance islamique considérés par le système comme suffisants pour être dignes du titre donné par le système. On les distingue actuellement du reste de la population par leur tenue vestimentaire. ( Cf. page 324 )

idéologiques ont pris de l'ampleur. Peu à peu, l'Iran se laissa influencer sans résistance majeure par la modernisation occidentale, durant une période de décadence politique et économique.

Ainsi, il n'est guère étonnant que les institutions "modernes" et surtout le système éducatif officiel de l'Iran soient fortement influencés par la conception sociale et éducative occidentale. "Ce système se caractérise (...) par le peu d'intérêt qu'il porte aux valeurs culturelles iraniennes, à l'expérience des générations antérieures, ce qui peut se traduire par une sourde opposition entre le système importé de l'étranger et la population à laquelle il est proposé". (11)

Ainsi, le système éducatif occidental fut proposé comme le remède qui mettrait fin à la situation du sous-développement, autorisant le progrès et la "civilisation moderne".

Quel est le chemin qui, du système occidental de l'enseignement/formation conduit directement à ce qu'il est convenu d'appeler le développement et le progrès ?

"Rattraper l'Amérique (!) est l'objectif désigné explicitement ou implicitement ... objectif de l'impossible, mais surtout objectif de l'inutile". (12)

L'éducation occidentale apparaît alors comme la clé du "monde civilisé moderne", monde dans lequel les cultures inadaptées ne peuvent entrer qu'après avoir été en quelque

(11) H. NARAGHI. op.cit P.67

(12) CH. HARZO "Peuples sans passé et nouvel ordre planétaire", IN Le Monde Diplomatique, Mars 1981 P.28.

sorte, rééduquées par le système d'enseignement/formation. Sous l'impulsion du développement du capitalisme occidental en Iran, la nouvelle machine politique et administrative de l'Etat, mise en place par les occidentaux, réclamait des corps de fonctionnaires professionnels de plus en plus nombreux et qualifiés.

Or, qu'il s'agisse des écoles privées ou publiques, primaires ou supérieures, techniques ou autres, un même et unique processus était à l'oeuvre.

La mission de l'enseignement supérieur était claire : former des cadres intellectuels pour le pouvoir. Une société comme l'Iran ne pouvait devenir "moderne" sans qu'interviennent, entre les entrepreneurs capitalistes naissants et leurs ouvriers, les artisans, les commerçants et les techniciens, des fonctionnaires de plus en plus nombreux diplômés et formés par l'Université, chargés des tâches d'information et de production. La compétence intellectuelle et scientifique devait s'exercer dans le cadre d'institutions organisées ; elle donnait lieu à des définitions précises et standardisées.

Donc, depuis ses origines où elle était destinée à former des "agents intermédiaires", pour le pouvoir étranger (13) et ses maillons dans l'autorité centrale, l'enseignement occidental dit "moderne" n'a cessé d'être perçu comme le lieu où l'on acquiert le savoir nécessaire

---

(13) cf. chapitre concernant les rapports de l'Iran avec les grandes puissances à l'époque des qadjars.



pour accéder à la fonction publique, c'est-à-dire à un certain statut et un certain pouvoir.

Problématique :

"... Bien loin que l'éducation ait pour objet unique ou principal l'individu et ses intérêts, elle est avant tout le moyen par lequel la société renouvelle perpétuellement les conditions de sa propre existence". (14)

L'observateur, de façon consciente ou non, formule sa problématique et interprète une réalité en se fondant sur le système de valeurs et les concepts que son groupe a élaboré d'après sa propre expérience culturelle et historique.

Tout concept ne traduit qu'une partie de la réalité, celle qui est privilégiée à un moment donné par la société, son utilisation par une autre société aboutira à privilégier la même part de la réalité, laquelle peut ne pas avoir la même importance au regard de cette autre société.

Il importe donc d'être en garde contre la manipulation mécanique de concepts. En même temps, nous devons éviter de tomber dans l'erreur inverse qui consisterait à rejeter, comme non scientifiques, certains concepts sous prétexte qu'ils ont été élaborés dans des cultures différentes, même

---

(14) E. DURKHEIM - op.cit , 1938, P.91.

si certains sont propres à une culture donnée, une époque déterminée.

Certes, beaucoup pensent que le système éducatif, en tant qu'institution nationale, doit être au service de la mémoire collective et de l'identité culturelle propre à la société iranienne et en même temps, permettre d'avancer vers un développement scientifique, intellectuel et économique endogène, répondant aux "besoins réels" de la société globale. "Le développement devient endogène et centré sur l'homme dans la mesure où il s'articule à la culture endogène des masses populaires, dans laquelle les valeurs spirituelles ont une place centrale". (15)

En effet, la situation conflictuelle des deux pôles d'enseignement supérieur a duré environ deux siècles. Du fait de la nature essentiellement "religieuse" de la révolution de 1979, les conditions politiques et idéologiques de ce conflit se sont modifiées en faveur de l'enseignement populaire non institutionnalisé c'est-à-dire du système "Talabégui". En même temps, l'Université, institution occidentale "importée", reste le centre de formation des cadres et de certains techniciens dont le pays a besoin et, simultanément, le lieu de relation avec le développement des recherches scientifiques internationales. Elle est influencée par ces dernières ; elle joue donc un rôle important.

(15) J. MERLO-al - Le rôle des valeurs spirituelles des peuples pour le développement endogène centré sur l'homme ; 1984, P.194.

Aussi, dans la situation actuelle, celle de la révolution islamique de 1979, la question que pose notre travail est la suivante : les deux systèmes peuvent-ils constituer une complémentarité dans la perspective d'une nouvelle organisation du système d'enseignement supérieur en Iran ? En même temps se posent des questions connexes : dans quelles conditions et comment ?

Quoiqu'un tel travail apparaisse comme cherchant plus à justifier l'importance de l'un par rapport à l'autre, ou à légitimer l'existence utilitaire de l'un en face de l'autre qu'à éclairer la situation vécue et l'avenir, nous essayerons de décrire et d'expliquer chaque système afin d'en retirer des conclusions appropriées à notre problématique.

#### Elaboration du postulat et de l'hypothèse :

Nous formulons aussi l'hypothèse suivante : chacun des deux systèmes, couvrant un champ important dans la société iranienne, a un rôle incontestable dans les domaines économique, culturel et socio-politique.

Donc, notre hypothèse porte sur une correspondance possible des deux systèmes en vue d'une action convergente constructive.

Elaboration et Démarche Conceptuelle et Méthodologique :

Certes, l'emploi de tel ou tel concept n'est pas innocent et neutre car il se réfère toujours à une certaine vision du monde ; le concept détermine largement le secteur du réel que saisit l'observateur et le choix des données qu'il recueillera.

Il faut également tenir compte de ceux qui ont été élaborés dans un contexte donné et précis quand ils sont utilisés dans un autre contexte. Il faut prendre conscience que, lorsqu'une conception du monde impose son langage, elle impose en même temps ses valeurs. Ceux qui acceptent ce langage se soumettent à ses valeurs ; nous pensons, en fait, que cela engendre une violence culturelle qui n'est pas seulement symbolique.

Les concepts sont loin d'être universels car un concept issu d'une culture particulière n'est pas nécessairement adéquat pour désigner un contenu propre à une culture différente. Cette culture "autre" peut connaître le concept, mais lui donner un contenu différent. Elle peut également ne pas le connaître. L'universalité des concepts n'est souvent qu'illusion propre à fausser la communication interculturelle ou prétention ethnocentrique. Tout cela pour conclure que deux erreurs conceptuelles de ce type ont joué un rôle particulièrement important dans les rapports entre l'occident et l'Iran dans l'implantation de l'Ecole type occidentale, particulièrement de l'université. En premier lieu, c'est à partir du contenu donné en occident à

la notion de civilisation que fut élaborée le concept d'"arriération" validant ainsi, "l'action civilisatrice", élément essentiel à la légitimation des pouvoirs éducatifs, politiques et économiques. Notre travail est construit autour de deux concepts : le système universitaire et le système "Talabégui".

D'abord, nous constatons une rupture au niveau sémantique.

Le système universitaire comprend tous les lieux d'enseignement supérieur de l'Etat, imitant l'université de type occidental.

Le système "Talabégui" réunit tous les lieux d'enseignement supérieur non institutionnalisés, non reconnus par l'Etat, caractérisés par une organisation endogène-historique populaire, qui comporte des empreintes islamiques et iraniennes.

Dans notre démarche conceptuelle, il y a en même temps une hypothèse, à savoir qu'il existe des organisations affichant des caractéristiques communes qui permettent de les regrouper dans un même concept :

- soit l'université
- soit l'Ecole "Talabégui".

L'organisation, le fonctionnement éducatif et administratif de l'université, apparaissent orientés par un certain nombre de ruptures et d'oppositions proprement sociologiques, remplacées ensuite par un discours d'ordre idéologique et politique opposant le progrès au sous-développement.

- Première rupture ; au sein du monde intérieur de l'université : le campus, univers clos séparé du monde extérieur, la cité. Les éléments représentatifs de cette rupture sont donc tous ceux qui constituent physiquement l'université, c'est-à-dire, les murs, les "grilles", les enseignants, les enseignés, le personnel administratif...

- Deuxième rupture ; au sein du monde extérieur. Elle est la transposition de la coupure du monde intérieur de l'université: enseignants et étudiants symbolisent le monde du progrès, du savoir, de la modernité, de la science occidentale ; ils sont considérés comme savants, représentant l'élite du monde extérieur.

Cette rupture reprend au sein du système cette opposition du dedans ("civilisé-développé-avancé-scientifique") et du dehors (monde "non civilisé, non avancé, non développé, non scientifique").

En effet, l'opposition des deux termes fournit en même temps le principe dynamique de la vie sociale du système.

L'organisation, la structure et le fonctionnement éducatif de l'Ecole "Talabégui" se caractérisent par une double opposition :

D'abord sociologique, de par son fonctionnement et sa représentation, mais aussi d'ordre idéologique-culturel-religieux de par son objectif et l'antagonisme entre le maintien de l'identité culturelle, la sauvegarde de la mémoire collective islamique et l'occidentalisation voir l'eupéanisation .

La première opposition : elle concerne le monde intérieur du système qui est d'ordre physique et qui se distingue du monde extérieur par son mode de vie quotidien, la manière de s'habiller (les vêtements des enseignants et des enseignés sont spécifiques du système) de vivre et d'étudier sous la direction d'un maître.

La deuxième opposition est en rapport avec le monde extérieur. Elle est également la transposition du monde intérieur du système, c'est-à-dire que les personnes qui représentent celui-ci dans le monde extérieur sont les symboles de l'univers spirituel-religieux et, en même temps de l'identité et de la mémoire collective de la société. Cette opposition prend, au sein du système, cet antagonisme du dedans (sauvegarde des valeurs culturelles propres) et du dehors (lutte contre l'athéisme envahissant, le colonialisme et le néo-colonialisme).

Cette opposition des deux termes est en effet, depuis le XIXème siècle un élément majeur, le moteur de la vie sociale du système. Les représentants de celui-ci sont considérés comme doctes en matière de foi, de religion et de référence spirituelle et temporelle par la société, mais ils ne sont pas séparables de l'ensemble de la société islamique de l'Iran.

#### Première partie :

Elle consistera à décrire la genèse et l'évolution des deux systèmes d'enseignement supérieur. Nous essayerons

d'abord, dans l'introduction d'expliquer la situation sociale et l'instruction du pays à la veille de la chute du dernier Roi de la dynastie sassanide pour assister à l'apparition de système d'enseignement "Talabégui". Ensuite nous décrirons la genèse et l'évolution historique du système Talabégui en soulignant les moments cruciaux de son parcours historique.

Dans le deuxième temps, nous essayerons d'expliquer la genèse et l'évolution du système Universitaire. Nous traiterons, d'abord des relations de l'Iran avec les grandes puissances à l'époque de la dynastie du Qadjar à partir de 1852, date de la création à Téhéran de la première école supérieure de type occidental. Ceci nous permettra d'étudier les conditions dans lesquelles ont été créées les premières écoles primaires occidentales en Iran, vers 1837. Après cela nous serons amené à étudier les conditions et les raisons d'ouverture de cette première "université" de type occidental. Nous nous pencherons sur les facteurs qui poussèrent la fondation de ces centres d'enseignement supérieur et sur leurs finalités.

Dans un dernier chapitre, nous étudierons l'évolution de l'université proprement dite -"Université" de Téhéran- depuis sa fondation en 1934.

Nous utiliserons une méthode narrative, se référant aux documents officiels principaux à savoir :

- Les archives et publications universitaires de Téhéran.

- Les archives du bureau de la recherche et de la



planification du Ministère de l'Education nationale, et par ailleurs aux divers auteurs iraniens et étrangers.

Deuxième partie :

Nous serons amené à entreprendre alors l'étude comparative des deux systèmes dans la période comprise entre 1961 et 1977, c'est-à-dire entre les grandes réformes entreprises par l'ancien régime à la veille de la révolution de 1978.

Cette comparaison a pour objet de dégager, d'analyser et d'expliquer leurs différences et ressemblances relativement à des thèmes correspondants.

Les éléments de comparaison seront les suivants :

- 1) l'organisation budgétaire et administrative des deux systèmes.
- 2) les structures d'enseignement
- 3) les acteurs d'enseignement
- 4) les finalités d'enseignement

Nous donnons à la fin de chaque chapitre de comparaison un tableau comparatif des éléments les plus importants. Nous nous référons, en plus des sources utilisées dans la première partie, aux documents suivants :

- Les archives de la documentation du centre des statistiques de l'Iran

- La documentation du Ministère de l'Education nationale

- La documentation du Ministère de l'enseignement supérieur.

Dans la mesure du possible, nous avons complété nos sources par une observation directe sur les lieux.

Enfin, une troisième partie concernera la perspective de notre travail. Nous essayerons, en premier lieu, de rassembler, d'expliquer et de dégager les éléments positifs et nécessaires à une perspective de complémentarité des deux systèmes.

Puis nous décrivons des éléments d'orientation selon notre vision de ce que doit être l'enseignement supérieur iranien.

Nous avons utilisé les ouvrages et les articles des divers auteurs iraniens et étrangers qui traitent de l'enseignement supérieur.

DONNEES GEOGRAPHIQUES : PHYSIQUES ET HUMAINES



Fig N°I--Carte de l'Iran

LA DOCUMENTATION FRANCAISE. "L'Iran et les pétrodollars".  
 Notes et études documentaire. Paris, N°4.188-4.189, 15 mai  
 1975, P.4

Le plateau Iranien est un triangle pris entre deux dépressions, le golfe persique au Sud et la mer caspienne au Nord (cf fig. No 2). Comme un pont jeté entre l'Asie centrale et l'Asie antérieure, il forme un promontoire qui relie les steppes de l'Asie intérieure aux plateaux de l'Asie Mineure et, au-delà de celle-ci, à l'Europe. Cette situation explique le rôle historique que fut appelé à jouer le plateau au cours des millénaires de l'histoire de l'humanité.

Ce triangle est délimité par des montagnes qui s'élèveront autour d'une dépression centrale, désertique aujourd'hui, et qui est le fond d'une mer desséchée. Les montagnes de l'Ouest ou de Zagros étirent du Nord-Ouest au Sud-Est, sur plus de 1000 kilomètres de longueur et 200 de largeur, une chaîne haute de 1000 à 1700 mètres, à multiples plis parallèles qui cachent des vallées longues de 50 à 100 kilomètres et larges de 10 à 20. ( cf. Fig No 2 et 3).

La partie septentrionale du triangle est marquée par la chaîne de l'Elbourz, avec son pic de Démavend dépassant 5600 mètres, et qui borde le Sud de la mer Caspienne en épousant sa courbe. C'est une haute et étroite barrière qui sépare la bande côtière avec sa végétation luxuriante, des régions désertiques du centre.



A son extrémité occidentale, l'Elbourz atteint l'Azerbaïdjan iranien dont le centre est occupé par le lac salé d'Urmia. (cf. fig.No 2 et 3)

A l'Est, la chaîne de l'Elbourz forme les montagnes de KHORASSAN, pas très élevées et d'un passage facile. Enfin, aux montagnes de bordure appartient la chaîne du Sud, appelée la chaîne du MAKRAN, qui est une rangée d'arrêtes percées de deux passages, l'un vers Bandar-Abbas, port jadis très prospère sur le golfe d'Oman, l'autre vers l'Est, le Béloutchistan et Quetta. Dans la partie centrale du plateau que traversent deux chaînes intérieures, s'étend une grande dépression désertique, la plus sèche du monde, qui se divise en Dacht-é Kavir au Nord et Dacht-é Lut au Sud. (1)

En 1980, l'Iran comptait 38,8 millions d'habitants avec une densité de 23 habitants au km<sup>2</sup>. On estime sa population en l'an 2000 à 61 millions. (2) La population urbaine représente 50 % ; l'espérance de vie est de 59 ans. 50 % des adultes sont alphabétisés.

La consommation annuelle d'énergie par habitant en kilogrammes -équivalent- charbon est de 1141 et l'apport en calories par jour et par habitant est de 3138 en 1977. (3)

(1) Les propos développés dans ce paragraphe s'inspirent largement de : R.GHIRSHMAN, L'Iran des origines à L'Islam, 1976, P.15 et S.

(2) Dans le dernier recensement de population effectuée à la fin de 1986, L'IRAN compte désormais plus de 48 millions de personnes (48,089,597) (source : Keyhan HAVAEIY - 12 novembre 1986)

(3) Rapport sur le développement dans le monde en 1982, Banque mondiale, Washington D.C. annuel.

En 1976, 55 % de la population avait moins de 20 ans et la population était de 33.666.000 habitants. 8.700.000 personnes étaient censées occuper un emploi, dont :

- 34,2 % dans l'agriculture, la pêche et les forêts.

- 39,3 % dans le pétrole, les mines, l'industrie, l'artisanat, la construction et les transports.

- 26,5 % dans le commerce, la banque, les services et l'administration.

Le territoire iranien couvre une superficie totale de 1.645.000 kilomètres carrés, 9 % du territoire sont situés au dessous de 300 mètres d'altitude et 36 % au-dessus de 1500 mètres. La pluviométrie annuelle moyenne est de 300 à 500 mm ; elle varie, de 10 mm dans le désert central à plus de 2 000 mm au bord de la mer Caspienne.

En 1974, 16.000.000 d'hectares étaient consacrés à l'agriculture (soit 10 % de la superficie totale).

La production de pétrole brut était de 276 000 000 de tonnes en 1977 (52.000.000 de tonnes en 1960).

En 1976, le produit national brut se décomposait officiellement comme suit :

- Agriculture	: 10 %
- pétrole	: 40 %
- Industrie et mines	: 18 %
- Services	: 32 %

(cf. Fig. N<sup>o</sup> 5 - carte de l' Iran )

L'unité monétaire officielle est le rial. Le toman qui vaut 10 rials est utilisé dans la vie courante. En



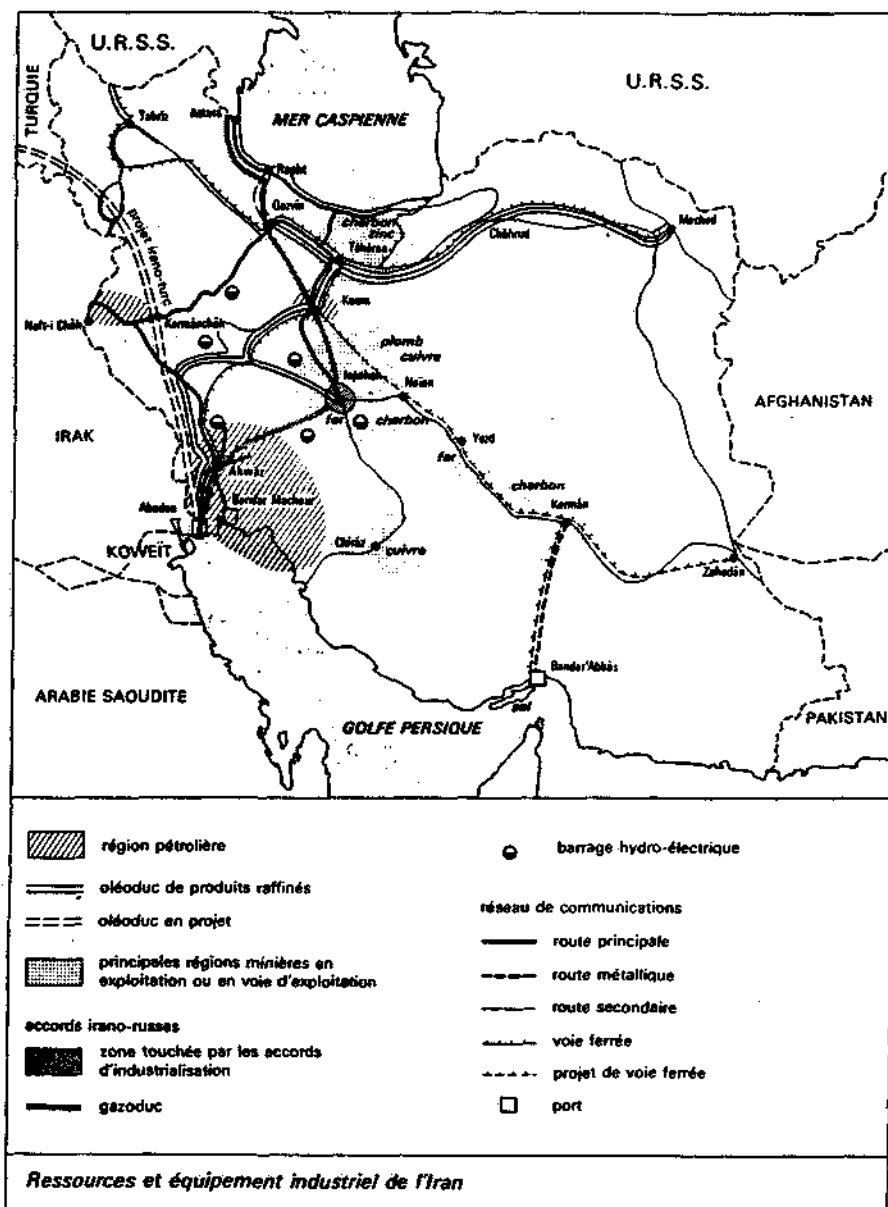


FIG.N°5-Carte de l'Iran

Source: Encyclopaedia Universalis, Corpus IO, Art. Iran, par Xavier de Planhol, 1984, P.140

1984, 1 franc français vaut environ 10,70 rials.

L'Iran est situé au carrefour des terres, des peuples et des influences, de la Turquie, de la Russie, des pays arabes, de l'Inde et, déjà, de la Chine. Vieux pays, sans cesse envahi au passé lointain, encore occupé, pendant la deuxième guerre mondiale, par les armées alliées, l'Iran garde les traces de quelques uns des traits de ses proches ou plus lointains voisins.

La situation géographique permet à l'Iran de jouer un rôle de grande puissance. Avec une superficie supérieure à celle de l'Europe des neuf, il a une frontière septentrionale de près de 2000 kilomètres avec l'URSS. A l'Est, il avoisine l'Afghanistan, qu'un coup d'état a doté en avril 1978 d'un régime pro-soviétique, et le Pakistan à la stabilité très incertaine. A l'Ouest, se trouvent la Turquie et l'Irak. Au Sud-Ouest, il est le riverain oriental du golfe persique du ARVAND-ROUD, (Chatt-el-Arab) au détroit d'Ormouz. Enfin, 2000 kilomètres de rivages de l'Océan Indien constituent sa limite la plus méridionale. (cf. Fig. N°1 - carte de l'Iran)

#### 1) DIFFERENTES RELIGIONS :

L'Iran est un état musulman où le rite chiite est suivi par 90 % de la population. On compte plus d'un demi-million de musulmans sunnites (au Kurdistan, Balouchestan, Khuzestan, Turkomen Sahrah).

Les confessions minoritaires en Iran, ont droit de citées :

- Les juifs dont les communautés remontent aux temps bibliques, sont environ 50. 000 .
- Les Arméniens sont de 50 à 60. 000 .
- Les chrétiens (environ 120.000) sont surtout représentés par les Chaldéens.

Quelques chrétiens nestoriens (22.000 ?) rappellent l'importance qu'avait eu en Iran, jusqu'à la conquête de Tamerlan, l'Eglise nestorienne de Perse.

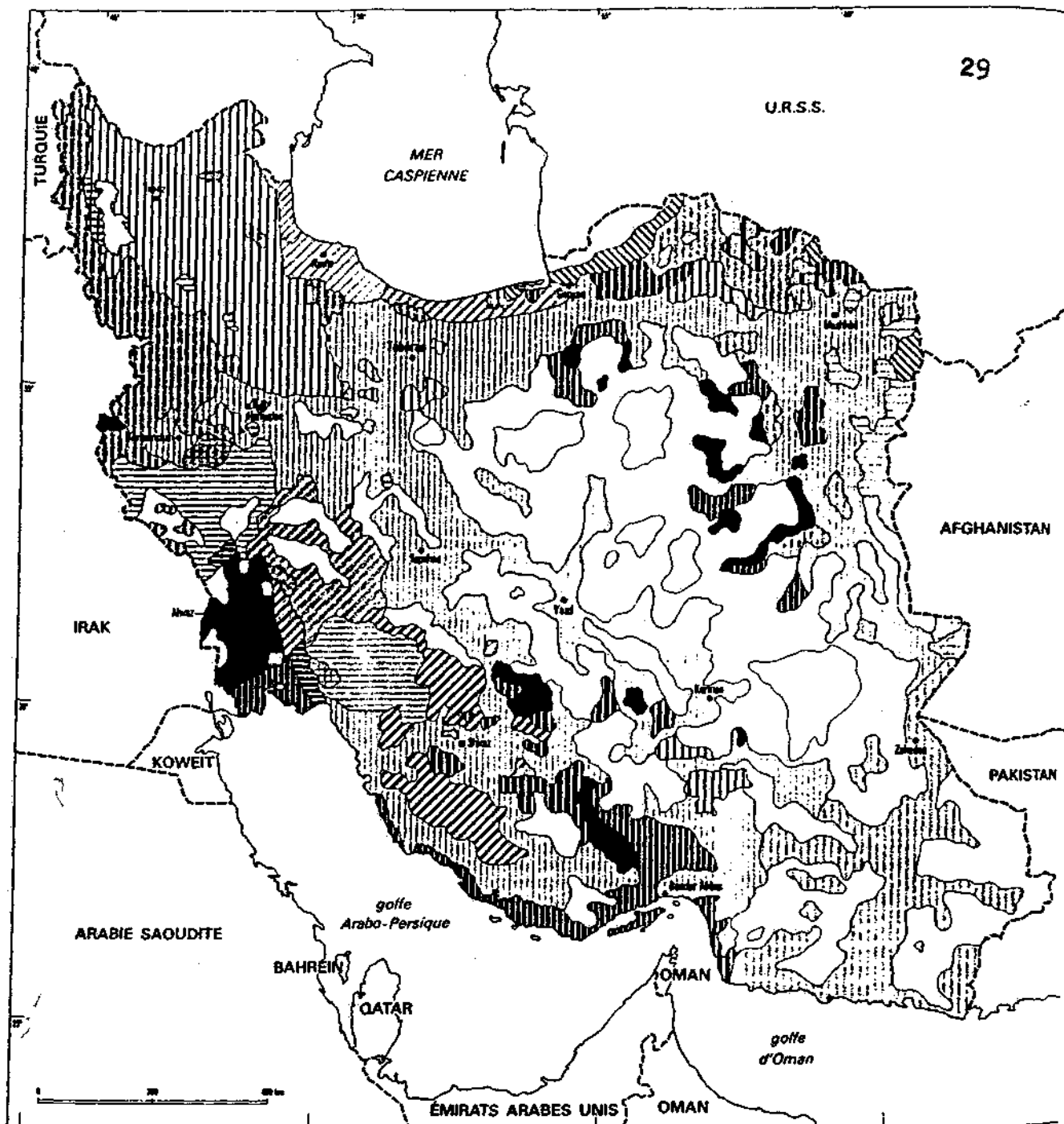
Les zoroastriens qui représentent l'étonnante survivance de la foi des premiers Aryens, professent toujours Ahurâ Mazda et la philosophie de Zarathoustra (aussi appelé Zoroastre).

## 2) IRAN : UNE MOSAÏQUE D'ETHNIES ET DE DIALECTES

"La famille des langues iraniennes comprend le persan, le tadjik, l'afghan (pashtou), l'ossète, le kurde, le tâti, le tâlesi, le baloutchi, les langues pamériennes... Ainsi qu'une série d'autres langues et dialectes répandus sur les territoires de l'Iran actuel, de l'Afghanistan, de l'Asie centrale, du Pakistan et d'autres états orientaux." (1)

Le persan (contemporain) est répandu principalement sur le territoire de l'Iran actuel, en tant que langue

(4) IOSIF M. ORANSKIJ Les langues iraniennes., institut d'études iraniennes de l'université de la Sorbonne Nouvelle, 1977, P.7.



groupes iraniens		groupes turcs		autres	
	Persans		Azeri, Shahsavan, Afshar		Arabes et Persans
	Tâleshî		Qashqâ'î		Arabes et Lurs
	Gilânî		groupes turcs du Nord et du Sud de l'Iran		Arabes et Bakhtyâris
	Mâzandarâni		Turkmènes		Arabes et Baloutches
	Lurs		Arabes		Persans et Lurs
	Kurdes		Arméniens		Persans et Bakhtyâris
	Bakhtyâris				Persans et Kurdes
	Baloutches				Persans et Azeri, Shahsavan, Afshar
	autres				Persans et autres
					Lurs et Kurdes
					Azeri, Shahsavan, Afshar et Arméniens
					groupes turcs du Nord et du Sud de l'Iran et Kurdes
					zones sous-peuplées
					zones inhabitées

Répartition des groupes ethniques (d'après Iran Grundzüge einer geographischen Landesbunde, Eckart Ehlers).

FIG.N°6-Carte de l'Iran  
Source: Idem P.I50

officielle, langue littéraire et langue obligatoire dans l'enseignement.

Le Pashtou en Iran, est parlé dans le Baloutchestan et le long de la frontière irano-afghane. (cf. Fig. N°6 - carte de l'Iran)

Le kurde est répandu en Iran, au long de la frontière irano-irakienne et irano-turque ; On trouve également le kurde en URSS, en Turquie et en Irak. Le nombre de kurdes iraniens a été évalué à 4.521.280 pour l'année 1970, selon "Monthly Bulletin of statistics".

Au territoire où le kurde est répandu, confine au Sud, la zone des dialectes lori et bakhtiari ; en tout, en 1976, il y avait environ 3 millions de personnes. Le baloutchi est répandu principalement dans le territoire de la province historique du Baloutchistan qui doit son nom aux populations qui l'habitent ; il se situe actuellement en partie en Iran et au Pakistan. Le baloutchi se trouve en Iran dans le Kerman, le Lorestan, le Sistan et le Khorassan. "Le nombre totale des baloutchis atteint approximativement 1,5 à 2,5 millions de personnes en 1959." (1) (cf. Fig N° 6 - carte de l'Iran)

Hors des frontières de l'URSS, le tâlechi se trouve au nord-ouest et dans les zones montagneuses à la frontière irano-soviétique. "Le nombre de personnes qui parlent le tâlechi en 1976 s'élève à environ 220000, parmi lesquelles,

---

(5) IOSIF M. ORANSKIJ. op. cit. P.146

environ 150.000 sont en territoire soviétique." (2) Les tâlechi connaissent aussi, à part leur langue maternelle, l'azeri. Le guilaki, dialecte sans écriture, se situe le long du rivage méridional de la mer Caspienne. "On évalue le nombre total des locuteurs à approximativement 3 millions en 1976."(3) Il y a beaucoup d'autres dialectes en Iran. Les plus importants sont le turc-azeri en Azerbaïdjan et le turc-mongol au Khorassan. (cf. Fig. N° 6 - carte de l' Iran)

### 3) DIVERSITE REGIONALE : (cf. Fig. N° 7 - carte de l'Iran)

L'Iran compte de nombreuses régions, dont les plus importantes sont :

- L'Azerbaïdjan (l'ancienne Médie, la province "turque" du nord-est)
- Le Khorassan (au nord-est), le "pays du soleil levant"
- Les trois provinces de la Caspienne (Guilan, Mâzanderan et Gorgân)
- A l'ouest, les monts des kurdes (Kurdistan) et des Lors (Lorestan).
- Au sud-ouest, l'ancienne Susiane, actuel Khuzestan, pays du pétrole.
- Au centre-sud, Fârs et Kerman.

(6) Idem. P. 154

(7) Ibid. P. 157.

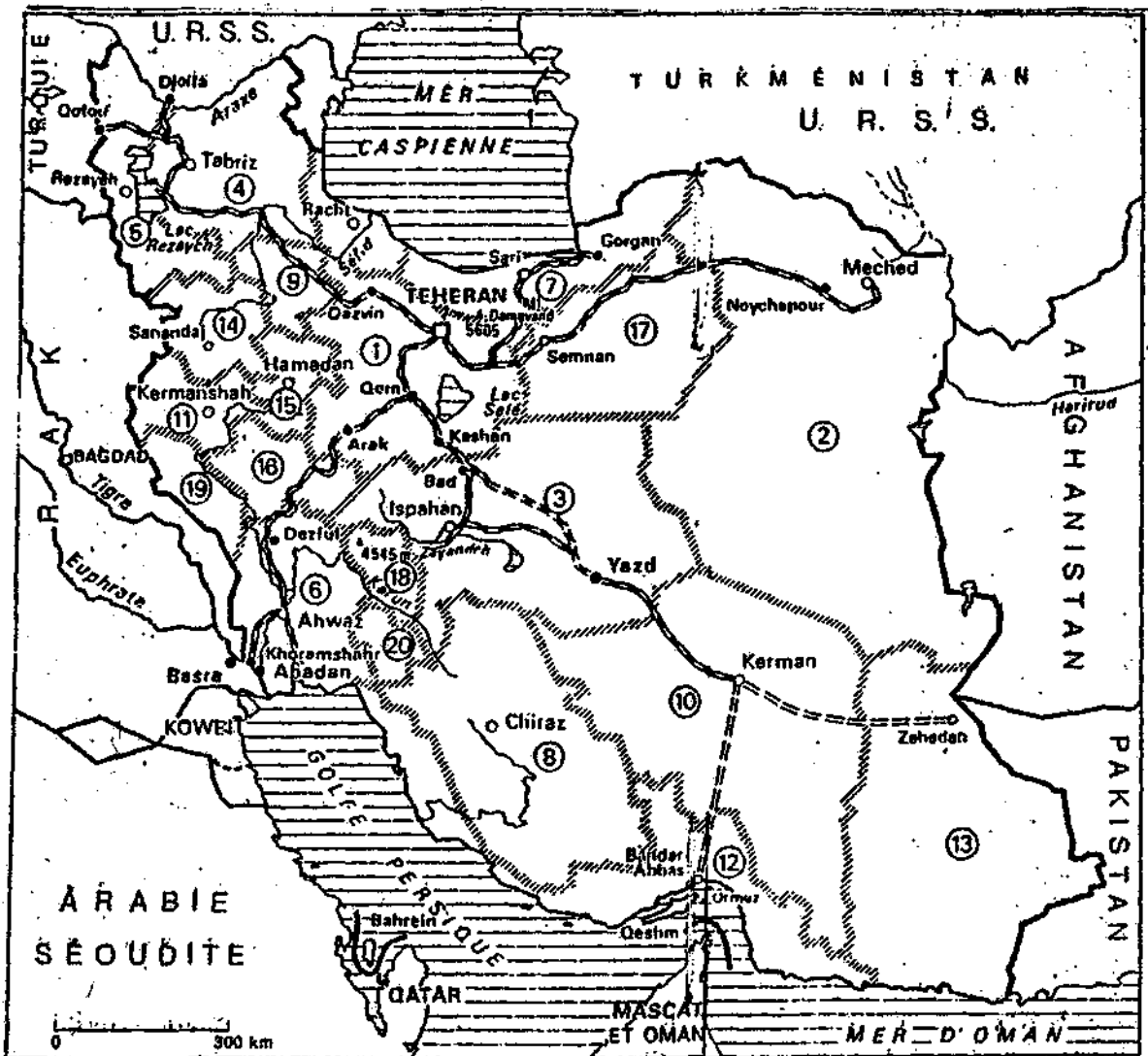


Fig. 1. — Provinces et gouvernorats

1. Province centrale
  2. Khoréssan
  3. Ispahan
  4. Azerbaïdjan orient.
  5. Azerbaïdjan occid.
  6. Khouzistan
  7. Mazandéran
  8. Fars
  9. Ghilan
  10. Kerman
  11. Kermânchah
  12. Ports et îles du golfe Persique
  13. Baloutchistan et Sistan
  14. Kurdistan
  15. Hamadan
  16. Lorestan
  17. Semnan
  18. Tchâhâr Mahâl et Bakhtiâr
  19. Ilam
  20. Kohkiluyeh et Boyr-Ahmedi
- Capitale  
 Chef-lieu de province ou de gouvernorat  
 Ville importante  
 Limites d'Etat  
 " de province  
 Voies ferrées  
 en construction  
 en projet

FIG.N°7-Carte de l'Iran

Source: BOISSEL J. L'Iran moderne. Vendôme, edit. P.U.F (Que sais-je) 1975, P.P. 16-17

- A l'est, le Sistan.

- Au sud, la côte du golfe Persique avec les ports et les îles de Hormuzgan.

Pour le reste, on nomme la province du nom de sa capitale : TEHERAN, ISPHAHAN, QOM, HAMADAN, ...

Le centre-est de l'Iran est occupé par un immense désert salé, le Dacht-é-Kavir.

Zone intermédiaire entre l'Europe, l'Asie orientale et l'Afrique noire, l'Iran jouit des avantages des points de passage obligés et en subit également les inconvénients. Aussi, l'importance stratégique et économique de cette plaque tournante, n'a-t-elle cessé d'être au centre des tensions internationales depuis l'antiquité, mais surtout depuis le début de la seconde guerre mondiale.



P R E M I E R E   P A R T I E

G E N E S E   E T   E V O L U T I O N   D E S   D E U X   S Y S T E M E S

P R E M I E R    C H A P I T R E

S Y S T E M E " T A L A B E G U I " : G E N E S E E T E V O L U T I O N

## INTRODUCTION

Avec la chute de la dynastie sassanide et la domination Arabo-Islamique au VIIème siècle, une rupture s'effectua au niveau idéologique dans le milieu culturel de l'Iran : l'adhésion des Iraniens à la religion musulmane est un fait qui marqua fortement le cours et la vie historique de la société.

Avant d'aborder l'étude de la genèse et de l'évolution du système "Talabegui", qui débute avec l'Islam et l'Islamisation de l'Iran, nous décrivons préalablement la situation sociale et l'instruction du pays à la veille de la chute du dernier Roi sassanide.

Ardéchir avait constitué en 211 (1) un Etat puissant indépendant et fonda ainsi en Perse la dynastie des sassanides. Il "fit élever la religion zoroastrienne au rang officiel" (2) du pays ; l'Avesta devint livre sacré des Iraniens. (cf. Fig. N°8 - carte de l'empire sassanide)

Le corps religieux des Zoroastriens possédait alors un pouvoir important, et les chefs religieux

(1) il ne s'est couronné qu'en 226 et se réclama roi des rois.

(2) R. GHIRSHMAN - L'Iran des origines à l'Islam. 1976, P.305.

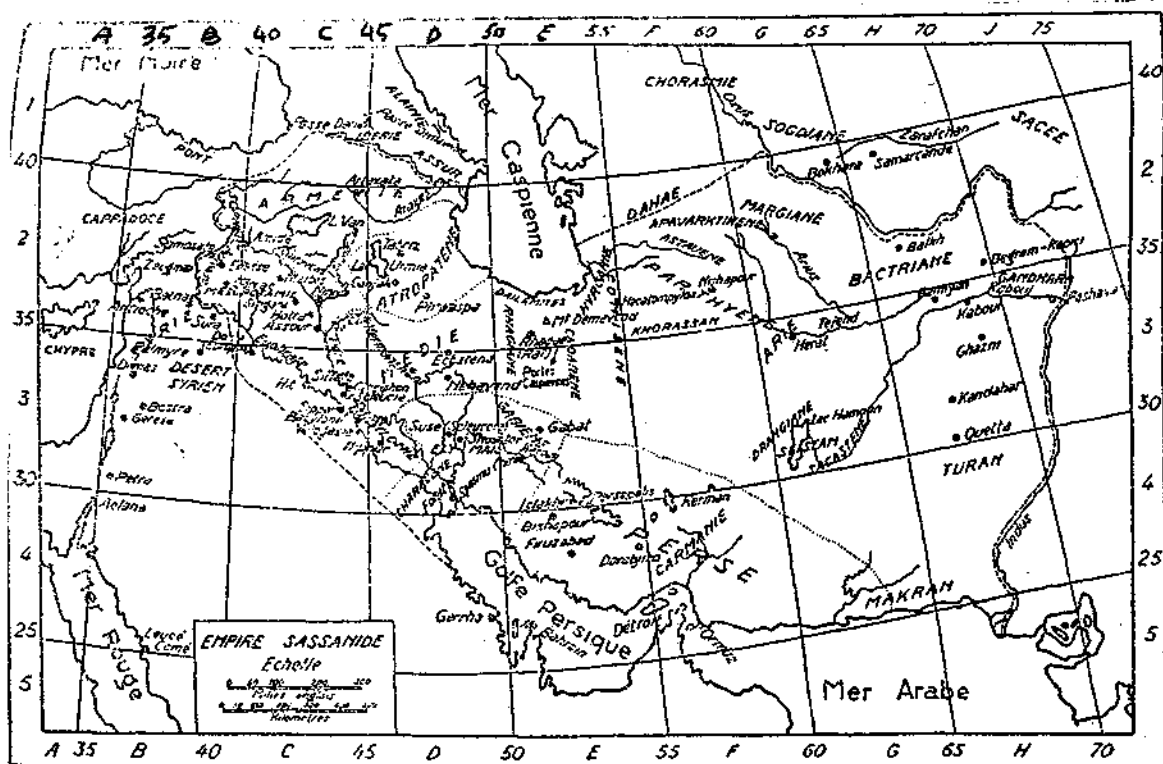


FIG. N°8 — Carte de l'Empire sassanide.

Source: R. GHIRSHMAN, op.cit, P. 283

(Mobed-é-Moubadan) jouaient un rôle déterminant dans la conduite des affaires de l'Etat.

L'organisation sociale iranienne révélait une division en 4 classes ou castes :

Des sources directes, datant du début de l'époque sassanide, donnent une idée générale de la structure sociale iranienne. Dans cette pyramide, rigoureusement établie, où le passage d'une classe à l'autre est quasi impossible et dont le sommet est occupé par le chef de la nation, le roi des rois, quatre couches s'élargissant en nombre vers le bas, embrassent ceux qui forment les piliers de l'Etat et constituent ses bases féodales, mais participent aussi à son administration."(3)

Les nobles constituant les trois premières classes de la société, était séparés du peuple par certains signes distinctifs: les parures des chevaux, les palais, les terres, les femmes et les serviteurs. Dans "le livre des rois", le célèbre écrivain Iranien, FIRDEWSI (env. 932 - 1020) parle des nobles coiffés de casques et chaussés de bottes dorés.

On distinguait principalement 4 classes :

- "1) l'état ecclésiastique (âsravân)
- 2) l'état des guerriers (artêstârân)
- 3) la bureaucratie (dabîrân),
- 4) le peuple (les paysans, wâstriôsân, et les artisans ou bourgeois, hutukhsân)." (4)

(3) Idem P.299

(4) A. CHRISTENSEN. L'empire des sassanides, le peuple, l'Etat, la cour, 1907, P.19

La première classe était constituée par les hommes de Dieu (juges du clergé et mages) ; et la deuxième par les hommes de guerres (possesseurs de chevaux et de terres) (5)

La troisième par les hommes d'écriture et d'administration (scribes, fonctionnaires) et au bas de l'échelle se trouvaient les hommes de la production (les paysans, les artisans, commerçants.) (6)

"Cette division générale comprenait un grand nombre de subdivisions, de manière à y faire entrer tous les représentants des fonctions sociales." (7)

Ainsi, la barrière entre les nobles et les classes inférieures c'est-à-dire les hommes de production étaient impénétrable ; "la noblesse, à ses différents degrés, était séparée du peuple par une barrière infranchissable". (8)

D'après, R. GHIRSHMAN. , "entre elle (la noblesse) et les classes inférieures, le mur est infranchissable ; la couche des citadins, des artisans et des commerçants est faible, et la masse du peuple forme cette paysannerie dont la condition de serfs répond mal aux préceptes de l'Eglise zoroastrienne".(9)

"Opprimé, dépendant jamais éduqué, (le paysan) appartient à l'Etat ou au grand Seigneur... Il reste

(5) R. GHIRSHMAN dit, "qu'il y avait dans cette dernière "les sept chefs des grandes familles dont le nombre se conservait à travers les siècles depuis l'époque ACHEMINE." op.cit P.299.

(6) voir aussi, M.R HAKIMI, DANECHE Moslémine, le savoir des musulmans, 1978, P.37, (texte en persan)

(7) CL. HUART, L. DELAPORTE, L'Iran antique ELAM et Perse et la civilisation iranienne, 1943, P.362.

(8) Idem P.369

(9) R. GHIRSHMAN. op.cit P.340 - voir aussi, CL. HUART et L. DELAPORTE, op.cit P.369

attaché à la glèbe, au domaine de l'Etat, du Seigneur ou du temple."(10)

En fait, "deux facteurs constituaient la base de cette société éminemment aristocratique: La terre et le sang. La dynastie nationale, la religion nationale, l'art national, la culture nationale, la civilisation nationale, tout (était) l'expression des deux facteurs. Ainsi la législation sociale s'occupait-elle, avec beaucoup de soin, des relations de famille et des questions d'héritage (11)

En effet, la noblesse détenait les terres, jouissait de certains privilèges héréditaires et élisait même le roi.

"La maison royale, la noblesse, le clergé forment les assises sur lesquelles était posé ce royaume." (12)

Les occupations des nobles consistaient à faire la guerre et la chasse, jouir des banquets et des soies du harem. "Les nobles apprenaient à lire, à écrire, compter, à jouer à la paume, ou plus exactement au polo..."(13) Effectivement, la noblesse s'intéresse de plus en plus au savoir et à la science. "Avec la temps, les moeurs évoluent, s'affinent, le guerrier et le chasseur s'initient à la lecture, à l'écriture... On aime et on cultive la musique, le chant, les sciences ".(14) Ainsi elle développe certaines branches de la science, notamment la médecine et l'astrologie. Elle a cultivé la philosophie grecque et indienne. "Des ouvrages rédigés en sanskrit et en grec

(10) Idem P.336

(11) A. CHRISTENSEN. op.cit P.67

(12) R. GHIRSHMAN, op.cit P.339

(13) CL. HUART et L. DELAPORTE op.cit P.383

(14) R. GHIRSHMAN, op.cit P.339

furent traduits en pahlavi ".(15) La ville du Djoundichapour se transforme peu à peu en grand centre d'études scientifiques de l'IRAN: "Au IIIème siècle après J.C Chapour (le Roi Sassanide) fonda DJOUNDICHAPOUR, sur le site de l'antique cité, proche de l'actuelle ville iranienne d'AHWAZ, pour servir de camp de prisonniers aux soldats de VALERIEN. Ce camp se transforma progressivement en métropole, laquelle devint un centre de sciences anciennes, étudiées en grec et en sanscrit, puis en syriaque ."(16)

En fait, la seule couche de la société iranienne qui jouissait de l'instruction, surtout à la veille de la chute de YAZDGERD III, était la noblesse. La majorité de la population qui ne faisait pas partie de cette classe, c'est-à-dire les paysans, les commerçants, les artisans étaient dépourvus d'enseignement et d'école. C'est ainsi que l'éducation, l'enseignement faisaient partie des signes distinctifs entre les nobles et le reste de la société. A. CHRISTENSEN dans L'empire des sassanides souligne : "Mais pour l'enseignement du peuple nos sources ne nous apprennent rien de positif... Je ne doute pas que l'enseignement primaire et , au moins en partie celui des hautes études aient été aux mains du clergé ".(17)

Nous savons aussi que le clergé appartenait à la haute noblesse et se préoccupait surtout de l'éducation des enfants de la haute aristocratie.

(15) S.H NASR Iran, 1973, P.61, (texte en persan)

(16) S.H. NASR Sciences et savoir en Islam, 1979, P.24.

(17) A. CHRISTENSEN. op.cit P.67



C'est enfin FIRDEWSI, (env. 932 - 1020) qui montra le mieux dans son livre des rois le refus d'instruire le peuple à cet époque :

" Le Roi des Rois de Perse fut un jour averti par ses scribes que son trésor ne suffirait pas à son armée. Son sage premier ministre lui conseilla alors d'emprunter aux marchands ou aux propriétaires de son royaume. Un messenger partit donc à la recherche de cet argent. Dès la première ville, un cordonnier accepta de rendre ce service au Roi des Rois. Mais il demanda au messenger de faire parvenir une requête au souverain :

Il souhaiterait que son fils puisse trouver un guide vers le savoir pour devenir homme de loi. Le messenger alla trouver le Roi des rois avec son butin et lui présenta la demande du cordonnier. Mais le Roi des rois dit à son messenger que le Diable avait dû prendre possession de lui, qu'il était impossible d'introduire une nouvelle coutume, de donner l'instruction aux fils de marchands alors qu'elle est réservée aux fils de haute naissance.

L'argent du cordonnier lui fut renvoyé, car le Roi des rois ne voulait pas que son règne fût celui de la fin des privilèges des nobles."(18)

---

(18) Firdewsi, le livre des Rois, traduit par MOHL Jules, 1883, P.515, 517, 519. Nous avons résumé cette histoire qui figure in extenso à l'annexe.

"Notre temps est en décadence partout".(19)

"Bozoé"

L'Etat sassanide brillait par ses richesses et paraissait très puissant par sa force militaire, mais il était miné dans sa structure sociale. La décadence politique, sociale et morale de la fin de la dynastie sassanide permit aux musulmans, pourtant inférieurs en nombre et équipement, de mettre fin à une dynastie qui avait conservé le pouvoir pendant cinq siècles.

---

(19) cité par R. GHIRSHMAN. op.cit P.339.

**A) "MAKTAB" : PREMIERE ECOLE DESTINEE A L'ENSEIGNEMENT**  
**PUBLIC DE BASE DANS L'ISLAM ET EN IRAN.**

"Celui qui m'a appris l'écriture  
a fait de moi son esclave"

"ALI-IBN-ABI-TALEB"

L'évolution du système "Talabegui" en IRAN a comme point de départ l'avènement de l'Islam, au début du VIIème siècle (après J.C), et porte en lui les empreintes de la civilisation Islamique, elle-même composée d'un ensemble de patrimoines culturels de divers peuples.

Afin, de trouver les facteurs historiques et sociaux de la formation du système "Talabegui", il suffit de remonter aux périodes du début de l'Islam.

Il faut aborder ce système d'enseignement en tant que phénomène social en évolution, conditionné non seulement par des courants de pensée et de mouvements d'éducation, mais aussi déterminé par les conditions socio-politiques de la société globale dans laquelle il se forme, puis subsiste.

En effet, c'est dans la sphère sociale et politico-philosophique qu'il faut chercher la naissance, le progrès ou la décadence d'un système d'enseignement.

L'histoire culturelle, sociale, littéraire, scientifique et philosophique de l'Iran anté-islamique a beaucoup de points communs avec l'ensemble des sociétés musulmanes : c'est ainsi que dans notre travail, à bien des moments, nous dépassons les frontières actuelles de l'Iran et des régions avoisinantes.

En effet, comment aborder le système "Talabegui" sans parler de la mosquée et du "Maktab" ? Pouvons-nous aborder la qualité de l'enseignement dans les "Maktab" en IRAN, sans parler de la qualité de l'enseignement dans les mosquées et des conceptions islamiques d'éducation ?

Comme dit E.DURKHEIM, les institutions d'enseignement "tiennent non à des besoins universels de l'homme parvenu à un certain degré de civilisation mais à des causes définies, à des états sociaux très particuliers que seule l'analyse historique peut nous déceler. "(1)

#### 1) L'ORIGINE : L'ISLAM FONDE SON PROPRE SYSTEME D'ENSEIGNEMENT

L'an 622 marque le grand voyage du prophète MOHAMMAD de la Mecque à Médine et inaugure l'ère (calendrier musulman), l'hégire lunaire.

(1) E.DURKHEIM, EDUCATION ET SOCIOLOGIE 1922, P.15

A la fin du siècle, l'Islam s'étendait déjà jusqu'à l'Afrique du Nord, l'Espagne et la totalité du Proche-Orient.

"Dans cette région, berceau des civilisations anciennes, l'Islam rencontra de nombreuses sciences qu'il adapta, lorsqu'elles étaient compatibles avec son génie, susceptibles d'alimenter sa vie culturelle spécifique... Les musulmans prirent partout des éléments le plus souvent aux Grecs, mais aussi aux Chaldéens, aux Indiens, aux Persans et, dans le cas de l'alchimie, peut-être aux Chinois eux-mêmes. Ils fondirent ces sciences dans un nouveau corpus, qui devait s'enrichir au fil des siècles et s'intégrer à la civilisation islamique, dans la construction fondamentale issue de la révolution elle-même. "(2)

C'est ainsi que DANECHGAHE-E (le lieu de la science) Djoundichapour le centre culturel et scientifique de l'Iran post-Islamique, demeure un centre d'enseignement et de sciences important durant les trois premiers siècles de l'Islam.

"Une école fut ouverte, sur le modèle de celle d'Alexandrie et d'Antioche, où l'on enseigna la médecine, les mathématiques, l'astronomie et la logique, essentiellement à partir des textes grecs, en version syriaque où l'on trouvait des éléments de science indienne et persane. Cette école survécut longtemps à

---

(2) S.H.NASR , science et savoir en Islam 1979, P.22 et 23

l'établissement du calife abbasside.(3) C'était l'un des foyers d'étude ancienne dans le monde musulman ".(4)

Une fois, la nouvelle société islamique (umma) fermement établie, elle détourna son énergie de l'expansion pour la consacrer au développement culturel.

De ces ressources intérieures naquirent alors des établissements d'enseignement, qui jouèrent un rôle essentiel dans la diffusion des arts et des sciences.

Dès les premières années de l'Islam, la mosquée fut le premier lieu d'enseignement axé principalement sur le Coran.

"Après son arrivée dans la ville de Médine, la première initiative prise par le Prophète fut la construction de ce qu'on appelle maintenant la mosquée du Prophète. Dans une partie de cet édifice fut élevée une estrade couverte ("Suffah"). Ce fut la première école-résidence de l'Islam. La nuit, les étudiants dormaient là et, durant le jour, les professeurs nommés pour cela, leur apprenaient l'écriture, les instruisaient dans les principes de la religion, etc. ABDULLAH-IBN-SAID-IBN AL'AS fut un de ces maîtres dans l'art d'écriture. C'était un calligraphe et il était déjà connu aux jours pré-islamiques comme un "KATIB" (scribe) et il avait été désigné par le Prophète pour enseigner à la "Suffah" l'art de l'écriture et aussi pour diffuser la connaissance du Coran ."(5)

(3) Les abbassides ont gouverné de 750 à 1258.

(4) Idem P.24

(5) M.HAMIDULLAH, "SAHIFAH, Hammam ibn Munabbib", 1979, P.26- 27.

Les chercheurs du savoir étaient attirés de partout vers la mosquée et, au fur et à mesure s'installèrent dans les pièces consacrées aux étudiants. C'est ainsi que la plupart des mosquées ont pris un aspect architectural identique. Des lieux dits "Maktab" et "MADRASSA" (école supérieure "Talabegui"), ont été construits à l'intérieur ou à côté des mosquées. Là où il y avait un maître (Modarress) et les "TOLLAB" (quêteurs) s'édifiait une école " Talabegui ".

En arrivant à Médine, le Prophète de l'Islam se préoccupa d'organiser un système d'éducation pour établir la nouvelle société islamique. C'est donc "par le Prophète lui-même que commence la pratique de l'enseignement. Il enseignait ses adeptes , puis les envoyait dans les différentes régions de l'Arabie et du Yemen pour instruire les habitants de ces régions ."(6)

M. Hamidullah, en s'appuyant sur plusieurs historiens musulmans écrit ceci :

"En général, le Prophète recommandait aux parents d'enseigner aux jeunes le tir, la natation, l'arithmétique (...), les éléments de la Médecine et de l'hygiène, l'astronomie, la généalogie (...), l'art de la récitation du Coran (...) etc. ."(7)

D'ailleurs, le Prophète ne cessait de répéter :

(6) M. ZAVABETI. (Pagouhechi dar nezamé "Talabegui") Une étude sur le système "Talabegui", 1980, P.16 (texte en persan).

(7) M.HAMIDULLAH, Le Prophète de l'Islam, sa vie, son oeuvre, Tome II, 1979, P.699

" Dieu m'a envoyé comme un Mu'allim (instituteur) ."(8)

Le Coran insiste aussi, et précise à plusieurs reprises la mission du prophète comme une tâche d'enseignement :

"C'est lui (ALLAH) qui a envoyé aux infidèles, un prophète pris parmi eux, qui leur communique ses versets, qui les purifie, qui leur enseigne le livre et la sagesse."(9)

On trouve, de nombreux versets du Coran qui confirment la nature sacrée de la connaissance et incitent les adeptes à s'y initier. D'ailleurs l'un des noms de Dieu est, Celui qui sait "El-Alim". "Le prophète, lui-même illettré, fut l'instrument de la révélation du Livre considéré par les musulmans comme la source de toute connaissance. Il conforta les enseignements du Coran en insistant sur le devoir, pour tout croyant, de chercher la connaissance jusqu'à atteindre les limites de soi-même. Il dit :

"Cherchez la connaissance du berceau jusqu'à la tombe... et allez jusqu'en Chine s'il le faut." Ces paroles ont été comprises, des siècles durant, comme l'invitation la plus légitime à répandre l'enseignement et à diffuser la connaissance, sans préjudice de la nature exacte de cette connaissance que le Prophète estimait si importante d'acquérir ."(10)

(8) M. MAJLESSI AL BAHAR I P.20 cité par M.MOTAHARI. (Talim, va Tarbiat-é Islami) Education Islamique , 1982, P.10 (texte en persan).

(9) CORAN , Sourate LXII, le vendredi, verset 2, traduction de D. Masson, 1967, Tome II, P.693.

(10) S.H. NASR, op.cit P.64.



Ils sont nombreux, les versets du Coran et les traditions du Prophète sur l'importance de l'étude. S'y ajoute le fait que le symbole central de la révélation islamique est un livre qui lie indissociablement l'étude et la religion.

"Que la loi divine invite à une étude rationnelle et approfondie de l'univers, c'est ce qui apparaît clairement dans plus d'un verset du Livre de Dieu (le Béni, le très Haut) lorsqu'il dit par exemple :

"Tirez enseignement de cela, ô vous qui êtes doués d'intelligence ." (11) C'est là une énonciation formelle montrant qu'il est obligatoire de faire usage du raisonnement rationnel ou rationnel et religieux à la fois. (12)

Le début de la Sourate XCVI, (le caillot de sang), verset 1 à 5 juxtapose aussi ces significations :

"Lis au nom de ton Seigneur qui a créé, Il a créé l'homme d'un caillot de sang. Lis... car ton Seigneur est le très généreux, qui a instruit l'homme au moyen du calame et lui a enseigné ce qu'il ignorait ." (13)

Donc, le Coran et la sunna, (14) dont l'esprit anime tout un projet de connaissance et d'instruction sont, pour

(11) Coran Sourate LIX (le rassemblement) verset 2  
op.cit P.683

(12) IBN - ROCHD (AVERROES) Traité décisif, traduit de l'arabe en français par Léon Gauthier, 1983, P.1

(13) CORAN, op.cit P. 760 - 761

(14) HADITH (propos) ou la sunna (conduite, comportement) est l'ensemble des actes et propos du prophète de l'islam, et de ceux auxquels il a donné une approbation tacite toute sa vie. Second fondement du dogme et de la loi

le musulman, le premier apprentissage et la première prise de connaissance. Que le savoir soit conçu pour la société dans son ensemble, oblige tout savant à communiquer la connaissance et la science à celui qui la demande : d'où le sens du mot "talabé" et "Talabegui" quêteur, demandeur de science, de savoir ; il représente un désir légitime, qui autorise le Prophète lui-même à demander :

"Seigneur, accrois moi en science" (15).

"Le désir éprouvé pour les convertis à l'Islam de devenir de véritables musulmans est à l'origine de ces écoles." (16) Les adultes et les enfants vont à l'école pour obéir au Coran et à la Sunna.

La Mosquée commença véritablement son office d'école dès les débuts du règne d'Omar, second Calife. Il nomma des "narrateurs" dans les villes comme Koufa (Irak), Bassora (Irak) et Damas (Syrie), pour réciter le Coran et les "Hadiths".

---

tacite toute sa vie. Second fondement du dogme et de la loi de l'islam après le Coran, elle consiste essentiellement en commentaires du Coran par le prophète ou au règles de conduite prescrites à l'ensemble de la communauté islamique. " HADITH " ou tradition du prophète, "la sunna" fut la source d'une multitude de règles pratiques qui guidèrent les juges dans les premiers siècles de l'islam avant la codification des lois islamiques. Elle continue, jusqu'à nos jours, à être une importante source de la législation islamique

(15) Coran sourate 20 (TAHA) verset 114, traduction de D. Masson, op.cit P.392

(16) S. HUNKE Le soleil d'ALLAH brille sur l'occident. 1984, P241

"Omar avait envoyé les décrets suivants pour les peuples des différentes villes :

"...et puis... apprenez à vos enfants la natation, l'équitation et récitez leurs beaux poèmes et racontez leur les bonnes actions." (17)

Progressivement, l'étude de la grammaire et de la littérature arabe furent introduites dans cet enseignement simple et rudimentaire, appelé à devenir le noyau d'un système d'enseignement beaucoup plus élaboré.

A partir du deuxième siècle de l'Hégire le nombre des "Maktab" croissait de telle manière que, dans chaque quartier de l'empire Islamique, on en trouvait un ou plusieurs .

## 2) MAKTAB EN IRAN

Comme tous les pays musulmans, l'Iran, lors de son contact avec l'Occident, possédait déjà ses établissements d'enseignement et d'éducation qui, du fait de leurs organisations et de leurs orientations, s'appelaient écoles anciennes ou écoles "Talabegui".

Elles ont, comme base idéologique, la conception "religieuse" et philosophique de l'Islam. Ces établissements "Talabegui", peuvent être classés en tenant compte de l'ordre chronologique en :

---

(17) A.SHEBLI, L'histoire de l'enseignement en Islam, traduit d'anglais en persan par M.A.SAKET, 1981, P.51 (texte en persan).

- 1) Mosquée
- 2) "Maktab"
- 3) Ecole supérieure Talabegui (ou madrassa)

Chronologiquement c'est ainsi que le système se constitue. En réalité il n'y a aucune paroi étendue entre la mosquée, le "Maktab" et l'Ecole "Talabegui" : une mosquée devient facilement un "Maktab" et une école "Talabegui", et vice-versa.

Comme chez tous les peuples convertis à l'Islam, la mosquée fut le premier établissement religieux et socio-politique introduit en Iran avec la religion musulmane, les centres religieux et politico-culturels se multiplient rapidement, d'abord dans les villes les plus importantes, puis dans toutes les agglomérations. Sous les abbassides (750-1258 après J-C) les mosquées atteignent leur nombre le plus élevé. Or, le Coran était rédigé en arabe, les iraniens musulmans durent donc apprendre avant tout la langue arabe, de sorte que les mosquées, les "Maktab", plus tard devinrent le véritable centre de l'enseignement public en Iran.

Peu à peu, la construction des mosquées fut considérée comme un acte de bienfaisance dont le fondateur, selon la religion, recevait la récompense de Dieu, en conséquence, elles s'édifièrent partout, jusqu'aux villages les plus éloignés.

"Les mosquées, (...) ainsi fondées par des bienfaiteurs, (...) reçurent en général des "Wagfs" (18) pour subvenir à tous leurs frais." (19)

Dans la construction des mosquées l'on prévoyait toujours un lieu, à l'étage, pour servir de local d'enseignement. Et ce lieu a fourni la première physionomie des "Maktab" où les musulmans apprennent leurs devoirs religieux envers Dieu et les hommes et s'initient à l'enseignement du Coran et aux "Hadith".

Peu à peu, par commodité, le local d'instruction est sorti de la mosquée pour s'installer d'abord à proximité de la mosquée puis loin de celle-ci, dans les "Maktab". (20)

"La centralisation des établissements éducatifs et l'accroissement du nombre des élèves entraînent l'incapacité des mosquées à s'acquitter de leurs charges initiales : promouvoir l'instruction et l'éducation." (21)

Le "Maktab", en tant qu'institution dotée d'une organisation d'enseignement spécifique présentait d'autres caractéristiques; pourtant dans son ensemble, il n'avait ni un statut, ni un programme précis ; et d'ailleurs, cela n'était peut-être pas nécessaire, car ici le maître (instituteur) décidait tout selon sa capacité et son

(18) voir IIème partie P.8

(19) A.M KARDAN L'organisation scolaire en Iran, 1956, P.24.

(20) Le mot "Maktab" vient du verbe arabe "KATABA", qui veut dire écrire, le "Maktab", est le lieu d'écriture.

(21) Bureau de recherche et de planification et de programmation du ministère de l'éducation nationale, Nezamé-Talabegui- système Talabegui, pub N23, 1979 P.2 et 3 (texte en persan)

savoir ; il déterminait le contenu, l'organisation et les méthodes.

Les "Maktab" sont nés spontanément sans que personne ait ordonné leur création. Tout musulman doit pouvoir lire l'écriture sainte (.....) les enfants de toutes conditions fréquentent les écoles primaires ("Maktab"), (...) moyennant une somme fort modique. Mieux encore, depuis que l'Etat paie les professeurs, ceux-ci doivent instruire gratuitement les indigents (22)".

En IRAN, c'est surtout sous les abbassides que les "Maktab" ont pris un grand élan, en se multipliant à travers tout le pays.

" Peu à peu, elles furent fréquentées par les enfants iraniens ou non musulmans. Ce n'est parait-il que sous le règne de MOTAVAKKEL (846 ap JC) que leur accès fut interdit aux enfants des autres religions. Mais cette interdiction n'aurait pu durer longtemps." (23)

Les "Maktab" subsistèrent en IRAN : " Jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale en 1939, malgré une recrudescence des écoles de type européennes, il y avait 2356 "Maktab" dans le pays." (24)

Nous pouvons dire que leur spécificité consistait surtout dans les matières étudiées, et dans les méthodes d'apprentissage différentes des autres "Maktab" du monde musulmans.

(22) S. HUNKE op.cit P.241

(23) I.SADIGH Brève histoire sur l'éducation en Iran.  
P.298 cité par M.A.KARDAN, op.cit P.24

(24) I SADISH, op.cit P.405

"Dans les pays musulmans, les "Maktab" n'étaient pas mixtes: il y avait des écoles pour les filles avec une institutrice et des écoles pour les garçons avec un instituteur." (25)

Mais en ce qui concerne l'IRAN, nous pouvons affirmer qu' il a toujours existé des "Maktab" où garçons et filles étudiaient côte à côte .

A. SHEBLI écrit dans l'histoire de l'enseignement en islam: "En orient (IRAN, Perse) l'enseignement du Coran se fait par lecture. Ils apprennent l'écriture par les poèmes ... Dans ces pays le maître du Coran et celui de la calligraphie sont différents. Ils ont une bonne méthode d'enseignement, c'est pour cela qu'ils sont de bons calligraphes, puisque le maître de calligraphie n'apprend aux enfants que sa spécialité et les enfants font ainsi de bons travaux. " (26)

Nous retrouvons également chez Ibn-KHALDUN (1332-1406) des remarques semblables en ce qui concerne l'enseignement dans les "Maktab" en IRAN. En même temps, il explique dans son "introduction à l'histoire", la manière dont il convient d'enseigner les différentes sciences, particulièrement l'apprentissage du Coran qui est selon lui, le premier et le plus important sujet , dont on doit au début instruire les enfants . Dans la partie concernant l'Orient ibn-KHALDUN explique :

(25) A.MAZAHRI, La vie quotidienne des musulmans au moyen âge, 1951, P.405

(26) A. SHEBLI op.cit P.43

"En Orient, l'enseignement est de caractère mixte, du moins à ma connaissance. J'ignore ce sur quoi l'on insiste pour commencer. On m'a dit que les jeunes gens étudient le Coran, les traités et les règles de quelques sciences religieuses. On n'ajoute pas l'écriture chez eux, c'est une spécialité, enseignée par des professionnels à part, comme n'importe quel autre art, en dehors des programmes scolaires. Aussi, sur les planchettes des écoliers, les caractères sont informes. Ceux qui, plus tard, voudront apprendre à bien écrire pourront le faire en recourant aux calligraphes de métier, si cela les intéresse." (27)

Le "Maktab" en IRAN fonctionnait, d'une part, pour répondre aux besoins des écoles supérieures ("Talabegui") et d'autre part, pour alphabétiser le peuple. En effet, l'enseignement dans ce système était toujours partagé d'une manière informelle entre le "Maktab", la mosquée, et l'école "Talabegui". Avec la fondation des écoles supérieures et leurs développements, le "Maktab" élargit les activités et devient un cycle préparatoire à l'école supérieure "Talabegui".

"Une des finalités les plus importantes du "Maktab" a toujours été de familiariser les enfants avec la lecture et l'écriture et, plus particulièrement, avec les principes de la religion, généralement à la Mosquée, parfois aussi dans un cadre privé. L'élève apprend à respecter à la fois le maître et l'objet de l'étude. Or, la première éducation

(27) IBN KHALDUN "le Muqaddamah" Discours sur l'histoire universelle , traduit en français par V.Monteil , 1978, P.2



donnée au niveau du "Maktab" façonnait l'attitude fondamentale de l'élève envers ses maîtres et à l'égard du savoir, cette attitude persistait généralement pendant les cycles supérieurs de l'enseignement." (28) Cependant les plus doués étaient distingués par les maîtres dès le premier stade et, dans la plupart des cas, encouragés à poursuivre leurs études à un niveau plus élevé.

Le "Maktab" a donc rempli une double fonction, de centre d'éducation religieuse et littéraire de la communauté musulmane et, de cycle préparatoire aux collèges supérieurs, où étaient enseignées et cultivées les sciences.

Il y a un point particulièrement intéressant dans le système des "Maktab" en Iran : l'orientation professionnelle n'y était pas négligée. Parallèlement, en fait, on apprenait aux écoliers un métier et on considérait cela comme non négligeable. L'enseignement dans les "Maktab" et les rapports existants entre l'instruction et l'apprentissage étaient alors plus poussés que dans les "Maktab" des siècles suivants notamment après la destruction du pays par l'invasion mongole à la fin du XIIIème siècle et celle des Tartares au début du XIVème siècle. (29) Dans l'instruction de l'enfant, on attachait

(28) S.H. NASR op.cit P66

(29) C'est à partir de l'invasion des Mongols que la décadence culturelle politico-sociale commence en Iran, en s'aggravant et met le pays tout entier en péril par l'invasion de Tamerlan Tartare). A partir de ces deux invasions destructrices, et des autres invasions et des guerres ultérieures, l'Iran n'a jamais plus connu un siècle de paix et de sérénité.

plus d'attention à la méthode d'enseignement et à l'ambiance qu'aux aspects héréditaires ou aux aptitudes de l'enfant.

"Un des points peut-être les plus extraordinaires dans l'enseignement des enfants au cours des premiers siècles de l'apparition de cette éducation, c'est (...) l'importance du résultat obtenu par l'enseignement du "Maktab" dans la formation des capacités intellectuelles des enfants. Si un enfant, à la fin de la période d'enseignement, avait des lacunes, ce n'était pas lui qui était considéré comme coupable, mais (...) le Maître (instituteur) qui subissait des reproches ou même était destitué ."(30)

Pour bien mettre en relief les spécificités de "Maktab" en Iran, nous évoquons rapidement leurs principes et méthodes.

#### 1) PAS DE LIMITE D'AGE :

Il n'est jamais trop tard pour apprendre à lire et à écrire ! Il n'existe pas d'obligation formelle, égale et figée. Aucune contrainte ne peut empêcher un individu de s'instruire.

---

(30) M. ZAVABETI op.cit P23

## 2) PORTE OUVERTE :

A tout moment, il est possible de s'y rendre, à n'importe quel mois de l'année, n'importe quel jour ou même n'importe quelle heure. (31)" On saisit bien l'importance de cette porte ouverte du "Maktab", lorsqu'on sait que la grande majorité de la population iranienne jusqu'à la veille de la deuxième guerre était rurale, et malgré l'urbanisation massive du pays depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la majorité de la population reste encore villageoise.

Dans les "Maktab", l'élève dispose d'un temps illimité pour apprendre et approfondir ses connaissances. Il peut progresser à un rythme rapide s'il en est capable, ou, au contraire, continuer le temps qu'il lui faudra.

## 3) "LIBERTE INDIVIDUELLE" :

Il n'y a pas d'ordre progressif dans les matières à étudier. L'élève apprend un texte suivant son désir et son talent. S'il dépasse les autres, ses professeurs lui accordent des entretiens privés. S'il est en retard, une personne qui a plus d'expérience le prend en charge et s'efforce de l'encourager.

---

(31) Le bureau de recherche et de planification du ministère d'éducation nationale, op.cit P.2

#### 4) ENCADREMENT :

Dans un "Maktab", un élève d'un niveau supérieur peut enseigner à un élève de niveau inférieur, avec l'"Ijaza" (permission du maître) ; il est en quelque sorte l'assistant du maître ou le "sous-maître."

En ce qui concerne les matières à étudier et les méthodes pédagogiques, on utilisait, en général les principes suivants :

a) "apprendre par coeur et de façon rythmique à lire et à écrire ;

b) Apprendre les éléments de base de la langue arabe d'une manière rythmique en utilisant les livres de "NESAB", de ABOUNASR FARAHI.

c) Apprendre des éléments religieux de manière à les mettre en pratique.

d) Apprendre le Coran de manière collective, individuelle et rythmique.

e) Apprendre les éléments de base de la morale par la lecture du livre des "cent mots", SADKALAN.

f) Stimuler des motivations de lectures chez des enfants par des livres de contes et des fables.

g) Apprendre les bases de la loi Islamique.

h) Apprendre l'arithmétique et la géométrie.

i) Apprendre la calligraphie de manière à la mettre en pratique."(32)

---

(32) M. ZAVABETI op.cit P.P 29,30

La méthode d'enseignement dans les "Maktab" en Iran était généralement individualisée et par conséquent direct. Cet enseignement individualisé avait le mérite évident de s'adapter à chaque enfant. Le maître donnait la leçon d'abord collectivement aux élèves puis ceux qui étaient plus avancés dans la matière étaient chargés par le maître d'apprendre aux autres, notamment aux nouveaux arrivés, selon un mode d'enseignement mutuel. La méthode d'apprentissage consistait en premier lieu à faire apprendre par coeur sans trop insister sur la compréhension.

"Les "Maktab" étaient les centres scolaires les plus répandus en Iran (...). Dans certaines villes chaque "Maktab" de quartier n'enseignait qu'une seule matière. Les enfants y entraient normalement à l'âge de 7 ans." (33)

Le "Maktab" en Iran était auparavant appelé, "ADABESTAN", mot d'origine persane. C'est dans Hidjaz et en Egypte que fut d'abord utilisé le nom "Maktab". Ce mot "ADABESTAN" aurait été donné plus tard aux écoles européennes en Iran sous forme de "DABESTAN".

Les "Maktab" des différentes régions et même des différents quartiers n'avaient pratiquement pas de points communs entre eux. Tout dépendait des particularités locales et de la volonté de son fondateur. Il n'existait pas de règle générale appliquée à la lettre. Mais dans l'ensemble, "l'enseignement n'y est ni obligatoire, ni

(33) M. ZAVABETI op.cit P.30

gratuit. Mais l'accès y est si simple et si naturel que n'importe quelle famille appartenant à n'importe quelle couche ou groupe et de n'importe quel niveau social ou économique, peut y faire entrer son enfant. Le "Maktab" est une sorte de système d'enseignement élémentaire qui convient à la vie rurale, notamment au milieu agricole, et qui se nourrit des réalités sociales et de l'environnement (34)."

De ce fait, pendant des siècles, les "Maktab" avec leur organisation quasi spontanée ont joué un rôle très important dans l'instruction du peuple iranien, même s'ils ne se sont guère modifiés pour s'adapter aux "progrès" ou aux situations nouvelles. C'est peut-être l'un des reproches les plus graves qu'on puisse leur adresser. Néanmoins, on ne peut pas non plus négliger leur efficacité dans la société iranienne, qui leur doit de brillants moments de son histoire. En fait, "les "Maktab" subsistèrent jusqu'au delà du milieu du XXème siècle. Dans les "Maktab", en dehors de l'apprentissage du Coran, de l'arithmétique des principes de la religion et des devoirs religieux on avait incluse que quelques cours élémentaires des écoles supérieures "Talabegui". La quasi totalité des hommes de sciences iraniennes, il y a cinquante ans passèrent d'abord par les "Maktab", puis par l'école supérieure "Talabegui"." (35)

(34) A. CHARIATI "Maktab", Talim-va-Tarbiat-é Islami "Maktab", l'éducation Islamique, sans date, P.1 (texte en persan).

(35) M. ZAVABETI op.cit P.22

B) ECOLE ("MADRASSA") "TALABEGUI" : DESTINEE A  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

La société musulmane, par sa rencontre avec plusieurs civilisations, par son avidité pour la science et le savoir a augmenté spectaculairement son niveau de connaissance.

La naissance des différents groupes et courants religieux au sein de l'Islam, avec leurs relations réciproques, a favorisé cette masse culturelle, influencée elle-même par des conditions sociales et politico-idéologiques propices: "la lutte que se livrent l'opposition et les partis gouvernementaux, pour gagner les faveurs du peuple, provoque un considérable relèvement du niveau d'instruction de l'ensemble de la population. (...) Ils organisent des écoles secondaires analogues à nos lycées modernes ou plutôt aux collèges anglais. Il va de soi que l'enseignement y est gratuit. Alors, pour faire contre-poids à la propagande adverse, l'Etat saisit aussitôt la balle au bond. C'est ainsi que dans toutes les grandes villes de nouveaux collèges voient le jour." (1)

(1) S. HUNKE op.cit P.242

Toutes ces sciences prirent le nom, plus tard, de sciences Islamiques. Le transfert des sciences Islamiques sous forme de cercle "Madjliss" de la Mosquée à la "Madrassa" (Ecole "Talabégui") apporte également certaines caractéristiques de la mosquée à la "Madrassa".

"Dans la cour de la mosquée, le professeur est assis au pied d'une colonne, ses auditeurs groupés en demi-cercle autour de lui. Le cours a lieu, en quelque sorte, toutes portes ouvertes. Chacun, homme ou femme, peut y assister et interrompre le professeur pour lui poser une question ou soulever une objection. Ce qui ne manque pas de contrainte, aussi, fort salutairement, le conférencier a une préparation des plus rigoureuses." (2)

Ainsi l'architecture des premières écoles "Talabégui" "Madrassa", était-elle analogue à celle de la mosquée. L'établissement d'enseignement islamique qui avait prévu pour les élèves des enseignements gratuits, des logements et des bourses versées par les fondations religieuses, a transféré ce caractère aux écoles "Talabégui". Elles formèrent une sorte de mosquée à dimension scientifique. C'est ainsi qu'ont été créées les premières "Madrassa", dénommées par la suite aussi école "Talabégui".

La "Madrassa", ou l'école "Talabégui" était l'université du monde musulman aux premiers siècles de l'Islam. Le programme des études y était axé sur le Coran, les "Hadiths", la théologie et le droit islamique. La "Madrassa" école "Talabégui" proprement dit ne fut

(2) Idem P.P. 244, 245



instituée qu'au XIème siècle, mais entre temps, on assiste à la création des maisons de la sagesse ("Beyt-al-Hikma"). La première, remonte à l'an 815 et on prétendait "qu'elle consacrait beaucoup de temps à la lecture." (3)

L'enseignement supérieur dans tout le monde musulman semblait alors bien homogène. Mais la principale structure d'enseignement supérieur, jusqu'au Xème siècle était encore le cercle ou (salon), "majlis", où l'on discutait des différentes sciences religieuses ou philosophiques, sous la présidence d'un professeur appelé, selon le cas, "CHEIKH", "HAKIM" ou "USTAD".

#### 1) L'ECOLE "TALABEGUI" ("MADRASSA") EN IRAN

Bien que la "Madrassa" proprement dite a commencé à se développer à côté ou loin de la mosquée, il y eut cependant longtemps des chevauchements avec la mosquée qui continua d'ailleurs, comme auparavant, à jouer le rôle d'école.

"Ibn Battuta voyageait à l'époque de l'épanouissement des Madaris (pluriel de "Madrassa"). Au VIIIème siècle, il assista à des leçons de "Hadiths" aussi bien au Djamié de Shirâz (en Iran) qu'à celui d'al-Mansûr à Bagdad." (4)

Cependant, une des questions à laquelle nous ne pourrions pas donner une réponse précise, c'est la date de

(3) M.A. SINACEUR le courrier de l'UNESCO, août-sept, 1981, P.37

(4) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, 1985, Tome V, P. 1122, Art."Madrassa", (J. PEDERSEN G.MAKDISI), 1985,

la première création de l'école "Talabégui" -"Madrassa"- et le nom de son premier fondateur en Iran.

En effet, "les historiens musulmans sont embarrassés pour écrire l'histoire de la "Madrassa"." (5) Toutefois, nous pouvons mentionner que l'une des premières "Madrassa" proprement dites fut créée au Xème siècle dans la ville de BUST, en Iran oriental.

"Abû-Hatim al-Busti, né en 277/890, fonda dans sa ville natale une école avec bibliothèque, logements et bourses pour les étudiants étrangers." (6) "Cette école Talabégui recevait de la part des fondations pieuses (waqf) le financement nécessaire à son fonctionnement notamment pour la contribution des bourses." (7)

Certains historiens et orientalistes, considèrent Nizam-al-Mulk comme le premier fondateur. En effet, on ne peut pas considérer cette déclaration relative à Nizam-al-Mulk comme bien fondée car au début du XIème siècle, il y avait déjà une activité scientifique fort importante dans la ville de Nichabour où l'étude était menée avec ardeur.

"Dans le premier quart du XIème siècle, existaient déjà quatre "Madrassa" particulièrement célèbres dans la ville de Nichabour (Iran Est):

1) "Madrassa" al-Bayhaqiya, fondée par al-Bayhaqui (Mort 1066 après J.C) lorsqu'il fut nommé professeur à Nichabour en 1049-50.

(5) Idem P.1123

(6) Ibid P.1122 voir aussi M.ZAVABETI op.cit P.88

(7) M. ZAVABETI op.cit P.89

- 2) "Madrassa" al-Sa'idiya, dont le fondateur fut le gouverneur de Nichabour NASR- Ibn Sebuktinguin (999 après J.C)
- 3) "Madrassa" al-Astrâbâdi, construit par Abû-Sa'd'Isma'il al-Astrâbadi
- 4) "Madrassa" édifiée pour le professeur Abû Ishaq-al-Isfra'ini. (8)

En fait, une chose semble certaine la "Madrassa" est indubitablement originaire de l'Iran, c'est de là que la "Madrassa" se développa et se propagea dans le monde musulman.

"Le type exemplaire spécifique des écoles "Talabégui" Islamique (...) est né au XIème siècle dans les régions Est de l'empire musulman KHORASSAN (Iran), et puis s'est développé à l'Ouest de l'empire." (9)

Ainsi, la "Madrassa" apparait d'abord avec le caractère d'une école informelle dans le Khorasan (Iran Est) vers l'an 1000. Chaque école porte le nom de son fondateur ou d'un célèbre professeur qui y a enseigné. Elles n'ont aucun caractère officiel et il faut attendre la fondation de la

(8) I.Sadigh, Tarikh-é Amouzech-va-Parvarech dar Iran Histoire de l'éducation en Iran, 1958, P.368 (texte en persan).

(9) A. PETROCHOVSKI Islam en Iran traduit de Russe en persan par KECHAVARZE. 1974, , P101

Nizamiyeh par le Nizam-al Mulk en 1067, pour qu'elles s'officialisent et s'institutionnalisent.

"L'action énergique de Nizam-al-Mulk fut le commencement d'un nouvel épanouissement de la "Madrassa"."  
(10)

## 2) LA CREATION DES ECOLES NOMMEES "NEZAMIYA"

Les centres d'études supérieurs connurent l'apogée de leur développement dans la seconde moitié du XIème siècle grâce à l'initiative de Nizam-al-Mulk.

En effet, avec les premiers sultans saldjukides, les turcs, qui étaient appelés en renfort contre le danger intérieur chiite allaient enfin pouvoir écraser en orient le chiisme. L'affaiblissement des chiites, le déclin de la richesse sociale au profit des dirigeants Turcs, l'arrivée du premier ministre iranien Nizam-al-Mulk (1064-1092) un organisateur de mérite, facilitèrent cette tâche. L'une de ses initiatives fut l'élaboration d'un plan visant à fonder une série d'écoles supérieures destinées à l'enseignement et à la propagation exclusive de la doctrine "chafé'ites" (sunnite).

"Le premier ministre saljûkide Nizam-al-Mulk créa une série de collèges ou "Madaris" (singulier : "Madrassa") à Bagdad, Nichapour et dans d'autres villes." (11) Comme hérat et Isphahan...

(10) encyclopédie de l'Islam op.cit P.1123

(11) S.H NASR op.cit P.70

Comme le souligna Rodinson M. "les turcs réussirent à donner à l'Islam sunnite sa forme définitive, la diffusèrent par la construction des "Madrassa" et des mosquées." (12)

Ces écoles portèrent le nom de Nizamieya, ce qui a éternisé le nom de leur fondateur : Nizam-al-Mulk. Elles furent construites selon le modèle des écoles précédentes, mais séparées davantage de la mosquée. Toutefois, le mérite de Nizam-al-Mulk fut de les multiplier en les mettant sous le contrôle de l'état. Ainsi, les premières écoles supérieures officielles régies par l'état, venaient de naître.

"En réalité, c'est la première fois qu'un système d'enseignement supérieur officiel avec un programme unique apparaît dans le monde Islamique. L'organisation intérieure des "nizamiya" qui n'était que l'imitation du passé, demeure après le XIème siècle, le (modèle) des "Madrassa" Islamique de l'Iran." (13)

L'action de Nizam-al-Mulk fut importante dans l'évolution historique des "Madrassa" à deux titres :

1) Elle a multiplié considérablement, et mis sous le contrôle politique les "Madrassa" dans un bref laps de temps.

2) Elle a uniformisé leur programme scolaire, leur fonctionnement et leur architecture.

(12) M. RODINSON "la pensée d'Avicenne", la pensée, N°47, 1953, P.96

(13) A.M KARDAN op.cit P.29

"Dès lors, les puissances s'intéressèrent à ce genre d'école, et le type adapté par Nizam-al-Mulk : l'Ecole avec le logement et entretien des étudiants devint après lui le type dominant. Elles devinrent des universités destinées à la culture doctrinale." (14)

Les écoles de Nizamiyas non seulement entretenaient les étudiants en leur donnant des bourses, un logement et la nourriture, mais pour la première fois, elles s'occupaient des professeurs en leur accordant un salaire fixe et des habitations près des lieux d'enseignement.

Le but essentiel de Nizam-al-Mulk dans la création des écoles supérieures de Nizamiya fut d'abord, de neutraliser le courant chiite, pour lequel il éprouvait une antipathie particulière. Par ailleurs, le chiisme va bouleverser l'empire saljukide par la dynastie Bouyides (932-1055) en Iran et par les Fatimides en Egypte. La "Madrassa" Nizamiya de Bagdad "coûta deux ans de travail et l'équivalent de 18 millions de francs.

Or cela souleva naturellement un grand enthousiasme chez les sunnites de Bagdad et devint, par la suite, l'établissement type destiné à se multiplier dans toutes les villes de l'Islam sultaniennes, à partir de la période des grands saljurides." (15)

(14) Encyclopédie de l'Islam, ancienne édition (dirigé par Houstman), Tome III, P. 404, Art. Masjid, par ERNEST DIEZ, 1908.

(15) A. MAZAHERI op.cit P.134

Par la même occasion se propage la doctrine Ash'arites (shaféides) à laquelle Nizam-al-Mulk vouait un attachement idéologique farouche.

"Maître et élèves devaient appartenir exclusivement à la secte des Ash'arites, consigne qui ne fut entièrement respectée que pendant les cent premières années. Nizam-al-Mulk avait exigé pour l'embauche de tout fonctionnaire, professeur, répétiteur et même pour les simples personnes de service, d'être Ash'arites. En tenant compte que le principe des Nizamiya étant la propagation de la doctrine Shafiite (Ash'arites) et selon l'acte de constitution de Waqf (Waqfnamé) de ceux-ci, appartenir à la secte ci-nommée était la condition essentielle pour accéder à Nizamiya." (16)

Au XIIIème siècle, rien qu'à Bagdad, existait environ trente grande écoles ou Nizamiya. Puisque le Nizamiya, avait été institué dans un but doctrinal chafi'ite (Ash'arite). Son enseignement était donné selon ce rite.

"Les matières enseignées à la Nizamiya concernaient les sciences coraniques et le Hadith, ou traditions prophétiques, la jurisprudence chafi'ite, la dialectique ash'arite, le droit chafi'ite, la philologie de la langue arabe, la littérature, la géographie, l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie, l'astronomie, les

(16) N. KASSAEIY, - Nadariss-é Nizamiya va Tâthiraté Elmi va Edjtémaey-é An - Madariss Nizamiya et leur impacts scientifiques et sociales, 1984, P.P 124,125,126 (texte en persan)

mathématiques, la chimie, la musique et le dessin géométrique." (17)

Parmi les plus importantes "Madrassa" (école) Nizamiya en Iran nous pouvons citer :

Nizamiya de Nichapour, Ispahan, Amul, Balkh, Marwi, Harat et Ray dont la plus célèbre est celle de Nichapour. (voir Fig. N°9)

Malgré la répression, envers les chiites, ils continuèrent leurs activités d'enseignement tantôt clandestinement, tantôt ouvertement. Ils constituèrent un système indépendant de l'Etat, qui l'est resté jusqu'à nos jours. Les dirigeants de ces centres d'enseignement étaient au début les "Imams" et puis des dignitaires religieux chiites.

"Dans les "Madrassa" chiites en plus des sciences Islamiques, on enseignait la philosophie, l'histoire, les mathématiques, les sciences naturelles, l'astrologie et la médecine. Mais beaucoup plus tard, les écoles rivales sunnites s'intéressèrent à certaines matières comme la philosophie, les mathématiques et les sciences naturelles, mais avec des différences philosophiques et doctrinales considérables. Par exemple, pour les écoles sunnites, en rhétorique, la philosophie était fataliste alors que dans les écoles chiites, elles étaient volontaristes." (18)

(17) A. MAZAHERI op.cit P.135

(18) M. ZAVABETI op.cit P.P. 49 et 50



### 3) ORGANISATION INTERIEURE DES "MADRASSA"

Dans les premières "Madrassa", une seule personne s'occupait à la fois de la direction et de l'enseignement de l'école ; elle organisait tout et décidait selon les circonstances. Avec la création des grandes écoles Nizamiya, tout en étant le fondateur et le directeur honoraire de l'école, elle désignait et nommait un haut fonctionnaire pour sa direction effective. La comptabilité des revenus des "'Awqaf" (pluriel de Waqf), appartenant à la "Madrassa", était confiée à un autre fonctionnaire.

En Iran, l'atmosphère de l'école -"Madrassa"- chiite était détendue et informelle, sans grandes obligations académiques ou financières. L'enseignement religieux était entièrement libre et le "Talabé", l'étudiant avait une chambre et une bourse de la fondation pieuse qui par ailleurs finançait l'école. "Par opposition aux académies chiites, ouvertes à toutes les nationalités et à toutes les tendances dans les Nizamiyas, le corps enseignant et les étudiants devaient appartenir à la religion officiel de l'Etat." (19)

Il est bon aussi de noter, qu'au contraire des Nizamiyas, il n'y a jamais eu à obtenir des diplômes pour jouir des avantages économiques et sociaux.

(19) A.M KARDAN op.cit P.30

#### 4) MAITRES ET ELEVES DE L'ECOLE "TALABEGUI" ("MADRASSA")

Le professeur était désigné d'une manière générale par le mot Cheikh. Mais on utilisait un autre terme plus honorifique, encore utilisé de nos jours et qui correspond à maître d'une chaîne magistrale : OUSTAD. Le maître muni d'un "Ijaza" (autorisation d'enseigner = licence) porte le nom de "Mudaris" (enseignant).

Le corps enseignant dans des écoles "Talabégui" depuis son apparition était composé de professeurs, les "modaris", de "Naibs" (assistants) et de répétiteurs Mu'id. Chaque professeur avait en général, deux répétiteurs dont la fonction consistait à redire à haute voix les leçons données par le maître et les expliquer.

"Le corps enseignant était organisé selon le même principe dans les "Madrassa", chiites et sunnites. Les cours étaient dirigés par un professeur, le "Modaris", secondé par un assistant, le "Naib", et par un répétiteur, le "Mu'id"." (20)

Avec la création des "Madrassa" Nizamiya le statut des professeurs et des étudiants se modifie. Les professeurs et les répétiteurs furent dès lors, nommés par un décret ministériel, délivré par le vizir (premier ministre) lui-même.

Dans la mesure où la "Madrassa" Nizamiya était considérée comme un établissement gouvernemental de haut

(20) S.H NASR op.cit P.71

niveau, la nomination d'un professeur exigeait un décret de Nizam-al-Mulk lui-même et soussigné par le roi." (21) Ainsi, la situation sociale et économique des enseignants et des étudiants évoluait. Comme les professeurs étaient considérés en tant que fonctionnaires, "ils bénéficiaient de salaire, fixes et de logements, tandis qu'auparavant ils demeuraient à la mosquée et menaient une vie assez difficile. Les écoles de Nizamiya fixaient également pour la première fois des règlements stricts en ce qui concernait le choix des enseignants." (22)

A la Nizamiya comme dans d'autres établissements d'enseignement régis par le pouvoir central, les professeurs portaient des tenues spéciales.

"Professeurs et répétiteurs portaient pour enseigner une UHBA, robe noire très simple assez semblable à celle que portent aujourd'hui nos magistrats, et étaient coiffés d'une TARHA, châle bleu-marine qu'ils drapaient à la façon d'un taylasân, sorte de capuchon." (23)

En ce qui concerne l'étudiant (Talabé), la transmission du savoir et la connaissance comportaient toujours un aspect hautement personnel. L'étudiant recherchait plus un maître qu'une "institution" particulière.

Ainsi, la personne qui avait étudié auprès d'un maître pouvait obtenir de lui, au cas où il en était apte, une autorisation ("Idjaza") d'enseigner les matières qu'il avait apprises.

(21) N.KASSAI op.cit P.128

(22) Idem P.278

(23) A.MAZAHERI A op.cit P.P.134,135

Dans le système Talabégui ("Madrassa") "la différence entre maître et étudiant n'était pas absolue : n'importe qui pouvait avoir un "idjaza" dans une matière, tout en étant encore étudiant dans une autre." (24)

L'étudiant choisissait librement son maître et "lorsqu'il l'avait choisi, il se remettait entre ses mains avec une confiance et une soumission entières. Un lien très intime se tissait ainsi entre l'élève et le maître, qui était révééré comme un père et dont l'autorité s'étendait à l'ensemble de la personne." (25)

Après avoir choisi son professeur, "on offrait aux étudiants le logement et en outre certaines bourses, la nourriture, le pain et de l'argent."(26)

##### 5) LES MATIERES ENSEIGNEES

L'enseignement dans les écoles "Talabégui" a un but essentiellement religieux islamique. Aussi, depuis les époques les plus anciennes le Coran et les hadiths étaient les matières essentielles des études d'abord à la mosquée et puis à l'école supérieure "Talabégui"- "Madrassa", à quoi vint s'ajouter, un peu plus tard l'étude de la langue arabe.

La matière propre à la création des "Madrassa" au VIIIème siècle était bien entendu l'étude de "Fiqh"

(24) encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition , 1985, Tome V, P. 1128, Art."Madrassa", (J. PEDERSEN G.MAKDISI )

(25) S.H. NASR op.cit P.73

(26) encyclopédie de l'Islam, Art."Madrassa",op.cit P.1128

(jurisprudence). Chaque "Madrassa" enseignait le "fiqh" selon son propre courant de pensée. Par exemple, les chiites enseignaient le "fiqh" de "Djafari", les chafiiites le "fiqh" des "Acharites".

Dans les "Madrassa" chiites du Xème siècle, l'enseignement portait sur les différents courants philosophiques, l'astrologie, l'alchimie, la médecine et la musique. "La médecine était pratiquée non seulement dans les écoles spéciales, mais aussi dans les mosquées..." (27)

On donnait plus de place également, dans les écoles chiites, aux sciences "awail", anté-islamiques." Les écoles de philosophie et de science grecque les plus ésotériques, généralement inspirées par le néopythagorisme et l'hermétisme, s'intégraient dans le système chiite." (28)

A partir du IXème siècle, on entreprit la classification des sciences, dont les plus importantes sont celle d'Al-Kindi (801-873), d'Al-FARABI (870-950), d'Avicenne (980-1037), d'Al-Ghazali (1058-1111), d'Averroès (1126-1198) et d'Ibn-KHALDUN (1332-1406) ....

"Les sciences islamiques enseignées dans les "Madrassa" dès le XIème siècle, se divisaient en deux grandes catégories:

- 1) Les sciences rationnelles (olumé Aghlieh)
- 2) Les sciences traditionnelles ou celles qui sont déterminées par l'Islam (Olumé Naghlieh).

(27) encyclopédie de l'Islam, Art. "Madrassa", op.cit P.1126  
 (28) S.H. NASR op.cit P.72

La première catégorie comprenait la logique, les mathématiques, l'astronomie, la musique, la physique, la médecine et enfin la métaphysique. La deuxième catégorie comprenait, le Coran et son commentaire, les traditions prophétiques (Hadith), la jurisprudence islamique (fiqh) et ses principes..." (29)

Mais, en ce qui concerne les "Madrassa" sunnites, elles avaient plutôt comme vocation de familiariser l'étudiant avec les sciences et les principes religieux. "Les programmes y comportaient essentiellement l'étude du Coran, des hadiths, de l'exégèse, de la grammaire, de la littérature arabe, du droit (fiqh), de la théologie et de l'éloquence ; il arrivait qu'on ajoute quelques mathématiques." (30)

D'autre part, Talas énumère les matières enseignées dans les écoles Nizamiya (sunnite) comme suit :

- le Coran et les sciences coraniques
- le Hadith et ses sciences
- le Usul du fiqh chafiite et du kalam chafiite
- fiqh chafiite
- la Arabiyya et ses sciences
- les Adâb et ses branches
- les Riyadiyat et le Fara'id arithmétique et la science du partage des successions.

(29) AM.KARDAN op.cit P.P 31-32

(30) M. ZAVABETI op.cit P.49

## 6) METHODES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES "TALABEGUI" :

Si le professeur restait libre de son enseignement, sa méthode dépendait de son talent didactique. Mais, par la force des choses, un ordre s'est établi et maintenu en toile de fond.

En général, la méthode consistait en un exposé, une conférence, du professeur suivie de discussions entre lui et ses étudiants. Au début, les élèves prenaient des notes qu'ils complétaient avec l'aide de répétiteurs. Dès qu'elles parurent, les grandes oeuvres, servirent de manuels scolaires. Peu à peu, une grande partie du temps des cours fut consacrée aux discussions sur les textes étudiés préalablement.

Dans les Nizamiya, d'après A. Talas, le cours se déroulait comme suit :

"Le texte était (d'abord) lu à haute voix et le maître donnait ses explications et (proposait) les corrections du texte. Dans la méthode d'enseignement, la collaboration du maître et des élèves, par des questions réciproques, (jouait) toujours un grand rôle." (31)

Une des spécificités des "Madrassa" est la gradation, d'une notion simple à d'autres plus complexes.

Toutefois, "si l'élève n'arrive pas à avancer comme prévu ou si le maître n'arrive pas à lui faire bien comprendre la leçon, l'étudiant va trouver un maître

(31) A. TALAS L'enseignement chez les Arabes, la "Madrassa" Nizamiya et son histoire, 1939, P.39

auxiliaire l'"assistant" qui lui donnera une seconde leçon sur le même sujet." (32)

Dans la méthode d'apprentissage, la mémoire occupait une place importante, d'où de très nombreuses répétitions. Pour mémoriser leurs leçons, les étudiants s'exerçaient mutuellement.

L'importance accordée à la mémorisation et à la compréhension se trouvait illustrée par l'adage :

"Apprendre est une ville dont l'une des portes est la mémoire et l'autre la compréhension." (33)

Au fur et à mesure que l'étudiant avance dans les matières, la méthode change aussi :

Par exemple, l'étudiant au niveau de "Muqaddama", (l'introduction aux études), poursuit ses leçons d'une manière individuelle et directe. Dès qu'il passe à un niveau supérieur, c'est-à-dire "Sath" (deuxième niveau) la méthode individuelle laisse la place à la méthode simultanée, complétée par les débats (munâzara).

"Le participant au débat devait savoir par coeur une liste aussi longue que possible de questions discutées et avoir les réponses prêtes." (34)

En effet, le principe de "munazera" était considéré comme un moyen pour perfectionner la qualification individuelle dans les connaissances déjà acquises et donner une vitesse de réaction à la mémoire.

(32) A. CHARIATI op.cit P.P. 14-15

(33) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition,  
Art."Madrassa", op.cit, P.1126

(34) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition,  
Art."Madrassa", op.cit P.1126



"La munazara (le débat) présentait pour les participants comme une motivation, un exercice, une fortification, une révision et enfin un contrôle sur leurs acquis scientifiques" (35).

### 7) LES LIEUX DE L'ECOLE "TALABEGUI" ("MADRASSA")

A propos des enseignements supérieurs, nous devons rappeler que la "madrassa", est étymologiquement le lieu des "dars" (leçon). A l'origine, ce lieu était la mosquée, qui se trouvait pourvue pour héberger les étudiants. De façon générale, tout lieu de prière, aussi bien qu'un lieu saint (tombeau de personnages pieux ou centre de pèlerinage), pouvait devenir un lieu d'enseignement. Mais, la concentration des centres d'enseignement et l'accroissement du nombre des étudiants, mirent la mosquée dans l'incapacité de s'acquitter de l'instruction et de l'éducation. On construisit donc des écoles à côté des mosquées et plus tard, elles ont été tout à fait séparées de celles-ci.

La "Madrassa", école "Talabégui", est originaire de l'Iran oriental. C'est donc là qu'il faut chercher les origines de son architecture. Mais, avant la construction massive des Nizamiya, la "Madrassa" n'avait pas partout une architecture uniforme.

---

(35) M. ZAVABETI. op.cit P.182

En effet, C'est à partir des Saldjukides, et sur l'ordre de Nizam-al-Mulk que les "Madrassa" Nizamiya élaborèrent leur propre architecture. A la suite de la destruction par les mongoles et les tartares aucune des premières "Madrassa" iraniennes n'a survécu et il est de fait que la plus ancienne qui subsiste est la "Madrassa"-é-Imami-d'Isfahân (725/1325).

Il s'agit d'un édifice compact de 92 x 72 dans ses plus grandes dimensions, bâtie sur le plan iranien classique à quatre "iwâns".(36)

Toutefois, il existe ~~des~~ différentes spéculations, de différents auteurs ne proposant que des possibilités en ce qui concerne l'origine et le type architectural de "Madrassa". Mais d'une manière générale, à partir du XIème siècle "la "Madrassa" se composait d'une cour assez vaste entourée d'une galerie couverte sur laquelle s'ouvriraient des salles d'études, de conférences, de bibliothèques, alors que les étages supérieurs étaient divisés en logement pour les étudiants". (37)

Au cours des différentes époques, des modifications importantes ont été apportées à la disposition traditionnelle de quatre "iwân". Dans les "Madrassa" qui subsistent actuellement, on distingue deux types de dispositions des éléments architecturaux : les "Madrassa" de l'époque Il-kanides (1251-1336) (mongole) et celle de Timuride (Tartare) (1380-1404).

(36) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, art. l'architecture, par R. HILLENBRAND, op.cit P.1132

(37) MAZAHERI. A. op.cit P.132

"A l'époque Timuride, la similitude entre mosquée et "Madrassa" était si marquée que presque rien de leurs façades extérieures et intérieures ne les distinguait ; mais derrière ces façades, il y avait de grandes différences. A l'intérieur du plan général à quatre "iwân", il restait suffisamment de place pour essayer d'y mettre des mosquées, des mausolées, des salles de cours et des logements... L'on pouvait alors trouver de la place pour une vaste série d'unités auxiliaires telles que bibliothèques... et prévoir des chambres différentes pour l'été et l'hiver". (38)

En définitive, la "Madrassa" école Talabégui est une fille de la mosquée avec laquelle l'échange n'a jamais cessé, tant au point de vue fonctionnel qu'architectural.

(38) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, art. l'architecture, op.cit P.1140

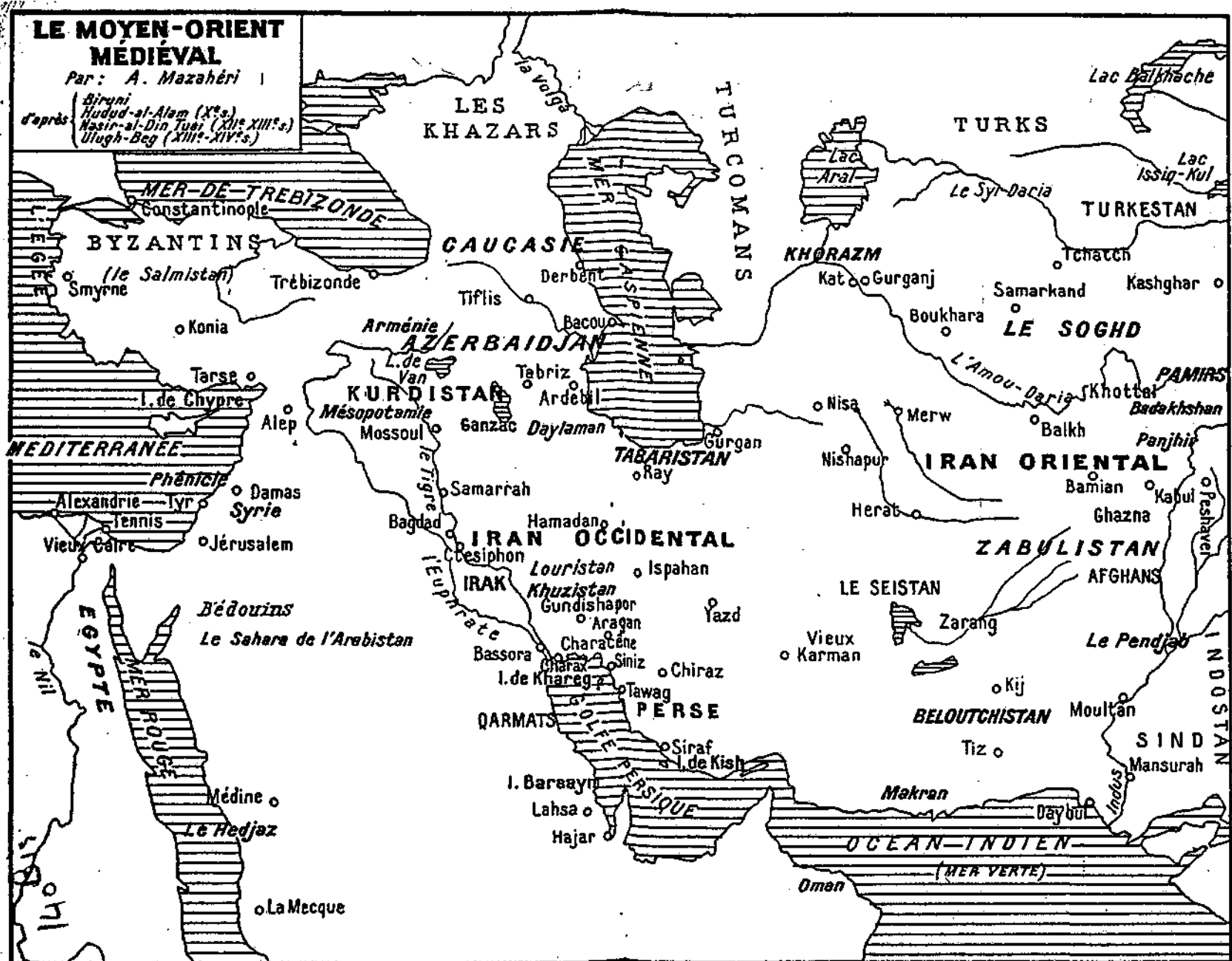


FIG. N° 9 - Carte de moyen orient médiéval

C) L'ECOLE "TALABEGUI" (MADRASSA): LES CONDITIONS HISTORIQUES  
ET LES RAPPORTS POLITICO-IDEOLOGIQUES DE SA FORMATION

1) LES CENTRES D'ENSEIGNEMENT ET LE ROLE POLITICO-  
IDEOLOGIQUE DES ABBASSIDES (750-1258)

Après le renversement des omayyades, les Abbassides surtout HAROUN et MAMOUN, ont créé des centres d'enseignement très importants pour rivaliser avec ceux des Imams chiïtes, qui tenaient des centres d'enseignement très actifs et très poussés.

Dans ces rapports, cette initiation des Abbassides fut très positive pour le développement de la civilisation islamique et des sciences en général. Ils créèrent des centres d'études très approfondis, financés par la cour.

La première "maison de la sagesse" fut fondée à cette époque. Bon nombre des oeuvres philosophiques grecques, furent traduites en arabe. Bref, avec MAMOUN, débuta une ère nouvelle qui se poursuivit durant les IXème et Xème siècles. La langue arabe devint dès lors la langue philosophique et scientifique de l'orient musulman. La création d'académies semblable à celle de "Beyt-al-Hikma",

la maison de la sagesse, par les gouverneurs des provinces chi'ites se continua. "En 1005, le calife fatimide AL-HAKIM fonda au Caire Dâr-al'-ilm, la maison de la connaissance, pour y enseigner les mathématiques et la physique. La bibliothèque disposait de plus d'un million de volumes. Au siècle suivant, de nombreux établissements chi'ites furent fondés sous le même nom, selon le même principe." (1)

Les responsables de ces académies bibliothèques étaient des philosophes et des savants chi'ites et même des libres penseurs. A part les "Maktab", les principaux établissements d'enseignement jusqu'au Xème siècle étaient les cercles (majlis), sous la présidence d'un maître.

Les cercles les plus importants furent ceux des Imams chi'ites et de leurs disciples. C'est précisément pour rivaliser avec ces académies que furent créés les premières écoles sunnites par leurs savants. Ainsi le besoin de la "propagande" amena-t-il les chi'ites à instruire le peuple. Tandis que les gouverneurs chiites, construisirent des écoles supérieures (Madrassa) et fondèrent des bourses pour fortifier leur position vis à vis des souverains sunnites. Les places privilégiées que les philosophes, les savants et les théologiens pouvaient obtenir dans l'empire augmentaient l'ardeur de la jeunesse pour les études.

"Le nombre considérable d'ouvrages traduits ou écrits par les savants avec la subvention des souverains facilita la tâche de l'enseignement. Si auparavant, les jeunes

(1) S.H. NASR op.cit P.70

étudiants devaient effectuer de longs voyages pour se rendre aux centres culturels chiites, dirigés par des "Imams" chiites, l'accès à l'enseignement devint beaucoup moins difficile dès lors, grâce à ces centres et à leurs oeuvres. Aussi, l'influence des "Imams" diminua dans les matières de l'enseignement." (2)

D'autre part, les souverains diminuèrent également en partie le pouvoir et l'influence politique et idéologique des "Imams" qui dans la formation des jeunes gens se montraient toujours hostiles au pouvoir des souverains.

Telle était la situation lorsque le califat et l'aristocratie des princes sunnites, effrayés par le développement de l'influence des Iraniens chiites et leur doctrine, abandonnèrent ceux-ci pour faire appel aux Turcs saldjukides qui, récemment convertis à l'Islam, étaient fortement opposés au chiisme.

## 2) INFLUENCES TURQUES (GHAZNEVIDS ET SALDJUKIDES) DANS L'EMPIRE MUSULMAN: NOUVEAU COURANT POLITICO-IDEOLOGIQUE ET NOUVELLE ERE DE L'ENSEIGNEMENT "TALABEGUI" (999-1220)

L'histoire de l'empire islamique fut marquée, à partir de la deuxième moitié du XIème siècle par l'influence Turque à la cour de la dynastie arabe. Dès lors, la lutte entre chiites et sunnites pris une forme plus aiguë. Dès le Xème siècle s'étaient constituées les grandes dynasties iraniennes comme les samanides (892-999) et les saffavides

(2) M.ZAVABETI. op.cit P.53

(1500-1722). Le pays devint, de se fait le refuge des théologiens, des philosophes et des savants chiites, où ils trouvèrent une liberté relativement plus importante pour se manifester. "les grands philosophes et les savants du monde islamique, tels que FARABI (mort en 950), les Frères Sincères, auteur d'une encyclopédie de ce nom, AVICENNE (980-1037) et d'autres, ont vécu à cette époque. Or à mesure que les Turcs devinrent influents dans l'empire, la chasse aux philosophes, aux savants et aux libres penseurs fit son apparition. La domination Turque commença en Iran avec les GHAZNEVIDES (995-1191) qui étaient fidèles aux califats sunnites Arabes. Avec l'arrivée des SALJUKIDES au pouvoir (1051), l'empire Arabe fut définitivement placé sous l'emprise Turque. Les sultans turcs commencèrent alors de "nettoyer" l'empire de "l'impie" chiite et les Turcs SALJUKIDES allèrent restaurer ce qu'ils croyaient être l'islamisme du bon vieux temps." (3)

A leur tour, les théologiens sunnites s'intéressèrent à l'instruction du peuple. L'éveil du sunnisme et l'accumulation des diverses sciences nouvelles à enseigner nécessitèrent une réorganisation générale du système scolaire. Ainsi, les premières écoles ("madrassa") spécialement destinés à l'enseignement systématique des sciences islamiques, furent créés en Iran oriental par les sunnites". (4) Nous les avons étudiées précédemment aux pages (CH.I B2)

(3) A. MAZAHÉRI. op.cit P.80

(4) Encyclopédie de l'Islam, ancienne édition, 1936, Volume III ,P. 403, Art. Masjid, par ERNEST DIEZ



### 3) DE L'INVASION MONGOLE JUSQU'AU CONTACT DE L'IRAN AVEC L'OCCIDENT ( XIII-XIX<sup>ème</sup> SIECLE )

A partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, alors que l'occident, sous l'influence de la classe bourgeoise, s'étendait vers de nouveaux horizons intellectuels, l'orient musulman rétrogradait.

La cause extérieure fut l'invasion des Mongols dans une ambiance de désordre et de déchirement politico-idéologiques invraisemblables entre musulmans. Voilà une des causes qui ont permis aux mongols d'anéantir, pour plusieurs siècles la civilisation islamique en orient. Ce fut à partir de 1256, l'une des plus grandes catastrophes de l'histoire de l'Iran. "Plus de mille poètes, savants, philosophes, théologiens furent massacrés ; toutes les bibliothèques incendiées, toutes les écoles brûlées et détruites". (5)

L'Iran devint un "véritable désert". A peine la tempête des mongols apaisée, qu'au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, une autre invasion ravage le pays. Vers 1380, un tartare nommé Tamerlan envahit l'Iran et relaye les Mongols dans les ravages.

Il faut attendre le début du XVI<sup>ème</sup> siècle pour voir renaître de l'unité politique iranienne sur la base de la religion, avec la dynastie saffavides (env. 1502). Cette

(5) A. E Qbal, l'histoire de la Perse, cité par A.M KARDAN op.cit P.20

époque est caractérisée par une prospérité économique assez éphémère.

Pourtant, cette éclaircie permit des progrès artistiques et architecturaux ainsi qu'une reprise partielle des activités intellectuelles.

"D'illustres écoles chi'ites furent ouvertes à ISPHAHAN, MACHAD et CHIRAZ par les Saffavides, comme l'école "TCHAHAR BAGH" d'ISPHAHAN (...). L'un des joyaux de l'art musulman iranien est l'école du "KHAN" de CHIRAZ où enseigna le grand sage Persan MOLLA-SADRA. Les voyageurs occidentaux du XVIème siècle y trouvèrent une vie académique complète et vivante". (6)

A propos de la grande école d'Isphahan, Henry Corbin écrit :

"A cette époque, Isphahan était non seulement la capitale politique de la monarchie saffavide mais aussi le centre de la vie scientifique de l'Iran. Il y avait alors en pleine activité de nombreux collèges... dont nous pouvons encore visiter quelques-uns aujourd'hui. Les plus grands maîtres s'y trouvaient réunis, et leurs enseignements s'étendaient à toutes les branches du savoir". (7)

Ces centres d'études supérieures continuèrent d'essaimer jusqu'à nos jours. Certains surent même préserver leurs traditions scolaires à travers les temps, comme les centres chiites à NADJAF, fondés au XIème siècle,

(6) S.H NASR op.cit P.71

(7) H. Corbin En Islam Iranien Aspects spirituels et philosophies tome IV, 1972, P.57.

ou à Qum ; MACHAD est encore de nos jours l'un des grands centres d'enseignement supérieur. C'est, à partir de la dynastie des saffavides, que les chiites jouirent d'une liberté idéologique et politique de plus en plus importante. L'influence des dignitaires religieux ("ULAMAS") dans la société iranienne joua un rôle croissant jusqu'à nos jours. Les différentes dynasties essayèrent d'intégrer les dignitaires religieux ("les ulamas"), dans l'administration publique, pour en faire des associés tout en les contrôlant. Mais, les "Ulamas" se tinrent à l'écart des pouvoirs et ils surent préserver leur système éducatif : l'école "Talabégui".

Leur préoccupation principale était la vulgarisation de l'enseignement chiite et, pour cela, ils écrivaient leurs livres en arabe mais aussi dans la langue nationale : le Persan.

Toutefois, la période des saffavides, malgré une évolution politique relativement importante, n'a guère élevé en général le niveau intellectuel et culturel des habitants. La proximité de la Turquie, hostile à l'Iran, paralysait dans ce domaine, les Saffavides dont le principal souci restait le renforcement de la puissance militaire devant les menaces ottomanes et malgré le traité de 1636 .

L'accession au pouvoir de NADER Chah, (1736-1747) plutôt enclin à la conquête qu'à la reconstruction du pays, conduisit le pays à la ruine. L'Iran sombra dans l'anarchie et la décadence dès la deuxième moitié du XVIIIème siècle,

et tomba au pouvoir de la dynastie Qadjar, qui régna de la fin de ce siècle jusqu'après la première guerre mondiale. Or durant cette époque, les puissances occidentales s'orientaient vers l'élargissement de leurs horizons économiques, politiques et idéologiques à travers le monde.

Telle était la situation sociale et intellectuelle de l'Iran au moment d'entrer en contact avec l'Occident. Depuis l'invasion des Mongoles, l'activité d'enseignement était réduite, par la destruction de centaines de bibliothèques et d'écoles "Talabégui" et par l'assassinat de milliers de savants et de professeurs. Et depuis NADER-CHAH, ces écoles s'étaient repliées de plus en plus sur elles-mêmes. Avec l'apparition des écoles "modernes" occidentales, le rôle d'enseignement des écoles "Talabégui" perdit beaucoup d'importance. Aussi, après l'implantation et la généralisation massive des écoles primaires de type occidentales, peu à peu le "Maktab" disparut complètement dans l'enseignement élémentaire du pays. Par les valeurs que véhiculait le pouvoir central, par la pénétration et l'importance des européens dans le système politique iranien, le peuple, se rendit peu à peu compte que l'enseignement "moderne" apportait des avantages sociaux-économiques considérables et il voulait y accéder.

DEUXIEME CHAPITRE

SYSTEME UNIVERSITAIRE: GENESE ET EVOLUTION

A) LES RAPPORTS DE L'IRAN AVEC LES GRANDES PUISSANCES  
A L'EPOQUE DE LA DYNASTIE QADJAR (A PARTIR 1825)

L'histoire a consacré une grande attention aux luttes pour le contrôle de la route de l'Iran, du golfe persique et de l'océan Indien. Les phéniciens, les Assyriens, les Babyloniens, les Vénitiens, les Turcs, les Portugais, les Anglais, les Hollandais, les Français et les Russes cherchèrent pendant très longtemps, chacun à tour de rôle, à dominer la communication continentale entre l'Asie et l'Europe ; ils exercèrent par la même occasion, une influence directe ou indirecte sur l'Iran. L'enjeu stratégique de cette région du globe n'échappa à personne, et il prit un certain relief lors des tensions Est-Ouest au lendemain de la seconde guerre mondiale. Route terrestre et étape maritime vers les Indes et la Chine pour les Européens, et principalement pour les Anglais, débouché maritime naturel de la Russie méridionale, la Perse devint à l'époque coloniale, l'objet de convoitises non dissimulées. De prometteuses découvertes de pétrole la rendirent encore plus désirable. Nous essayerons de décrire et d'expliquer l'importance de l'influence des occidentaux, notamment des Anglais et des Russes dans leurs rapports

avec l'Iran. Elle nous aidera à comprendre la situation politico-sociale et militaire de l'Iran qui autorisa l'implantation du système éducatif occidental dans ce pays.

### 1) LA SITUATION POLITICO-SOCIALE DE L'IRAN AU MOMENT DE SA PRISE DE CONTACT AVEC L'OCCIDENT COLONIAL.

Avant de broser le tableau des enjeux et des influences occidentales qui ont favorisé l'occidentalisation massive de l'Iran aussi bien dans les institutions étatiques qu'éducatives, nous donnerons un aperçu de la situation du pays à la veille de la prise de contact avec l'occident.

L'unité religieuse et doctrinale rétablie par la dynastie saffavide et consolidée par Nader-Chah (1736-1747), disparut par l'assassinat de ce dernier ; le pays se désagrégea dans un désordre quasi-total. Le peuple se partagea entre les différents vassaux dont les luttes perpétuelles, épuisaient un pays déjà fragile. En effet , c'est dans ce contexte que Agha Mohammad Khan Qadjar, d'une tribu Turkmène s'empara du pouvoir et fonda sur la défaite des autres vassaux la dynastie Qadjar .

Les rois Qadjars, nommaient les membres de la famille royale gouverneurs de chaque province du pays. Ce hauts fonctionnaires devaient verser un impôt destiné aux frais de la cour. La nation était donc aux mains de trois pouvoirs principaux:

- La cour du chah à Téhéran
- Le gouverneur de la province
- Les troupes en campagne rurale

"le roi ne s'occupait, en fait, que du harem et de son amusement. Il était entouré de ses courtisans qui se considéraient comme ses esclaves et qui, pour lui plaire faisaient appel aux flatteries les plus odieuses." (1)

Le confident du chah était le grand vizir qui dirigeait les affaires du pays, avec un pouvoir illimité. Les gouverneurs jouissaient dans leurs provinces du même pouvoir que le chah dans la capitale, à la fois juges, préfets, percepteurs, commandants des troupes. "Le seul refuge qui restait aux opprimés pour se défendre (contre les sévices et les exactions des gouverneurs), était la maison du "clergé" musulman" (2).

En effet, avant l'établissement du régime "constitutionnel", issu de la révolution de 1906, un des rôles politiques des dignitaires religieux consistait essentiellement à protéger la communauté, devant l'inexistence de garanties réelles pour la personne humaine. Ainsi, ils freinaient, une partie des abus et des injustices administratives. Le procédé habituel pour contester l'abus d'autorité du chah était la grève. On fermait le bazar et, sous la conduite d'un religieux, on se rassemblait dans les lieux sacrés. Ce procédé infallible,

(1) v. Bernard Révolution de la Perse les provinces, les peuples, le gouvernement du roi des rois, 1910, P. 339

(2) A.M KARDAN op.cit P.38



faisait tomber des gouverneurs, voir des gouvernements et fut utilisé jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Le Chah intervenait dans toute la vie des habitants. Pendant la protestation contre la concession du tabac aux anglais (mouvement du tabac) en 1891, NASER-ED-DIN-CHAH répondit par écrit, à un dignitaire religieux contestataire.

"Le Roi des rois est le propriétaire des biens et des âmes des citoyens de l'Iran et il est le mieux placé pour juger ce qui est bénéfique à ses serviteurs..." (3).

Deux catégories de dignitaires religieux faisaient face aux gouverneurs et au Chah. La première, abusant de son prestige religieux collaborait avec les agents de la cour. Plus tard, elle se laissa acheter "à prix d'or" par les oppresseurs intérieurs et étrangers, et s'opposait aux "libéraux". La seconde catégorie, consciente de sa responsabilité religieuse devant l'injustice des despotes, et inquiète de la misère économique et culturelle des concitoyens musulmans, restait avec les opprimés ; elle fournira les personnalités, qui se trouveront plus tard à la tête des mouvements religieux et qui finalement participeront activement à la révolution de 1906.

La période qadjar fait partie des moments les plus désastreux de l'Iran.

Après les grandes invasions, les guerres de NADER-CHAH, les massacres de Agha-Mohammad Khan et les guerres

(3) S.J. MADANI. TARIKH-E SIASSI-E MOASSER-E Iran- L'histoire politique contemporaine de l'Iran, Tome I, 1981, P.25 (texte en persan)

Irano-Russe, le pays est à bout de souffle. Le peuple, privé d'instruction sérieuse, se préoccupait d'abord de sa survie. L'activité intellectuelle était au plus bas. Quant à la richesse du pays, elle était aux mains de la famille royale.

Telle était d'une manière schématique, la situation sociale, politique et intellectuelle de l'Iran à la veille de son contact direct avec l'occident. Car c'est pendant le règne de Fath Ali Chah, que la diplomatie occidentale commença à s'intéresser à l'Iran, dont le plateau constituait un pivot stratégique sur l'échiquier colonial en Asie.

## 2) L'ENJEU ET L'INFLUENCE RUSSE

L'époque de Fatah Ali Chah Qadjar (1797-1834) est caractérisée par les guerres Russo-iraniennes.

L'impératrice Catherine II (1729-1796) de Russie avait repris les vues de son mari Pierre III (1728-1762) et de ses prédécesseurs d'accéder au golfe persique, pour investir les possessions anglaises de Pamir ; Ces visées donnèrent à l'Iran, une grande importance stratégique. La première occupation du territoire iranien commença sous le tsar Alexandre I par l'annexion de la Géorgie (traité de Golestan en 1813).

"Après la mort de l'empereur Alexandre I (en 1825) son frère Nicolas I, qui venait de monter sur le trône, ordonna

d'occuper tout le territoire contesté qui (s'étendait) le long des rivages nord et nord-est de la Goktchai". (4)

Vaincu, le Chah d'Iran, Fath-ali-Chah, fut contraint de signer le 22 février 1828, le traité de TORKAMANTCHAI (5). Par ce traité, l'Iran fut dépossédé de ses territoires du Caucase. La rivière Araxe traçait la frontière entre les deux pays, à l'ouest de la mer Caspienne.

La Russie put ainsi s'avancer vers les Indes, et acquérir une influence considérable à la cour des Qadjars. De plus, par ce traité, l'Iran s'engagea à payer une indemnité écrasante et à accepter le régime des capitulations.

"La Russie, maîtresse désormais du versant méridional du Caucase, des routes menant à l'Asie Mineure et aux Indes, exerçait sa suprématie politique et économique au moyen-orient. La guerre ouverte entre les deux pays fit place à une lente et pacifique pénétration russe en Iran" (6).

En plus du traité de TORKAMANTCHAI, l'Iran, par la force de vainqueur, signa le même jour, c'est-à-dire le 22 février 1828, un traité de commerce avec la Russie. D'après ce traité, la Perse accepta que les ressortissants russes soient soumis à la juridiction de leur consulat. C'est ainsi que le régime capitulaire s'établit en Iran. Le Tsar ne se contenta pas des conquêtes caucasiennes, il lui

(4) B. BAHRAMI Les relations politiques de la Perse avec la grande puissance à l'époque des qadjars, 1955, P.36

(5) ou TurcMantchai, village situé en Azerbaïdjan, non loin de TABRIZ, où fut signé le fameux traité russo-iranien.

(6) A.R SAGHAFI. L'Iran entre l'est et l'ouest. 1960, P.44

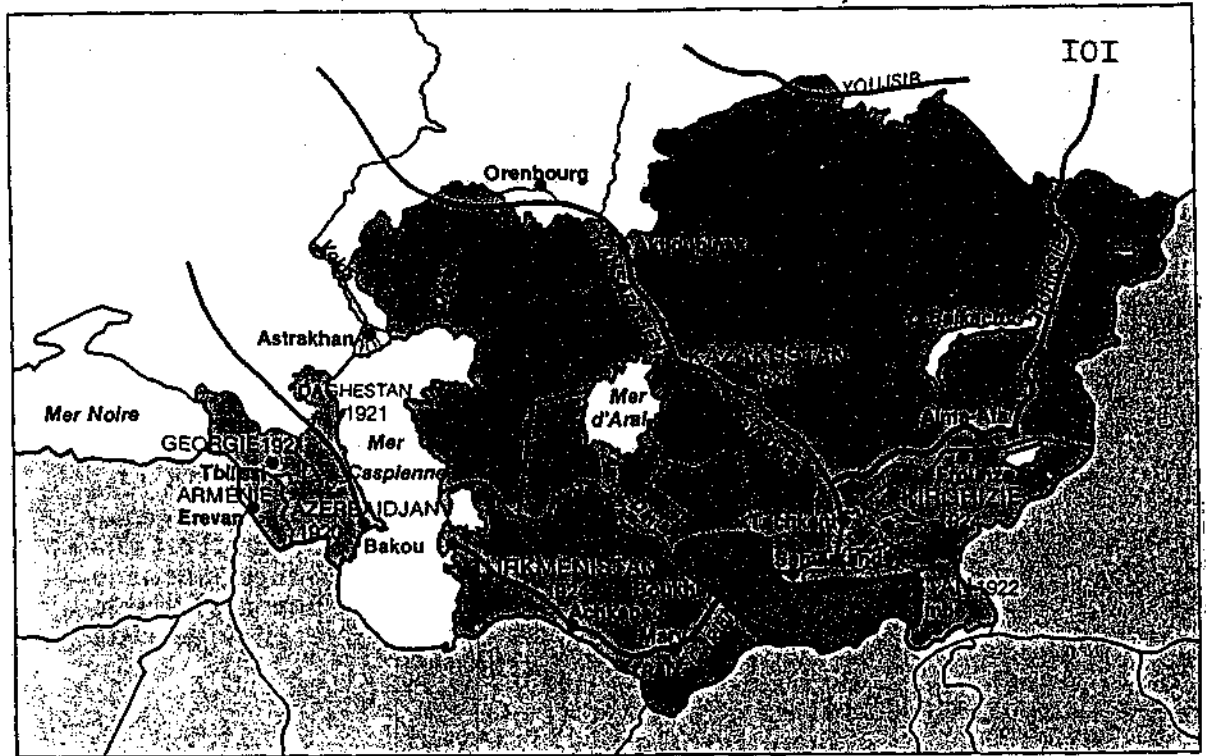


FIG. N°10 - Carte des territoires conquis au cours du XIX siècle par la Russie.

## URSS

Conquise au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, au terme de résistances souvent acharnées, l'Asie centrale musulmane et la partie islamisée du Caucase forment aujourd'hui six républiques. Cette division a été instituée par le pouvoir bolchévik à l'instigation de Staline. L'Émirat de Boukhara est annexé et partagé entre diverses républiques en 1920 et connaît un long soulèvement (1920-1928).

La politique des nationalités cherche à singulariser plutôt qu'à unifier des groupes ethniques relativement homogènes (seuls les Tadjiks ne sont pas turcophones).

L'alphabet adopté pour la transcription des langues de ces républiques est le cyrillique (1928). Leur croissance démographique est sensiblement supérieure à celle des groupes slaves.

La croissance économique de ces républiques est spectaculaire et l'Ouzbékistan a longtemps été présenté comme un modèle aux pays du Proche-Orient.

La Géorgie et l'Arménie sont soviétisées en 1920, après une brève indépendance. Ces deux républiques ne sont pas musulmanes.

Voies ferrées

Peuples du Caucase

Musulmans d'Asie Centrale

Émirat de Boukhara

## Soviétisation des peuples du Caucase et des peuples musulmans d'Asie Centrale

Dans ces régions, sont dotés d'un statut d'autonomie:

Tcherkesses (1922), Abkhases (1921), Ossètes (1924), Ingouches (1934), Karakalpaks (1925), Ouïgours, Adjars, etc.

restait à acquérir la partie orientale de la mer Caspienne, car la mer Caspienne appartenait à la Russie depuis le traité de 1828. Profitant de la main mise anglaise sur l'Afghanistan, les troupes russes pénétrèrent dans la vallée de la Syr-Daria (1849) et occupèrent TACHKENT en 1864. Ensuite, elles prirent BOUKHARA et SAMARKAND en 1868, KHIVA en 1873 et KHOHAN en 1876. (cf. Fig. N°10, la carte)

L'Iran, qui dut s'incliner pendant un siècle sous le lourd traité russe le dénonça officiellement le 10 mai 1928, ainsi que le régime capitulaire, puis négocia de nouveaux traités avec les puissances étrangères.

L'établissement du régime constitutionnel à la suite de la révolution constitutionnelle de 1906, la première guerre mondiale, la révolution soviétique de 1917 et le traité de 1921 conclu entre l'Iran et l'URSS, furent les facteurs décisifs de la suppression du régime capitulaire en Iran.

### 3) L'ENJEU ET L'INFLUENC ANGLAISE A PARTIR DE 1800

L'occupation de l'Inde et la création d'un vaste empire colonial éloigné de la métropole coûtaient chers aux anglais. Il leur fallait une puissance navale et une solide ceinture de défense autour de l'empire ; c'est pourquoi la diplomatie anglaise, dès l'année 1800, s'occupa sérieusement de l'Iran. Au cours du XIXème siècle, la politique britannique en Asie fut consacrée à la consolidation des frontières avec les puissances qui

convoitaient l'empire. C'est dans ce processus de sauvegarde de l'empire que le 12 mars 1809, les Anglais purent obtenir du chah d'Iran, par des cadeaux précieux et des propositions alléchantes, un traité d'alliance en termes duquel l'Iran s'engageait à s'opposer à toutes les forces européennes qui menaceraient les Indes par la route de l'Iran.

A mesure que la suprématie politico-économique russe progressait en Iran, les intérêts anglais se dressaient devant elle, et des britanniques avaient déjà pris conscience du danger que constituait la Russie, surtout après la défaite iranienne et le traité de 1828 ; Nicolas I menaçait leurs intérêts en Iran et leurs possessions aux Indes.

"Les Anglais, pour empêcher le Tsar d'atteindre le golfe persique et la mer du sud, avaient conclu en 1834, avec l'Iran, un traité garantissant son indépendance. Mais cet accord n'était pas de nature à entraver le développement de l'influence russe en Iran, ni à porter atteinte à la politique d'amitié que pratiquait le tsar Nicolas I à l'égard du Chah d'Iran" (7).

La Russie essaya constamment depuis cette date (1834) d'obtenir des concessions de toutes sortes pour détenir la suprématie économique et politique sur l'Iran. Elle voulait, en effet, paralyser le commerce anglais dans tout le pays et arriver ainsi aux portes des Indes.

---

(7) A.R SAGHAFI op.cit P.60

A vrai dire, à partir du règne de NASSER-ED-DIN-CHAH (1848 - 1896), une nouvelle période s'ouvrit en Iran pour la pénétration européenne : celle des concessions étrangères. A mesure que la nouvelle tactique de pénétration "pacifique" se développait, la course aux concessions devenait plus acharnée entre l'Angleterre et la Russie. Ce fut à la même époque que l'Iran décida, après des défaites militaires successives, la réorganisation de toutes ses forces militaires. Les anglais jugèrent le moment opportun pour prendre en mains les rênes de l'armée iranienne. Ils offrirent avec insistance leurs services au Chah en rappelant quel avait été le résultat de l'organisation de leur cavalerie du Bengale aux Indes.

Mais, les Russes ne restèrent pas passifs. En 1878, lors de son voyage en Europe, NASSER-ED-DIN CHAH fut escorté par l'armée des cosaques en traversant ERIVAN. Il fut séduit par les superbes uniformes et l'aspect étincelant de l'équipement de la troupe. Il conclut, alors en 1879, un accord avec le gouvernement du Tsar, confiant à ce dernier le soin de créer une brigade de cosaques iraniens dont le chef et les instructeurs seraient envoyés de St-Petersbourg. A partir de cette époque, on peut considérer le pouvoir politique et économique de l'Iran sous concession étrangère. La Russie contrôlait le nord de l'Iran, et l'Angleterre quelques années plus tard, contrôlait par son armée, le sud. "L'hostilité anglo-russe, qui est l'état normal de paix dans le Moyen-Orient, fit peser sur tous les organes du gouvernement persan un

système anglais et un système russe, également bien constitués, profitant de la moindre circonstance pour arracher des concessions nouvelles à l'impuissance persane" (8).

C'est à partir de cette période que l'Iran vit apparaître des organisations et des institutions de type occidental, élaborés par les Russes et les Anglais, mais dans leur propre intérêt !

#### 4) L'INFLUENCE POLITIQUE ET CULTURELLE DE LA FRANCE A PARTIR DE 1839

Les autres pays d'Occident, ayant abandonné l'Iran durant le XIXème siècle à la rivalité anglo-russe, n'y attachèrent qu'un intérêt secondaire. Et si l'on voit de temps à autre y arriver une mission diplomatique, c'est le plus souvent par "courtoisie" ou, tout au plus, afin d'étudier les possibilités de contacts politiques à travers les transactions commerciales.

"En 1839, le comte de Sercy fut chargé par le gouvernement du Roi des Français d'une ambassade extraordinaire à la cour de Perse. Les instructions écrites que lui donna le maréchal Soult, duc de Dalmatie, alors ministre des affaires étrangères, lui signifiaient expressément que sa mission était "avant tout une mission

(8) E.AUBIN, La Perse d'aujourd'hui P.215, cité par B.BAHRAMI op.cit P.54



de courtoisie", pourtant, les instructions ajoutaient plus loin :

"Sous le point de vue politique, vous aurez à observer et à préparer des voies, si vous le jugez praticable et utile, pour l'établissement de rapports plus directs, plus étendus et plus réguliers que ceux qui ont existé jusqu'à présent... Vous connaissez trop la nature de nos rapports avec l'Angleterre pour manifester à TEHERAN la moindre prévention contre elle..."(9) La France, écartée politiquement, par la force des choses, va désormais porter tout son effort dans le domaine culturel et intellectuel. D'ailleurs, cette conquête, bien vue en Perse par une certaine élite intellectuelle à l'affût d'idées nouvelles propagées dans le monde après la révolution constitutionnelle iranienne (1906), copie des constitutions occidentales, n'est-elle pas une conséquence de cette conquête ? En effet, la délégation française se composait en même temps de savants et d'artistes : "On y remarquait, en effet, Eugène BORE, professeur au collège de France, un médecin, le peintre FLANDIN, deux orientalistes et un architecte". (10)

Les relations diplomatiques permanentes entre les deux pays naissent aux environs de 1854. Transactions commerciales et trafic des voyageurs suivirent de près le contact officiel. Ainsi, NASSER-ED-DIN CHAH fut le premier

(9) Comte de Sercy. La Perse en 1839-1840. 1928, P.31-33  
cité par A.A SIASSI La Perse au contact de l'occident.  
Etude historique et sociale, 1931, P.115

(10) A.A SIASSI, op.cit P.116

chah d'Iran à rendre visite à la France, en 1871. A partir de cette date, NASSER-ED-DIN CHAH, puis son fils MOZAFFAR-ED-DIN CHAH entreprirent encore de nombreux autres voyages à Paris. Chaque fois qu'ils en revenaient, ils ramenaient à leur suite des médecins Français attachés à leur personne et des enseignants pour l'instruction à la cour. Ainsi les premières personnes mises au contact culturel de la France étaient les familles de haute aristocratie et la cour royale. Peu à peu la langue française devint à la mode et la deuxième langue de la cour.

Entre temps, les ruines historiques et les cités de la Perse antique, avaient attiré vers elles l'attention des archéologues français. C'est, en effet, en 1885, que Nasser-ed-Din chah accorda l'autorisation nécessaire à un ingénieur français (DIEULAFOY) d'explorer les ruines de SUSE. En 1895, c'est-à-dire dix ans plus tard, l'envoyé de France à TEHERAN (M. de BALLY) obtint pour la France, le monopole des fouilles archéologiques en Iran. Ce monopole, qui fut confirmé par un accord signé le 11 août 1900 au cours d'un séjour de MOZAFFAR-ED-DIN Chah à Paris, stipule que le monopole perpétuel et universel d'exécuter les fouilles et d'extraire des objets intéressant l'art et l'archéologie sur tout le territoire iranien était concédé à la France.

Les défaites successives de l'Iran dans les guerres contre les deux puissances anglaises et russe, les lourdes

conséquences économiques, politiques et sociales du traité de "TURKMANCHAI" entraînèrent des effets considérables de modernisation chez les hommes d'Etat iraniens. Ils commencèrent à se rendre compte de leurs retards par rapport à l'Occident, notamment dans le domaine militaire. On vit alors un intérêt farouche des couches aristocratiques à l'égard de la culture européenne, notamment française. Les riches iraniens commencèrent à enseigner à leurs enfants les langues occidentales ou à les envoyer en Europe pour étudier.

Ces voyages d'études se multiplièrent. Formées à la manière occidentale, ces personnes de retour au pays constituaient de solides pionniers de l'occidentalisation du pays et commencèrent à mettre sur pied, avec des étrangers, de nouvelles institutions étatiques et publiques, sur le modèle des européens.

"Un ancien élève de l'Ecole des Mines de Paris, Mirza Nézam Djafar, n'avait pas été étranger à la cordialité exceptionnelle de cette réception. Cette altesse conservait les traditions de camaraderie qui sont l'une des forces de nos grandes écoles nationales, et montrait en prêtant son appui à M. de Morgan, (11), en se solidarisant à lui, qu'elle avait d'ineffaçables sentiments de reconnaissance pour l'école dont elle avait reçu une solide instruction. L'Ecole des Mines peut être fière de cet élève...". (12)

(11) Le président d'un groupe d'archéologue français en mission en Iran.

(12) R. DE Saint ARROMAN (RAOUL JOLLY) Les missions françaises, 1894, P.171, 172

Le gouvernement iranien, sous la poussée des dernières péripéties, s'intéresse aussi à certaines institutions occidentales, notamment, à l'armée, à la douane, à la poste et à l'éducation. Pour sortir des complexes psychologiques de la défaite militaire, on organisa le premier centre d'enseignement supérieur afin de former des cadres militaires capables d'utiliser les équipements de guerre occidentaux.

Ainsi, le premier collège occidental nommé "Dar-al-Fonoun", "la Maison des techniques" fut fondé en 1825 par le vizir de NASSER-ED-DIN CHAH, Amir Kabir, et les maîtres occidentaux, notamment Français, furent appelés à enseigner.

Parallèlement à cette investigation, les missionnaires religieux venant d'Europe, créèrent des écoles primaires à travers le pays. Nous aborderons en détail ce point particulier dans le chapitre suivant.

Dans le processus d'occidentalisation de l'Iran, par le biais de l'enseignement, la France fut l'un des pays qui jouèrent un rôle très important.

En effet, alors que les deux grandes puissances, anglaise et russe rivalisaient par la conquête militaire, économique et politique, la France, par l'effort de ses scientifiques, s'intéressait de près à la culture et à l'histoire de l'Iran. C'est pourquoi l'élite iranienne de cette époque avait une sympathie marquée pour la France et sa culture et cette dernière exerçait une influence intellectuelle et morale importante. Cette pénétration

française grandissante marqua de son empreinte la révolution iranienne de 1906, et surtout sur l'organisation de l'enseignement "moderne" de type occidental issu de cette révolution. Ce n'est pas par hasard si les éléments occidentalisés puisés dans la conception philosophique et sociale de la France passèrent dans les nouvelles institutions.

"C'est à travers la culture Française et par l'intermédiaire de la langue Française (que l'Iran a connu) la civilisation occidentale." (13)

Il n'est donc guère étonnant que les institutions "modernes", surtout l'Ecole moderne en Iran, soient fortement influencées par l'idéologie française.

---

(13) A.M. KARDAN. op.cit P.44

**B) REPERCUSSION DES RELATIONS DE L'IRAN AVEC L'OCCIDENT**  
**L'AVENEMENT DE L'ECOLE (1837) ET DE L'UNIVERSITE DE**  
**TYPE EUROPEEN (1852)**

Les relations de l'Iran avec les pays occidentaux, au cours du XIXème siècle, lui permirent l'établissement d'un certain nombre d'institutions de modèle européen, qu'effectivement les occidentaux créèrent dans leur propre intérêt. Ces institutions consistèrent d'abord en des réseaux télégraphiques, des sociétés d'exploitation minière, des commerces, des banques, des compagnies de transport, etc...

A l'époque de la dynastie Qadjar, les grandes puissances (d'abord la Russie et les Britanniques, puis les autres pays européens) avaient essayé toutes les méthodes de pénétration lente par le biais culturel et intellectuel.

Ainsi, les premiers établissements scolaires européens, furent créés en même temps, par différentes associations religieuses, notamment par les missions catholiques, protestantes et israélites.

Nous essayerons d'expliquer le nouveau système d'enseignement en fonction du contexte historique.

Nous verrons aussi l'avènement des premières écoles primaires et supérieures de type européen et, finalement la création de l'université de TEHERAN.

Les premiers contacts de l'Iran avec les grandes puissances européennes avaient débuté par des relations politiques et économique-commerciales. Elles étaient accompagnées par un processus de pénétration des valeurs occidentales, lente, favorable à la stratégie et à l'économie des pays colonisateurs. A la suite des défaites militaires successives de l'Iran, les gouverneurs du pays arrivèrent à la conclusion que la seule solution pour sauvegarder la souveraineté du pays, était l'adoption des technologies militaires occidentales. Ainsi, les responsables du pays commencèrent par imiter les systèmes militaires et administratifs européens. La nécessité de fonder les premiers établissements d'enseignement occidental en Iran apparut donc d'abord pour instruire, éduquer et répondre aux demandes de ces administrations.

Deux périodes apparurent dans ce processus :

1) De la défaite militaire à l'époque de FATH-ALI-Chah (1797-1834) jusqu'à la révolution constitutionnelle de 1906.

2) De 1906 à 1978, où l'occidentalisation se révéla la plus intense. (1)

(1) A.M TAQAVIE. Djamé chénassi-é gharb guéraey : Tarikh va Avamel-é gharb guéraey dar Kechvar haey Islami Sociologie de l'occidentalisation : histoire et facteurs

En 1807, une délégation française conduite par les frères Claude-Mathieu de GARDANE (1766-1817) et Paul-Ange de GARDANE (1765-1822) se rendit en Iran pour y négocier une alliance militaire contre les Britanniques.

"Elle profita de la circonstance pour établir des cartes routières signalant les passages et les ports, en vue de plans militaires, de former et d'éduquer l'armée, de fabriquer des canons. (2) Cette délégation française fut suivie de délégués anglais qui se substituèrent aux Français pour réorganiser et former l'armée du pays".(3)

Le fils de FATH-ALI-Chah, ABBAS-MIRZA, joua un grand rôle dans le processus de l'occidentalisation des institutions iraniennes. Il s'intéressait surtout à la réforme de l'armée, mais en même temps, il hâtait la traduction des livres étrangers et encourageait l'étude des langues étrangères, notamment du français. Après ABBAS-MIRZA, Amir KABIR, le premier ministre de NASSER-ED-DIN Chah prit l'étendard de cette modernisation, mais de façon plus efficace. Ainsi, en 1811, il envoya, pour la première fois, 29 étudiants en France pour apprendre les nouvelles tactiques de la guerre.

---

dans les pays musulmans. , 1981, Tome I, P40 (texte en persan).

(2) C'était dans le cadre d'une campagne que Napoléon I projetait en 1807-1808 contre l'Inde des anglais.

(3) A.A. SOBHI, - Saeiyrie dar djaé-chénassi-é Iran-Parcours dans la sociologie iranienne. , 1951, P.98 (texte en persan).



En 1852, il créa l'Ecole de DAR-AL-FOUNOUN, pour former, en premier lieu, les cadres officiers de l'armée. Il veilla personnellement à l'installation de cette école, étudiée en détail dans les pages suivantes.

1) LA NAISSANCE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE TYPE OCCIDENTALE  
(1837) EN IRAN.

A la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle, le système éducatif du modèle européen prit son élan. Les premières de ces écoles furent créées par des missionnaires français.

L'initiative en revient aux Lazaristes qui fondèrent leur propre école en 1837 en Azerbaïdjan (URMIA). Puis, les missionnaires protestants américains, à la fin de la même année créèrent leur école de garçons, (American Boy's school), dans la même ville. L'année suivante, ils créèrent une école de filles. Les soeurs de la charité firent de même vers 1840. Plus tard, d'autres écoles furent ouvertes par les Américains, en 1872 à TEHERAN, en 1873 à TABRIZ, en 1881 à HAMADAN, en 1883 à RACHT. (cf. Fig. N°10-carte de l'Iran).

Les missionnaires protestants britanniques ne se laissèrent pas exclure par les Français et les Américains. Ils fondèrent leurs écoles au sud de l'Iran. De même, les Allemands ouvrirent leurs écoles vers 1880. Outre, les établissements nommés ci-dessus, quelques écoles primaires

et secondaires furent encore fondées par l'Alliance Française et l'Alliance israélite universelle.

Raoul de saint ARROMAN écrit à ce sujet :

"Cela était fort beau sans doute ; mais nous savons que les Américains et les Anglais tentaient de nous dépasser et consacraient au développement de leur langue, et par suite de leur influence, des dotations énormes que nos modestes écoles étaient loin de recevoir. En est-il de même aujourd'hui ? A-t-on subventionné les trois écoles que M. de Morgan visitait au mois de novembre 1889 ? Nous l'ignorons, mais espérons qu'on l'aura fait".(4)

L'alliance Française s'installe à Téhéran en 1898. Mais déjà en 1889, existaient à Téhéran trois écoles françaises : deux tenues par des religieuses et une par des missionnaires. Cette dernière n'avait que quatre ou cinq élèves, mais les écoles des religieuses étaient fort remarquables. Elles instruisaient deux cents enfants, dont 120 externes environ et 80 internes".(5)

L'alliance israélite fonda ses écoles dans les villes de TEHERAN, ISPHAHAN, HAMADAN, KERMANCHAH, KACHAN, de 1904 à 1928-30. (cf. Fig. N°10-carte de l'Iran)

"Les écoles françaises se partageaient en quatre groupes :

- Les écoles de l'Alliance Israélite, au nombre de 7, réunissaient 4150 élèves.

(4) R. De Saint ARROMAN. (JOLLY Raoul), op.cit P.173

(5) Idem P.173

- Celles de la Mission Lazariste, au nombre de 4, avec un effectif de 700 élèves.

- Celles des Filles de la Charité, au nombre de 3, réunissaient 500 enfants.

- Enfin, le lycée franco-perse, créé à TEHERAN par les soins de la mission laïque française, et qui comptait environ 200 élèves". (6)

La gestion des écoles françaises, ainsi que les examens, était celle des écoles primaires en France. Mais le programme était peu adapté au besoin local. De Saint-ARROMAN a laissé cette description des écoles françaises.

"Dans chacune de ces écoles, des classes, des doctrines, des cours étaient installés pour chaque sexe. Les élèves étaient presque tous Arméniens. Le programme des études comprenait le français, le persan, l'arménien, l'arithmétique, la grammaire, la géographie et l'histoire de la Perse. On lisait aux élèves l'histoire de France. Pour les filles, des classes de couture étaient organisées. Là s'arrêtaient les ressources scientifiques des religieuses. Mais leurs élèves, sans exception, parlaient et écrivaient le français et de ce fait devenaient des clients dans le vieux sens du mot, et des amis de la France. Dans ces écoles, le principe de l'absolue gratuité était appliqué ; les internes, logés, habillés, nourris et instruits sans bourse déliée". (7)

---

(6) A.A SIASSI. op.cit P.P 184-185

(7) R. De Saint-ARROMAN (Jolly Raoul), op.cit P.173

Nous pouvons mentionner, à cette époque, d'autres écoles étrangères en Iran, comme les écoles américaines qui touchaient déjà 2587 élèves, garçons et filles. Durant la même période, en 1930, l'ancienne école allemande se transforma en lycée Technique géré par l'Etat.

D'après l'annuaire du ministère de l'instruction publique en 1926-27, il y avait 215 écoles étrangères dans tout le pays.

Liste détaillée des écoles françaises les plus importantes en Iran en 1929-30 :

**I) Alliance Israélite**

	garçons	filles	total
TEHERAN	750	400	1150
HAMADAN	600	300	900
ISPHAHAN	500	200	700
CHIRAZ	450	150	600
KERMANCHAH	250	150	400
JENNEH	125	75	200
YAZD	200	-	200
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	2 872	1 275	4 150

**II) Ecoles des Lazaristes :**

	Elèves
TEHERAN (collèges Saint-Louis)	270
ISPHAHAN (Djolfa)	48
TABRIZ	80
( écoles	293
OURUMIEH (URMIA) ( Séminaire (séminaristes)	22
( écoles d'instituteurs	18
<hr/>	<hr/>
TOTAL	731

**III) Ecoles des Filles de la Charité :**

TEHERAN	(école Jeanne-d'Arc)	315
ISPHAHAN	(Djolfa)	62
TABRIZ		140
	TOTAL	<u>517</u>

**IV) Lycée Franco-Persan :**

TEHERAN	200
Ce qui donne un total de	<u>5 598</u>
	(8)

Le but essentiel de l'enseignement dans les écoles missionnaires était religieux, puisqu'elles étaient fondées par les Missions Chrétiennes ou Judaïques. Mais chaque mission suivait les usages de son pays d'origine, dans l'organisation intérieure de l'école et dans son fonctionnement. C'est ainsi que les écoles françaises avaient un programme et un règlement intérieur correspondant à ceux qui étaient en usage, à cette époque en France. Il en était de même dans les écoles américaines et allemandes. J.BEGART, à propos des écoles de l'Alliance Israélite écrit :

"Le programme en usage est celui des écoles primaires (françaises) mais avec des différences assez importantes inspirées par les nécessités locales". (9)

(8) Bulletin du ministère de l'instruction Publique. Téhéran, 1970.

(9) Buisson. Nouveau dictionnaire de la pédagogie et d' instruction primaire. , 1911, P.50

Mais, dans l'ensemble, les écoles françaises, formaient les élèves pour qu'ils puissent continuer leurs études en France.

"Les élèves des écoles primaires françaises recevaient à la fin de leurs études, un certificat qui valait celui de l'enseignement primaire officiel en France. Ainsi les élèves reçus à des examens étaient à même de continuer leur études dans les écoles secondaires françaises ".(10)

Dans toutes les écoles, on enseignait, bien entendu, dans la langue des fondateurs ; ainsi, les écoles françaises, avec le nombre le plus important d'élèves, étaient également des centres d'initiation à la langue et à la culture française.

Celle-ci était d'ailleurs préférée aux autres langues et cultures, par la haute aristocratie iranienne.

## 2) LA PREMIERE ECOLE DE TYPE EUROPEEN CREEE PAR LES IRANIENS EN 1889

La première école primaire iranienne de modèle occidental fut créée sur l'initiative personnelle de MIRZA HOSSEIN ROCHDIEH (1851-1944) à TABRIZ. Fils d'un religieux, il fonda son école à l'exemple des écoles laïques françaises en 1889.

"Il commença par installer son école dans une mosquée de TABRIZ. Le but principal de ROCHDIEM consistait, en

(10) A.M KARDAN. op.cit P.46

premier lieu, à enseigner aux enfants, leur langue maternelle". (11)

Il gérait son école à la manière des écoles françaises, étant lui-même attiré par la culture française. "Dans l'écoles, les élèves s'asseyaient par terre, mais chacun avait un pupitre devant lui, sur lequel il pouvait écrire et à l'intérieur duquel il mettait ses affaires. Le maître veillait à la propreté des enfants et leur donnait le sens de l'ordre. En sortant et en entrant, ils devaient se mettre en file indienne". (12)

Quelques années plus tard, c'est-à-dire à la veille de la révolution constitutionnelle, la cour demanda à ROCHDIEH de fonder sur le modèle de celle de TABRIZ une école à TEHERAN, ce qu'il fit en 1895. La cour lui accorda une très grande subvention. Ainsi, pour la première fois intervint la cour dans la création d'écoles publiques. L'initiative privée dans le domaine de l'enseignement primaire, sur le modèle de ROCHDIEH, prit un essor assez important. A TEHERAN, l'exemple de ROCHDIEH entraîne vers 1897, la création de "la première Association pour la fondation des écoles "modernes", organisée par les négociants et les

(11) QAZVINI. "Nécrologie des contemporains" revue iranienne Yadégar, n.10, juin 1947, cité par A.M. KARDAN op.cit P. 46 (texte en persan).

(12) A.KASRAVI Tarikh-é ghanoun-é Assaci Iran.- L'histoire de la constitution iranienne. , 1951, tome I, P.21 (texte en persan)

Mollahs (religieux) plus éclairés. Immédiatement elle fonda dix écoles "modernes" dans l'ensemble du pays". (13)

Le nombre des écoles fondées par les Iraniens eux-mêmes et par les Missionnaires, devenait tellement important que l'Etat créa la première organisation pour gérer les institutions scolaires et éducatives. Elle eut la charge du développement, de l'expansion et du contrôle des nouveaux centres d'instruction publique.

Telle était la situation des Ecoles primaires à la veille de la révolution de 1906. Malgré la négligence de la cour dans le domaine de l'enseignement public au début, la population essaya de créer des écoles primaires "modernes". En effet, avec l'Association pour la fondation des écoles "modernes" de grands efforts d'initiative et de générosité furent entrepris par la bourgeoisie urbaine naissante. Elle couvrait les frais des écoles pour la plupart, gratuites, et distribuait repas et vêtements aux enfants pauvres.

A partir de la révolution constitutionnelle de 1906, les choses changèrent un peu plus rapidement. En effet, d'après le dix-neuvième principe de la constitution de 1907, l'instruction publique devint obligatoire :

**Article XIX :**

"La fondation des écoles, dont la charge incombe au gouvernement et à la Nation, et l'enseignement obligatoire, doivent être réglés par le Ministère des sciences et des

(13) A.M. KARDAN op.cit P.50



Arts ; et toutes les écoles être placées sous le contrôle suprême et la supervision de cette organisation."

Une autre loi créa l'administration du Ministère de l'Instruction publique, en 1910. Désormais, l'Etat était chargé de contrôler l'enseignement, de veiller sur toutes les activités scolaires, et surtout, d'organiser l'enseignement scolaire obligatoire.

Malheureusement toutes les lois scolaires votées par le parlement jusque vers 1930, c'est-à-dire jusqu'après le coup d'état de 1923 par Réza-Khan, restèrent lettre morte. A partir de cette date, étant donné la stabilité forcée de la politique du pays, l'organisation de l'enseignement scolaire se développa. Ce nouveau régime lui-même, pour consolider son pouvoir et réaliser ses objectifs administratifs et économiques, avait besoin des cadres appropriés. Ni l'envoi d'étudiants à l'étranger, ni les écoles étrangères existantes, ni les écoles fondées par les Iraniens eux-mêmes, ne pouvaient répondre à ces besoins croissants. La priorité fut donc accordée à l'enseignement secondaire et supérieur afin de répondre aux besoins de l'Etat. Le développement des écoles primaires fut alors ralenti, car il ne correspondait pas aux nécessités urgentes du moment.

D'après les statistiques du Ministère de l'éducation nationale, le nombre d'écoles primaires, secondaires, et supérieurs en 1910 était le suivant :

Genres d'écoles	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves
Ecoles primaires :	76	8355
Ecoles secondaires:	48	4185
Ecoles supérieures:	4	250
TOTAL :	128	12790

( FIG.N°II- Tableau )

De réels efforts en matière d'organisation scolaire s'effectuaient, au début, en direction du secondaire et du supérieur.

### 3) NAISSANCE DE LA PREMIERE ECOLE SUPEREURE DE TYPE OCCIDENTALE: POLYTECHNIQUE DAR-AL-FOUNUUN 1852

L'élargissement des relations de l'Iran avec l'Europe se traduisit peu à peu sur le plan intellectuel par des voyages d'études en Europe. Ainsi, la grande aristocratie iranienne, les proches de la cour et le Roi cherchèrent à se tourner vers l'Europe.

Les premiers visiteurs de l'Europe avaient été des fils des hautes couches de la société iranienne. Bientôt, les voyages d'études, toujours très onéreux, devinrent à la mode et fixèrent l'attention des éléments de l'aristocratie iranienne et des familles privilégiées.

Le premier voyage d'étude en Europe remonte à 1811. Il comprenait deux personnes accompagnées par une délégation

Britannique qui se rendait à Londres. La première étudia le dessin et l'architecture mais mourut de tuberculose en Angleterre après 18 mois ; la deuxième étudia la médecine et la pharmacie puis retourna en Iran pour occuper le poste de Médecin à la cour royale.

En avril 1815, un deuxième groupe d'étudiants fut envoyé en Angleterre, mais le troisième groupe partit en France, au moment où se fortifiaient les relations culturelles et politiques de l'Iran avec la France. "La demande fut adressée directement par le premier ministre de Mohammad Chah Qadjars en 1882 au ministre des affaires étrangères de la France. A la suite de cette demande, le Roi, décréta l'envoi de cinq personnes en France afin d'étudier :

- l'art militaire
- l'ingénierie
- le textile et l'industrie sucrière
- le dessin
- et enfin la médecine.

L'un d'entre eux entra dans l'armée, un autre devint interprète à l'école supérieure de Dar-al-Founoun (cf. chapitre suivant), le troisième devint un des plus importants fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères, le quatrième repartit en France pour occuper le poste d'interprète à l'ambassade d'Iran à Paris (14), et le dernier devint médecin de la cour. Il faut attendre 1910

(14) Le journal de Djomhurié-Islami n-1175, 1983, P.5

pour que l'envoi régulier d'étudiants soit officialisé et voté par le parlement. En effet, il s'agissait d'envoyer chaque année trente étudiants à l'étranger, sélectionnés sur concours.

En 1928, une loi autorisa le gouvernement à dépenser 7% du budget, de l'éducation pour ces départs d'étudiants vers l'Europe. Pendant six ans, 640 étudiants furent envoyés en Occident par le Ministère de l'éducation, et 139 par les autres organismes de l'Etat.

Après la deuxième guerre mondiale, c'est vers l'Amérique que se dirigea naturellement la majorité des étudiants iraniens. De retour au pays, la plupart d'entre eux occupèrent de hautes fonctions dans l'Etat ou à l'école Dar-al-Founoun qui fut le premier centre d'enseignement supérieur occidental en Iran.

L'école supérieure de Dar-al-Founoun était d'une certaine façon le fruit des voyages d'études et des visites des responsables du régime aux centres d'enseignement techniques d'Europe de l'ouest et de la Russie. Avec elle, commença l'étape essentielle et décisive de la formation du système d'enseignement européen en Iran.

La première idée naquit dans l'esprit de Amir KABIR lors de sa visite au centre d'enseignement polytechnique, en 1828, en Russie. "La nouvelle concernant la création d'un centre polytechnique à Istamboul en 1848 ne fut pas sans influencer cette idée de Amir KABIR".(15)

(15) E.EGBAL ACHTIANI : "MIRZA TAGHI KANE, Amir KABIR , 1961, P.157 (texte en persan)

Alors, le premier ministre de NASSER-ED-DIN Chah, Amir KABIR (16), conscient des nouveaux besoins de l'armée et de l'administration de l'Etat, décida de fonder une école supérieure sur le modèle européen appelée Dar-al-Founoun, c'est-à-dire Maison des Techniques.

En 1850, le projet de construction fut établi par Mirza-Réza, qui avait étudié à Londres l'architecture et; de Mohammad Taqi Memar Bachi fut chargé de sa réalisation. (17)

Comme les Russes et les Anglais se "disputaient" l'Iran, Amir KABIR consulta les Français et les Autrichiens sur la formation militaire. Pendant la construction de l'Ecole, Amir KABIR écrivit en 1851, à Jean DAVID, interprète de l'ambassade d'Iran à St-PETERSBOURG à peu près ceci :

En conséquence de la lettre précédente, vous êtes chargé d'embaucher et d'envoyer pour une durée de six ans, six professeurs compétents. Le salaire de chacun s'élèverait à 4000 romans, les frais d'aller-retour représenteront la somme de 400 romans pour chacun. Les six professeurs doivent être spécialistes dans les domaines suivants :

INFANTERIE

ARTILLERIE

CAVALERIE

(16) Amir KABIR devint 1er ministre en 1848.

(17) Y. ARIANPOUR de Saba à NIMA, tome 1, 1977, P.253

GEOMETRIE

MINERALOGIE

MEDECINE ET CHIRURGIE

etc..." (18)

L'école Dar-al-Founoun fut officiellement inaugurée en 1852 en présence des membres de la famille royale et de la haute aristocratie iranienne.

"Cent personnes furent choisies par le ministère des affaires étrangères, Mirza.M.Ali Khan parmi les enfants des princes, les personnalités gouvernementales et la haute aristocratie pour l'Ecole de Dar-al-Founoun. Ils commencèrent par étudier la marche militaire, la géométrie, la médecine, la chirurgie, la pharmacie et la minéralogie. Chaque groupe devait s'habiller d'un uniforme distinctif afin qu'on puisse connaître son appartenance à sa tenue. (19)

Le bâtiment de cette école supérieure existe encore aujourd'hui au centre de Téhéran ; il est occupé par une école secondaire du même nom. Au début, 26 professeurs étrangers, pour la plupart français, et 16 professeurs iraniens venant de finir leurs études en Europe, en constituaient le corps enseignant.

Jean David arriva à Téhéran avec sept professeurs, tout en apprenant la destitution d'Amir KABIR. "Les sept enseignants embauchés par Jean DAVID étaient : le capitaine

(18) A. EQBAL ACHTIANI op.cit P.159

(19) Y.ARIANPOUR op.cit P.254 voir aussi EQBAL ACHTIANI, P.160

# EMPIRE DE PERSE

## Ministère de l'Instruction Publique

École Impériale Polytechnique de Téhéran

SECTION DE MEDECINE.

دولت علیه ایران  
وزارت جلیله علوم و معارف

مدارسه مبارکه دارالفنون - شعبه علم طب

**Certificat de physique, chimie et lecture médicale.**  
Les professeurs soussignés certifient que M. Majid Saïd Hossein a subi le 10 novembre 1907 avec la note Tout bien pour la lecture et l'usage des instruments de physique, chimie et lecture médicale.  
Signature des Professeurs: *[Signatures]*

**Certificat d'études médicales de 1<sup>er</sup> année.**  
Les professeurs soussignés certifient que M. Majid Saïd Hossein a subi le 10 novembre 1907 avec la note Tout bien pour l'étude de l'anatomie de la 1<sup>re</sup> année d'études médicales.  
Signature des Professeurs: *[Signatures]*

**تصدیق نامه تحصیلات سال اول طب**  
توسعه علم پزشکی در ایران از جمله اولیای دارالفنون است که در این سال تحصیلی در امتحان سال اول طب در روز ۱۰ آبان ۱۳۰۷ با نمره تصدیق در امتحان فیزیکی، شیمی و خواندن و استفاده از ابزارهای پزشکی شرکت نمودند.  
امضاء اساتید علم: *[Signatures]*

**تصدیق نامه تحصیلات سال اول طب**  
توسعه علم پزشکی در ایران از جمله اولیای دارالفنون است که در این سال تحصیلی در امتحان سال اول طب در روز ۱۰ آبان ۱۳۰۷ با نمره تصدیق در امتحان فیزیکی، شیمی و خواندن و استفاده از ابزارهای پزشکی شرکت نمودند.  
امضاء اساتید علم: *[Signatures]*

**Certificat d'études médicales de 2<sup>nd</sup> année.**  
Les professeurs soussignés certifient que M. Majid Saïd Hossein a subi le 10 novembre 1908 avec la note Tout bien pour l'étude de fin d'année de la 2<sup>nd</sup> année d'études médicales.  
Signature des Professeurs: *[Signatures]*

**Certificat d'études médicales de 3<sup>me</sup> année.**  
Les professeurs soussignés certifient que M. Majid Saïd Hossein a subi le 10 novembre 1908 avec la note Tout bien pour l'étude de fin d'année de la 3<sup>me</sup> année d'études médicales.  
Signature des Professeurs: *[Signatures]*

**تصدیق نامه تحصیلات سال دوم طب**  
توسعه علم پزشکی در ایران از جمله اولیای دارالفنون است که در این سال تحصیلی در امتحان سال دوم طب در روز ۱۰ آبان ۱۳۰۸ با نمره تصدیق در امتحان فیزیکی، شیمی و خواندن و استفاده از ابزارهای پزشکی شرکت نمودند.  
امضاء اساتید علم: *[Signatures]*

**تصدیق نامه تحصیلات سال دوم طب**  
توسعه علم پزشکی در ایران از جمله اولیای دارالفنون است که در این سال تحصیلی در امتحان سال دوم طب در روز ۱۰ آبان ۱۳۰۸ با نمره تصدیق در امتحان فیزیکی، شیمی و خواندن و استفاده از ابزارهای پزشکی شرکت نمودند.  
امضاء اساتید علم: *[Signatures]*

### DIPLOME DE MEDECIN

Le Ministre de l'Instruction Publique  
En les quatre années d'études décerné à M. Majid Saïd Hossein par les Professeurs de l'École de Médecine de Téhéran.  
Composé par M. Majid Saïd Hossein le diplôme de médecin en la session d'été 1908 pour sa note Tout bien et Tout bien qui y sont annexés.  
Téhéran le 10 juin 1908

Le Ministre de l'Instruction Publique Masir. D. Saïd Hossein  
Delivre le 10 juin 1908  
Par le Directeur de l'École Polytechnique [Signature]  
Signature du titulaire

**تصدیق نامه (اجازت نامه طبابت)**  
از تربیت پزشکان اعلی حضرت ایام شیرازی خلفای ملک و سلطان  
سازمان طبابت در سال هفدهم قمری علوم طب را کمالاً تحصیل کرده و در هر سال امتحان از جمله امتحانات برآمده و با نمره تصدیق در امتحان فیزیکی، شیمی و خواندن و استفاده از ابزارهای پزشکی شرکت نمودند.  
وزیر علوم و معارف اجازه فارغ التحصیل شدن ایشان را داده و وزارت معارف و اوقاف و صنایع مستظرفه را با نمره تصدیق در امتحان فیزیکی، شیمی و خواندن و استفاده از ابزارهای پزشکی شرکت نمودند.  
امضاء اساتید علم: *[Signatures]*

Zattie, le capitaine Cumonès, Kiziz, Nemiro, Carnotta, Polak, Coukatie".(20)

Outre ces sept professeurs, des européens qui résidaient depuis de nombreuses années dans le pays, enseignaient à l'Ecole de Dar-al-Founoun. "Les plus célèbres étaient, BOROWSKI de POLOGNE, professeur de géographie et de français, A. Bohler professeur de mathématiques, J. Richard qui enseignait le français, Lemaire A. professeur de musique militaire, et Schilmers L. professeur de Médecine" (21). A ces enseignants étrangers s'ajoutaient les professeurs iraniens de littérature et de religion ; les iraniens qui avaient fait leurs études à l'étranger étaient interprètes et assistants.

Les étudiants recevaient leur uniforme et les livres gratuitement du gouvernement. Ils déjeunaient aussi gratuitement sur place, et touchaient déjà un salaire. Les meilleurs étudiants recevaient un prix, souvent de la main du Roi. La durée des études était de sept ans.

Plus tard, les diplômés de cette école et ceux qui venaient de finir leurs études en Europe prirent la direction du processus de généralisation de l'enseignement occidental ; ils créèrent des institutions étatiques, tant scolaires qu'universitaires.

"Dans les années 1855-56, le nombre annuel des étudiants s'éleva à 270. Durant douze ans, plus de 1000

---

(20) Idem P.255

(21) A. EQBAL ACHTIANI, op.cit P.P 161,162



diplômés sortirent de cette école. Ils étaient pour la plupart tous issus de familles privilégiées de Téhéran. Plus tard, l'ordre fut donné aux gouverneurs des provinces d'y envoyer quelques étudiants de leurs régions respectives" (22)

Les années suivantes, 370 élèves s'inscrivaient chaque année à l'école, à l'âge de 10-11 ans et étudiaient pendant six ou sept ans.

"Parallèlement à la fondation de la Dar-al-Founoun à Téhéran, une autre école du même genre fut fondée à TABRIZ". (23)

En ce qui concerne le contenu de l'enseignement, les sciences militaires occupaient la première place : l'infanterie, l'artillerie ; venaient ensuite la médecine générale, la chirurgie, la pharmacologie et la minéralogie, .... Plus tard, on y ajouta l'enseignement des langues étrangères (français, anglais et russe), la peinture et la musique. Significativement, la langue d'enseignement était le français : tous les professeurs donnaient leurs cours en français.

Parallèlement, d'autres écoles supérieures pour les langues furent fondées en 1873 afin de répondre aux nouveaux besoins, aux nouveaux rapports avec les conseillers étrangers qui augmentaient rapidement ; il fallait aussi assurer le bon fonctionnement des centres de

---

(22) A.M KARDAN, op.cit P.47

(23) A. KASRAVI op.cit P.18

traduction et l'interprétation des ouvrages étrangers qui étaient également en hausse. A la suite de ces fondations, d'autres écoles militaires furent créées en 1882 et en 1886. En 1900, fut fondée l'Ecole d'Agriculture et en 1901 l'Ecole des sciences politiques.

"Avec la fondation de l'université de Téhéran, l'école Dar-al-Founoun perdit de son importance pour devenir plus tard un lycée. Mais durant son existence en tant qu'école supérieure, elle permit la formation de 1100 étudiants, ces derniers formèrent à leur tour les premiers noyaux intellectuels occidentalisés".(24)

Ces diplômés prirent la direction des nouvelles institutions étatiques. Pendant que les institutions éducatives et technologiques militaires européennes se développaient, apparurent aussi des réformes administratives et étatiques mises au point par des occidentaux. Ainsi, "en 1858, se réalisèrent les premières institutions administratives européennes telles que le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère des Finances, le Ministère de la Justice et le Ministère des Affaires Religieuses ; ces nouvelles institutions formèrent le noyau de la nouvelle bureaucratie en Iran". (25)

(24) A. LAMBTON, Persian society under Qadjars. Royal centre Asian journal P.48, 1961. cité par A.M TAGHAVIE op.cit P.42

(25) Idem P.102

La mission de cet enseignement était claire : former des cadres intellectuels pour le pouvoir. Une société comme l'Iran du début de XIXème siècle ne pouvait devenir "moderne" sans qu'interviennent entre les entrepreneurs capitalistes naissants et leurs ouvriers, les artisans, les commerçants et les techniciens, des fonctionnaires de plus en plus nombreuses diplômées formées par l'Université, chargées des tâches d'information et de production. De la même façon, la nouvelle machine administrative de l'Etat, mise en place par des occidentaux, réclamait des corps de fonctionnaires de plus en plus nombreux et qualifiés. Or, qu'il s'agisse des écoles privées ou publiques, primaires ou supérieures, techniques ou autres, un même et unique processus était à l'oeuvre.

La "compétence" intellectuelle et technique devait s'exercer dans le cadre d'institutions organisées ; elle donnait lieu à des définitions précises et standardisées. Il fallait un diplôme ; autrement dit, l'Etat instituait une correspondance entre niveau de responsabilité et niveau de "formation". Cette bureaucratisation de l'intelligence s'inscrivait à l'opposé du "dilettantisme" ou de "l'artisanat" intellectuels propres à la société iranienne antérieure.

L'enseignement devint alors une pièce maîtresse de cette bureaucratie de l'intelligence ; à lui de définir les contenus correspondant à une formation donnée, d'en assurer la normalisation et de sélectionner et former les futurs cadres. C'est bien ainsi que s'est constitué historiquement

l'enseignement "moderne" occidental en Iran. A mesure que le développement "industriel" et administratif l'exigeait, l'Etat veillait à créer des établissements de formation correspondant aux nouvelles demandes. C'est bien ainsi que devait fonctionner l'enseignement dans une société qu'on voulait constituer, de bourgeoisie nouvelle, de classe nouvelle qui se présentaient comme libératrices.

#### 4) LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE TEHERAN (1935)

En 1906 la révolution constitutionnelle fut accomplie, en instituant la monarchie constitutionnelle. Ainsi une ère nouvelle apparut dans l'histoire de l'Iran. Mohammad-Ali-Chah accéda au pouvoir en 1906, et la rivalité Anglo-Russe sera transformé en une entente réciproque qui aboutit à l'accord de 1907. Selon cet accord les puissances partagèrent l'Iran en deux zones d'influence et une zone neutre. La colonisation /occupation se faisait en présence d'une armée au nord qui était entièrement instruite et encadrée par des officiers tsaristes et qui prêtait serment au Tsar. Le budget de cette armée était payé par les douanes iraniennes, dévouée à la Russie, et son commandant en chef était membre de l'armée du Caucase.

Les Anglais avaient également créé au sud-est une armée, comme celle des Russes, encadrée par des officiers britanniques sur le modèle des troupes Gurkhas de l'Inde.

Ainsi, l'ingérence des deux grandes puissances et l'anarchie dans la gestion du pays empêchèrent

l'application de la constitution restée lettre morte. Cependant, le désordre et la misère ravageaient le pays à la veille de la guerre 1914-1918 et de la révolution Bolchévique en Russie.

D'après les articles XVIII et XIX de la constitution de 1907, l'instruction devint obligatoire pour tous les citoyens ; toutes les écoles du pays, publiques ou privées "modernes" ou anciennes, furent mises sous le contrôle de l'Etat, désormais responsable de l'enseignement obligatoire, et de l'éducation nationale.

Les articles XVIII et XIX de la constitution de 1907 s'exprimaient ainsi :

#### Article XVIII

L'enseignement, l'étude de la science, des arts et professions sont libres, sauf en cas de prohibition par les religieux.

#### Article XIX

La fondation des écoles dont la charge incombe au gouvernement et à la Nation, et l'enseignement obligatoire, doivent être réglés par le ministère des sciences et des arts. Tous les établissements d'enseignement, primaires secondaires, supérieurs du pays doivent être placés sous le contrôle et la supervision suprême du ministère de l'Education.

En 1910 fut instauré le ministère des sciences et des arts et furent promulgués de nouveaux décrets qui insistaient sur la formation des maîtres, l'édition des

livres scolaires et l'envoi régulier d'étudiants à l'étranger.

En 1911, le parlement transforma ces décrets en lois. A la même date, 30 personnes de la haute aristocratie partirent en Europe pour étudier.

En 1910, dans la ville de Téhéran il y avait déjà :

" 76 écoles primaires de garçons avec 8344 élèves  
47 écoles primaires de filles avec 2187 élèves  
 2 écoles secondaires avec 154 élèves et  
 3 écoles supérieures avec 157 élèves".

(26)

En 1911, environ 66 ans après la création de Dar-al-Founoun et les premières écoles primaires par les Iraniens, la situation n'avait guère avancé. Durant cette période, "il n'y eut que cinq écoles supérieures, deux écoles militaires (1883-86), deux écoles d'interprètes (1873), une école d'agriculture (1900) et une école de science politique (1901)". (27)

Pour finir ce chapitre, un tableau donnera une idée du développement scolaire en Iran, à la veille de la fondation de l'université de TEHERAN :

(26) A.M KARDAN op.cit P.60

(27) M. Téhérani "l'enseignement supérieur en Iran" revue : Pajouhéchkadéh, n.3, 1978, automne, P.54

Genre d'écoles	1922-1923		1928-1929	
	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves
Ecole primaire	422	43025	1038	138947
Ecole secondaire	5	1794	25	9661
Ecole supérieur	2	160	3	279

(FIG.N°12- Tableau)

(28)

Dans ce tableau, ne figurent pas les écoles spéciales rattachées aux diverses administrations et ne relevant pas du Ministère de l'instruction publique, telles que les écoles militaires, l'école supérieure d'agriculture, l'Ecole des postes et télégraphe, pas plus que les établissements scolaires étrangers.

Depuis la fondation de l'école supérieure de Dar-al-Founoun à TEHERAN naquit toute une série d'écoles supérieures, avec une gestion indépendante de celle de l'école Dar-al-Founoun ; elles étaient souvent fondées par les différents ministères.

Par exemple en 1918, la section de médecine de l'école Dar-al-Founoun devint autonome. Il en fut de même en 1922 pour la section militaire. Ainsi, nous assistons à

(28) Ministère de l'instruction publique. Annuaire des statistiques. Téhéran, 1970

dislocation lente de la grande et première école supérieure, qui ne dispensa plus désormais qu' un enseignement supérieur, et tomba au rang d'une simple école secondaire.

Cependant, les nouveaux besoins amenèrent l'Etat à fonder d'autres écoles supérieures, inexistantes jusqu'alors, comme l'Ecole supérieure de droit et de science politique et l'école normale supérieure.

En effet, l'enseignement supérieur prit son élan dès les premières années après le coup d'état de Réza KHAN en 1921 : cet officier de l'armée mit fin à la dynastie des Qadjars et s'empara du pouvoir. Ahmad Chah, le dernier Roi Qadjar, partit en Europe. En 1925 Réza KHAN monta sur le trône et instaura pour plus d'un demi-siècle la dynastie Pahlavi.

L'idée de créer l'université de TEHERAN germa vers 1928 ; son projet fut communiqué au gouvernement en 1931, pour aboutir en 1934 à la loi qui fondait l'université de Téhéran:(29)

**ART 1 :**

Le parlement autorise le Ministère de l'Instruction Publique à créer à TEHERAN un institut dénommé DANECHGAH (30) pour y enseigner les degrés supérieurs des sciences, arts, littérature et philosophie.

**ART 2 :**

(29) Université de Téhéran, Le guide de l'université, N<sup>o</sup>.1000, 1966-67, P.3 .

(30) Le mot persan qui veut dire le lieu de science.



Le Danechgah comprend les sections suivantes dont chacune est appelée un DANECHKADEH :

- 1) section des sciences physiques et mathématiques
- 2) section de Théologie et des sciences raisonnées
- 3) section des lettres et de la pédagogie
- 4) section de la Médecine
- 5) section du droit et des sciences politiques et économiques
- 6) section technique

Les écoles normales supérieures et les écoles des Beaux-Arts peuvent être considérées comme faisant partie du Danechgah.

**ART 3 :**

Le premier recteur du Danechgah sera nommé par ordonnance impériale, sur la proposition du Ministère de l'Instruction publique ; par la suite, la nomination des recteurs aura lieu conformément aux dispositions de l'Art 14, par ordonnance impériale sur la proposition du conseil du Danéchgah et avis conforme du Ministère de l'Instruction publique.

Les fonctions d'administration incombent au recteur du Danechgah. Le vice-Recteur et les doyens, vice-doyens et professeurs des facultés sont nommés par le ministre de l'Instruction Publique sur la proposition du recteur.(31)

(31) Voir texte intégral en annexe.

Le 14 mars 1935, l'université de Téhéran fut officiellement inaugurée, et jusqu'en 1945, elle resta l'unique "Danéchgah", l'université de l'Iran.

La loi de fondation de l'université de TEHERAN assura, en premier lieu, la concentration des écoles supérieures en les regroupant sous la responsabilité d'un organisme administratif unique.

Enfin, en 1942-43 toutes les facultés quittèrent leurs anciens locaux et s'installèrent dans les bâtiments qu'elles occupent encore aujourd'hui.

Il fallut attendre, la fin de la deuxième guerre mondiale pour voir se développer l'enseignement supérieur hors de la capitale. En effet la fondation d'une faculté de médecine à Isphahan donna naissance à l'université de Isphahan en 1946; l'université de Tabriz commença avec la faculté des lettres et des sciences humaines en 1947. C'est en 1949 que naquit la grande université de Férédowsi avec la faculté de Médecine.

La ville de Chiraz obtint aussi son université en 1949. C'est à AHWAZ qu'on vit naître en 1954 la grande faculté d'Agriculture qui donna naissance à l'université de (Gondichâpour) Ahwâz.

La première université "privée" naît en 1960 à Téhéran avec l'ouverture de la faculté des sciences économiques et politiques. Cinq ans plus tard, en 1965 à Téhéran même, on fonde l'université Industrielle.

C'est pendant la décennie des années 1970 que s'est créée à HAMADAN, la nouvelle université "Bou Ali Sina"

(Avicenne), en collaboration avec la France, à Kirman et en d'autres villes ; ces dernières universités sont moins importantes. Mais c'est la capitale qui eut le nombre le plus important de centres d'enseignement supérieur. Selon l'Institut d'étude et de recherche sociale de l'université de Téhéran, en 1967 75 % des étudiants de l'ensemble du pays se formaient à Téhéran.

Nous donnons ci-dessous le tableau significatif d'évolution des centres d'enseignement supérieur de 1925 à 1975.

Années	Univ.	Faculté	Ecole Normale	Et Sup	Ecole Sup	Institut
1919-25			1			
1926-30				1		
1931-35	1					
1936-40		1		2		1
1941-45				1		
1946-50	4			1	1	
1951-55	1			2		
1956-60	1	2		3	2	1
1961-65	2	1	1	2	4	8
1966-70	5	1	16	2	11	23
1971-75	5	2	8	17	30	5
TOTAL	19	7	26	31	48	38

(FIG.N°13- Tableau)

Source : Ministère de l'Education nationale de l'Iran, département planification, Rapport annuel, 1976.

En 1964-65, selon les statistiques du Ministère de l'Education il y avait en tout 24885 étudiants dans les universités iraniennes. L'université de TEHERAN occupait la place la plus importante, avec 67 % des étudiants ; les 33% restants sont dispersés dans les autres universités de l'Iran.

De 1964 à 1975 l'expansion de l'enseignement supérieur devint gigantesque avec l'ouverture de 12 universités nouvelles. Le nombre des étudiants atteignait 74708 en l'an 1971-72 dont environ 68 % à Téhéran.

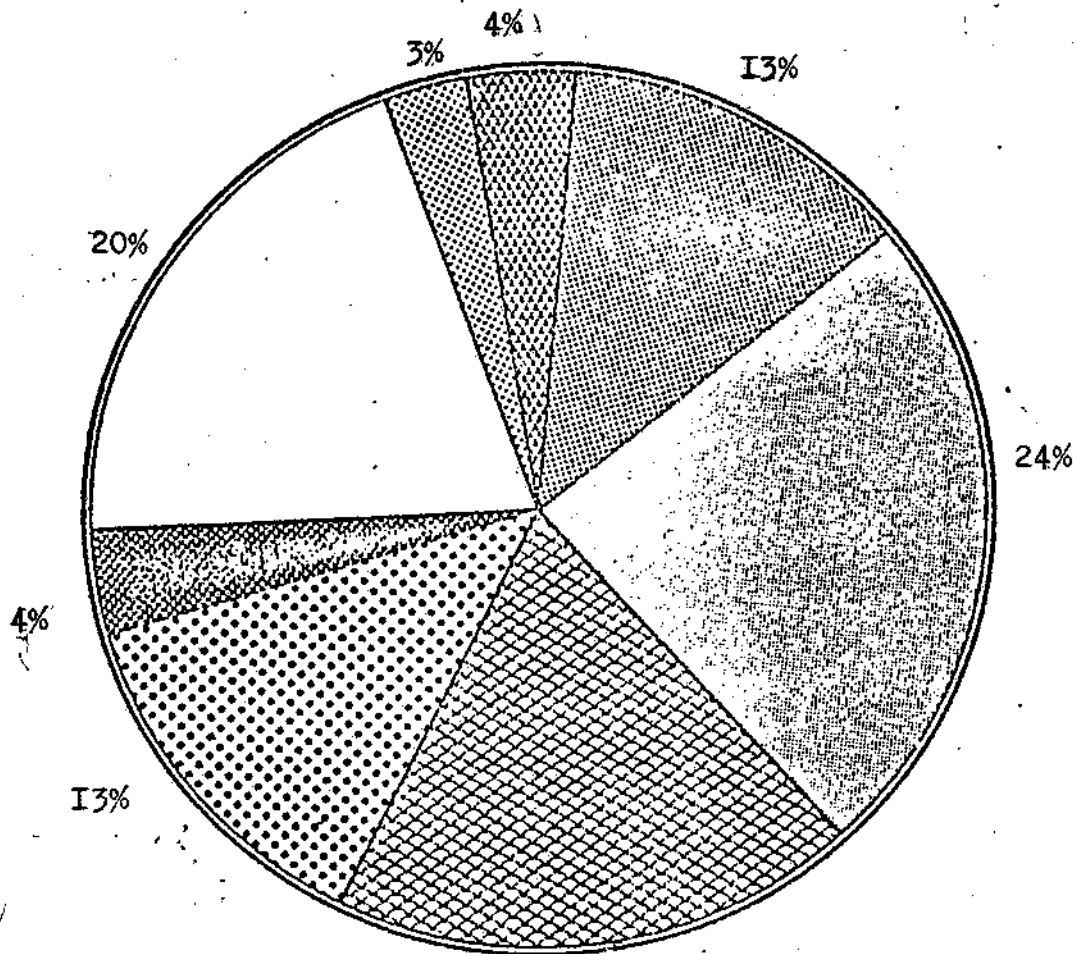
La répartition des étudiants dans les différentes branches est donnée par le tableau suivant :

Disciplines	Nombre des étudiants			%
	Filles	Garçons	Total	
S. Sociales	4201	13962	18163	24
S. Humaines	6837	7867	14704	20
Ecole Polytechnique	725	13283	14008	19
Médecine	3434	6566	10000	13
S. Naturelles	2269	7607	9876	13
Agriculture	321	2841	3162	4
Beaux-arts	637	2207	2844	4
Scs Education	603	1348	1951	3
TOTAL	19027	55681	74708	100

(FIG. N° I4-Tableau)

Source : Statistique de l'enseignement supérieur en Iran. Tome 1 et 2, Téhéran, 1971-72, P.26

La Répartition des étudiants par discipline  
(1970-1971)



(FIG. N° 15-Graphique)

24% SCIENCES SOCIALES-



19 %



20% SCIENCES HUMAINES

19% POLITECHNIQUE



9% SCIENCES DE L'EDUCATION

13% MEDCINE



4% BEAUX ARTS

4% AGRICULTURE



13% SCIENCES NATURELLES

Source: Statistique de l'enseignement supérieur de l'Iran  
1970-71, P;25

D'après les statistiques officielles pendant l'année scolaire 1974-75, les centres d'instruction militaire mis à part, on dénombrait les unités d'enseignement supérieur comme suit :

19 universités représentant 42,2 % des étudiants inscrits ; 40 unités d'enseignement supérieur privées avec 25,4 % d'étudiants. 110 unités d'enseignement supérieur public (dépendant de l'Etat), divisées en trois catégories :

1) 7 unités indépendantes ayant 5,7 % d'étudiants.

2) 55 unités rattachées au ministère de l'enseignement et de l'éducation 17,2 % étudiants.

3) 48 unités dépendantes de l'état avec 5,5 % des étudiants. (32)

L'enseignement supérieur de type européen prend donc une ampleur considérable. Le nombre d'étudiants est passé de 24456 pour l'année universitaire 1962-63 à 175675 pour 1978-79, c'est-à-dire qu'il a été multiplié par 7,2 en 16 ans.

Cependant, un grand nombre de candidats aux études supérieures ne peut s'inscrire dans les universités, faute de place, de sorte que par exemple, en 1975, sur les 187267 candidats aux concours d'entrée de l'enseignement supérieur seulement 10498 candidats furent admis, ce qui représente 5,3 % d'entre eux . D'après le quotidien Keyhan, au

(32) Le bureau de recherches et de programmation scientifique et de l'enseignement, Téhéran Tome 1 - P.9-10, Tome 2 P.179

concours de 1976, à la veille de la révolution Islamique de 1978, se présentèrent 300000 jeunes dont seulement 10 % furent admis à poursuivre leurs études supérieures et près de 270000 restèrent en dehors des "grilles" universitaires. (33)

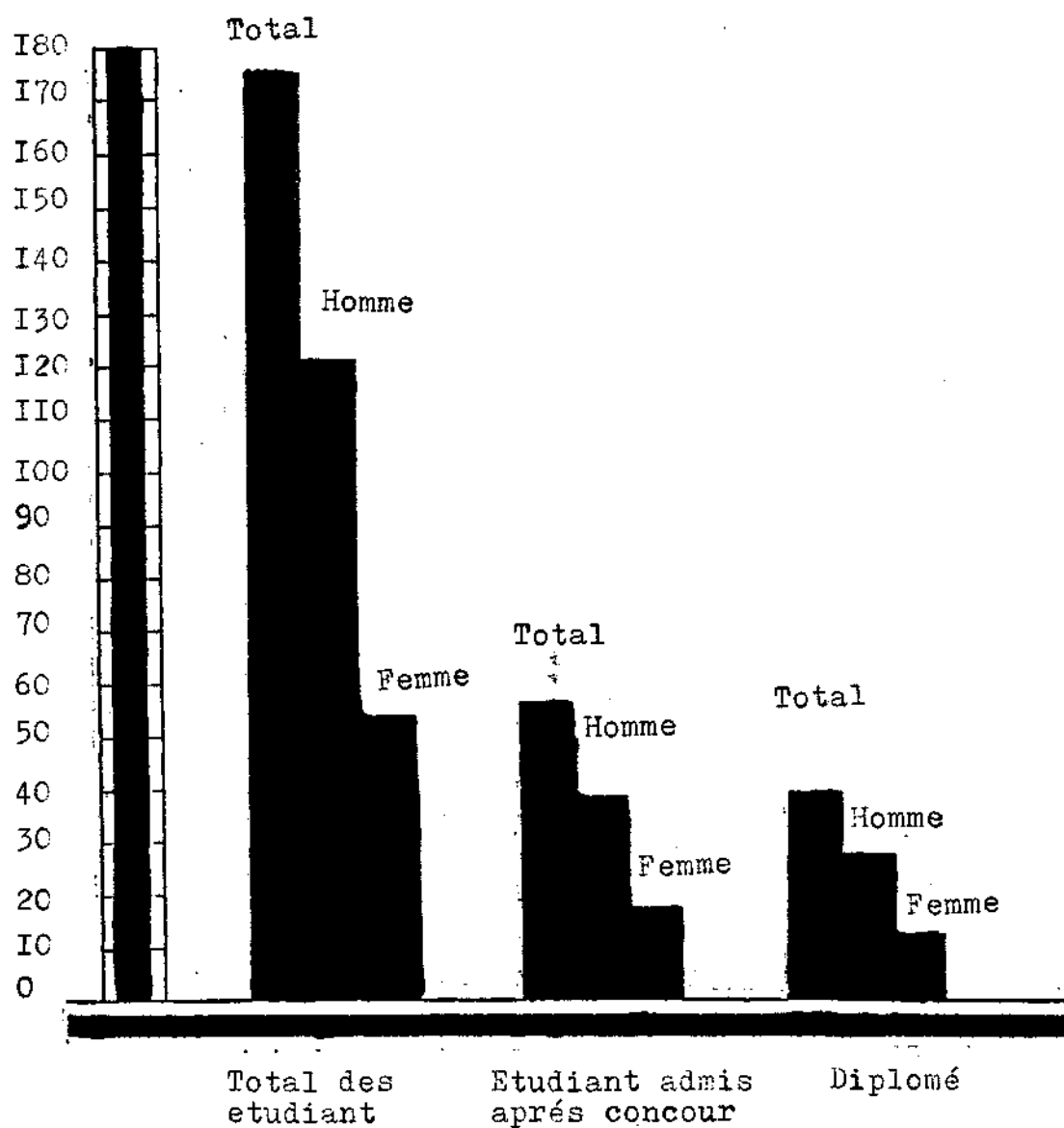
D'année en année croissait fortement le nombre des candidats aux concours d'entrée dans l'enseignement supérieur dont les possibilités d'accueil n'arrivaient pas à suivre. Du reste, quels débouchés pouvait-on espérer ? De plus pour entrer dans l'enseignement supérieur, il fallait préalablement passer par une sélection. Ceux qui étaient socialement favorisés offraient les conditions adéquates, notamment s'ils avaient pu se payer le luxe d'un enseignement secondaire privé.

Cet obstacle des sélections et des concours pousse de nombreuses jeunes ambitieux à poursuivre leurs études en pays étrangers. Selon les responsables des "étudiants à l'étranger" au ministère de l'enseignement supérieur, il y avait en 1976, 50000 étudiants iraniens dans 40 pays étrangers, chiffre au-dessous de la réalité car, nombre d'entre eux ne sont pas enregistrés dans les services consulaires.

Les statistiques et graphiques suivants donnent une idée du développement des centres d'enseignement supérieur en Iran, de leur répartition dans le pays, et du

---

(33) cf. Keyhan N- 9891 10 juin 1976.



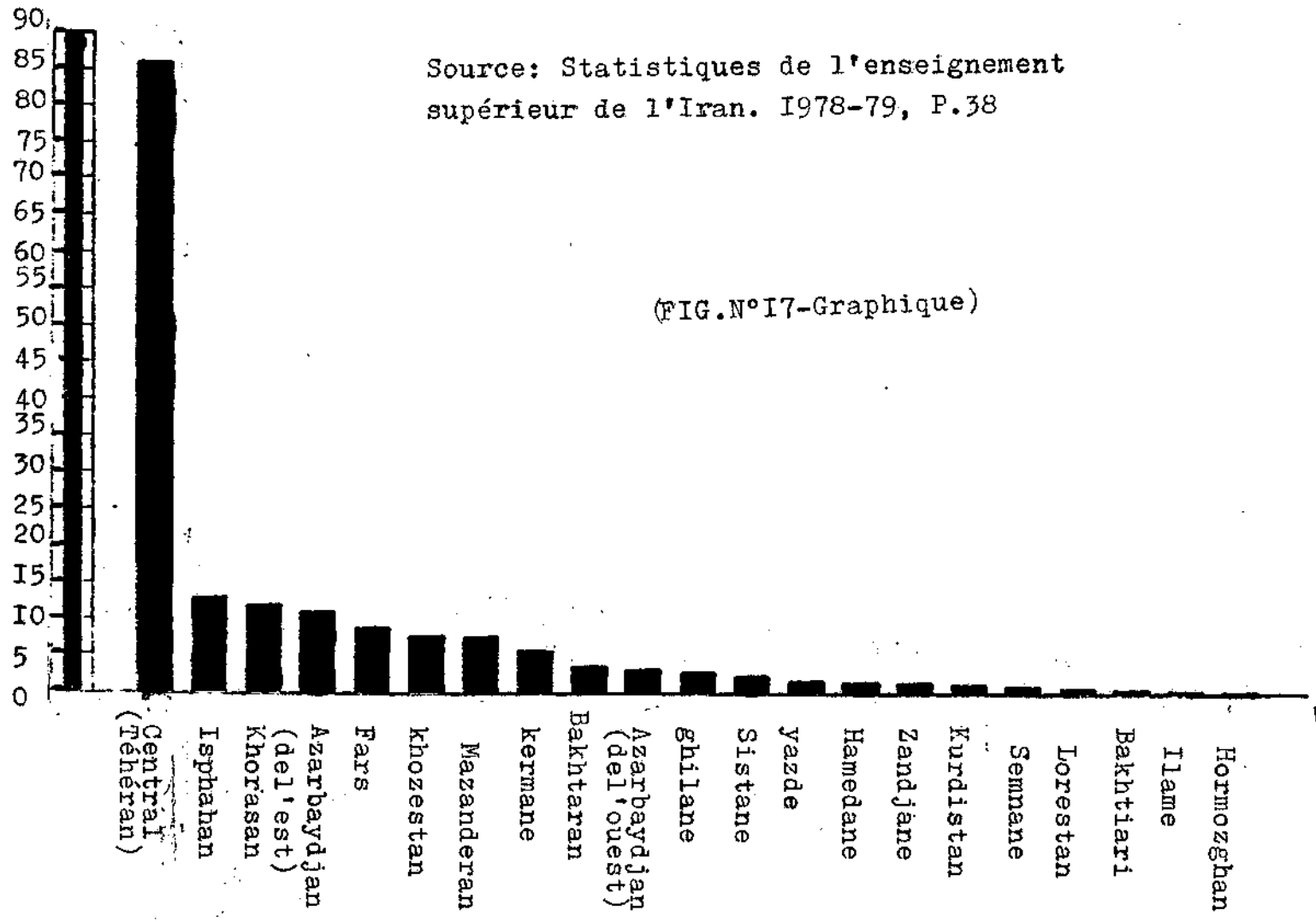
(FIG.N°16- Graphique)

Source: Statistique de l'enseignement supérieur  
de l'Iran 1979, Téhéran, P.3



La répartition des étudiants dans les différences provinces (1978-79)

Nombre en milliers



Source: Statistiques de l'enseignement supérieur de l'Iran. 1978-79, P.38

(FIG.N°17-Graphique)

nombre des étudiants, à la veille de la révolution Islamique de 1978.

Les établissements d'enseignement supérieur de type occidental en Iran se sont beaucoup diversifiés depuis la première unité créée en 1852. L'hétérogénéité des centres universitaires actuels est l'une de leurs caractéristiques.

En effet, il n'y a plus d'établissement homogène et unique, mais des centres diversifiés aussi bien du point de vue juridique que structurel. Juridiquement, se distinguent trois catégories :

- 1) les établissements publics
- 2) les établissements semi-publics
- 3) les établissements privés

En ce qui concerne l'organisation interne, apparaissent 4 niveaux d'enseignement :

- 1) DEUG
- 2) Licence
- 3) Maîtrise
- 4) Doctorat

Au début, le système universitaire iranien était conçu et fondé sur le modèle français d'avant 1969.

En octobre 1963, un changement important intervint à l'université de Téhéran : le système français fut remplacé par le système Américain, c'est-à-dire que les chaires de professorat furent abolies, les cours des facultés regroupés en départements, les examens effectués chaque

semestre et les heures de cours remplacées par des unités d'enseignements.

Vers le milieu des années soixante on vit apparaître les établissements d'enseignement supérieur privés. En 1972, il y en avait déjà 25 :

16 écoles supérieures, 5 établissements type institut, 2 écoles supérieures industrielles, plus 1 faculté et 1 institut supérieur.

Ces établissements montent à 40 unités pour l'année scolaire de 1974-75.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DATE	EVENEMENT
211 (ap. J.C)	Arrivé au pouvoir de Ardéchir 1er
225-651 (ap J.C).	La dynastie Sassanide
622 (ap. J.C)	Voyage du prophète de l'Islam de la MECQUE à MEDINE et le début du calandrier musulman.
637-651 (ap J.C).	Domination Arabo-musulmane en Iran
744 (ap. J.C)	Renversement des Ommeiyades par des iraniens.
756 - 1258 (ap. J.C)	Arrivé au pouvoir de la dynastie Abbasside.
801-873 (ap J.C).	Al Kindi
815 (ap. J.C)	Création de Beyt-al-Hikma
846 (ap. J.C)	Le règne de MOTAVAKKEL
870 - 950	AL FARABI
890 (ap. J.C)	La naissance de BUSTI
Vème siècle (ap. J.C)	La création de la première Madrassa proprement dite à la ville de Bust en Iran oriental par BUSTI.
892-999 (ap. J.C)	La dynastie SAMANIDES
932-1020 (ap. J.C)	FIRDEWSI
932-1055 (ap. J.C)	La dynastie BOUYDIES
980-1037 (ap. J.C)	AVICENNE
995-1191	La dynastie GAZNEVIDES
1005 (ap. J.C)	La fondation de DAR-AL-ILM par EL-HAKIM au Caire.

. 1051 (ap. J.C)	. Arrivée des SALDJUKIDES au pouvoir
. 1058-1111 (ap. J.C)	. AL - GHAZALI
. 1064-1092 (ap. J.C)	. Premier Ministre iranien NIZAM-AL-MULK
. 1067 (ap. J.C)	. IBN ROCHD (AVERROES)
. 1256	. Invasion des Mongoles
. 1256-1336	. La dynastie IL-KHANIDES
. 1332-1406	. IBN - KHALDUN
. 1380 (ap. J.C)	. Invasion des Tartars
. 1380-1404 (ap. J.C)	. La dynastie TIMURIDES
. 1500-1722 (ap. J.C)	. La dynastie SAFFAVIDES
. 1728-1762 (ap. J.C)	. Le règne de Pierre III Tsar de la Russie
. 1736-1747 (ap. J.C)	. Le règne de NADER-CHAH
. 1787-1925 (ap. J.C)	. La dynastie QADJARS
. 1792-1834 (ap. J.C)	. Le règne de FATH-ALI-CHAH
. 1809 (ap. J.C)	. Traité d'alliance Irano-Anglaise
. 1811 (ap. J.C)	. Premier envoi d'étudiants en Europe
. 1813 (ap. J.C)	. Traité Irano-Russe de GOLESTAN
. 1828 (ap. J.C)	. Traité Irano-Russe de TOKKAMANTCHAI
. 1834 (ap. J.C)	. Traité garantissement indépendance de l'Iran.
. 1837 (ap. J.C)	. Création d'écoles primaires par les Lazaristes et puis les Américains.
. 1839 (ap. J.C)	. Envoie d'ambassade du Roi de France à la cour de Perse.

- 
- . 1840 (ap. J.C) . Fondation d'écoles primaires de filles par les soeurs de la charité.

---

  - . 1848 (ap. J.C) . Création d'un centre polytechnique à Istamboul.

---

  - . 1851-1944 (ap. J.C) . Hossein Rochdieh .

---

  - . 1852 (ap. J.C) . La création de Dar-al-Founoun première Ecole Supérieure de type occidental.

---

  - . 1858 (ap. J.C) . La création Institution administrative de type européenne telles que le Ministère de l'intérieur, des affaires étrangères, des finances.

---

  - . 1872 (ap. J.C) . Création des écoles primaires par les Américains à TEHERAN.

---

  - . 1878 (ap. J.C) . Voyage de NASSER-ED-DIN-CHAH en Europe.

---

  - . 1879 (ap. J.C) . Accord Irano-Russe de la création d'une brigade de cosaques iraniens.

---

  - . 1880 (ap. J.C) . Création d'Ecoles Allemandes .

---

  - . 1889 (ap. J.C) . Fondation de la première école primaire "moderne" par ROCHDIEH à TABRIZ.

---

  - . 1890 (ap. J.C) . Le mouvement du Tabac .

---

  - . 1895 (ap. J.C) . Obtention du monopole d'archéologie par la France.

---

  - . 1895 (ap. J.C) . Fondation d'une école moderne à Téhéran par H. ROCHDIEH à la demande de la cour.

---

  - . 1897 (ap. J.C) . Création de la première association pour la fondation des écoles "modernes" à Téhéran.

---

  - . 1900 (ap. J.C) . Obtention de monopole perpétuel et universel d'exécution des fouilles d'archéologie sur tout le territoire iranien par la France.

---

  - . 1906 (ap. J.C) . La révolution constitutionnelle de l'Iran.

---

1910 (ap. J.C)	Loi concernant la création du Ministère et d'instruction publique.
1910 (ap. J.C)	Instauration du Ministère des sciences et des arts.
1914-1918 (ap. J.C)	La première guerre mondiale.
1917 (ap. J.C)	La révolution soviétique
1921 (ap. J.C)	Traité d'amitié Irano-U.R.S.S
1923 (ap. J.C)	Coup d'état de Réza-Khan, fondateur de la dynastie Pahlavie.
1928 (ap. J.C)	L'abolition du Régime capitulaire de Traité Irano-Russe.
1930 (ap. J.C)	Transformation de l'école allemande en un lycée technique géré par l'Etat.
1935 (ap. J.C)	Fondation de l'université de Téhéran.
1963	Révolte de 15 KHORDAD
1963	Réforme universitaire
1979	La révolution Islamique et la fin de dynastie des PAHLAVIS

D E U X I E M E P A R T I E

L'ETUDE COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

EN IRAN :

SYSTEME "TALABEGUI", SYSTEME UNIVERSITAIRE

(1968-1977)



## I N T R O D U C T I O N

"Les gens sont ennemis  
de ce qu'ils ignorent"

"Ali-Ibn-Abi-Talib"

Les aspects sociologiques et historiques de l'apparition des deux systèmes d'enseignement supérieur en Iran, à savoir, le système "Talabégui" et le système universitaire ont été étudiés dans la précédente partie. Leur analyse à la lumière de l'évolution historique explique l'état des deux systèmes d'enseignement supérieur en Iran, tout en montrant l'influence des phénomènes sociaux, économiques, technologiques, religieux et philosophiques.

Il est nécessaire de souligner, dès à présent, que l'expression "système d'enseignement", qui revient souvent dans notre travail ne doit pas provoquer illusion. Le mot système désigne tout simplement l'ensemble des faits de l'enseignement, ce qui leur donne une consistance, une certaine cohésion, et non pas un cadre rigide et "systématique". Le terme "organisation" serait peut-être plus adéquat, et c'est bien ainsi qu'il faut entendre l'expression "système d'enseignement". En fait, il s'agit d'un certain mode d'organisation d'un ensemble de parties

plus ou moins coordonnées avec, selon le cas, des disparités, des conflits, et parfois même des contradictions intimes.

L'étude comparée de l'enseignement (1) paraît d'autant plus nécessaire que de profondes réformes sont en cours en Iran comme partout dans le monde. Elles modifient non seulement l'organisation de l'enseignement, mais remettent en cause les finalités de l'éducation. D'où la nécessité d'une étude comparative allant par delà les traits apparents et passagers des deux systèmes d'enseignement supérieur iranien.

Dans cette seconde partie prend place l'étude comparative des deux systèmes qui rassemble et classe des informations descriptives et quantitatives en vue de dégager, d'analyser et d'expliquer leurs différences et ressemblances relativement à des objets correspondants, replacés dans leur contexte . Et cela depuis les grandes réformes entreprises au niveau du système universitaire à partir de 1968 jusqu' en 1977, à la veille de la révolution islamique.

Les éléments de comparaison seront :

- I) L'organisation administrative et budgétaire des deux systèmes.
- II) La structure d'enseignement des deux systèmes.
- III) Les acteurs des deux systèmes.

(1) "La pédagogie comparée est la partie de la théorie de l'éducation qui concerne l'analyse et l'interprétation des différentes pratiques et politiques en matière d'éducation". M. DEBESSE, G. MIALARET, Traité de pédagogie, Tome 4, Pédagogie comparé, 197 , P.11

## IV) Les finalités des deux systèmes.

Bien entendu, tous ces éléments s'interpénètrent en même temps qu'ils sont liés à l'environnement social et politique. Les différents éléments du système dérivent des finalités assignées à l'enseignement et dépendent elles-mêmes de l'idéologie dominante.

PREMIER CHAPITRE

ORGANISATION BUDGETAIRE

ET ADMINISTRATIVE DES DEUX

SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Nous allons étudier l'organisation budgétaire et administrative des deux systèmes tout en étant conscient qu'ils ne sont que l'expression, toujours très partielle et insuffisante, d'ensembles plus profonds et plus difficilement accessibles des réalités sociales.

Comme le dit Georges Gurvitch, "les organisations sont des conduites collectives pré-établies qui sont aménagées, hiérarchisées, centralisées d'après certains modèles réfléchis et fixés d'avance, dans des schémas plus ou moins rigides".(2)

#### A) ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE DU SYSTEME "TALABEGUI"

Le système d'enseignement "Talabégui" se caractérise d'une façon officieuse et décentralisée :

- Officieuse, car elle n'a aucune existence officielle et l'Etat ne la reconnaît pas en tant qu'institution ; d'ailleurs elle ne possède aucun point commun avec les institutions gouvernementales. C'est une organisation religieuse indépendante de la volonté du pouvoir central aussi bien du point de vue financier que fonctionnel.

(2) G. GURVITCH. La vocation actuelle de la sociologie, 1957. Tome I P.71.

- Décentralisée : d'une totale autonomie, car elle dépend uniquement des responsables de chaque Ecole. Il n'existe donc aucune autorité centrale, aucun Ministère de l'Education "Talabégui".

Le système d'enseignement "Talabégui" s'apparente à une micro-organisation constituée de micro-organisations, elles-mêmes autonomes et indépendantes dans leur fonctionnement.

Chaque organisation a un besoin fondamental de ressources ; et il faut tout d'abord commencer par l'aspect financier du système.

#### 1) FINANCEMENT DU SYSTEME "TALABEGUI"

Le budget de l'enseignement "Talabégui" est entièrement assuré par des revenus provenant, d'une part, de fondations pieuses, nommés communément, selon la loi islamique, "AWQAF", et d'autre part, de la moitié des "aumônes légales" appelées "KHOMS" ; Khoms signifie "un cinquième" et constitue la part de l'Imam.

"A l'opposé des "Ulémas" (3) sunnites dont le chef est désigné par l'Etat et dont les dépenses sont couvertes par le Trésor Public, les Ulémas chi'ites ne disposent d'aucun budget officiel. Pour subsister, dans le cas où ils ne

(3) Uléma est le pluriel régulier de "Alim" ; il signifie en arabe "savants" par excellence. La racine du mot est "ilm" : "savoir" ou "science".

disposent pas de ressources personnelles, ils bénéficient (...) des aumônes légales". (4)

#### AWQAF (5)

Il "est à proprement parler un masdar arabe avec le sens d'"empêcher, écarter". Dans la terminologie juridique Islamique, il signifie tout d'abord le fait d'éloigner une chose, de la protéger contre le fait qu'un tiers réclame un droit de propriété sur elle (tamlik)". (6)

Mais, la définition juridique de cette loi Islamique varie partiellement selon différents courants de la pensée musulmane. Le manuel de Fiqh - (loi Islamique) donne cette définition : "WAQF, (7) c'est la donation active. Protection d'une chose donnée (par exemple le bien immobilier), en la faisant fructifier et en utilisant le bénéfice en tant q'acte pieux...".(8)

"Les Awqaf sont des biens immobiliers dont le revenu a été consacré par leurs propriétaires aux dépenses dont ils fixent eux-mêmes les modalités". (9)

En général on entend par "Aqwaf" (pluriel de "Waqf") "une chose (ou un bien matériel) qui en conservant sa substance donne un fruit et au sujet de laquelle le possesseur a renoncé à son droit de disposition avec la

(4) M. MOZAFARI L'IRAN , 1978, P.224

(5) pluriel de "WAQF".

(6) Encyclopédie de l'Islam, Ancienne édition, 1934, Tome IV, P.1154, Art. VAKF, par HEFFENING.

(7) WAQF est singulier du mot AWQAF.

(8) A.R.FEIZE , - Mabani-é Fiqh va Aoussoul-. Les fondements du Fiqh et des Aoussoul, 1982, P.203, (texte en persan).

(9) M. MOZAFARI, op.cit, P.224.

prescription que son fruit soit utilisé pour des buts louables autorisés". (10)

L'origine de cette disposition remonte au Prophète même de l'Islam, et découle des élans de générosité et de piété tant encouragés par l'Islam. C'est ainsi que s'est étendu ce procédé dans tous les pays musulmans. D'importants immeubles, terrains, forêts, champs agricoles, situés dans différentes régions de l'Iran, sont destinés à cette oeuvre de bienfaisance, dont l'objet principal est l'aide au fonctionnement de l'enseignement "Talabégui". Les plus importants de ces "Awqaf" ont été constitués au bénéfice du mausolée de l'Imam Reza (huitième Imam des chi'ites), qui se trouve à Machad (nord-est du pays) et dont les revenus sont les plus élevés parmi les fondations pieuses ("Awqaf") du pays ; vient en seconde position le mausolée de Hazraté Massoumeh, la fille du septième Imam et la soeur du huitième Imam, qui se trouve à QOM.

Selon le "Fiqh" (loi islamique) toute personne voulant instituer une "Waqf" doit être saine d'esprit, pubère et propriétaire absolu de l'objet destiné à cette fin. Ce bien, ayant un bénéfice doit être durable et doit être placé au premier rang des biens "immobiliers".

Mais d'une façon générale les vivres, l'or, l'argent, la monnaie, sont exclus, car une fois consommés, leur substance disparaît.

(10) Encyclopédie de l'Islam, Ancienne édition, 1934, Tome IV, P.1154, Art. VAKF, par HEFFENING.



L'action "Waqf" doit avoir un but essentiellement pieux et agréable à Dieu, et peut être libellée suivant le désir du "Waqif" (constituant, donateur), sous deux formes différentes.

- soit "WAQF KHEIRI" consacré spécialement et uniquement aux oeuvres pies d'utilité uniquement publique, comme l'Ecole, la mosquée, l'hôpital, les ponts... (construction, fonctionnement).

- soit "WAQF AHLI", fondé uniquement au profit de la famille du constituant, par exemple, l'usufruit est destiné à ses enfants ou petits enfants .

La constitution d'une telle action est valable à condition:

- qu'elle soit destinée aux Awqaf à perpétuité .
- qu'elle soit réalisable immédiatement ; par conséquent rien dans la charte ne doit empêcher sa réalisation.

Cette constitution est un acte juridique irrévocable. La charte de "Waqf" (waqf-nameh) est décrite jusque dans ses plus infimes détails. Cependant, avec la création du bureau des fondations pieuses en 1961 (Edareh Awqâf) par le gouvernement iranien, la majorité des biens importants de cette nature se trouva entre les mains de l'Etat. De ce fait, ce dernier eut tout pouvoir pour confier la direction et la gestion des Awqâf à qui il veut. Les revenus furent également distribués selon l'estimation et l'appréciation étatiques. Or qui dit Etat, dit politique d'Etat : les

établissements d'enseignement "Talabégui" ne pouvaient donc compter sur cette partie des Awqâf étatisés.

De ce fait, les ressources provenant des "Awqâf" pour le financement des centres d'enseignement "Talabégui" étaient bien incertaines. Du fait de l'intervention de l'Etat, les dispositions des testateurs des "Awqâf" ne furent plus respectés selon leurs volontés. En même temps, l'Etat maintint une pression importante sur un système d'enseignement qui n'allait pas dans le sens de sa politique et qu'il ne pouvait contrôler. Mais peut-on dire que le but et les règlements des "Awqâf", depuis leurs débuts jusqu'à nos jours, n'ont pas subi de modifications ?

En réalité, l'évolution sociale n'a pu empêcher que les bienfaiteurs consacrent une partie, voire la totalité de leurs richesses au profit d'intérêts publics et, surtout, au fonctionnement et développement des Ecoles "Talabégui", jusqu'à aujourd'hui. Pour donner une idée de "Awqâf" nous prendrons comme témoin les statistiques publiées par le bureau général des fondations pieuses, en 1964, c'est-à-dire trois ans après la création du bureau général des fondations pieuses, concernant les biens immobiliers.(11)

(FIG.N°18-Tableau)

	NATURE DES BIENS	UNITES
1	PROPRIETAIRES FONCIERES	38.519
2	IMMEUBLES	15.881
3	PALMERAIES	418
4	PATURAGES	524
5	PUITS ET CANAUX	7.609

(11) Statistiques du bureau général de l'administration des fondations pieuses Téhéran, 1964.

6	MINES	15
7	VERGERS	3.713

Ce tableau ne contient que les unités des "Awqâf", qui sont inscrites dans les registres du bureau de l'administration générale des fondations pieuses, donc la réalité est sous-estimée ; elles n'ont pas de gérant précis, normalement fixé par le testateur.

Les "Awqâf" constituent la grande partie des ressources du système scolaire "Talabégui". Mais, comment ce système utilise-t'il ces ressources ? En fait, les revenus provenant du "Awqâf" sont recueillis dans une caisse spéciale auprès des grands "Mardja-Taqlids" (Guides Suprêmes) qui sont en même temps les maîtres et directeurs "suprêmes" des centres d'enseignement "Talabégui".

"Une partie de ces ressources est dépensée pour les frais de l'Ecole, comme les salaires des employés, les dépenses d'électricité, d'eau, de téléphone, les réparations... S'il en reste quelque chose, cela est distribué entre les élèves". (12)

En fait, l'Ecole "Talabégui" constitue un lieu d'enseignement et subvient en même temps aux besoins en logement des étudiants qui habitent à l'intérieur de l'Ecole. Aussi, seuls les étudiants internes à l'Ecole ont

(12) S.A. KHAMENEIY - gosaréchi az sabéghai-é tariki va oza-é konouni-é hozé-é elmié-é machad - Un rapport sur l'histoire et la situation actuelle des Ecoles "Talabégui" à Machad, 1985, P.49, (texte en persan)

droit à une bourse des "Awqâf", si cela est précisé par le testateur comme une condition nécessaire :

"Le fait de la fréquentation scolaire ne donne pas automatiquement le statut d'étudiant de l'Ecole". (13)

La manière dont les "Awqâf" doivent être utilisés est normalement définie et précisée dans les moindres détails par le donateur. Dans certains cas également, le droit d'utilisation du don est laissé par le testateur au gérant ou à un "Mardja-Taqlid".

Généralement, le "Mardja-Taqlid" dispose d'un registre destiné à la gestion des "Awqâf". Ce registre n'a aucun statut juridique et ne subit aucun contrôle. Seule la confiance du donateur envers le "Mardja-Taqlid" entre en ligne de compte.

Pour se faire une idée de ce que représente un "Waqf" pour une Ecole "Talabégui", il paraît important de faire un résumé de l'acte de constitution du "Waqf" de la grande Ecole "Talabégui" de Sepahsâlar, située à Téhéran. Cette Ecole-Mosquée fut fondée par Mirza Hossein Khan Sepahsâlar, (1863-1920) le vizir de Naser-ed-din-Chah.

L'acte systématique de "Waqf" commence d'une manière systématique par des louanges à Dieu, au Prophète et à ses descendants. Ensuite, il désigne le gérant (Mutawalli) et donne certaines précisions nécessaires au "Waqf" :

"...Le fondateur laisse comme "Waqf" cette Ecole et ses annexes (bibliothèque, hôpital, bain, château d'eau, "Maktab" pour servir les intérêts des étudiants, des

---

(13) Idem P.49.

malades, des enfants musulmans et à l'usage du personnel de service de l'Ecole. Voici la composition du personnel de l'Ecole :

- un imam "djamâ-at" (guide de la prière rituelle collective) et son remplaçant.

- un maître et un adjoint pour les sciences Islamiques, "Naqliya".

- un maître de mathématiques .

- un maître et un adjoint pour les sciences rationnelles "Aqliya".

- un maître de littérature.

- un maître d'études préparatoires.

- cent-vingt étudiants.

- quatre maîtres de "Maktab" (Ecole élémentaire).

- deux calligraphes pour le "Maktab".

- un concierge du "Maktab".

- un médecin-chef.

- deux médecins adjoints.

- un pharmacien.

- quatre infirmiers.

- un chef-comptable.

- un comptable adjoint.

- un conservateur de bibliothèque.

- deux bibliothécaires adjoints.

- un concierge en chef.

- dix concierges adjoints.

- un prédicateur (wâiz).

- deux lecteurs du Coran.

- quatre "muezzins" (qui appellent à la prière).
- deux "mukabbir" (annonceur des mouvements de la prière rituelle collective).
- un chef cuisinier.
- un cuisinier adjoint.
- dix blanchisseurs.
- un horloger.
- trois lampistes.
- un gardien.
- un jardinier.

Dans la liste des biens immobiliers appartenant à cette Ecole par l'intermédiaire du "Waqf", on trouve :

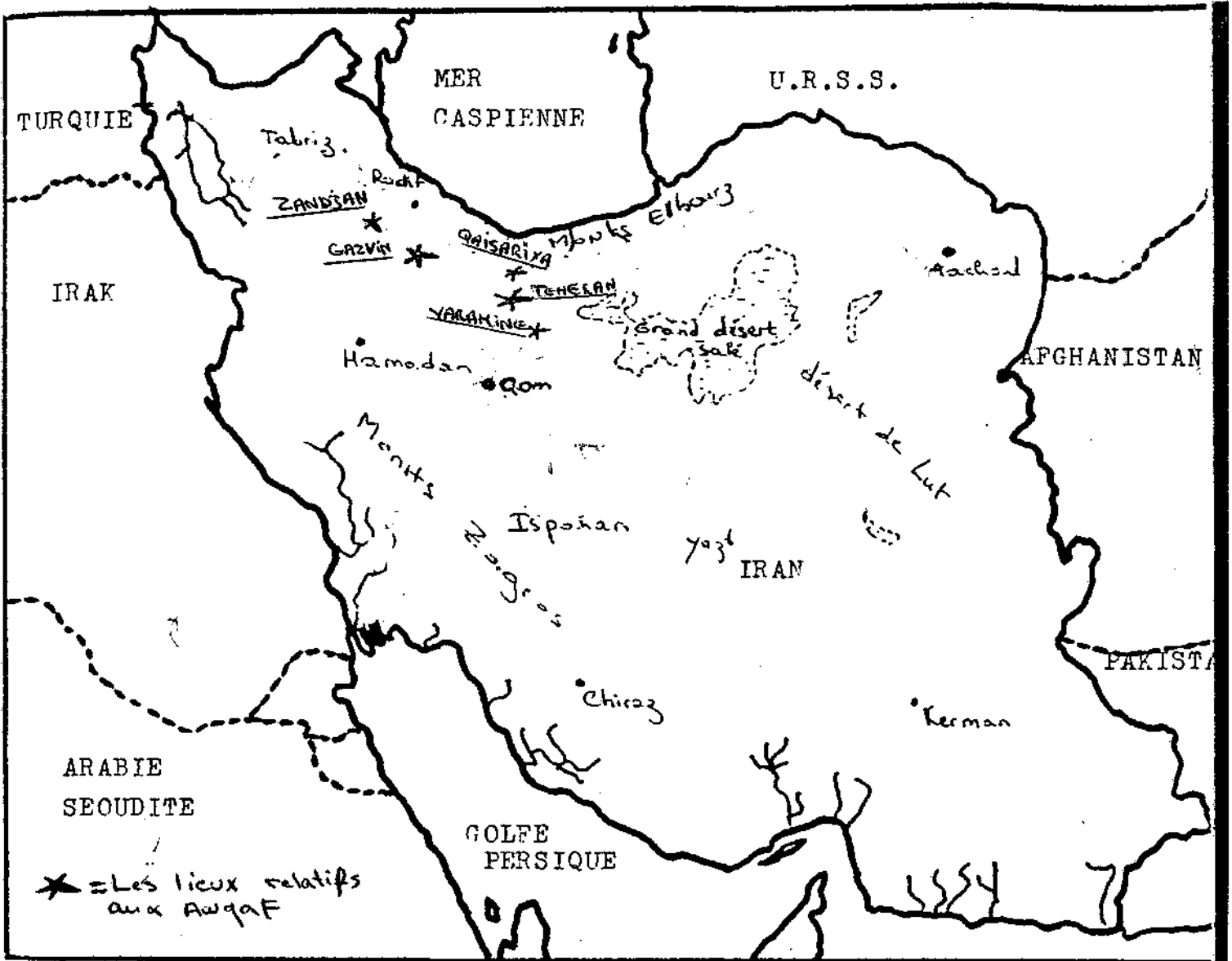
1) A Qaisariya (nord de Téhéran) un grand dépôt caravan-sara avec ses 35 boutiques ; deux bains publics, dix huit boutiques situées au bazar d'Amir, la totalité du village Gorg-Tappa à Yarramin (sud de Téhéran) ; la totalité du village Myan-abad, la moitié du village de Chah-rok à Taliqan.

2) A QAZVIN (nord-ouest de l'Iran) : la totalité du village Kamal-Abad ; les deux tiers du village Fard-Abad, la moitié du village Aqa-baba.

3) A ZANDJAN (nord-ouest de l'Iran) : La totalité du village Kanail-abad, la totalité du village Ali-abad, la totalité du village rarham, le grand dépôt zughali et ses six boutiques...".(14)( cf. Fig N°11 - carte de l'Iran)

---

(14) A Sahab Histoire de l'Ecole supérieure de "Sepahsalar" 1950, P.P 46-50. (texte en persan)



(FIG. N° I9- Carte de l'Iran)

## LE KHOMS

Le mot "Khoms" vient de l'arabe qui signifie un cinquième. Le "Khoms" représente donc le cinquième des revenus annuels nets de chaque musulman chi'ite.

L'ouvrage de "Fiqh" (loi Islamique) définit ainsi le "Khoms" : "Khoms", dans les concepts du "Fiqh", comme dit Mohaqeqé ANSARI, c'est la part de l'Imam et des descendants du Prophète. Le "Khoms" est constitué de sept éléments :

- 1) butin, "qanimat-é-Djang" des guerres,
- 2) les mines, "MADAN", quelques soient leurs natures.
- 3) le trésor marin, "qhavassi", c'est-à-dire les objets de valeur retiré du fond de la mer.
- 4) le surplus net annuel des familles, "manféat-é-kasb", c'est-à-dire les économies réalisées sur un an.
- 5) trésor, "gands", c'est-à-dire un bien caché dont le propriétaire est inconnu.
- 6) le prix du terrain acheté par un non-musulman à un musulman, en pays musulman "karidé zamin", (c'est-à-dire l'acheteur doit payer 1/5 du prix.)
- 7) les biens "HALAL" (légaux, permis) confondus avec ceux du "HARAM" (non légaux, non permis)- "HALAL" et "HARAM" "AMIKHTE"-, à condition qu'on ne puisse pas distinguer et que leur propriétaire et leur quantité soient inconnus". (15)

Le "Khoms" comporte deux parties.

(15) A.R. FEIZE op.cit, P.160.



a) La partie réservée à la descendance nécessaire du Prophète.

b) une autre partie que l'on appelle "Sahmé Imam" (part de l'Imam) mise à la disposition des "Maradjet-Taqlides". (16) Les musulmans chi'ites mettent à la disposition des "Maradjet-Taqlides" la part de l'Imam, puisqu'ils ont été reconnus comme délégués généraux du dernier Imam chi'ite, (le douzième Imam Mahdi - Imam caché). "Le caractère libre de l'acquittement de cette dette (...le "Khoms"... ) ou contribution religieuse mérite attention. Le contribuable compte lui-même, sans aucun contrôle, ses revenus. Puis il en déduit le "Khoms" pour le remettre entre les mains du "Mudjtahid-Mardja" de son choix". (17)

C'est grâce aux revenus des "Khoms" que les dignitaires religieux ont pu conserver leur autonomie financière et politique. "La moitié du "Khoms" que l'on appelle la part de l'Imam (Sahmé Imam), selon des "Fogaha" ("Maradjet") chi'ites, doit être utilisée pour la sauvegarde de la religion" (18).

Dans l'état actuel des choses, la part de l'"Imam" constitue la seule ressource importante et sûre des établissements "Talabégui". En un mot l'organisation administrative et éducative de l'enseignement "Talabégui" provient de cette ressource.

(16) Maradjet-Taqlides est le pluriel de Mardjat-Taqlide.

(17) M. MOZAFARI op.cit P.225.

(18) M. MOTAHARI "La difficulté essentielle dans l'organisation religieuse", HAOZEH, spéciale des Ecoles "Talabégui" N. 2, décembre 1982, p.7, (texte en persan)

"La plus importante dépense de cette ressource "Sahmé Imam" est destinée à la sauvegarde et au maintien du système "Talabégui" et à la prise en charge des frais des éléments de fonctionnement... Les "Maradjets" prenant en considération les spécificités de chaque Ecole et son personnel d'après un registre spécial, distribuent cette ressource". (19) Comment le système d'enseignement "Talabégui" organise-t-il son budget ? Certes, le système de financement est rudimentaire, il n'existe aucun organisme de gestion ni de contrôle administratif. Ce qui ne l'empêche pas de fonctionner efficacement.

"Chaque "Mardjat" possède un cahier de registre de ses rentrées de ressources et de ses dépenses. Dans ce registre sont inscrites également toutes les personnes qui reçoivent une bourse : les élèves aussi bien que les maîtres. La totalité des bourses distribuées entre élèves par les "Maradjet" constitue actuellement le tiers de leurs dépenses quotidiennes. Le reste est fourni par leurs proches ou les aides populaires ou par la publication des divers ouvrages". (20)

Les bourses sont distribuées normalement au début de chaque mois de l'année Hégitienne. Les boursiers désignent l'un d'entre eux choisi parmi eux, appelé communément "Moqassem" (répartiteur). Les "Tollab", étudiants mariés, recevront une part supplémentaire.

(19) S.A. KHAMENEIY, op.cit P.51.

(20) BAKHCHAYECHI - AQIGHI, Yaiksad sal mobaarézéy-é Rohaniat-é Motéraqyi un siècle de lutte des religieux progressistes, 1980, P.160 (texte en persan).

## 2) GESTION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME "TALABEGUI" :

La gestion administrative de ce système se distingue très nettement de celle que l'on connaît habituellement ; elle est simple.

Trois groupes sociaux constituent en général la structure administrative de ce système. Ils sont dépendants les uns des autres et ils interfèrent dans le champ fonctionnel.

Le premier groupe, comprenant les étudiants (TOLLAB), constitue l'élément essentiel du système. L'activité principale de ce groupe consiste à étudier les branches dont "Talabégui" assume l'apprentissage. (21) D'une manière générale ce groupe habite l'Ecole, sauf en cas de manque de places.

Le deuxième groupe, est constitué par les maîtres. Ils assument la transmission du savoir. La plupart du temps, ils sont élèves d'autres maîtres.

Enfin le troisième groupe, comprend des responsables, les directeurs "suprêmes" des centres d'enseignement. Ce sont les grands dignitaires religieux - les "Ulama" - les "Maradjet". Leur fonction consiste à veiller et à diriger les affaires des Ecoles qui sont sous leur responsabilité.

Il n'y a aucun règlement formel qui définisse les limites des rapports des différents groupes. Le système

---

(21) Nous expliquerons ces branches d'étude dans les pages suivantes.

fonctionne d'une manière "spontanée" selon un consensus collectif et spontané.

Le "mardjat" (Directeur suprême de l'Ecole) désigne à la tête d'Ecole un gérant qui pourrait être élève ou maître de la même Ecole. Concrètement, il joue le rôle de gérant du centre d'enseignement, et en même temps en porte les responsabilités. Il jouit d'un prestige considérable dans ce milieu important. Le gérant, plus communément appelé, "Mutawali", dans le sens général, peut être également le gérant d'une fondation pieuse, ou un directeur gérant de l'Ecole "Talabégui".

"Mutawali" c'est celui qui est désigné par un acte de donation ou par un dignitaire religieux pour gérer l'ensemble des affaires de l'Ecole". (22) A partir du moment où le "mutawali" doit assumer la direction d'une Ecole, il porte suivant l'importance de sa fonction, une grande responsabilité accompagnée d'un respect considérable. Non seulement il dirige et gère les biens immobiliers et surveille la dépense des revenus mais, également et surtout il assure la gestion de l'Ecole.

En tant que gérant (directeur), "c'est lui qui accorde aux étudiants l'entrée à l'Ecole, avec le droit de bénéficier d'une chambre et d'une pension qu'il leur verse le premier jour du mois. C'est également lui qui veille à l'ensemble de leur comportement "scolaire" et de leur vie sociale". (23) Le "Mutawali", d'une manière générale,

(22) S.A. KHAMENEYÏE op.cit P.43.

(23) A. CHARIATI op.cit P.29

assume en plus de ses autres fonctions le rôle du maître ("mudarris") ; le nombre d'étudiants se groupant autour de lui est une manifestation de son savoir, de sa vertu et de son prestige.

A côté du "Mutawali", existe souvent, une autre personne chargée d'assumer certaines responsabilités, comme de tenir le bureau de l'Ecole, aussi d'assurer la distribution des pensions et la coordination des activités intérieures de l'Ecole. Il se nomme "NAZIR". Le "Mutawali", directeur désigne également le cas échéant, une personne comme un bibliothécaire et il est rare qu'une Ecole n'en possède pas. Cette personne est appelée "KITABDAR".

Normalement, une ou plusieurs personnes sont désignées par le "Mutawali", directeur ou son NAZIR adjoint de directeur), afin d'entretenir l'Ecole.

Toutes les personnes qui assument une responsabilité dans le fonctionnement de l'Ecole sont, suivant les cas, des élèves, ou des maîtres de l'Ecole même. Cela crée une ambiance cordiale de confiance et de dévouement. "Le "talabé", élève considère l'Ecole comme sa propre maison et il est libre et conscient de ses mouvements". (24)

Dans certains cas, le directeur scientifique (mardja), directeur suprême remplit en même temps la fonction de directeur administratif. Selon l'importance de l'Ecole aussi bien au niveau de "Awqâf", c'est-à-dire des ressources, qu'au niveau du nombre des étudiants, le

(24) Idem op.cit P.29

directeur scientifique désigne une autre personne pour la gestion et l'administration de l'Ecole.

Le procédé de choix du directeur "suprême" scientifique (Mardja) est unique en son genre : Il n'y a ni élection, ni nomination, ni destitution. L'accession au niveau de "Mardja" n'est pas immédiate. Pour cette fonction, ce "poste", personne ne pose sa candidature. Au fil du temps, une tendance spontanée se dessine en faveur de l'un des "Mudjtahid" (25) qui devient lentement plus influent que ses pairs, par sa science, sa piété et sa vertu.

---

(25) Le Mudjtahid est une personne ayant achevé ses études Islamiques à tous les niveaux et obtenu le grade de "Mudjtahid" équivalent à un doctorat personnalisé par ses professeurs.

## B) ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

L'extension de l'enseignement supérieur universitaire en Iran par la fondation de facultés et d'Ecoles avec chacune une organisation et un règlement propre, non seulement rendait difficile le contrôle et la coordination de ces établissements disparates, mais encore apportait des préjudices considérables à l'unité et au "bon fonctionnement" de l'enseignement supérieur. Ces inconvénients réclamaient à l'Etat la mise en place d'une seule institution d'enseignement supérieur fondée sur des principes communs et dotée d'une organisation unique et coordonnée. Nous commencerons donc par aborder le mode de financement de l'enseignement supérieur en Iran.

### 1) FINANCEMENT DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

L'enseignement universitaire est en Iran un service public d'intérêt national. Or, qui dit d'intérêt public et national dit intervention directe de l'Etat. Celui-ci créa les centres d'enseignement supérieur et les finances. Il subventionne aussi les établissements privés de type occidental qui voient le jour.

Le problème de financement de l'enseignement universitaire iranien est beaucoup plus compliqué et complexe que celui du système "Talabégui". Il est fondé sur une économie de libre entreprise à l'exemple des pays capitalistes industrialisés. Une telle économie implique une multiplicité de ressources provenant de différents secteurs à savoir : Etat, Entreprises privées et publiques et différents Ministères.

L'Iran fournit pour l'enseignement le même effort d'investissement que les pays de même niveau de développement, c'est-à-dire qu'il retient un certain pourcentage du budget ou du produit national ou se fonde sur un critère international. Cette procédure a été adoptée par les conférences internationales qui, sous l'égide de l'UNESCO, ont lancé les plans de développement de l'enseignement dans certains pays.

L'enseignement universitaire iranien est financé par de très nombreuses sources dont les principales proviennent : du budget ordinaire de l'Etat, à savoir le Ministère de l'enseignement supérieur et, l'office du plan et du budget; des droits de scolarité versés par les étudiants ; de revenus divers, comme la vente de produits des établissements d'enseignement supérieur (tels les produits agricoles des facultés d'agriculture, services fournis par différents laboratoires et ordinateurs ...; des ressources dites spéciales, comme les revenus des cours spéciaux destinés aux différents fonctionnaires d'Etat ou privés ; droits d'examen et de concours, du ministère du



pétrole, du trésor royal ; des revenus privés comme ceux du consortium pétrolier, des banques.

Cependant, selon le centre statistique de l'enseignement supérieur iranien (26) de 1968 à 1974, environ 56 % des revenus de l'enseignement supérieur proviennent du budget de l'Etat, 21 % du budget de développement, 11 % des droits de scolarité (versés par des étudiants) et 12 % des sources diverses.

Le pourcentage de chaque source de revenu varie selon le type d'institution. Ainsi, les Universités d'Etat reçoivent à peu près 63 % de leurs revenus de l'Etat, 22 % du budget du développement ; les revenus provenant des droits de scolarité ne dépassent guère 5 % du total. Nous récapitulons les données détaillées dans le tableau ci-dessous :

(FIG.N°21- Tableau)  
REPARTITION DES REVENUS FINANCIERS SELON LEUR  
SOURCE 1968-1974 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Année	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Ressources							
Budget d'Etat	43	51	56	73	99	164	216
Budget du Développement	21	15	18	27	35	59	83
Droits de Scolarité	6	10	13	17	22	30	34
Divers	12	16	23	18	25	33	29
Total	82	92	110	135	181	286	362

(26) Les sources statistiques utilisées dans ce chapitre proviennent de l'Institut supérieur de recherches et planification de science et d'enseignement ainsi que du centre statistique de l'enseignement supérieur ; sauf indication contraire, durant les périodes 1968-69 et 1974-75.

Source: centre de statistique de l'enseignement supérieur en Iran, Téhéran, 1975-76

Selon la même source, si, une grande partie des ressources des établissements supérieurs provient du budget de l'Etat, par contre, les centres privés d'enseignement supérieur ont obtenu une grande partie de leur ressource des droits de scolarité, environ 73 %, pendant les périodes 1969-1974.

La part de l'Etat représente, à tous les niveaux de l'Enseignement Public, la part principale du budget de l'enseignement supérieur. La part de l'Etat consacrée au budget d'enseignement supérieur se monte à 43 millions de dollars pour l'année 1968, 51 pour l'année 1969, 56 pour 1970, 73 pour 1971, 99 pour 1972, 164 pour 1975 et 216 pour 1974 ; avec un taux d'accroissement annuel moyen de près de 31 % pour la période 1968-1974.

La part de budget de l'Etat consacré à l'enseignement supérieur public et privé donne les visualisations suivantes :

(FIG.N°22 - Tableau)

Budget de l'Etat pour l'enseignement supérieur

(en millions de dollars)

Année Etablissement	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Université d'Etat	38	45	49	63	87	134	177
autres étab. Enseignement sup. Public	5	6	7	10	12	29	38
Enseignement sup. privé	(27). X	X	X	X	X	1	1

(27) X chiffres inférieurs à l'unité.

TOTAL	43	51	56	73	99	164	216
-------	----	----	----	----	----	-----	-----

Source : Ibid

Le budget de développement doit en principe être consacré à l'investissement dans les universités et les institutions d'enseignement supérieur public : pour la période de 1968 à 1974, 79 % en moyenne du budget de développement a été consacré aux universités et 21 % aux autres établissements supérieurs publics. Le montant global de ce budget a été multiplié par 4 durant la même période.

Le montant total de ce budget et sa répartition selon les différents types d'établissements d'enseignement supérieur apparaissent dans le tableau suivant.

Budget de développement pour l'enseignement supérieur  
(en millions de dollars)

Année Etablissement	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Université d'Etat	19	13	15	20	24	48	64
autres étab. Enseignement sup. Public	2	2	3	6	11	11	19
Enseignement sup. privé	(28) X	X	X	1	X		
TOTAL	43	51	56	73	99	164	216

(FIG.N°23- Tableau)

(28) X chiffres inférieurs à l'unité.

Les droits de scolarité représentent un faible pourcentage par rapport aux autres sources de revenus des centres d'enseignements supérieur, tandis que ces mêmes droits constituent le revenu principal des établissements d'enseignement supérieur privés.

De 1968 à 1974, le revenu de tous les établissements d'enseignement supérieur provenant des droits de scolarité a augmenté annuellement de 34 % environ et a été multiplié par 5,5 pour la même période tandis que le taux moyen d'augmentation du nombre d'étudiants était de 16 % par an, c'est-à-dire à un rythme d'accroissement 2 fois moindre que celui de ses revenus. En effet, le nombre des étudiants est passé de 58.000 à 123.000 durant la même période.

Le montant annuel des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur publics, variait d'une année à l'autre, car il dépend de la politique du jour, tandis que celui du secteur privé progresse régulièrement.

Voici le tableau des revenus des droits de scolarité et leur répartition selon les différents types d'établissements d'enseignement supérieur.

Années Etablissements	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Université	3,5	4,3	5	5,8	7,4	8	8,9
Enseignement Sup. Public	2	1,7	3,2	3,3	4,2	6,2	6,5
Enseignement Sup. Privé	0,3	3,8	5,3	7,8	10,7	15,8	18,9
Total	5,8	9,8	13,5	16,9	22,3	30	34,3

(FIG.N°24-TABLEAU)

De tous les pays en voie de développement, l'Iran fait parti des pays ayant le plus faible budget pour l'éducation : 8,8 % du budget national en 1970.

Le tableau suivant, communiqué à l'UNESCO par l'Iran, montre le budget consacré à l'enseignement en général, ainsi que ses différentes composantes dans le revenu national en 1970.

PAYS	P.N.B.	B.N.	B.N.	Dépense publique afférent à l'enseignement	
	(000,000) dollars	000 000 dollars	par tête dollars	En % du P.N.B.	En % du B.N.
IRAN	11 149	3 154	389	2,5	8,8

(FIG.N°25-Tableau)

(29)

Parallèlement, il est intéressant de voir la part du budget de l'éducation nationale accordé par l'Iran à l'enseignement supérieur.

"En 1970 il a consacré 20 % du budget de l'éducation nationale à l'enseignement supérieur. Ce budget est environ de 56 millions de dollars, des 279 millions du budget de l'éducation nationale". (30)

(29) source : UNESCO - "Annuaire statistique" 1972, pages 518 et 519 - 520 - "Annuaire statistique" pour l'Asie et extrême orient 1977 page 153 et 154-155.

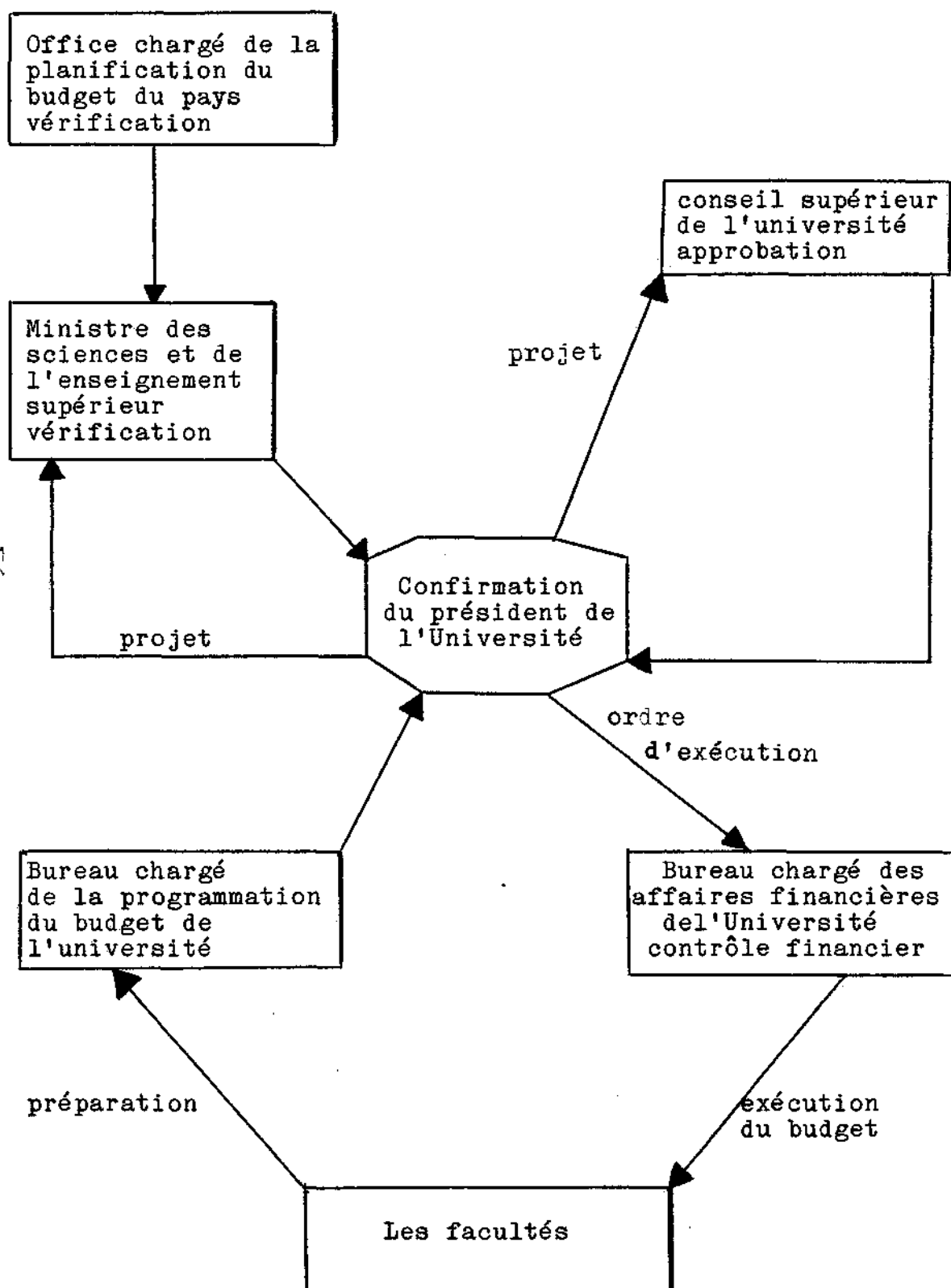
(30) UNESCO Annuaire statistique, 1972, page 325-338 à 550-567

Le budget de l'université en Iran consiste en un programme financier annuel composé de crédits d'état, de ressources propres et de ressources financières diverses. Dans chaque université se trouve un département chargé de la préparation du budget en conformité avec la politique totale d'enseignement de l'état. Ce budget doit être confirmé par le président de l'université. Après la vérification et la confirmation de l'office chargé de la planification du budget du pays, il doit être approuvé par le conseil supérieur de l'université avant son exécution sur l'ordre du président de l'université.

L'office chargé de la planification relevant de l'état est administré par un président, sous la surveillance du 1er ministre. Selon la loi relative au budget du pays, approuvée le 24 février 1973, tous les appareils d'exécution, le ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, les universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant de l'état, doivent envoyer le programme relatif à leur budget de l'année suivante à cet office, accompagné des dotations de crédits.

Le schéma suivant visualise le parcours du budget de l'université en Iran.

## Schéma de parcours du budget de l'Université en Iran



## 2) ADMINISTRATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

La véritable organisation administrative de l'enseignement en général ne voit le jour qu'après la révolution constitutionnelle de 1906. En effet, c'est en 1907 que les premières lois sont votées par le parlement (Madjlis) surtout les articles XVIII et XIX de la constitution.

L'article XIX prévoit pour la première fois, un Ministère de l'éducation nationale, afin de superviser et de contrôler l'enseignement :

"Tous les établissements primaires, secondaires et supérieurs du pays doivent être contrôlés et supervisés par le Ministère de l'Education". (31) De ce fait, jusqu'au mois de février 1968, toutes les organisations éducatives du pays ont été gérées par le Ministère de l'éducation nationale. A partir de cette date deux nouveaux Ministères voient le jour : celui de la culture et de l'art et celui des sciences et de l'enseignement supérieur.

L'administration de l'enseignement supérieur en Iran est fondée sur une hiérarchie forte.

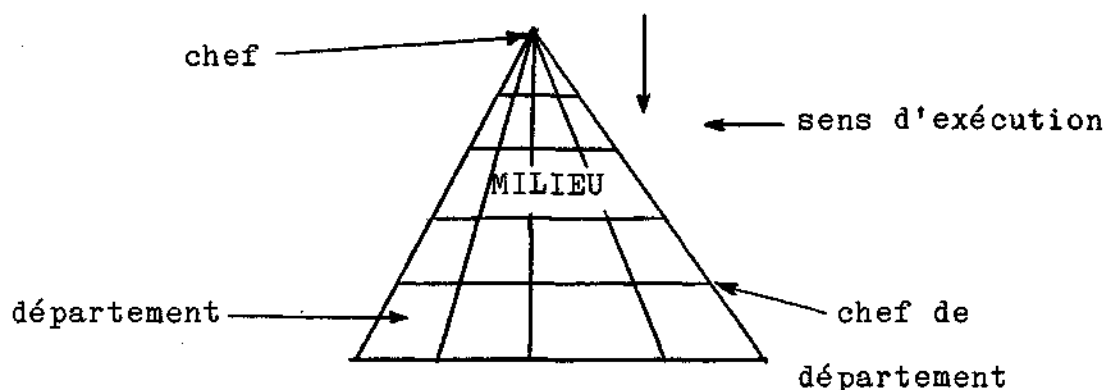
En effet, les pouvoirs et les compétences sont attribués à un chef hiérarchique et à différents cadres

---

(31) La fin de l'article XIX de la constitution de 1907.



supérieurs. Nous pouvons présenter cette hiérarchie par ce schéma :



Le chef hiérarchique principal possède le pouvoir d'organisation d'institution et d'approbation. Il utilise les circulaires comme moyens d'application des missions administratives et sanctionne ou rejette les décisions de ses subalternes. Il a ainsi le pouvoir arbitraire et fait exécuter rapidement les affaires administratives.

Mais, selon la loi constitutionnelle et ses additifs, le Chah est la plus haute autorité de l'organisation administrative de l'enseignement supérieur. (32) En effet, c'est lui qui donne l'ordre d'exécution des loi relatives à cette organisation administrative. C'est le Roi qui nomme et révoque le Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur, les présidents des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que les personnalités scientifiques membres des conseils

(32) Article XV et XVII de la loi constitutionnelle et article XXVI, XLVI, XLVII des lois complémentaires.

supérieurs de cette organisation administrative. Le Ministre des sciences et d'enseignement supérieur, les présidents des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont les autorités supérieures après le chah.

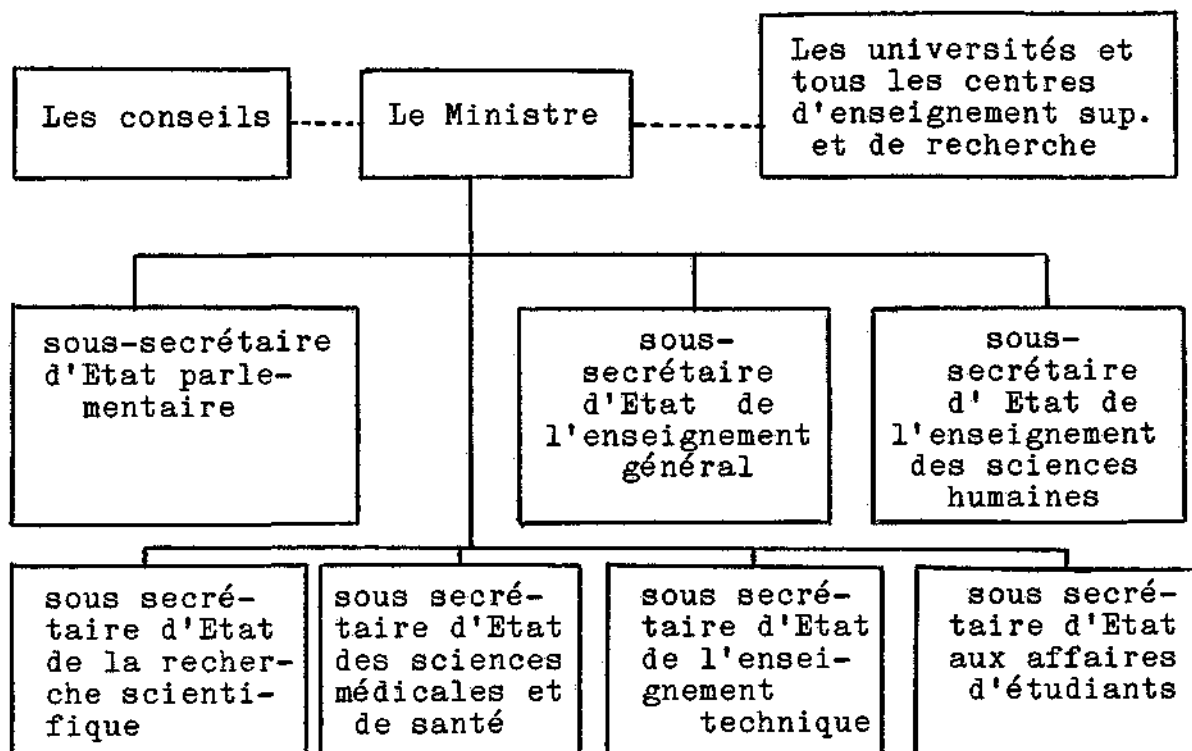
Le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur possède, d'après la loi de 1974, sept sous-secrétaires d'Etat, qui sont désignés pour réaliser leurs tâches en accord avec leur spécialité qui sont les suivantes :

- sous-secrétaire d'Etat pour l'enseignement général
- sous-secrétaire d'Etat pour l'enseignement des sciences humaines.
- sous-secrétaire d'Etat pour la recherche scientifique.
- sous-secrétaire d'Etat pour les sciences médicales et la santé.
- sous-secrétaire d'Etat pour l'enseignement technique.
- sous-secrétaire d'Etat pour les affaires des étudiants.

Dans le Ministère de l'enseignement supérieur, travaillent en tout 22 sous secrétaires d'Etat et conseillers.

L'organisation du Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur a été publiée par "la loi de 1974" (33).

(33) La publication du bureau de la planification du Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur, Téhéran, 1973 avec la modification de la loi 1974.



Les différentes instances de l'enseignement supérieur ont été créés de 1967 à 1978.

a) Organisation externe

Ses différentes institutions sont les suivantes:

- 1 - Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur
- 2 - Conseil central des universités et les établissements d'enseignement supérieur
- 3 - Conseil national de la recherche scientifique
- 4 - L'organisation des affaires des étudiants
- 5 - L'organisation de l'évaluation de l'enseignement

6 - Les conférences d'évaluation de la réforme éducative, nommée conférence de Ramsar (34)

7 - Le conseil national de l'éducation

8 - Institut de la recherche et de la planification des sciences et de l'enseignement

9 - L'organisation impériale de l'inspection de l'enseignement et de la recherche.

1) Le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, a été créé en 1968 et ses fonctions ont été définies par la loi relative à la création du Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur ; approuvée le 7 mars 1967 et ensuite modifiée par la loi du 27 juillet 1974, et approuvée le 7 mars 1975. Les fonctions les plus importantes de ce Ministère sont:

a) Déterminer les objectifs scientifiques de la recherche et de l'éducation au pays, et élaborer des programmes concernant les sciences, la recherche et l'enseignement supérieur.

b) Déterminer les principes fondamentaux des programmes d'enseignement et de recherche universitaire.

c) Superviser l'activité des universités et des établissements d'enseignement supérieur ; autoriser la création de nouveaux centres d'enseignement supérieur ;

---

(34) Ramsar, lieu de conférence, est une ville au nord de l'Iran, situé au bord de la mer Caspienne (voir carte)

réglementer l'expansion ou la limitation des activités d'enseignement.

d) Déterminer les dispositions relatives à l'envoi des étudiants à l'étranger, la surveillance de leurs affaires, de leur retour au pays et de leur engagement dans la vie professionnelle

e) Gérer d'une part, la représentation permanente de l'Iran auprès de l'UNESCO et d'autre part, les bourses attribuées aux universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour le service chargé de la fonction publique ; développement et surveillance des relations internationales scientifiques au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche.

f) Evaluer l'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger.

2) Le conseil central des Universités et des Centres d'enseignement Supérieur, dans sa fonction, doit consulter les recteurs des universités et les administrateurs de l'enseignement supérieur pour rédiger les règlements scientifiques, éducatifs, financiers et administratifs convenables, ainsi que pour assurer l'harmonisation nécessaire dans les décisions concernant l'enseignement supérieur.

Ce conseil a été fondé en Août 1974, afin d'assister le Ministère de la science et de l'enseignement supérieur. Son travail est de conseiller les responsables des universités et des établissements d'enseignement

supérieur .(35) Ce conseil a la tâche d'élaborer le projet de loi concernant les recrutements des cadres scientifiques, d'établir le projet des réglementations de l'administration et d'assurer une coordination entre les différentes réglementations de toutes les Universités. Les décisions prises par ce conseil doivent être appliquées par toutes les Universités et tous les établissements d'enseignement supérieur. Il constitue en quelque sorte le parlement universitaire.

Les membres de ce conseil sont les recteurs des universités et quelques personnes proposés par le Ministère de la science et de l'enseignement supérieur, qui sont ensuite agréés par le conseil des Ministres. C'est le Ministre de la science et de l'enseignement supérieur qui désigne également par un ordre de propositions, le secrétaire général de ce conseil.

3) Le conseil National de la recherche scientifique fut créé en 1974 pour déterminer la politique générale de la recherche scientifique et établir une liaison entre les nécessités du développement et les recherches scientifiques. Ce conseil d'environ 15 membres a en quelque sorte le rôle de coordinateur pour les différentes activités de la recherche scientifique et il établit les règlements nécessaires pour la recherche. Sa fonction principale est de déterminer la politique générale de la recherche scientifique et la mise en rapport de cette

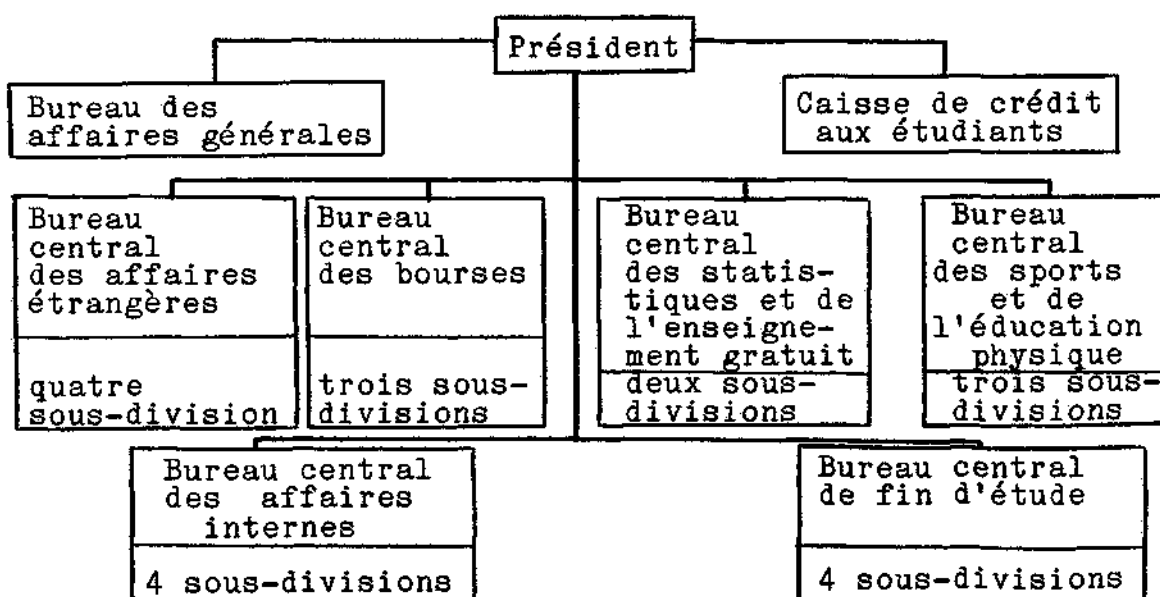
---

(35) Les tâches sont définies par la loi de création du Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur 1974 - voir annexe.

politique avec les programmes de développement du pays et l'élaboration d'une coordination entre les deux. Il est de la responsabilité du Conseil des Ministres de déterminer la composition de ce conseil et ses tâches. La présidente de ce conseil était Faran Pahlar ; la femme du Chah. Le secrétariat est assuré par le vice-Ministre de la science et de l'enseignement supérieur et se trouve au même Ministère.

4) L'organisation des affaires des étudiants a été créée pour atteindre les objectifs prévus dans les tâches du Ministère de la science et de l'enseignement supérieur concernant les étudiants.

Elle a été établie en 1974 pour porter assistance au Ministère de la science et de l'enseignement supérieur dans les tâches concernant les étudiants. Ses fonctions sont de rendre divers services aux étudiants aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. L'organisation de l'office des affaires des étudiants se schématise ainsi :



5) L'organisation de l'évaluation de l'enseignement du pays est chargée de préparer et de surveiller les concours pour sélectionner les candidats pour les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Elle a été établie en 1974 pour assister le Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur. Elle est responsable de l'organisation des concours d'entrée dans tous les centres d'enseignement supérieur du pays, et de l'évaluation des compétences et des aptitudes des étudiants.

6) Les conférences d'évaluation de la réforme éducative.

En octobre 1967, le Chah avait déclaré une série de réformes éducatives. A la suite de cette déclaration, la première conférence de RAMSAR eut lieu, sous la présidence personnelle du Chah. La conférence dura deux jours avec la participation de 30 personnes, dont le premier Ministre, les Ministres de l'Education Nationale, de la science et de l'enseignement supérieur, les recteurs des universités et quelques experts conseillers de l'office chargé de la planification et du budget.

7) Le conseil National de l'Education, a été créé en Août 1974 (36) afin de développer et d'améliorer l'enseignement du pays. Son but est de déterminer les

---

(36) Article 3 de la loi de modification de la loi de création du ministère des sciences et de l'enseignement supérieur (voir annexe)



objectifs de l'éducation nationale et de préciser les principaux programmes d'éducation du niveau matériel au niveau supérieur. Les différentes tâches de ce conseil sont définies de la manière suivante.

- Etudier de manière constante les objectifs et les orientations de l'éducation nationale.

- Coordonner les différents programmes de l'enseignement à tous les niveaux.

- Approuver les différents programmes à long terme de l'enseignement.

- Définir, déterminer et approuver le système global de l'enseignement et ses diverses sections.

- Saisir les moyens nécessaires pour la formation de maîtres, de chercheurs et d'experts destinés aux différents centres d'enseignement.

Ce conseil est composé d'un président, d'un secrétaire, de 15 membres choisis en fonction de leur carrière et des personnes choisies selon leurs compétences personnelles.

8) L'institut de la recherche de la planification des sciences et de l'enseignement, fut créé en 1968 pour assister le Ministère de la science et de l'enseignement. Le but principal de cet Institut est d'améliorer la qualité des programmes scientifiques et éducatifs aux différents niveaux. Les différents organes (37) sont :

- le conseil d'administration
- le conseil de l'Institut

---

(37) Description tirée de l'organisation et des postes officiels approuvés par le conseil d'administration au mois août 1973.

- le directeur et ses assistants
  - le conseil pour l'admission et l'avancement des chercheurs.
- le conseil des publications
- les relations internationales et publiques
  - la direction des affaires financières et administratives
- le centre de la planification de l'enseignement, composé de six groupes de recherche.
- le centre de la politique scientifique et de recherche, composé de 3 groupes de recherches.
- le centre de documentations scientifiques composé de cinq groupes de recherche.
- le centre du service bibliothécaire avec 6 groupes de recherche.

Une des tâches la plus importante effectuée par cet Institut est la publication des statistiques annuelles de l'enseignement supérieur.

9) L'organisation impériale de l'inspection de l'enseignement et de la recherche a été créée en 1969, après la deuxième conférence de RAMSAR. Cette organisation fut fondée afin de préparer chaque année un rapport au Chah sur les résultats de la réforme éducative.

A cet effet, elle a été conçue sous la forme d'un groupe d'inspecteurs constitué de professeurs d'université et d'experts. Elle n'avait pas un statut officiel stable, ni de conseil d'administration; son budget annuel provenait

directement de l'Etat et environ 34 personnes y travaillaient.

#### b) ORGANISATION INTERNE

Les centres universitaires iraniens jusqu'à 1977-78 étaient composés d'unités d'enseignement et de recherche, appelés facultés (Danech-kadeh) et d'instituts, comprenant différents organes.

##### 1) La présidence de l'Université.

Nommé par le Chah, sur la proposition du Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur, il est généralement choisi parmi les universitaires pour une durée de cinq ans et renouvelable.

Les tâches du président sont l'administration et la direction de l'université dans les domaines d'enseignement et de recherche. Il doit harmoniser les activités des différentes unités d'enseignement et de recherches universitaires, surveiller son bon fonctionnement. Le président de l'Université est responsable devant le gouvernement. Il doit appliquer les décisions prises par l'Etat, est habilité à recruter, nommer, promouvoir, etc... le personnel enseignant. Le président participe activement à l'élaboration du budget. Dans le domaine pédagogique, il exécute les décisions du conseil de l'université concernant les programmes d'enseignement et de recherche des différents centres d'enseignement composant l'université. D'après le règlement disciplinaire de l'université de Téhéran, applicable aux étudiants, "le président est

également responsable de maintenir l'ordre dans les enceintes et les différents locaux de l'université" (38).

2) le conseil de l'université.

Le président de l'université se trouve à la tête de ce conseil. Il nomme un secrétaire parmi les membres scientifiques de l'université. Il est composé des vice-présidents, des doyens, des facultés et des professeurs titulaires ou maîtres de conférences des différentes facultés. Ces membres sont désignés pour une durée de deux ans par le conseil de chaque faculté (39).

"Le conseil de l'université est composé des autorités suivantes :

- du recteur de l'université qui a la présidence du conseil.

- du vice-recteur

- des doyens des facultés

- des professeurs de chaque faculté" (40)

Ce conseil désigné pour 2 ans se réunit par proposition de son président ou de la part de cinq de ses membres et ses décisions sont prises à la majorité absolue. Il est habilité à approuver les dispositions concernant les examens, les statuts, les règlements des facultés, les

(38) Article 3 et 7 du règlement disciplinaire approuvé par l'assemblée nationale le 14 juin 1970 et par le sénat le 9 juin 1970.

(39) Le règlement intérieur du conseil universitaire de Téhéran approuvé le 1er mai 1935.

(40) A.M KARDAN op.cit P.111.

conditions d'entrées. Il peut également faire des propositions concernant la gestion, les enseignants et la candidature de président de l'université auprès du ministre avant sa nomination par le chah.

Le conseil de l'université exerce un rôle consultatif auprès du président et constitue en son sein des comités spécialisés comme le comité de l'enseignement, le comité administratif et le comité financier .

### 3) Le conseil de recherche de l'université.

Ce conseil a été établi afin de répondre aux besoins de la recherche scientifique. Il est présidé par le président de l'université ou son vice-président. Il est composé de onze professeurs qualifiés et de personnes extérieures compétentes. La durée du mandat de ces membres est de quatre ans renouvelable.

Ce conseil est chargé d'examiner les problèmes posés par les exigences scientifiques et techniques. Il a pour mission de préparer le plan de recherche de l'université et d'autres établissements attachés à la formation des chercheurs et de coordonner les activités d'enseignement et de recherches des facultés.

### 4) Commission de la gestion personnel et disciplinaire.

L'université possède une autonomie pour gérer le corps enseignant d'après la loi. A la tête de cette commission se trouve le vice-président chargé de l'enseignement. Un représentant de chaque faculté participe à cette commission parmi les professeurs qualifiés. Le mandat renouvelable de

ces membres par les professeurs de chaque facultés est de deux ans, élus par les professeurs de chaque faculté.

Cette commission examine les dossiers des candidats qui postulent une place d'enseignant à l'université et décide de leur admission, de leur promotion, et de leur titularisation. Il appartient au président de l'approuver.

Le jugement d'une faute professionnelle est prononcé par la commission disciplinaire composée de trois membres de droit, sept membres suppléants, un procureur général et un secrétaire. Le procureur et le secrétaire sont nommés par le président de l'université. Les membres dont le mandat est de deux ans renouvelable sont présentés par chaque faculté. On peut assimiler cette commission à un tribunal. Le président de l'université et le doyen des facultés peuvent sanctionner une faute légère sans l'intervention de la commission.(41)

#### 5) Des facultés et leurs organes.

Dans l'article de loi concernant la création de l'université de Téhéran, (42) chaque faculté (Danech-kadeh) possède un conseil composé d'un doyen et d'un vice-doyen. A ce conseil participent des professeurs de chaire et des professeurs sans chaire et sans droit de vote.

Le conseil de faculté élit le doyen en qualité de président et la délégation de la faculté auprès du conseil

(41) Article 33 de la réglementation des membres scientifiques

(42) voir le texte en annexe.



de l'université. Il est chargé également de donner des avis sur la désignation des membres du comité disciplinaire, sur les professeurs titulaires de chaire et leur promotion...

Parallèlement au conseil de faculté, existe une assemblée générale qui est habilitée à agir dans les domaines pédagogiques : elle est composée du président, du doyen, du vice-doyen et des professeurs titulaires de chaire. Le doyen est habilité à régler les affaires administratives et pédagogiques. Il est élu par le conseil de faculté avant d'être proposé au président de l'université pour sa nomination par le Ministère pour une durée de 3 ans.

II Chaque faculté est dirigée par trois organes :

1) le doyen

Il est nommé par le président de l'université pour trois ans renouvelables. Assisté par un ou deux vice-doyens nommés également par le président de l'université sur proposition du doyen, ce dernier exerce ses responsabilités dans les domaines de la gestion administrative, financière, pédagogique et du maintien de l'ordre.

2) le conseil de la faculté

Ce conseil est composé du vice-doyen de la faculté, des directeurs des sections d'enseignement et de recherche de la faculté, d'un représentant des professeurs ou maître de conférence de chaque section. Les directeurs de sections des autres facultés exerçant leurs fonctions de professeur

dans la faculté peuvent y participer avec un droit de vote. Les membres scientifiques de la faculté peuvent également y participer mais sans droit de vote. Ce conseil comprend, un président, ou en cas d'absence, son vice-président. La durée du mandat n'est pas définie. Ce conseil donne son avis sur la politique pratiquée dans l'enseignement et la recherche et établit des programmes afin de les proposer au conseil de l'université. Il élit également la délégation de faculté auprès du conseil de l'université et des différentes commissions. Il donne son avis sur l'ensemble des problèmes de la faculté et se réunit sur la demande du doyen ou de cinq membres. Les décisions doivent être soumises au conseil de l'université pour approbation.

### 3) Direction de la section

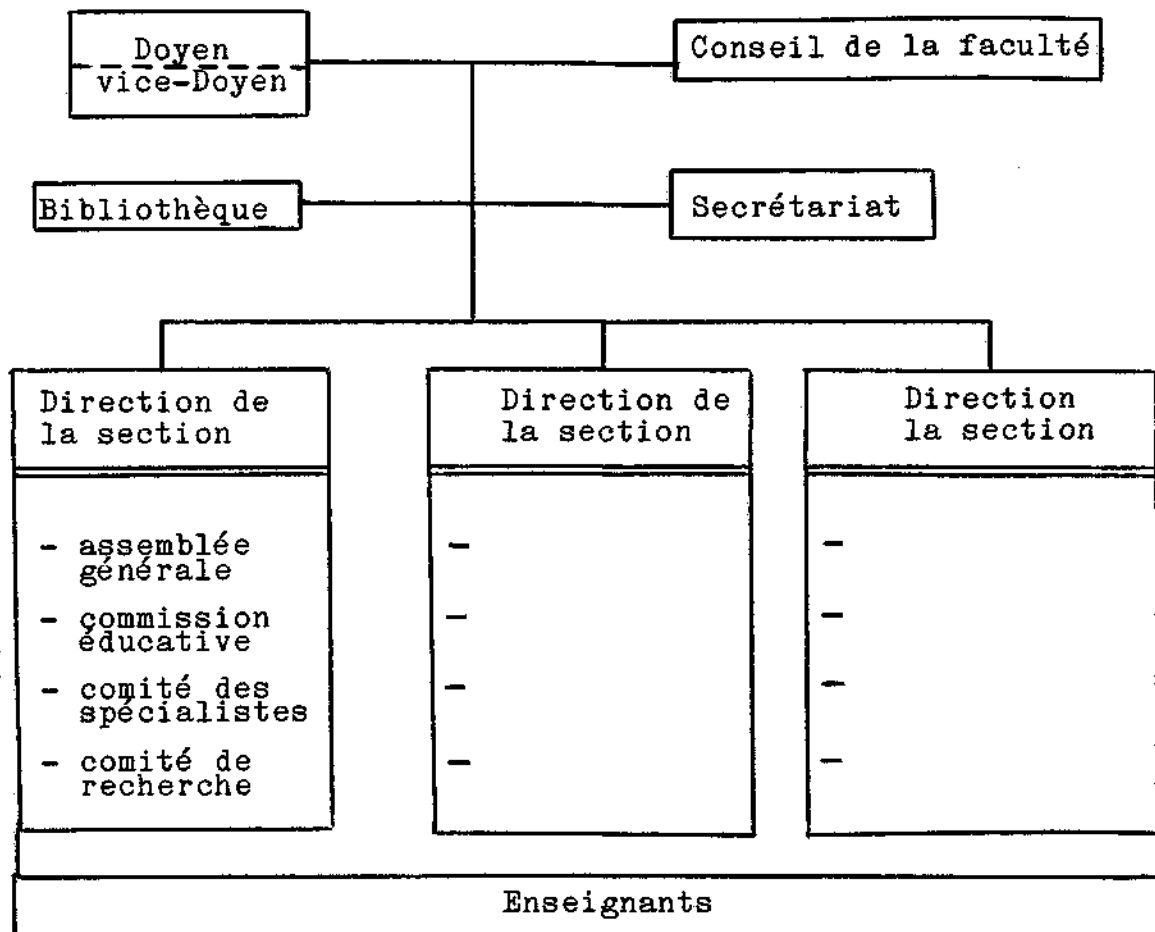
Selon le règlement intérieur de l'université de Téhéran les enseignants de chaque faculté sont répartis entre différentes sections. Le nombre de ces sections est fixé par la faculté. Dans chaque section on trouve deux catégories de membre :

- a) Les membres spécialisés
- b) Les membres rattachés.

A la tête de chaque section d'enseignement se trouve un directeur, une assemblée générale, une commission



exécutive, des comités spécialisés et un comité de recherche. Voici l'organigramme d'une faculté (43).



(43) Organigramme de la faculté de gestion et du commerce de l'université de Téhéran 1974.

c) Tableau de comparaison des caractéristiques essentielles de l'organisation administrative du système d'enseignement "TALABEGUI" et du système UNIVERSITAIRE.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME TALABEGUI	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE
<p>Elle a l'autonomie financière et fonctionnelle de toute institution étatique.</p> <p>Le financement est assuré par des donations privées religieuses appelées "Awqâf" et "Khoms". La moitié du "Khoms" (la part de l'Imam) constitue la source la plus importante.</p> <p>Chaque Ecole dans ce système a son propre budget et son mode de financement indépendant des autres Ecoles; Les revenus sont enregistrés auprès d'un grand guide religieux (Mardja) et gérés par lui. Ce registre et la gestion de ce budget n'a aucun statut juridique. Seule la confiance des donateurs fait foi.</p>	<p>Elle est considérée comme service National et d'intérêt public par l'Etat. Donc main-mise complète de l'Etat</p> <p>Le mode de financement est fondé sur une économie de libre entreprise à l'exemple des pays capitalistes industrialisés. De ce fait, il implique une multiplicité de ressources provenant des différents secteurs: Etat, entreprise privée et publiques, Ministère, cour royale, droit scolaire... L'Etat réserve un certain pourcentage de son budget à l'enseignement supérieur. Cette part représente la principale source de financement.</p> <p>Le budget est traité au département chargé de la programmation et de la préparation du budget dans chaque université, en se conformant totalement à la politique de l'Etat. Il doit être confirmé et approuvé par le président de l'université, et l'office chargé de la planification et du budget du pays et approuvé par le conseil de l'université.</p>

Le système de financement et budgétaire est rudimentaire et simple. Absence de toute instance de contrôle.

La préoccupation essentielle de l'organisation administrative et budgétaire est la continuité.

Une organisation informelle et décentralisée. L'Etat ne la reconnaît pas en tant qu'institution.

Absence d'autorité centrale et hiérarchique.

La forme de gestion administrative est simple et rudimentaire.

La structure administrative est constituée par trois groupes sociaux : étudiants, enseignants et géants représentant des guides religieux.

Le système de financement est complexe, divers et structuré. La présence de plusieurs instances de contrôle.

La préoccupation essentielle de l'organisation administrative et budgétaire est la productivité.

Une organisation formelle et centralisée. Elle constitue l'un des Ministères du gouvernement.

Basée sur une hiérarchie forte. Le chef hiérarchique a le pouvoir d'organisation et d'approbation.

La forme de gestion administrative est complexe et structurée.

La structure administrative est constituée du Ministère de l'enseignement supérieur et des sous-secrétaires et des différents départements et directions. Le Chah représente la plus haute autorité.

<p>Il n'y a pas de règlement formel définissant les limites des fonctions de chaque groupe précité.</p>	<p>Les règlements concernant les fonctions sont formels et limités pour chaque fonction. Le Ministère de l'enseignement supérieur et sept sous-secrétaires sont responsables de la gestion.</p>
<p>L'organisation fonctionne par consensus collectif.</p>	<p>Plusieurs instances externes contrôlent le fonctionnement.</p>
<p>Chaque Ecole est gérée indépendamment ; seul le gérant est responsable de la gestion de l'ensemble des activités de l'Ecole.</p>	<p>Chaque université a une autonomie limitée dans son fonctionnement administratif. Il en est de même pour chaque faculté.</p>
<p>Le gérant est souvent ou l'enseignant ou un étudiant L'ensemble de l'Ecole est sous le patronage d'un "Mardja". Pour cette fonction il n'y a ni élection, ni destitution, ni nomination. Ceci se fait au fur et à mesure en fonction de la science et de la vertu de Mardja.</p>	<p>Les responsables des différents niveaux administratifs sont désignés par la voie administrative et hiérarchique pour une durée déterminée. Ils sont nommés par la haute autorité sur proposition de la section.</p>

DEUXIEME CHAPITRE

STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT DES DEUX SYSTEMES

Une structure d'enseignement est représentative de l'agencement et de l'articulation des différentes parties du système. A l'intérieur des étapes successives, on distingue différents degrés et cycles, ainsi que différentes voies ou filières. Ces dernières se distinguent dans la nature de l'enseignement : "moderne" ou "classique", "général" ou "technique". Les articulations entre elles constituent les degrés, les voies de formation, les conditions d'entrée, (examens, concours), de passage d'un niveau à un autre etc...

En effet, la structure d'un système d'enseignement est révélatrice de la structure sociale dont elle émane. Dans un pays comme l'Iran, qui possède un système d'enseignement universitaire des plus élitistes, comme dans la plupart des pays du tiers-monde, l'enseignement supérieur officiel est réservé à une petite partie de la population désirant poursuivre des études dans le cycle supérieur.

Par le manque de moyens, le "filtrage" est effectué par un concours d'entrée, de sorte que la majorité des jeunes sont exclus de l'enseignement supérieur. Dans les pays où naît une société capitaliste industrialisée, la "démocratisation" de l'enseignement supérieur s'élargit à

la mesure des exigences du développement industriel et des luttes sociales engendrées par ce dernier.

En même temps, les mécanismes de différenciation du système, comme les filières, les types d'établissements, les corps enseignants, assurent une sélection qui n'est pas indépendante de la structure du système et de ses orientations théoriques.

La description des différents éléments de la structure d'enseignement supérieur, commence par le système "Talabégui" et continue par le système universitaire.

#### A) STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT "TALABEGUI"

"Chaque système éducatif, depuis ses principes d'organisation jusqu'au détail des procédés d'enseignement, est le reflet d'une époque correspondant à une forme de civilisation..." (1)

Après cette définition, l'organisation structurelle du système "Talabégui" est fondée avant tout sur une base spécifiquement "religieuse" au sens où l'entend l'Islam. Peut-on dire de ce fait qu'il soit actuellement davantage influencé par les sciences dites Islamiques "religieuses" que par les autres disciplines scientifiques, et cela depuis l'expansion du système universitaire de type occidental ? Il ne fait aucun doute que la prédominance du

(1) DEB ESSE. Maurice. Les méthodes pédagogiques, 1955  
P.62.

type occidental entraîne effectivement une certaine unification des structures d'enseignement dans l'ensemble du pays.

Le système "Talabégui" dans ses degrés et ses divisions apparaît de la manière suivante :

### 1) DIVISION ET NIVEAUX D'ETUDES

Dès son arrivée et jusqu'à la fin des objectifs fixés, le Talabé (étudiant), parcourt en général trois niveaux de formation bien distincts.

a) - "Muqaddama" c'est-à-dire niveau débutant - le commencement.

b) - "Sath" c'est-à-dire le niveau Licence.

c) - "Kharidj" c'est-à-dire "externat".

Le niveau "Muqaddama" est consacré aux étudiants qui, après avoir fini leurs études dans les Maktab, ou en l'absence de Maktab, dans les premiers cycles de l'école secondaire officielle, (2) poursuivent leurs études dans l'école Talabégui et sont nommés communément "muqaddama-Khwan". L'enseignement pendant cette période est direct et individuel. "Cette période est limitée au perfectionnement de la langue et de la grammaire arabe. Elle est considérée comme le cycle de propédeutique". (3)

L'enseignement durant cette période est général. Tous les étudiants font le même parcours : à part la grammaire arabe, "ils suivent quelques cours en logique et

(2) Certains centres exigent des étudiants, depuis une dizaine d'années, le baccalauréat comme condition d'entrée.

(3) M. ZAVABETI - op.cit P.137



littérature dans le but de se préparer au cycle suivant". (4)

La durée d'étude généralement pour ce cycle est de 5 ans en moyenne. Mais il n'y a aucune limite conventionnelle ou légiférée. La responsabilité et le choix de la durée incombent seulement à l'étudiant. "Les unités d'études sont expliquées et étudiées successivement et jamais ensemble. L'acte d'apprentissage est modulé selon la capacité de l'étudiant". (5)

En effet, la spécificité de cette période est qu'elle est fondée sur une gradation, de façon à ce que l'enseignement parte d'une notion simple pour s'étendre ensuite à des notions plus complexes.

Le deuxième niveau d'études dans le système "Talabégui" est suivi par les étudiants appelés communément "Salh-Khawn", qui ont acquis une connaissance suffisante dans le domaine de la langue arabe (6) pour comprendre les nouveaux cours de cette étape. Généralement, les manuels d'enseignement sont, à partir de ce moment-là, une langue arabe tels que, par exemple, le fiqh (droit Islamique), les principes de la loi ("usul") et la logique ("mantiq"), matières importantes à ce niveau. L'étudiant doit saisir convenablement la langue d'étude. L'enseignement à ce

(4) A. CHARIATI op.cit P.41

(5) M. ZAVABETI op.cit P.138

(6) La langue arabe est une langue étrangère pour les Iraniens car la langue nationale est le persan. Cependant, vers le XIème siècle, après la domination arabomusulmane, la langue persane se transcrit à partir des caractères arabes.

niveau se fait à partir de manuels précis... et certains étudiants s'initient à ce moment là à quelques notions de philosophie et du "KALAM". (7)

A cette étape d'étude interviennent des changements dans le déroulement du processus d'apprentissage. D'abord, l'enseignement collectif fait place à l'enseignement individuel. Par suite du nombre croissant d'étudiants et l'élargissement des contenus didactiques, l'enseignement ne s'effectue plus dans le bureau du maître ou de l'étudiant. Une grande salle dans l'école, appelée "Madrass", (8) est réservée aux cours. Il arrive parfois que certaines grandes salles soient affectées à plusieurs maîtres qui enseignent à la fois des matières différentes. A ce niveau, un élément nouveau intervient : il s'agit du "Mw'id" (collaborateur, répétiteur) dont nous décrivons la fonction en détail dans les prochains chapitres. Une autre particularité est l'apparition de la pratique de la controverse ("Munazéra") dans le processus d'apprentissage. "En réalité l'étape de sath est une introduction au niveau supérieur suivant. Mais les cours d'enseignement "obligatoire" se terminent à ce stade". (9) Lorsque l'étudiant a approfondi la matière d'enseignement qu'il avait choisie, il se présente à un examen à ce niveau. La participation à cet examen n'a aucun caractère obligatoire, à moins que l'étudiant désire profiter d'une subvention, avoir le droit d'habiter dans

(7) S.A KHAMENEIY op.cit P.60

(8) Le mot "Madrass" est le pronom de lieu, de l'indicatif de "Dars", qui veut dire "lieu de leçon".

(9) M. ZAVABETI op.cit P.147

l'Ecole ou être admis au niveau supérieur et obtenir éventuellement l'autorisation spéciale "Idjaza". La durée d'étude de ce niveau varie généralement de 5 et 7 ans. Evidemment, toutes les Ecoles n'assurent pas un enseignement jusqu'à un tel degré mais seulement les Ecoles les plus importantes et les cercles des maîtres renommés.

Après avoir terminé les deux premières périodes, l'étudiant se trouve apte à continuer ses études dans le dernier degré communément appelé "Karidj-Khwan". Si, pour les deux autres périodes, l'on peut envisager une durée approximative, pour celle-ci, "on ne peut fixer une limite pour la durée des études". (10) En effet, il arrive souvent qu'un étudiant de ce niveau, poussé par l'amour de la science, y dévoue toute sa vie, avec une assiduité, une frugalité et une sobriété remarquable. Les étudiants qui mènent cette vie constituent normalement le corps des grands savants et philosophes du pays.

"Si l'étude au niveau de "Sath" pouvait être comparée à celle de licence dans le système universitaire, celle du "Kharidj" serait similaire à celle de doctorat de 3ème cycle. C'est-à-dire que l'étudiant après avoir fini la période d'apprentissage entre dans la phase de recherche". (11)

En raison de sa connaissance approfondie des différentes matières, l'étudiant ne se contente pas d'être simplement étudiant, auditeur ou moniteur des niveaux

(10) S.A KHAMENEIY op.cit P.61.

(11) A. CHARIATI op.cit P.69.

inférieurs. Il désire aussi montrer son savoir et sa compétence, déclarer son opinion, sa théorie sur des questions posées. Dans cette période d'étude, on ne peut pas indiquer un processus unique d'enseignement qui soit propre à cette catégorie. Il s'agit, en effet, d'une étude supérieure et d'une recherche approfondie ; maître et élève sont libres dans leurs démarches et appliquent leur propre façon d'étudier. Certains thèmes se traitent dans un grand espace, dans la mosquée ou dans l'Ecole. Par conséquent, tous les intéressés, même ceux qui ne sont pas étudiants, peuvent assister au cours.

"Dans cette période d'étude le cours du maître est considéré comme un "moteur" de la démarche scientifique. Car l'étudiant passe de la période d'apprentissage au niveau de la recherche". (12) A ce stade, l'étudiant entreprend de grands voyages ("TALAB-E ILM") de recherche ; il tente de trouver de nouveaux maîtres célèbres et réputés pour leur savoir dans la branche qu'il désire approfondir, ces maîtres résident quelques fois loin de la ville où il a étudié, ou même du pays natal. Ces voyages d'études sont une tradition millénaire, depuis l'apparition de ce système jusqu'à nos jours, (1987), et conservent une grande importance dans la formation scientifique des étudiants. C'est la fierté de ceux-ci d'assister aux cours des maîtres renommés dans différents centres d'enseignement.

"Le fait qu'un garant qualifié d'un texte ou d'un livre entier, son oeuvre propre ou un ouvrage reçu par

---

(12) Idem P.71

l'intermédiaire d'une chaîne de transmetteurs remontant au premier transmetteur ou à l'auteur, accorde à quelqu'un l'autorisation de le transmettre à son tour de sorte que la personne autorisée puisse se prévaloir de cette transmission". (13)

Plus l'étudiant ("cid aza") "chercheur" aura obtenu l'autorisation de différents maîtres renommés, plus son prestige et sa science seront élevés.

## 2) BRANCHES ET FILIERES D'ETUDES

L'histoire de la science est souvent comprise aujourd'hui comme l'accumulation progressive des techniques et le raffinement des méthodes quantitatives dans l'étude de la nature. Un tel point de vue tient l'épistémologie contemporaine pour seule valide, juge les sciences des autres civilisations à la lumière des sciences "modernes" et les évalue avant tout en fonction de leur "développement" au cours du temps. Or il ne convient pas de considérer la science et les différentes branches d'étude dans les centres d'enseignement islamique selon l'optique de la science "moderne". Au contraire dans cette étude, certains aspects de ces disciplines seront restitués dans leur perspective particulière.

(13) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, tome III, P.1046, art. IDJAZA, par G. VASDA.

Les différentes branches des sciences étudiées dans les établissements d'enseignement "Talabégui", reposent sur une idée de hiérarchie qui a régi, à travers les cycles, le système d'enseignement "Talabégui".

"L'idée d'unité a nourri sans discontinuité, l'intuition première et centrale, à la lumière de laquelle les sciences ont été conçues comme autant de branches d'un arbre unique. Mais la branche ne pousse pas indéfiniment et une discipline particulière ne doit pas être menée sans mesure". (14)

Les différentes branches de l'étude se divisent en deux catégories distinctes :

"ULOUME AQLIYA" ou ULOUME "TABI'IYAT" reposent sur l'observation de la nature et sur le raisonnement logique. Autrement dit, "sciences philosophiques et intellectuelles (que l'homme peut apprendre naturellement en usant de sa raison innée)". (15)

Les "Uloumé naqliya" comprennent toutes les savoirs qui ont été déterminés par l'Islam. On les appelle aussi les "sciences transmises (dont l'étude exige un retour à la source de transmission - le fondateur de cette science - et pour les sciences religieuses, à l'origine de la Révélation)". (16)

Chariati A. décrit ainsi les deux catégories de sciences comme ceci :

(14) S.H NASR op.cit P.58

(15) Idem P.62

(16) Ibid

"La première (uloumé aqliya) trouve sa source dans la raison "Aql" (observation "objective") et la deuxième est engendrée par la Révélation. Autrement dit, dans l'un il faut trouver et prouver ses liens avec sa source (Révélation) et dans l'autre, chercher et prouver la vérité". (17)

Les branches de sciences AQLIYA (rationnelles)

Basées sur l'observation naturelle et le raisonnement logique, les branches des sciences rationnelles ("uloumé Aqliya") se divisent d'une manière différente, plus détaillée et plus complexe que celle des sciences "Naqliya". Elles comprennent quatre parties.

1) La logique (Mantiq) (18)

2) La physique, ou les sciences de la nature : la médecine, l'agriculture...;

3) La science des êtres qui sont au-delà de la nature, ou métaphysique, la magie (les talismans), la science du secret des lettres, l'alchimie ;

4) La science des mesures : la géométrie (plane, dans l'espace, et l'optique), l'arithmétique (les propriétés des nombres, l'art du calcul, l'algèbre, les transactions commerciales, les lois successorales), la musique, l'astronomie (les tables astronomiques, les mouvements des corps célestes...)." (19)

(17) A. CHARIATI op.cit P.35

(18) Mantiq (logique), considérée comme la base de toutes les autres sciences.

(19) S.H. NASR op.cit P.P 62,63.

La comparaison des différentes branches d'études de jadis et celles qui ont subsisté après l'apparition du système universitaire de type occidental, révèle que la majorité des branches des sciences rationnelles ont disparu de l'enseignement. Celles qui restent de nos jours sont : Mantiq (logique), Falsafa, (philosophie), Riyadiyyat (mathématiques), Hey'at (astronomie).

"Maintenant encore, nombreux sont les étudiants des "écoles traditionnelles" (20) chi'ites, qui au terme de leurs études de philologie et des sciences "religieuses" (21), s'initient au cycle complet de la philosophie et de la "théosophie" islamique, de la logique, de la philosophie de la nature, de la métaphysique, qui comporte la lecture des livres d'Avicenne, Ibn Sinâ (980-1037) et des voyages spirituels de Molla Sadrâ. Certains entreprennent l'étude du cycle traditionnel des mathématiques, qui commence par des traités simples d'arithmétique..., la trigonométrie plane et dans l'espace, l'algèbre, (...) accompagné d'un résumé d'astronomie moderne". (22)

#### - LES BRANCHES DE SCIENCES NAQLIYA (TRANSMISES)

Elles comprennent toutes les sciences transmises, depuis le Prophète, c'est-à-dire de la Révélation jusqu'à nos jours. Cette filière de l'enseignement concerne la vie

(20) L'auteur entend par école traditionnelle l'Ecole "Talabégui" : Traditionnelle par rapport au système moderne d'enseignement universitaires de type occidental.

(21) Sciences religieuses c'est-à-dire les sciences Naqliya.

(22) S.H. NASR op.cit P.73



spirituelle et purement "religieuse". "La plupart des études de cette filière sont issues du Coran". (23)

Les sciences "Naqliya" se divisent en plusieurs parties distinctes, mais en quelque sorte liées les unes aux autres par la foi et dans le processus d'apprentissage de ces sciences, il faut respecter les ordres de succession.

Les sciences les plus importantes sont réparties comme suit :

- Le Coran, la base de toutes les sciences "naqliya". La lecture du Coran a fait naître une science appelée "Elim el qarâat" (science de lecture). Elle définit les méthodes différentes et des modes de psalmodier le Coran. "On distingue un mouvement lent et posé, un rapide et un modéré (tartil ou tajwid)." (24)

"La lecture du Coran demandait tellement de finesse que peu à peu elle est devenue un savoir et les premiers éléments de science ont pris forme". (25)

- Les HADITH ou tradition du Prophète sont la première branche à enseigner après le Coran, bien entendu. Son importance vient du fait que, pour les musulmans, la vénération du Prophète est un sentiment naturel et inévitable dans la mesure où il est le message du "WAHY" (Révélation divine). "Les besoins croissants et quotidiens des musulmans dans leur vie spirituelle et religieuse a

(23) M. ZAVABETI op.cit P.110

(24) Encyclopédie de l'Islam nouvelle édition, tome V, art. KIRA'A, par R. PARET, op.cit P.31.

(25) M. ZAVABETI op.cit P.117

donné une dimension importante aux "hadith". Ainsi un siècle plus tard le hadith constituait déjà une science importante avec différents ouvrages s'y rapportant". (26) Par la nature même du hadith, on constate l'importance de cette science pour le système "Talabégui". En effet, les "hadiths" sont, pour le système d'enseignement islamique, non seulement un document relatif à l'histoire de la genèse de l'Islam, mais aussi un témoin des tendances qui se sont manifestées dans la communauté musulmane aux stades plus avancés de son développement. Ces stades s'accompagnent de la formation successive des traditions. "Les liens personnels d'admiration et d'amour que lui attachèrent ses compagnons ont trouvé un écho à travers les siècles grâce aux moyens créés par la communauté pour les faire ressurgir dans toute leur fraîcheur à chaque génération. Le plus ancien de ces moyens est la narration du "hadith" ". (27)

La conservation des traditions pendant plusieurs générations était transmissible par les communications personnelles. Le savant était celui qui avait une profonde connaissance de cette science appelée "muhaddith", dont il était spécialiste. C'est pourquoi le principe "pédagogique" de la mémorisation, très répandu dans le système d'enseignement "Talabégui" est à l'origine de la méthode de transmission de cette science qui caractérise si

(26) Idem P.111. e

(27) H.A ROSKEM & GIBB La structure de la pensée religieuse en Islam, 1950, P.27. voir aussi, encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition tome III, P.P 24 à 30, art HADITH, par J. ROBSON.

profondément l'enseignement de ce système depuis ses débuts jusqu'à nos jours.

- Sciences du langage : elles comprennent la grammaire, la lexicographie, et la littérature. "L'un des apports du CORAN a été de donner un aspect scientifique à la langue arabe". (28) En effet, l'inimitabilité du CORAN est une doctrine cardinale de l'Islam depuis le début de l'Islam. Comme le CORAN, le Hadith est en langue arabe et "comme il détermine la conduite et l'activité de tous les musulmans... il a provoqué la naissance des sciences religieuses et marqué de son empreinte l'orientation de la littérature arabe...". (29)

L'Islam commande à chaque musulman de lire le Livre Sacré dans la langue arabe et non dans sa traduction, puisque le Coran est considéré comme intraduisible. L'enseignement du "Hadith" aussi se pratiquait en arabe. Les iraniens, comme d'autres pays musulmans non arabes, étaient donc obligés de consacrer une place importante à son apprentissage.

- Le "Fiqh" et "Usul" loi et jurisprudence Islamique.

Le "Fiqh" constitue une des branches les plus importantes du système "Talabégui". Le mot ("fiqh") qui signifiait à l'origine "compréhension, savoir, intelligence" et s'appliquait à toutes les branches du savoir (par ex. Fiqh al-lugha, la lexicographie), est devenu le terme technique servant à désigner la

(28) M. ZAVABETI op.cit P.128.

(29) C. PELLAT Langue et littérature arabe, 1952, P.57.

jurisprudence, la science du droit religieux de l'Islam." Cette science s'étend, dans le sens le plus large du terme, à tous les rapports sociaux des musulmans qu'ils soient religieux (spirituels), politiques ou civils. Pour cela, elle se divise en deux parties tout à fait distinctes.

- Ibadat, c'est-à-dire les règlements des actes, les rites et les normes de l'attitude religieuse.

- Uqud, c'est-à-dire les règlements du droit dans ses différents aspects.

"L'étude de cette science est basée essentiellement sur le Coran, le Hadith, l'Ijma (consensus) et la raison. Celui qui déduit le droit islamique à partir de ces éléments est appelé "faqih" ou "Mudjtahid" ". (30)

Les différentes disciplines de l'enseignement pratiqué de nos jours dans le système Talabégui peuvent se résumer ainsi :

a) Le Coran et son interprétation (Tafsir = exégèse du Coran).

b) Le Hadith, les traditions du Prophète et leur transmission.

- Fiqh et Usul - Jurisprudence et principes de droit islamique.

- Tasawwof : "le soufisme"

- Les sciences du langage : grammaire lexicographie, littérature.

- Mantiq : logique

- KALAM

- Riyadiyyat (mathématiques)
- Hay'at : astronomie. (31)

Bien entendu, toutes ces sciences ne sont pas enseignées dans tous les établissements, mais elles se sont transmises de génération en génération dans le cadre de l'enseignement "Talabégui".

En effet, certains centres d'enseignement sont spécialisés dans un domaine plutôt que dans un autre. A ce titre ils constituent l'un des piliers de la vie intellectuelle du système.

## **B) STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

### **1) DIVISIONS ET NIVEAUX D'ETUDES**

Dès que l'étudiant traverse l'épreuve difficile du concours d'entrée à l'Université jusqu'à la fin de ses études, il parcourt différents degrés d'enseignement bien distincts et hiérarchisés.

Dans le système universitaire iranien existent quatre niveaux d'étude :

- Niveau post-secondaire ou D.E.U.G.
- Niveau de la Licence
- Niveau de la Maîtrise

(31) Pour en savoir plus voir aussi :

- 1) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, tome V, P.P. 1119-1144, art. MADRASSA, par R HILLENBRAND.
- 2) S.H NASR. op.cit
- 3) M. ZAYABETI, op.cit.
- 4) M. MOTAHARI, Uloumé Islami, sciences Islamiques, Tome I, II et III, 1979, (texte en persan).

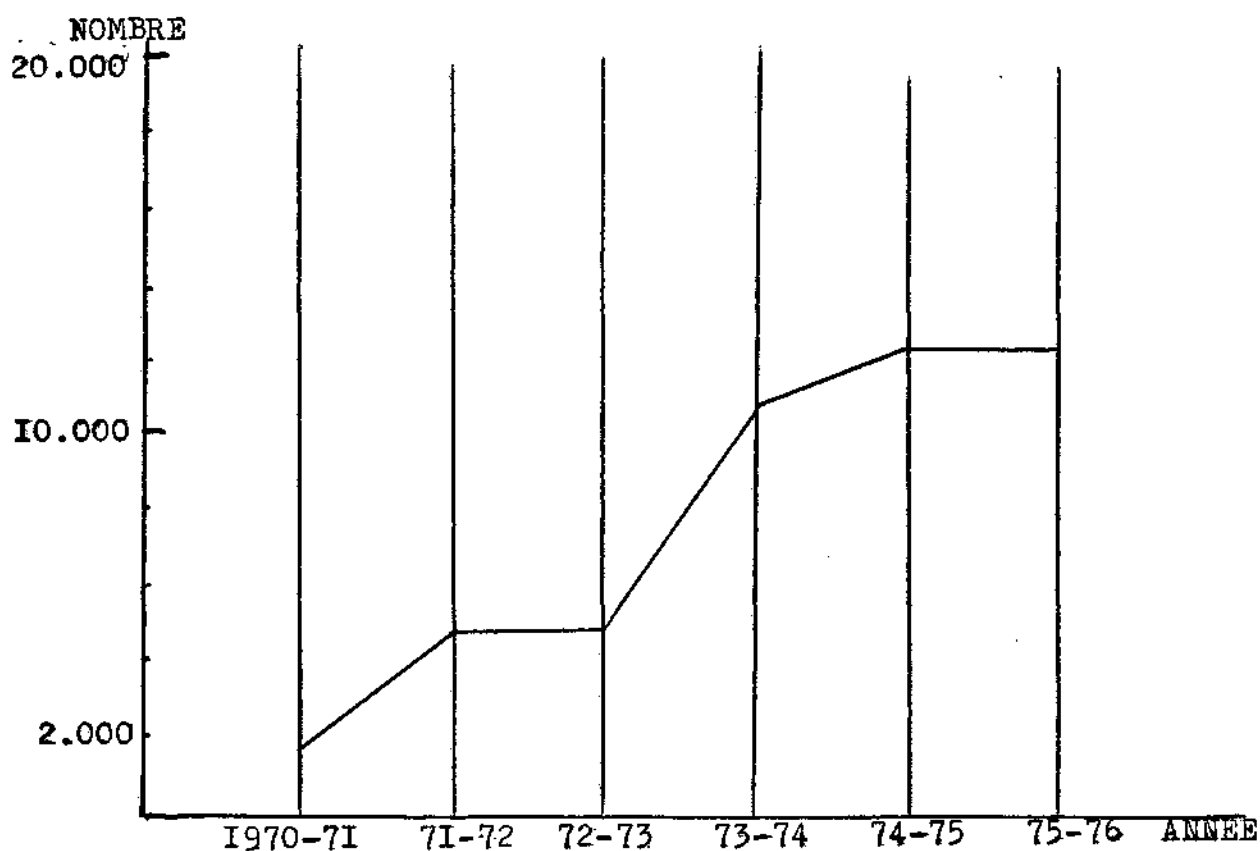
- Niveau du Doctorat.

Le niveau post-secondaire ou D.E.U.G. est destiné aux élèves ayant obtenu le Baccalauréat et réussi au concours d'entrée. Ce niveau d'études se trouve dans toutes les catégories d'établissements d'enseignement supérieur. La plupart des centres d'enseignement appelés Institut possèdent seulement ce niveau d'étude. Ils acceptent des étudiants pour une période post-secondaire et délivrent un diplôme équivalent du D.E.U.G. Certains centres d'enseignement attachés aux organisations et Ministères publics font exceptions à cette règle. Généralement, les universités parcourent les cycles de licence jusqu'au doctorat et les écoles supérieures, les instituts se spécialisent au niveau du D.E.U.G.

Les établissements d'enseignement supérieur publics ont un taux de délivrance des diplômes plus important que les autres centres d'enseignement supérieur. Ces établissements sont presque deux fois plus productifs que les autres, car la majorité d'entre eux préparent le D.E.U.G. en deux ans. "C'est le cas pour 94 % de la production de diplômes en 1975-76". La productivité est liée à la durée des études. Le niveau du D.E.U.G. dans tous les centres d'enseignement supérieur iranien dure deux ans. Selon la même source précitée en 5 ans, les cours du niveau de D.E.U.G. postsecondaire ont augmenté leur production 4 fois plus rapidement que les cours du niveau Licence ; ce rapport est encore plus important par rapport aux cours de la Maîtrise et du Doctorat.

La proportion de la production de diplômes post-secondaires, qui était de 15 % de la production totale en 1970-71, est passé à 44 % en 1975-76. Autrement dit, la proportion de la production de niveau de Licence par rapport à la production totale a diminué de 70% à 48% pour la même période. L'évolution de la délivrance des diplômes selon le niveau d'étude supérieure de D.E.U.G. "post-secondaire" se visualise par la courbe suivante : (32)

(FIG.N°26-Graphique)



(32) Statistique de l'enseignement supérieur en Iran - 1970 à 1976.

Dans les universités 7,2 % des étudiants préparaient le D.E.U.G. Dans les unités dépendants de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire affiliées au Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, 98,5 % des étudiants préparaient le D.E.U.G. à l'exception de l'école normale supérieure de Bâbol.

Dans les autres établissements d'enseignement supérieur dépendant de l'Etat et des organismes publics, le taux des réussites était de 26,4 % pour le niveau D.E.U.G. Les établissements privés d'enseignement supérieur avaient un taux de réussite de 11,9 % de niveau D.E.U.G (33)

Un quart environ des étudiants de l'enseignement supérieur du pays fréquentaient le niveau D.E.U.G ou post-secondaire dans l'année universitaire 1975-76.

Le deuxième niveau d'étude, pour la plupart des centres d'enseignement supérieur, et le premier niveau pour d'autres établissements, correspond à celui de la Licence. Généralement dans les Universités l'étudiant, après le concours d'entrée commence sa première année de Licence pour une durée de 4 ans. Les étudiants qui ont obtenu leur D.E.U.G peuvent, s'ils remplissent les conditions exigées par l'établissement, entrer en Licence, mais pour une durée de deux ans.

"Le niveau de Licence comprend une période d'étude supérieure ; l'étudiant y accède par un concours national. Il obtient la Licence après avoir obtenu 140 unités de valeur d'enseignement et après avoir satisfait aux autres

---

(33) Source statistique Idem (rapport annuel) mai 1976 P.9



conditions précisées par le règlement intérieur de chaque unité d'enseignement correspondant". (34)

Au niveau de la Licence, les universités iraniennes ont subi des changements et des évolutions aussi bien dans les branches d'études que dans leur durée. Par exemple, jusqu'en 1962, l'obtention d'une Licence exigeait en général 3 ans d'études sanctionnées par un examen final. A partir de l'année Universitaire 1962-63, la durée des études pour la Licence a été portée à quatre ans.

Certains étudiants qui ont suivi ces quatre années d'étude et ont réussi aux examens pratiques et théoriques, de certaines facultés, comme celles de technologie, d'agronomie, polytechnique, recevaient le titre d'ingénieurs. Certains établissements portent la durée des études à cinq ans.

L'étude statistique de l'année universitaire 1969-70 montre que sur 58.561 étudiants de l'enseignement supérieur, 70 % préparaient la Licence. Si nous comparons ce chiffre à celui de l'année universitaire 1975-76, nous constatons qu'il y a une diminution de 22 % des Licences par rapport à la production totale.

En 1975-76, 68,8 % des étudiants des universités préparaient la Licence. Dans les unités autonomes de l'enseignement supérieur, 99,4 % des étudiants étaient en Licence ; et enfin 1,5 % des étudiants des centres dépendants de l'enseignement supérieur affiliés au

---

(34) Connaissance statistique de l'université de Téhéran, N.3, 1972-73, P.33.

Ministère de l'enseignement préparaient une licence. Dans les autres centres d'enseignement supérieur dépendants de l'Etat et des organismes publics, 65,5 % des étudiants étaient en Licence.

En ce qui concerne les établissements privés ce taux était de 87,3 %.

Lorsqu'il a passé avec succès le niveau de la Licence et rempli les autres conditions nécessaires, l'étudiant se trouve apte à continuer ses études au niveau de la Maîtrise et du Doctorat. "Les universités possèdent deux sortes de Maîtrise :

1) Une période comprenant un ensemble de Licences et Maîtrises existe dans les facultés techniques et la section d'architecture de la faculté des Beaux-Arts. Les étudiants qui sont admis par concours national, tout en remplissant les conditions exigées par la réglementation intérieure, obtiennent la Maîtrise.

2) Une période de Maîtrise avec un laisser passer après la Licence existe dans toutes les facultés de l'Université de Téhéran. Les étudiants sont acceptés à ce niveau dans les branches correspondantes, par un examen d'entrée. Ils doivent passer au moins 32 unités de valeur et remplir les conditions exigées par la réglementation de chaque faculté pour obtenir la Maîtrise". (35)

(35) Le département de programmation du bureau des statistiques et des rapports de l'université de Téhéran, (statistiques de l'enseignement supérieur) La connaissance statistique des facultés et des groupes scolaires, 1972-73, N.3, P.1 et 2.

Les cours pour la maîtrise ont une durée de un à deux ans. La plupart des établissements d'enseignement supérieur autres que certaines universités, ont ce niveau d'étude, à l'exception de certains centres d'enseignement rattachés aux organisations publiques qui n'ont que les niveaux post-secondaires ou D.E.U.G .

Il faut remarquer que dans le système d'enseignement supérieur iranien, le taux des étudiants poursuivant leurs études après la licence est faible dans toutes les branches et tous les domaines. Différents facteurs interviennent dans ce processus. L'"abandon" des études de haut niveau est-il dû au manque de cadres enseignants compétents ou à la faible qualité de l'enseignement, à la faiblesse des moyens aussi bien de la part de l'étudiant que du système d'enseignement, à l'attrait des universités étrangères pour ceux qui en ont les moyens ? En effet, les administrations et les organismes publics ne se privent pas d'encourager la poursuite des études de haut niveau à l'étranger ; lorsqu'elles favorisent les titulaires de diplômes obtenus à l'étranger en leur donnant la priorité. Cette pratique a provoqué, depuis des décennies, un désir pour les étudiants de poursuivre leurs études au niveau de la Maîtrise ou du Doctorat dans les Universités étrangères.

De façon général, le cycle de doctorat fonctionne dans les universités iraniennes, mais d'une façon moindre que dans les cycles précédents.

Comme pour le niveau de Maîtrise "Il existe deux filières d'étude en Doctorat dans les universités.

1) Les groupes d'études médicales comprenant les centres d'étude de la médecine, d'étude dentaire, pharmaceutique et vétérinaire. Les étudiants sont acceptés pour poursuivre leurs études après avoir passé un concours national. Ils doivent passer les unités de valeurs nécessaires et remplir les conditions exigées par la réglementation intérieure pour obtenir le grade de docteur (Doctorat d'Exercice).

2) Les cycles de doctorats accordés par le laisser-passer après la Maîtrise.

Ce cycle existe dans les facultés des sciences humaines, de littérature, de théologie et sciences Islamiques, d'économie, et de droit.

Les étudiants qui sont admis dans ce cycle doivent être titulaires d'une Maîtrise dans les branches correspondant à l'examen d'entrée et remplir les conditions réglementaires afin d'obtenir le grade de docteur. Les cycles de spécialisation n'existent que dans les facultés de "santé" et les branches médicales. Les étudiants sont acceptés sur l'examen d'entrée au doctorat de Médecine et les groupes correspondants". (36)

Selon les statistiques des périodes 1975-76, l'évolution des effectifs fréquentant les cours de Maîtrise et de doctorat n'a pas été rapide par rapport aux autres cycles et par rapport à l'augmentation du nombre des étudiants qui, pour l'ensemble de ces deux niveaux, n'a pas

---

(36) D.P.B.S.R de l'université de Téhéran, statistique de l'enseignement supérieur op.cit P.2.

augmenté de plus de 5 % . "En 1969, on comptait 6454 étudiants en doctorat et, en 1975-76 on en dénombrait 8790. L'expansion de l'université et la création d'autres centres d'enseignement supérieur n'a pas entraîné un accroissement du nombre d'étudiants en maîtrise et en doctorat, surtout en ce qui concerne les doctorats en Médecine". (37)

En 1976-77 sur un total de 151.905 étudiants, "10.275 étaient inscrits en doctorat dans les différentes disciplines et constituaient 6,8 % des effectifs des établissements supérieurs". (38)

L'étudiant pour obtenir un diplôme dans la discipline qu'il a choisi, doit passer un nombre déterminé d'unités de valeur dans une fourchette de temps minimal et maximal en suivant des cours obligatoires et facultatifs. L'année universitaire est divisée en deux semestres. Il y a également une série de cours d'été pour les étudiants qui le désirent. Selon le règlement intérieur des facultés, "les étudiants peuvent obtenir la licence au minimum en 2 ans et 9 mois, la maîtrise au minimum en 1 an, et le doctorat en 1 an". (39) (Cf.Fig.N°27-Tableau page suivante )

## 2) BRANCHES ET FILIERES D'ETUDES

(37) Institut de Recherche et planification de sciences et de l'enseignement, op.cit P.9

(38) Idem

(39) Règlement des 694, 696ème et 706 sessions de 1970-71 et 72-73 du conseil de l'université de Téhéran cité par le guide de l'université de Téhéran op.cit, P.36-37-38.

(FIG.N°27-Tableau)

Répartition des étudiants suivant le niveau d'étude (1975-76) et genre d'établissement.

Centre d'enseignement supérieur	en		en		en		en	
	D.E.U.G	%	Licence	%	Maîtrise	%	Doctorat	%
TOTAL	33 645	100	86 730	100	6 199	100	8 970	100
Universités	4 224	12,6	40 203	46,4	5 244	84,4	3 442	—
Etablissements dépendants :								
1 - Ministère E.N	22 885	69,0	346	0,4	—	—	—	—
2 - Autre	1 979	5,9	4 869	5,6	590	9,5	—	—
établissements privés	4 557	13,5	33 587	38,7	319	5,2	—	—
établissements publics	—	—	7 715	8,9	46	0,7	—	—

SOURCE: institut de R.P.S.E, MAI 1976 rapport annuel P.9

Les universités et établissements d'enseignements supérieurs et de recherche pratiquent des activités d'enseignement dans toutes les disciplines. Les programmes d'enseignement des étudiants sont en fonction des disciplines auxquelles ils portent un intérêt particulier afin d'acquérir les diverses connaissances nécessaires.

Les différentes branches d'études des différentes facultés pourraient être réparties en cinq groupes qui se retrouvent dans la majorité des universités, comme à l'université de TEHERAN. Ces cinq groupes sont les suivants :

- 1) Les sciences sociales et les sciences humaines
- 2) Les sciences pédagogiques (Education)
- 3) La médecine
- 4) La technique
- 5) Les mathématiques, et les sciences naturelles.

#### 1) LE GROUPE DES SCIENCES SOCIALES ET SCIENCES HUMAINES

Il comprend :

La Théologie, l'Histoire, l'Archéologie, la Psychologie, les Langues et la Littérature Etrangère, la Littérature Persane, la Philosophie, l'interprétariat, et la formation de bibliothécaire.

L'enseignement des sciences sociales (40) regroupe :  
Statistique, Economie, Sciences Administratives et Financières, Relations internationales, Sciences

(40) Dans les universités où il n'existe pas de facultés des "sciences sociales" ou "sciences humaines", ces disciplines sont enseignées dans les "facultés de lettres et des sciences humaines".

Politiques, Sciences Commerciales, et autres disciplines semblables.

Toutes les disciplines présentées ne sont pas enseignées dans toutes les facultés de sciences sociales et de sciences humaines (des lettres et des sciences humaines) du pays. L'enseignement des disciplines dépend directement des nécessités et des possibilités des facultés.

En 1975-76, 54.421 étudiants se sont inscrits dans les universités de sciences humaines et sociales. Ce qui représente environ 40 % de l'ensemble des étudiants. Ce pourcentage montre qu'une forte proportion des étudiants poursuivent des études dans les domaines des lettres et sciences humaines. (Cf. FigN°28 - tableau )

D'une manière générale, pendant l'année universitaire "1970-71, 22 % des étudiants sont inscrits en sciences sociales et humaines : dans les universités de Téhéran 9 %, dans l'université Nationale 4,5 %, l'université Azarbaidjan 3 %, Machad 3,1 %, Isphahan 2,5 % ". (41) Quant aux 78 % restants, ils sont répartis dans les autres établissements d'enseignement supérieur du pays et parmi ces derniers, une grande partie se retrouvent dans les instituts d'enseignement non-universitaires.

"En 1974-75 le pourcentage de 22 % est tombé à 11 % c'est-à-dire de moitié par rapport à 1970-71" (42). Du fait que les universités ont privilégié les autres disciplines.

---

(41) Idem

(42) Ibid



(FIG.N°28-Tableau)

Voici le détail des effectifs des étudiants en sciences humaines et sociales de 1971-72 à 75-76.

Effectifs Année	Sciences humaines			Sciences sociales			Ensemble		
	T	H	F	T	H	F	T	H	F
71-72	14 704	54 %	46 %	18 163	77 %	23 %	32 867	66 %	34 %
72-73	20 979	48 %	52 %	21 921	77 %	23 %	42 900	63 %	37 %
73-74	25 642	49 %	51 %	25 625	76 %	24 %	51 265	62 %	38 %
74-75	24 160	50 %	50 %	28 860	75 %	25 %	53 020	63 %	37 %
75-76	23 430	51 %	49 %	30 991	74 %	26 %	54 421	64 %	36 %

1) Source : Statistique de l'enseignement supérieur en Iran. Volume 2 et 3, 71-72 à 75-76.

A l'université de Téhéran, dans les domaines des sciences sociales et humaines, il existe des facultés de droit civil, de sciences sociales et de coopération, et de droit musulman, qui fonctionnent de façon indépendante des facultés des sciences sociales et humaines.

## 2) LE GROUPE DES SCIENCES PEDAGOGIQUES (EDUCATION)

Les différentes branches de ce groupe sont l'instruction et l'"éducation", l'éducation physique, l'orientation et la consultation, et d'autres filières semblables. Selon les différentes statistiques, le groupe des sciences pédagogiques présente une stabilité du pourcentage des effectifs d'étudiants pendant les périodes universitaires de 1970-71 à 1975-76.

Voici le tableau du pourcentage des étudiants en science de l'éducation par rapport au total du nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur du pays. (43)

Pour les chiffres absolus voir Fig.N°30-Tableau.

Années	Effectif	Pourcentage
70 - 71		3,2
71 - 72		2,6
72 - 73		2,6
73 - 74		2,6
74 - 75		2,9
75 - 76		3

(FIG.N°29-Tableau)

(43) source Ibid

L'effectif d'étudiants selon les niveaux et disciplines  
d'études (1975-76) en milliers.

Niveau	Ensemble			D.E.U.G			Licence			Maîtrise			Doctorat		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F
TOTAL	135	97	38	36	25	11	84	59	25	6	5	1	9	7	2
Scs médi- cales	15	8	7	3	1	2	4	1	3	X	X	X	8	6	2
Droit	3	2	1	-	-	-	3	2	1	X	X	X	X	X	X
Scs socia- les	31	23	8	3	2	1	27	20	7	1	1	X	X	X	X
Lettres	23	12	11	6	2	4	17	9	8	X	X	X	X	X	X
Education	4	2	2	1	1	X	2	1	1	X	X	X	-	-	-
Scs exacts naturelles	22	17	5	5	3	2	17	13	4	1	1	X	-	-	-
Agri- culture	7	6	1	1	1	X	5	4	1	X	X	X	1	1	X
Sc de l'in- génieur	26	24	2	14	12	2	10	10	X	2	2	X	-	-	-
Beaux-Arts	4	3	1	2	1	1	2	1	1	1	1	X	-	-	-

X) chiffre inférieur à l'unité.

-) absence de chiffre.

Source statistique de l'enseignement supérieur, op.cit, tome I et II P.P 10-20 et institut de recherche et planification, statistique de l'enseignement supérieur, 1976 et connaissance statistique des universités N.3 P 1975-76 P.P 3 et la suivante.

Cette immobilité relative dans le nombre des étudiants en science de l'éducation ne provient ni d'une action volontaire, ni d'une baisse des besoins du pays.

Il semble que la cause principale soit la négligence des responsables de l'éducation nationale. En effet les moyens favorables au développement logique de cette branche n'ont pas été déployés pour attirer l'attention des étudiants.

### 3) LE GROUPE DES SCIENCES MEDICALES

Les différentes branches de ce groupe sont la médecine, la pharmacologie, l'hygiène, la formation d'infirmières, la chirurgie dentaire et les disciplines similaires. Les facultés de médecine en Iran voient malheureusement baisser le nombre de leurs effectifs. En effet, le pourcentage des étudiants en médecine représentant en 1970-71 13,9% de la totalité des effectifs par rapport au nombre d'étudiants des autres groupes de l'enseignement supérieur. Au cours de l'année universitaire 1974-75, ce pourcentage passe à 11% de la totalité des effectifs, donc une diminution de 2%. ET ceci malgré le besoin du pays en service médical et l'augmentation rapide de la population.

Voici le tableau du nombre des étudiants en sciences médicales de 1970-71 à 1975-76 par rapport à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur du pays. (44)

Pour les chiffres absolus voir Fig.N°30-Tableau.

Année	Effectif	%
1970 - 71		13,9
1971 - 72		13,4
1972 - 73		10,2
1973 - 74		9,8
1974 - 75		11
1975 - 76		11

(FIG.N°31-TABLEAU)

Ce tableau nous montre que l'effectif des étudiants en sciences médicales représente, d'une manière générale, environ 11 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Une des particularités de cette branche est le taux de pourcentage élevé de filles par rapport aux garçons. Ceci est beaucoup plus considérable encore dans la filière de la formation des infirmiers et la gynécologie. En effet, ces deux branches attirent un plus grand nombre d'étudiantes.

(44) source Ibid

Il faut cependant remarquer que durant l'année 1971-72 90 % des étudiants en médecine étaient inscrits dans les grandes universités du pays dont 35 % à Téhéran et les 10 % restants dans les établissements supérieurs non-universitaires.

Pendant l'année universitaire 1975-76, ces pourcentages se modifient d'une manière significative. Les universités perdent 21 % de leurs effectifs et les autres établissements non-universitaires atteignent 31 %. A l'université de Téhéran le taux baisse à 23 % en 1975-76. (voir Fig.N°32-Tableau)

Il semble que la cause principale de cette baisse n'est autre que la progression relativement importante des établissements d'enseignement supérieur privés et non-universitaires possédant des facultés des sciences médicales. Comme nous pouvons le constater dans le tableau, les universités gardent leur position au niveau du pourcentage des unes par rapport aux autres, malgré la baisse de ce taux et l'université de Téhéran garde toujours la première position.

#### 4 et 5) LES GROUPES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LES SCIENCES "PURES"

Les différentes disciplines des groupes d'enseignement technique sont la Mécanique, l'Electricité, l'Electronique, les Travaux Publics (ponts et chaussées), l'Ingénierie civile.

(FIG.N°32-TABLEAU)

Voici la proportion en pourcentages d'étudiants en sciences Médicales dans les sept grandes universités du pays

Université annexe	Téhéran	Tabriz	Nationale	Ispahan	Chiraz	Machad	Djondi Chapour	Total
71-72	35 %	13 %	11 %	11 %	8 %	6,5 %	6 %	90,5 %
72-73	30 %	14 %	11 %	11 %	9 %	8 %	6 %	89 %
73-74	29 %	11 %	9 %	10 %	8 %	7 %	6 %	80 %
74-75	25 %	11 %	9 %	8,5 %	8 %	7 %	5 %	73,5 %
75-76	23 %	10 %	8 %	8 %	8 %	7 %	5 %	69 %

Source : Ibid

Durant l'année universitaire 1970-71 les effectifs étudiants étaient d'environ 12000 dont 95 % d'hommes et 5 % de femmes. Pendant l'année universitaire 1975-76 ce chiffre passe à 25.868 dont 92 % hommes et 8 % de femmes. En effet, il y a un taux de croissance des étudiants de l'ordre de 85 %. Ceci révèle d'une manière significative un besoin dans le système économique et industriel du pays.

Le rapport des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur technique aux étudiants des autres disciplines, est également révélateur de l'importance de ces groupes. En 1970-71 les effectifs des étudiants de l'enseignement technique représentaient 17 % de l'ensemble des étudiants du pays. De 1972-73 à 1974-75 il a gardé le même pourcentage et rapport avec les autres disciplines. Pendant les périodes d'environ 1 %, 1971-72 à 74-75, il y a une diminution.

Voici le pourcentage des étudiants de l'enseignement technique par rapport aux étudiants des autres disciplines (pour les chiffres absolus voir Fig.N°30-Tableau.)

Années	Effectif	%
1970-71		17,4
1971-72		18,8
1972-73		17,8
1973-74		17,9
1974-75		17,9
1975-76		19,1

(45)

(FIG.N°33-TABLEAU)

(45) Ibid



En ce qui concerne le groupe des sciences "pures", les branches d'études sont les suivantes :

Les Mathématiques, la Biologie, la Physique, la Chimie et toutes les disciplines dérivées.

Selon les statistiques, pendant les périodes universitaires 1970-71 à 1975-76 12 % des effectifs dans les sciences pures étaient inscrits dans les différentes facultés de l'université de Téhéran, 9 % dans l'université Nationale (46), 6 % dans les facultés de l'université de Tabriz et 6 % à l'université d'Isphahan, le reste réparti dans les différents établissements pour les mêmes périodes, c'est-à-dire de 1970-71 à 76-77, le nombre des effectifs est passé environ de 9000 à 24000.

Par ailleurs, pendant ces six années, le nombre d'étudiants en sciences pures a augmenté d'environ 266 %. Mais le rapport de pourcentage des étudiants de ce groupe par rapport aux autres disciplines ne s'est guère modifié depuis 1973-74.

En effet, au cours de cette année le rapport du nombre d'étudiants dans les sciences pures par rapport au total du nombre d'étudiants du pays, était de 13 %. En 1973-74, il atteint le taux de 16 % et il stagne jusqu'en 1975-76.

---

(46) Cette université se trouve au nord de Téhéran.

(FIG.N°34-TABLEAU)

Années	Effectifs	%
1970-71		13,3
1971-72		13,2
1972-73		15,7
1973-74		16,4
1974-75		16
1975-76		16,3

Voir Fig.N°35-Tableau de la répartition des étudiants suivant les disciplines et le sexe en 1975-1976 en page suivant.

Fig.N°36-Tableau nous montre l'évolution de la proportion des étudiants selon la discipline pour les périodes 1960-71 à 75-76 en pourcentage. (Cf.page suivante)

Enfin, pour terminer ce chapitre concernant la structure du système universitaire, nous présentons une explication synthétique des diverses branches d'études, classées en trois groupes selon l'importance des effectifs des étudiants dans chaque branche par rapport au total des étudiants.

La branche d'étude la plus fréquente est celle des sciences sociales avec niveau Licence 88 % et au niveau

(FIG. N° 35-TABLEAU)

Répartition des étudiants suivant  
les disciplines et le sexe 1975-76

Disciplines	Total	Filles		Garçons		%
			%		%	
Médecine	14 965	7 045	47,1	7 920	52,9	100
Droit	3 210	699	21,8	2 511	78,2	100
Scs sociales	30 991	8 000	25,8	22 991	74,2	100
Scs humaines	23 431	11 583	49,4	11 848	50,6	100
Scs éducation	4 013	1 578	39,3	2 435	60,7	100
Scs naturelles et Math	21 996	5 251	23,9	16 745	76,1	100
Agriculture	6 466	944	14,6	5 522	86,4	100
Ingénieur	25 868	1 984	7,7	23 884	92,3	100
Beaux-Arts	4 414	1 550	35,1	2 864	64,9	100
TOTAL	135 354	38 634	28,5	96 720	71,5	100

Source : I.R.R.S.E. Mai 1976 vol 3 P.3

(FIG. N° 36-TABLEAU)

Evolution de la proportion des  
étudiants selon les disciplines  
(1960-71 à 1975-76) en pourcentage.

Disciplines	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75
Médecine	13,9	13,4	10,2	9,8	11	11
Droit	3,4	2,2	2	1,9	1,9	2,4
Scs Sociales	20,4	22,1	22,5	22,2	23,4	22,8
Scs humaines	19,8	19,7	21,5	22,2	19,6	17,3
Scs Education	3,2	2,6	2,6	2,6	2,9	3
Scs naturelle et Math	13,3	13,2	15,7	16,4	16	16,3
agriculture	14,4	4,2	4,3	4,1	4,3	4,8
Ingénieur	17,4	18,8	17,9	17,9	17,9	19,1
Beaux-Arts	4,2	3,8	3,3	2,8	2,7	3,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100

moins fréquenté du D.E.U.G 8 %. Les sciences humaines occupent la deuxième place avec 72 % en Licence et 25 % en D.E.U.G . Le niveau le plus fréquenté en sciences techniques (ingénieurs) est le D.E.U.G avec 52 % et la Licence 47 %. (voir Fig.N°35 et 36 )

Les branches d'études ayant une fréquentation moyenne sont la médecine dont le niveau le plus fréquenté est le doctorat avec 53 % et le niveau le moins fréquenté est la maîtrise avec 27 % et, les sciences naturelles et mathématiques (sciences pures) dont le niveau le plus fréquenté est la Licence avec 76 % et le D.E.U.G avec 22 %. Les branches avec une faible fréquentation d'étudiants sont, l'agriculture avec 66 % en Licence pour le niveau le plus fréquenté et 24 % en D.E.U.G le niveau le moins fréquenté ; les Beaux-Arts, le niveau le plus fréquenté est la Licence 45% et le moins fréquenté est le D.E.U.G 32 % ; les sciences de l'éducation avec 66 % en Licence le niveau le plus fréquenté et 30 % en D.E.U.G le niveau le moins fréquenté.

Ceci nous permet de constater que pour toutes les branches d'étude, le niveau dominant est le niveau Licence, à l'exception de la Médecine où domine le doctorat, et les sciences de la formation technique où le niveau de D.E.U.G ou post-secondaire l'emporte. Les licences sont vite absorbées par le secteur tertiaire et un D.E.U.G débouche tout aussi vite sur le marché du travail qualifié dans le secteur industriel. (voir Fig.N°33 et 37)

(FIG.N°37-TABLEAU)

L'effectif étudiant selon disciplines d'études  
(1970-1977) (en milliers)

Année Disciplines	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
TOTAL	67	75	97	115	123	135	152
Sos Médicales	9	10	10	11	14	15	18
Droits	-	-	2	2	2	3	3
Sos sociales	16	18	22	26	29	31	31
Lettres	13	15	21	26	24	23	26
Éducation	2	2	3	3	4	4	5
Sos exactes et naturelles	9	10	15	19	20	22	24
Agriculture	3	3	4	5	5	7	7
Science de l'Ingénieur	12	14	17	20	22	26	33
Beaux-Arts	3	3	3	3	3	4	5

- chiffre non disponible

source : institut R.P.S.E. Rapport n.64 Statistique de l'enseignement supérieur, op.cit,P.200 et suivant. D.P.B.S.R. de l'université de Téhéran, statistique de l'enseignement supérieur op.cit P.22 et suivant.

C) Tableau de comparaison des caractéristiques essentielles de la structure d'enseignement du système "TALABEGUI" et du système UNIVERSITAIRE.

LA STRUCTURE DU SYSTEME TALABEGUI	LA STRUCTURE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE
<p>L'organisation structurelle est fondée sur une base religieuse spirituelle.</p>	<p>L'organisation structurelle est fondée sur une base de productivité et d'esprit capitaliste d'entreprise.</p>
<p>Il existe trois niveaux de formation et d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Moquadame (niveau 1)</li> <li>-Sath (niveau 2 équivalent à la Licence).</li> <li>-Karidj (niveau 3 équivalent d'"externat").</li> </ul>	<p>Il existe quatre niveaux d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D.E.U.G</li> <li>Licence</li> <li>Maîtrise</li> <li>Doctorat</li> </ul>
<p>Tous les étudiants suivent le même parcours pour arriver au cycle suivant.</p>	<p>Tous les étudiants ne suivent pas le même parcours pour arriver au cycle supérieur. Donc diversification des parcours d'études.</p>
<p>La durée d'étude pour cha-</p>	<p>La durée d'études pour.</p>

que niveau est fixé par l'étudiant. Donc pas de limite conventionnelle ou légiférée et formelle.

Le niveau de Karidj est diversifié dans le processus de démarche scientifique de l'étude et est sur mesure pour chaque étudiant.

Le Niveau de Kharidj est enseigné là où l'enseignant compétent demeure.

L'année scolaire n'existe pas. Pas de notion de congé ou de vacances préétablie.

Absence de l'examen obligatoire.

L'entrée dans le système est simple et sans contrainte.

chaque niveau est fixée préalablement par le Ministère.

Les niveaux de Maîtrise et doctorat sont diversifiés dans le processus d'entrée et de passage.

Le Niveau de doctorat n'existe que dans certaines universités et pour certaines branches.

L'année universitaire est divisée en deux semestres et comporte des congés.

L'examen d'étude est obligatoire et préétabli par l'administration.

L'entrée est sanctionnée par des concours nationaux.



Il n'existe pas de cours obligatoires ; les cours et les matières sont choisis et déterminés par l'étudiant.

Les branches d'études sont limitées.

L'étudiant seul décide de la branche d'étude désirée

Les cours sont obligatoires et l'étudiant doit valider ses cours.

La plupart des disciplines en général sont enseignées.

L'étudiant entre dans une branche d'étude selon la note obtenue dans le concours. Le choix des filières paraît aléatoire. Sa capacité prime le choix.

TROISIEME CHAPITRE

LES ACTEURS DES DEUX SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Nous avons analysé jusqu'ici le fonctionnement administratif et l'agencement structurel des deux systèmes.

Dans chaque système d'enseignement, les enseignants et les étudiants constituent les deux principaux acteurs.

L'analyse, dans ce chapitre, portera sur les différents aspects du statut des enseignants et des étudiants d'abord dans le système "Talabégui", ensuite dans le système universitaire.

#### A) DU SYSTEME "TALABEGUI"

##### 1) LES ENSEIGNANTS

Les enseignants dans le système "Talabégui", en raison du rôle qu'ils jouent dans l'ensemble de la vie sociale du pays, ont une grande importance, qui ne se limite pas uniquement à l'enseignement. La valeur et la portée de cette fonction apparaît plus évidente, si nous rappelons la force et le "pouvoir" des enseignants, en tant que représentants du "pouvoir" spirituel, face au pouvoir

temporel. En outre, pour accéder à une telle fonction, il fallait acquérir un grand savoir, dans des conditions draconiennes.

D'une manière générale on désigne l'enseignant, dans ce système par le terme de "mudaris" ou "Ostad".(1) "Pour occuper la fonction de Mudaris (enseignant)... il n'y a qu'une seule condition : avoir des étudiants (Talaba) qui désignent ainsi le maître pour leur enseigner une matière précise".(2)

En réalité, dans ce système, il n'y a pas lieu de distinguer, dans le sens général du terme, entre enseigné et enseignant, surtout à partir du deuxième niveau d'études c'est-à-dire "sath". En effet, la fonction d'enseignant et d'enseigné est confondue. Un enseigné de niveau supérieur est en même temps enseignant du niveau inférieur. Cette situation s'accroît d'une manière parfaite au niveau du "KHARIJ". De façon générale, nous pouvons dire que les enseignants et les enseignés sont à la recherche d'une même réalité ; le savoir et la connaissance. C'est ainsi que leurs fonctions se confondent et il est difficile de parler des uns ou des autres de manière séparée comme on en a l'habitude.

L'enseignant n'est pas à la recherche d'une situation sociale confortable et bien salariée mais plutôt d'étudiants. Pour cela, il fréquente des centres d'enseignement en parcourant différentes villes ou pays,

(1) "Mudaris" vient de la racine d'arabe DARS qui veut dire leçons. "Ostad" vient aussi de l'arabe qui veut dire maître

(2) S.A. KHAMENEIY, op.cit P.81

pour recruter des interlocuteurs qui constitueraient ses élèves. La seule recommandation du maître est sa connaissance et sa vertu. Les maîtres les plus expérimentés et les plus savants sont vénérés, entourés par le plus grand nombre d'élèves et deviennent célèbres.

L'enseignement "Talabégui" fonctionne autour d'un axe principal, qui est le maître à son plus haut niveau. De ce fait l'enseignement a toujours revêtu un aspect hautement personnel et jusqu'à nos jours est resté immuable le haut prestige dont jouissent les grands maîtres vénérés pour leur science et leur piété.

En effet, tout au long de l'histoire du système d'enseignement "Talabégui" l'acte d'enseignement est très personnalisé. "La transmission du savoir s'incarne dans un personnage central, nommé "Hakim". Il est généralement médecin, écrivain, poète, astronome et mathématicien ; plus que cela encore, c'est un sage. Le Hakim réalise l'unité des sciences, qui sont comme la ramure d'un arbre de sagesse. Il ancre cette unité dans les esprits, par le seul fait d'enseigner les sciences comme autant d'applications différentes des mêmes principes fondamentaux. La conception islamique de l'enseignement et la classification des sciences qui en est la matrice, dépendant elles-mêmes étroitement du rôle qui lui est dévolu". (3)

En ce qui concerne la nomination des maîtres, l'existence séculaire du système Talabégui a modifié, ce

---

(3) S.H NASR op.cit P.36

processus. Après la période des Ecoles "Nizamiya", où l'enseignant était désigné et révoqué par un décret ministériel en grande cérémonie en présence des délégués du Roi ou de lui-même en personne, ces centres d'enseignement ont trouvé leur indépendance comme les Ecoles qui n'étaient pas sous le pouvoir des Nizamiya. De nos jours un "Idjaza" délivré par un enseignant reconnu et un groupe d'étudiants suffit pour que le maître puisse entrer en fonction.

La rémunération des enseignants dans le système "Talabégui" a fait et fait encore couler beaucoup d'encre et donné lieu à beaucoup de traités et de discours pour savoir s'il pouvait être admis par l'Islam de se faire payer pour l'exercice de cette fonction ou, s'il ne fallait pas plutôt y renoncer.

"Dans les recueils des "hadith", la question est résolue par l'affirmative avec cependant la restriction que le maître peut accepter de l'argent mais qu'il ne doit pas le demander. Les maîtres cupides sont sévèrement condamnés. On cite toujours des gens qui font des cours sans être rétribués". (4)

D'une manière générale, l'enseignant reçoit une rémunération pour sa fonction de professeur. Mais, ce qui est important dans ce cas précis, c'est qu'il n'y a pas un organisme, un département ou un bureau chargé de distribuer les salaires des enseignants auxquels ils pourraient s'adresser en cas de défaut. La rémunération des

(4) Encyclopédie de l'Islam, ancienne édition, tome III, art.MASDJID, par JOHS PEDERSEN P.415.

enseignants peut parvenir de différentes sources. Elle peut venir de bienfaiteur particulier, ou bien selon l'importance du centre d'enseignement, des revenus des fondations pieuses (Awqâf), l'enseignant reçoit une mensualité jamais précise qui varie selon les revenus de l'école. Ces traitements, d'ailleurs, varient d'une Ecole à l'autre. Depuis son ouverture, la faculté des sciences et des connaissances islamiques (Danech-Kadeh ouloum et Ma'arif islami) de l'université de Téhéran, offre des avantages économiques importants. Mais, nombreux sont les enseignants qui préfèrent malgré ces avantages, enseigner dans les centres "Talabégui".

Ils se contentent d'une somme minime plutôt que de professer à la faculté de l'Etat avec une rémunération assez importante. Ces enseignants sont souvent les plus érudits, auteur de différents ouvrages, ce qui leur procure d'assez importants revenus. Selon l'importance et le prestige de l'enseignant, l'Ecole offre des locaux de travail et d'habitation. "On réserve souvent un logement pour le maître. De même, il arrive parfois qu'un maître consacre une partie de son habitation à l'exercice de ses fonctions". (5) Les enseignants sont totalement libres dans leurs fonctions. Ils sont la première pièce en même temps que le dernier rouage du système.

Ils définissent, en accord, avec les étudiants l'emploi du temps ; le commencement et la fin, le lieu et

(5) Le bureau de recherche, de programmation du ministère d'éducation nationale. L'organisation "Talabégui" op.cit P.7.

la méthode ... de l'enseignement par cette position, ils ont un statut subordonné aux étudiants tout en étant privilégiés par le fait de ne pas subir des limites fonctionnelles.

## 2) LES ETUDIANTS

On désigne les étudiants du système "Talabégui" pour les deux mots d'origine arabe "Talaba" ou "Tullab".

"Le mot "Talaba" est pluriel de "Talib", quêteur des sciences. Mais en Iran, communément, on l'emploie dans le sens d'étudiant de l'école "Talabégui" ".(6)

Celui qui entre dans l'école "Talabégui" au titre de "Talib" (d'étudiant) et dont les études se prolongent quelquefois jusqu'à la fin de sa vie, n'a aucun statut officiel. Comme étudiant, il n'est pas à la recherche d'un diplôme pour bénéficier de ses avantages économiques et sociaux, comme c'est le cas dans le système universitaire officiel "moderne" mais "il cherche plus un maître qu'une institution particulière, et lorsqu'il l'avait choisi, il se remettait avec confiance et soumission entre ses mains. Un lien très intime se tissait ainsi entre l'élève et le professeur, révérend à l'égal d'un père, et dont l'autorité (7) s'étendait à l'ensemble de la vie personnelle".

(6) A.A DEHKODA (Loghat-Namé-é-Dehkhoda) Dictionnaire encyclopédique persan. Université de Téhéran, 1957, N.33, P.286 (texte en persan).

(7) S.H. NASR op.cit P.73.



De ce fait, l'enseignant considère son élève comme son propre fils, il lui témoigne beaucoup d'affection et l'encourage fermement dans ses études et recherches. La relation entre l'étudiant et son maître est filiale. Sans aucune timidité, l'étudiant confie à son maître toutes sortes de problèmes, il a pour lui une grande vénération qui se prolonge même après sa mort. Cette estime était si marquée envers les premiers professeurs que l'on cite encore leur nom pour le donner à certaines écoles.

Toutefois, ce respect des étudiants à l'égard de leurs maîtres, surtout de ceux qui se sont adonnés à la vie religieuse et scientifique, existe toujours, et se fortifie de plus en plus. "L'atmosphère de ces écoles (est) détendue et informelle, sans grands impératifs académiques, ni financiers. L'éducation religieuse (8) (est) entièrement libre".(9)

On peut maintenant se poser la question du but poursuivi par l'étudiant qui subit une vie d'étude dure et difficile ? Quel est l'avantage de faire des études s'il n'y a pas aussi l'avantage économique et social. D'après des entretiens avec plusieurs d'entre eux, nous pouvons dire que, pour les plus sincères qui vont jusqu'au bout, il n'y a qu'un seul but, malgré un travail dur et une condition de vie difficile ! Devenir un jour le "guide

---

(8) Il est bon de noter que l'enseignement religieux devient une obligation, s'il est mentionné dans la charte que l'école appartient à une fondation pieuse. Ceci est valable si l'étudiant veut bénéficier de bourse, de logement et d'autres avantages accordés par la charte des fondations pieuses.

(9) Idem

suprême" au service de la communauté islamique ; en un mot, servir l'Islam. Il va de soi qu'un tel souhait ne se réalise pas si facilement et que souvent, il reste un rêve très lointain qui exige beaucoup de sacrifices.

L'accession à la fonction du "guide suprême" ("Mardja Kolé Taqlid") se révèle des plus difficiles. Outre, l'absence d'une hiérarchie dans le sens strict du terme, apparaît la nécessité d'une grande connaissance de toutes les sciences islamiques, chacune au plus haut degré. Un tel titre ne peut être acquis par beaucoup de personnes.

De ce fait, le siècle le plus heureux n'en voit paraître tout au plus que trois ou quatre, considérés comme hauts représentants des "pouvoirs religieux" ; ils jouent un rôle important dans la vie sociale et politique du pays. Cette influence d'une efficacité remarquable dépasse souvent les frontières du pays. Cet idéal anime l'âme et l'esprit d'un Talaba (étudiant) dans le système Talabégui.

#### **QUELQUES ASPECTS DE LA SITUATION SOCIALE DES ETUDIANTS**

##### **Combien d'élèves ? Combien d'écoles ?**

Il nous est impossible de donner des statistiques précises concernant le nombre total des écoles "Talabégui" ainsi que des étudiants dans l'ensemble du pays ; car ni l'administration publique, ni les différentes "instances" du système "Talabégui" ne se sont jamais intéressées à les recenser avec précision. Le seul recensement fut effectué par l'administration générale des fondations pieuses, peu

après sa fondation. Il ne concernait que certaines villes et uniquement les écoles où l'administration générale des fondations pieuses trouvait quelques intérêts financiers, car ces écoles avaient un fort revenu provenant des "Awqâf". Nous donnons ci-dessous ce recensement effectué en 1963 complété ensuite par les statistiques plus détaillées trouvées au cours de notre travail.

VILLES	ECOLES	ETUDIANTS
TEHERAN	32	1 300
MACHAD	16	3 160
QUM	12	6 200
TOTAL	60	10 660

(FIG.N°38 -TABLEAU)

Malgré l'énorme difficulté à trouver des documents et des statistiques, nous avons pu approcher avant 1978 la réalité de l'expansion sociologique du système "Talabégui", bien qu'il soit incomplet en ce qui concerne le nombre des établissements et les effectifs d'étudiants. (10)

"Par manque d'organisation coordonnée pour recenser les étudiants, les chiffres existant dans les registres des Ecoles sont souvent en deçà de la réalité".(11) Pour ce

(10) Les statistiques données dans cette étude sont antérieures à 1978.

(11) S.A. KHAMENEIY, op.cit P.87.

faire, nous avons choisi les villes où le nombre d'établissements et d'étudiants est le plus significatif.

Nous commençons donc par la ville sainte de Qôm, ville aux 12 siècles d'activités scientifiques, favorisée par la présence du mausolée de "Hazrat Massoumeh" (fille du 7ème Iman et soeur du 8ème Iman chi'ites), peut-être le premier centre d'enseignement "Talabégui".

L'une des Ecoles les plus anciennes est celle de Fiyeh, dont l'édifice date de l'époque saffavide. "Cette Ecole est considérée actuellement comme le noyau des autres Ecoles dans cette ville, voir même de l'Iran. Elle possède environ 100 et peut contenir 300 élèves". La ville de Qôm tient la première place en ce qui concerne le nombre d'écoles et d'étudiants. Elle est le centre par excellence des dignitaires "religieux" et la deuxième ville sainte du pays, qui en raison de sa situation particulière possède la majorité des étudiants. "Actuellement à Qôm existent plus de 50 établissements... une partie de ces établissements est réservée aux garçons et une autre aux filles".(12)

"Le nombre d'étudiants qui fréquentent les différents établissements à Qôm s'élève à environ 12.000 élèves".(13)

TEHERAN, choisie comme grande ville "moderne", capitale du pays, où l'évolution était présumée plus rapide et plus profonde qu'ailleurs, mais qui garde toujours ses écoles "Talabégui". "TEHERAN possède environ 50 écoles, mais certaines d'entre elles ne fonctionnent plus. Une

(12) A Q I Q I - BAKHCHAEYCHI - op.cit P.71.

(13) Idem P.68

dizaine sont très importantes, mais il n'y en a aucune pour les filles... Les différentes écoles à TEHERAN sont fréquentées par 1 500 élèves qui étudient à différents niveaux".(14)

MACHAD, première ville "sainte" et centre religieux, conserve respectueusement dans son sein le mausolée du huitième Imam. Elle offre, par conséquent, la possibilité d'un développement particulier des établissements "Talabégui".

"Le nombre d'écoles existant est de l'ordre de 14" (15) et "le nombre total d'étudiants s'élève à 1404". (16)

Pour ces derniers chiffres, la statistique plus récente (1979) utilisée dans ce chapitre cite environ 20 écoles et 5000 élèves. La plus vieille école fût construite il y a 10 siècles. Dans les cinq écoles réservées aux filles, on compte environ 1000 élèves".(17) Les autres villes du pays sont de moindre importance aussi bien en écoles qu'en étudiants.

ISPHAHAN, l'un des plus vieux centres d'enseignement "Talabégui", "possède actuellement une dizaine d'écoles et plus de 1000 étudiants. Il y a également pour les filles quelques écoles très actives."

"CHIRAZ, vieux centre d'enseignement avec 12 Ecoles et 300 étudiants continue ses activités et possède quelques écoles pour filles".(18)

(14) Ibid P.155

(15) S.A. KHAMENEIY op.cit P.86

(16) Idem P.91

(17) A.Q.I.Q.I - BAKHCHAEYCHI. op.cit P.154.

(18) Idem P.P 155-156.

"TABRIZ dispose d'une dizaine d'écoles avec 550 étudiants. La vieille ville de YAZD possède 15 écoles pour garçons avec 300 étudiants et une école pour filles nommée "Esmatieh" avec 100 étudiantes. A HAMADAN, ville anté-Islamique, une dizaine d'écoles avec 300 à 400 étudiants. Les établissements d'enseignement dans d'autres villes de l'Iran sont moins importants.

Nous donnons dans le tableau ci-dessous les principaux centres avec leurs effectifs. (FIG. N°39-TABLEAU)

VILLES	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE D'ÉCOLES
QOM	50	12.000
TEHERAN	50	1.500
MACHAD	env. 20	env. 5.000
ISPHAHAN	env. 15	1.000
TABRIZ	env. 10	550
YAZD	15	400
SHIRAZ	12	300
HAMADAN	10	300 à 400
KHORAMSABAD	—	100
ARAK	—	100
QAZVINE	—	100
ZANJAN	—	100
RACHT	—	100
TOTAL		21 400

Source : AQIQUI, BARCHAYCHI op.cit P.P 71-68-154-155-156 et 159.

## Appartenance sociologique des étudiants du système "TALABEGUI"

Dans les villes où les centres d'enseignements "Talabégui" ne jouent pas une grande importance, la plupart des étudiants sont originaires des environs de la ville, sauf si un grand maître renommé y enseigne. Dans ce cas, les étudiants d'autres villes lointaines viennent bénéficier de ses cours. Il est certain et évident, que la majorité des étudiants est d'origine villageoise. Il est bon de rappeler que la population du pays, même en 1986, reste en majorité rurale.

"Une grande partie des étudiants qui entrent dans les établissements Talabégui, en commençant au niveau de Muqadama, sont des personnes des villages et des villes proches des établissements. Par exemple, pour la ville de Machad, environ 70 % des étudiants viennent des cités et des villages de la province de "Khorasan" (19) et 7 % de la ville même de Machad, 17 % des villes et villages de la province de "Mazandran" (20) et les 6 % restants viennent d'autres villes et provinces du pays".(21)

La profession du père ne joue que très faiblement dans le choix des études. En général, ce sont des enfants de petits commerçants, de paysans, de petits artisans. Depuis une vingtaine d'années les étudiants formés par les établissements universitaires officiels se sont intéressés

(19) Dont le centre est la ville de Machad voir la carte.

(20) Province voisine de Khorassan, située au nord du pays (voir carte).

(21) S.A. KHAMENEIY op.cit P.P 87-88

aux établissements "Talabégui" et y ont envisagé une période de formation.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les membres des familles des religieux, sauf quelques-uns qui jouissent d'une grande popularité, ne les fréquentent pas ; ils se forment le plus souvent dans les centres universitaires, du fait qu'ils n'ont pas les mêmes convictions que leur père en ce qui concerne l'étude religieuse.

On y trouve rarement des enfants d'origine sociale aisée. Il est même rare de trouver des enfants, dont les pères ont été formés à l'école "Talabégui", suivre la démarche paternelle.

Les étudiants, en dehors de leurs études, ont des activités socio-économiques. En effet, lorsqu'un élève passe du niveau de "Moqadama" à celui de "Sath", il obtient sa première "Idjaza" (Licence d'enseigner), d'"Imam" à la prière rituelle collective, et il peut enseigner aux élèves du niveau inférieur, s'il est demandé. Mais dans tous les cas, un étudiant de niveau "Sath" possède, par sa formation, presque toutes les qualités d'un bon orateur ; il peut se consacrer à la "fonction de "Wa'iz" (22) dont le rôle a une extrême importance dans les différents aspects de la vie sociale. L'étudiant met alors en pratique sa formation et prépare son entrée sociale.

(22) Wa'iz mot d'origine arabe, est le participe présent du verbe VA'AZA et signifie "prédicateur".



"Les mois de "Moharam, Safar et Ramadan"(23) sont particulièrement intéressants pour l'étudiant. L'école étant généralement fermée, il peut retourner dans sa ville natale ou son village et monter en chaire dans les différents lieux de cérémonie, où il s'entraîne dans l'art d'orateur, expose ses connaissances, et du même coup s'assure un revenu". (24) En effet, ces trois mois de vacances réservés aux différentes cérémonies religieuses aident l'étudiant à améliorer son budget. Il est bon de rappeler que personne ne l'embauche contre une somme d'argent pour telle ou telle fonction ; il reçoit les dons de la population qui l'accueille.

## B) DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

### 1) LES ENSEIGNANTS

Le statut des enseignants de l'enseignement supérieur iranien a subi autant d'évolution que celui de l'université. Depuis la création de l'université de Téhéran, l'on compte deux époques importantes dans le statut des enseignants.

(23) Ce sont les trois mois du calendrier musulman, qui sont considérés comme les plus riches en cérémonies.

(24) A. CHARIATI op.cit P.34.

Tout d'abord, l'article 10 de la loi relative à la création de l'université de Téhéran (1934) regroupe les enseignants en trois catégories.

**a) les professeurs**

Pour accéder à cette fonction ils doivent être âgés d'au moins 30 ans, posséder un grade de docteur et être recrutés par concours. Ils sont divisés en deux groupes distincts :

Les professeurs titulaires de chaire et les professeurs sans chaire.

Les professeurs titulaires de chaire sont désignés comme responsables des différents cours de la faculté. Ils ne peuvent se dégager de cette responsabilité que sur ordre ministériel et après accords des conseils de la faculté et de l'université. Les conditions pour accéder à cette haute fonction exigent en premier lieu la qualité de professeur titulaire sans chaire ou/et avoir la qualité de maître de conférence ; et ensuite le conseil de faculté et, en dernier lieu, le conseil de l'université donnent leur approbation.

Le nombre de chaires dans chaque faculté correspond au nombre de cours enseignés. Les doyens, les vice-doyens, les directeurs, les membres de différents comités, des commissions des facultés et les représentants des facultés au sein du conseil de l'université sont des professeurs titulaires de chaires.

Les professeurs titulaires sans chaire sont généralement des maîtres de conférences. Pour accéder à cette

fonction, ils doivent avoir une ancienneté de six ans dans l'enseignement supérieur, être auteur d'un ouvrage, recevoir l'agrément d'une commission composée de trois professeurs titulaires de chaire de la faculté et être proposés au conseil de l'université par les professeurs titulaires de chaire auxquels ils sont soumis. Ces professeurs bénéficient des mêmes avantages que ceux offerts aux professeurs titulaires de chaire, et dans certains cas, aux maîtres de conférence.

**b) Les maîtres de conférences.**

Pour accéder à cette fonction, l'enseignant doit avoir au moins 25 ans, posséder le grade du docteur et être désigné par concours. Les maîtres de conférences sont en quelque sorte les assistants du professeur titulaire de chaire.

**c) Catégorie diverse d'enseignants.**

D'après l'article 15 de la loi relative à la création de l'université de Téhéran, l'encadrement au sein de l'université est assuré par des enseignants choisis selon le critère de compétence.

L'enseignement public peut donc recruter, en plus des enseignants répondants aux critères précédemment exposés, des enseignants simplement compétents dans les matières enseignées.

Plus tard, durant la deuxième période c'est-à-dire, dès 1969 avec la réforme de l'enseignement supérieur, le nouveau statut applicable aux enseignants par la réforme fut approuvé pour l'université de Téhéran, et étendu aux enseignants des autres universités du pays. Donc la nouvelle réglementation statutaire divise les enseignants en quatre catégories.

- Les professeurs
- Les maîtres de conférences
- Les maîtres assistants
- Les assistants

Dans ce nouveau statut, tous les enseignants sont titulaires. Les enseignants contractuels, ou à mi-temps, peuvent assumer sans distinction des responsabilités aussi bien sur le plan de l'enseignement que sur le plan de la recherche. Selon la nouvelle loi, chaque enseignant, quelque soit son titre, est membre de la section d'enseignement et de recherche de l'université.

Avant la réforme de l'enseignement supérieur, l'université possédait une autonomie limitée en ce qui concerne les enseignants. En effet, la liberté du choix des enseignants était soumise au Ministre de l'éducation Nationale et au conseil central des universités dont il était président.(25)

Mais, après la réforme, l'université acquit une autonomie plus large en devenant compétente pour décider de

---

(25) Alinéa 5 de l'article 13 de la loi du conseil central de l'université, approuvé le 30 novembre 1965.

la carrière des enseignants : recrutement, promotion, régimes disciplinaires, mutations, congés, etc... Les universités et les établissements d'enseignement et de recherche ont acquis le pouvoir de recruter, choisir, nommer, titulariser, promouvoir et révoquer les enseignants.(26) Mais, le nouveau statut reste imprécis en ce qui concerne l'acquisition des titres de professeurs titulaires de chaire ou sans chaire. Par contre, les conditions de recrutement des assistants sont définies et précises. Les assistants doivent :

a) Pratiquer une langue étrangère ;

b) avoir le grade de docteur ou de spécialiste ;

ce dernier est exigé pour les maîtres assistants ; à défaut de l'un des deux titres cités, il faut posséder un niveau supérieur.

Les maîtres de conférences sont choisis parmi les candidats possédant un grade de docteur ou de spécialiste. Ils doivent avoir quatre ans d'ancienneté dans l'enseignement supérieur et maîtriser d'une manière parfaite une langue étrangère. Les professeurs sont désignés parmi les maîtres de conférences ; ils doivent avoir plus de cinq ans d'ancienneté dans l'enseignement supérieur et avoir publié un ouvrage apprécié.

Le directeur de section propose au doyen de faculté les candidats choisis selon les critères précités. En ce qui concerne les professeurs, la proposition est faite par

---

(26) Règlement sur le recrutement des membres scientifiques de l'université, approuvé le 14 juin 1970 par le Sénat.

la commission spécialisée et le président de l'université. Les enseignants nouvellement nommés sont considérés comme stagiaires pour une période variant de deux à cinq ans. Ils deviendront titulaires en faisant valoir cette ancienneté au terme de cette période.

"Selon l'article 5 des réglementations de recrutement des corps scientifiques aucun membre scientifique ne peut avoir une promotion sans avoir écrit un article dans les revues étrangères."(27)

D'après la réglementation et conformément au statut des enseignants, l'université peut recruter les assistants, les maîtres assistants, les maîtres de conférence, les professeurs, à mi-temps ou pour des périodes déterminées, en tant que contractuels. Elle peut également dans un but d'encadrement, s'arroger l'aide d'étudiants licenciés en qualité de moniteurs.

La participation au conseil de l'université et aux commissions spécialisées et disciplinaires de l'université reste à la charge des professeurs titulaires.

L'université de Téhéran avec en 1975-76, 2400 enseignants est la plus importante du pays. En effet, la composition du corps enseignant de l'université de Téhéran est de 1500 personnes à temps complet, 350 personnes à mi-temps et environ 550 personnes à temps partiel (28).

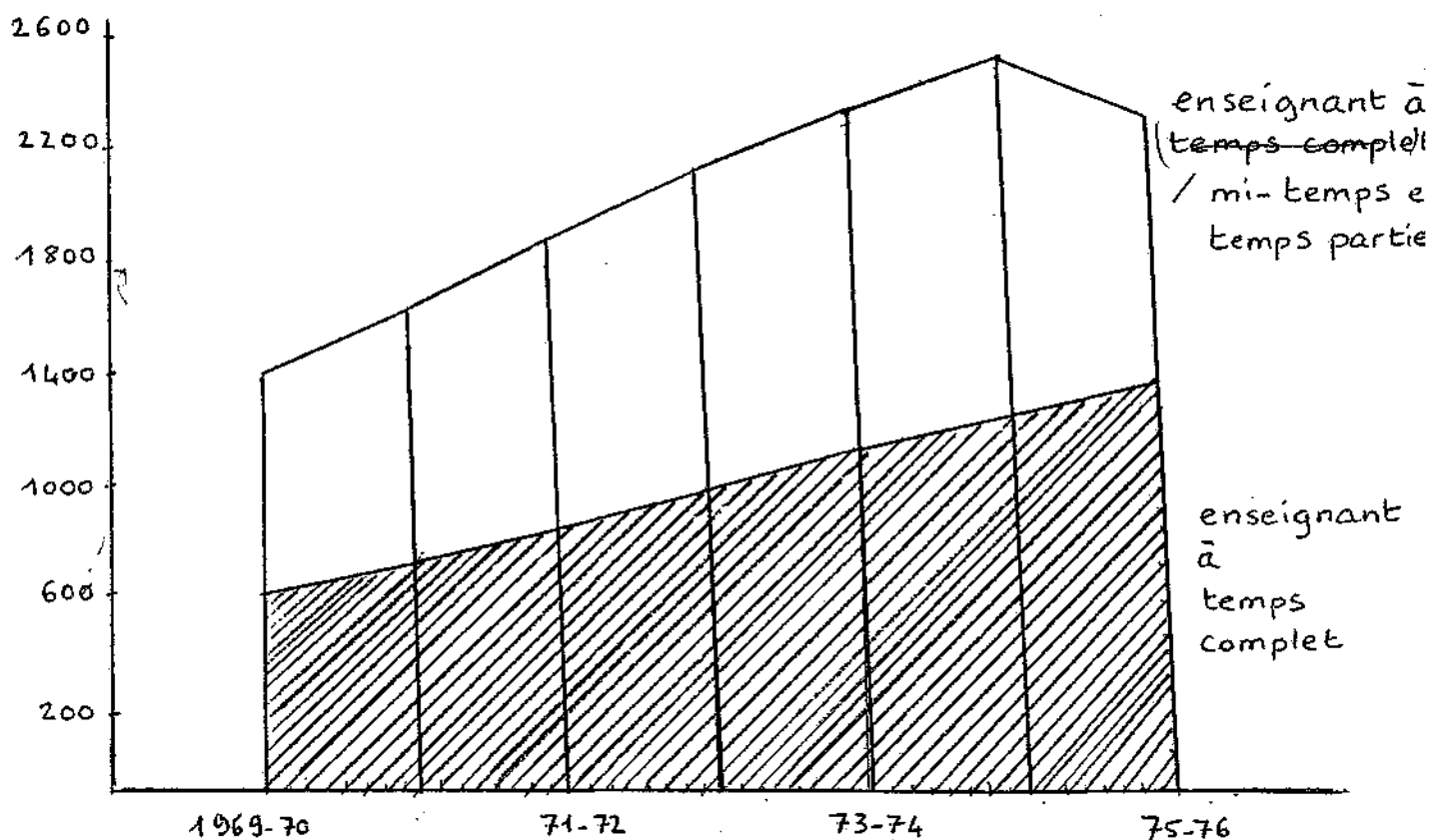
---

(27) M.R Beremji - ENTEZAR AZ DANECHGAH - L'attente de l'université, 1981. P.28 (texte en persan)

(28) A temps partiel : les enseignants qui n'exercent que quelques heures par semaine.

Le corps enseignant des universités iraniennes a connu un accroissement rapide pendant les périodes de 1969-70 à 1975-76, notamment celui de l'université de Téhéran en tant que mère de toutes les universités du pays. C'est le nombre d'enseignants à temps complet qui a connu l'accroissement le plus élevé : il a presque doublé au cours de cette période.

Voici le tableau de l'évolution du corps d'enseignant de l'université de Téhéran de 1969-70 à 1975-76.



(29)

(FIG.N°40-Graphique)

(29) Source, Institut de recherche et de planification. statistique de l'enseignement supérieur en Iran 1970 à 1976, enseignant de l'université de Téhéran.

Les cours dispensés par les enseignants dans cette université en 1974-75 dépassent 11300 heures par semaine, ce qui représente 31 % des cours donnés dans l'ensemble des universités iraniennes. Pendant l'année universitaire 1974-75 le nombre des enseignants de l'université de Téhéran atteignait 1760 personnes, dont voici le décompte :

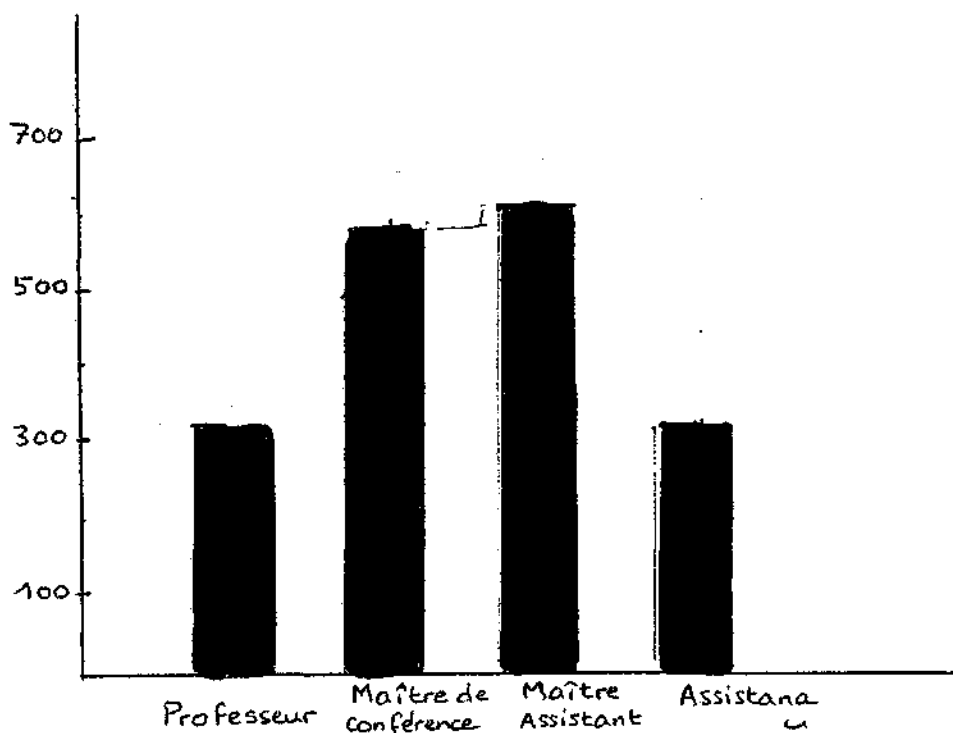
Professeurs 284 personnes, soit 16 %

Maîtres de conférences 572 personnes soit 23 %

Maîtres assistants 629 personnes soit 36 %

Assistants 275 personnes soit 16 % (30)

Le graphique concernant la répartition par catégories d'enseignants de l'université de Téhéran en 1974-75 donne la visualisation suivante :



(FIG.N°4I-Graphique)



Voici la définition donnée à chaque catégorie d'enseignant :

"l'enseignant à temps complet, est celui qui s'est engagé dans un centre d'enseignement supérieur et a consacré tout son temps de travail à l'enseignement et la recherche dans son unité d'enseignement supérieur.

- Est membre du cadre d'enseignants à mi-temps, celui qui s'est engagé dans le centre d'enseignement supérieur et a consacré environ la moitié de son temps de travail à l'enseignement et à la recherche dans son unité d'enseignement supérieur.

- L'enseignant contractuel est celui qui s'est engagé dans une unité d'enseignement supérieur afin d'enseigner ou faire des recherches par contrat à durée déterminée. (31)

Le niveau d'étude des enseignants de toutes catégories à l'université de Téhéran pour les années 1974-75 se répartit comme suit :

Doctorat et au-delà 3 % ; ce sont surtout des spécialistes dans les différentes branches des sciences médicales.

Doctorat 72 %, Maîtrise 16 %, Licence 6 %, et divers 3 % (32).

Les statistiques concernant les enseignants de toutes catégories dans l'ensemble des centres d'enseignement

(31) Le Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur, les statistiques de l'enseignement supérieur, 1977-78, Téhéran, bureau de programmation 1980.

(32) Ibid

supérieur en Iran pour les périodes de 1970-71 à 1975-76  
(33) terminent ce chapitre :

Années sexe	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
F	672	797	992	1 126	1 289	1 682
M	5 430	5 677	7 774	8 764	9 176	10628
T	6 102	6 474	8 766	9 890	10465	12310

(FIG.N°42-TABLEAU)

## 2) LES ETUDIANTS

Avant d'aborder les différents aspects statutaires et la situation estudiantine, nous allons donner tout d'abord la définition du mot "étudiant" par le Centre de Recherche Statistique de l'enseignement supérieur Iranien.

"Est considéré comme étudiant toute personne qui pendant l'année universitaire, s'est inscrite dans une unité d'enseignement supérieur afin d'assister aux cours dans le but d'obtenir un diplôme certifié par le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur (34)".

### - Le statut des étudiants

(33) Ministère des sciences et l'enseignement supérieur statistique de l'enseignement supérieur, volume 2 et 3 1981 P.51

(34) Le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, op.cit P.112.

On relève deux périodes, depuis la création de l'université de Téhéran, dans le statut des étudiants avant et après la réforme de 1969-70. Avant la réforme, les universités iraniennes recrutaient les étudiants parmi les candidats bacheliers, sans tenir compte de leur âge, à la suite d'un concours. Dès son acceptation l'étudiant payait un droit d'inscription et pouvait redoubler son année universitaire. Mais pour tripler, le comité de faculté était habilité à délivrer une dérogation pour la même année universitaire.

Après la réforme, les universités subissent des changements fondamentaux. Le premier consiste à remplacer le système classique par le système de "l'unité de valeurs", et ensuite la durée des cycles d'étude dont nous avons parlé précédemment. Le second concerne la limite d'âge des étudiants à 24 ans. Les étudiants de plus de 24 ans désireux de poursuivre leurs études ne peuvent le faire qu'en s'inscrivant aux cours du soir. Les étudiants sont sélectionnés par un concours organisé par le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, avec la participation des universités.

#### **- Conditions d'admission des étudiants**

Il y a une grande tendance chez les bacheliers iraniens à s'orienter vers l'enseignement supérieur. Ceci reste désormais pour beaucoup d'entre eux un rêve irréalisable, car l'accès à l'enseignement supérieur et le passage des "grilles" de l'université est une tâche très

difficile. Ce désir est stimulé par les règlements et les lois de recrutement pour le fonctionnement.

En effet l'Etat a toujours avantagé les employés ayant une formation universitaire. De ce fait, entrée à l'université est un rêve pour le jeune bachelier et sa famille. En fait, l'étude supérieure accorde un prestige sociale et une situation privilégiée dans la société.

Théoriquement, les établissements d'enseignement supérieur sont ouverts à tous les bacheliers. Mais, il y a toujours très peu de places disponibles dans les universités iraniennes par rapport au nombre toujours croissant de candidats désirant y entrer. Certes, l'admission des bacheliers est un des problèmes aigus, qui depuis la création de l'enseignement supérieur de type occidental se pose, non seulement aux jeunes désirant continuer leurs études supérieures, mais, aussi au système d'enseignement supérieur iranien. Le déséquilibre entre l'enseignement secondaire et sa demande à l'accession à l'enseignement supérieur en est la cause. Effectivement on a connu, surtout ces vingt dernières années, un développement rapide de l'enseignement primaire et secondaire par une poussée démographique considérable. Mais en ce qui concerne l'enseignement supérieur, il a connu une expansion bien limitée, et malgré un développement sporadique des établissements d'enseignement supérieur privés au désavantage des universités publiques.

Dans ce système d'admission les références exigées des étudiants sont strictes (des tests d'intelligence, la

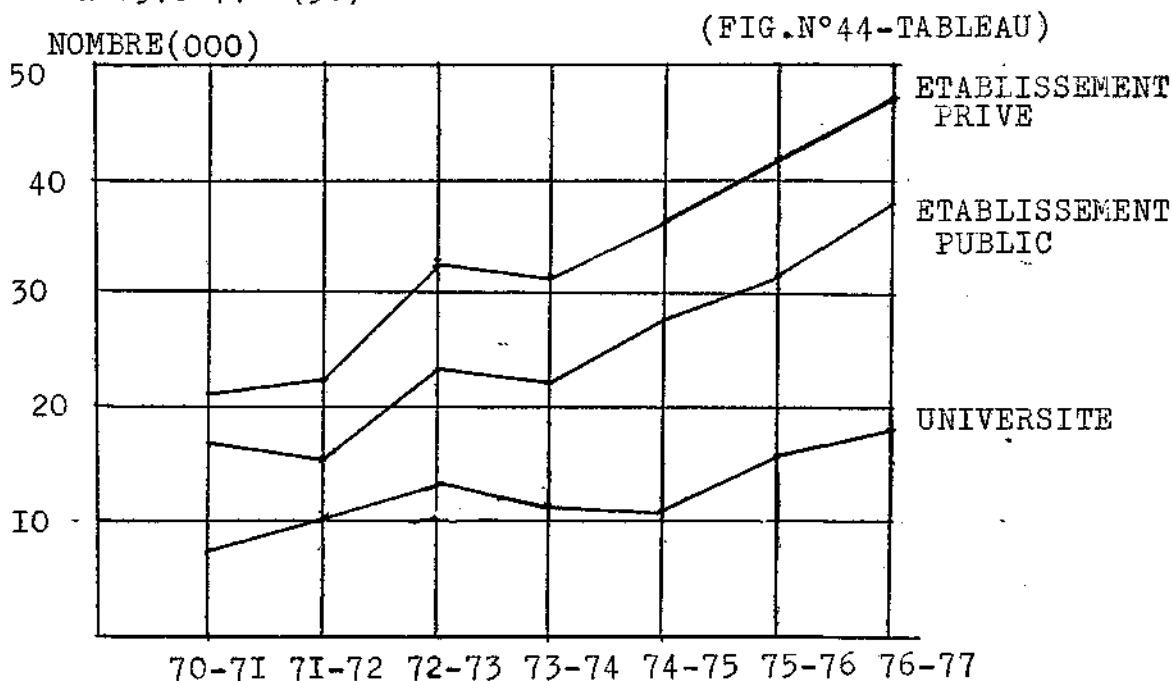
maîtrise des différentes matières du concours d'entrée) et favorisent certains plutôt que d'autres. En fait, ils défavorisent les plus pauvres. Il faut préciser que la qualité médiocre de l'enseignement secondaire par rapport aux exigences de ce concours d'entrée, surtout dans les écoles publiques, ne favorise pas les élèves d'origine modeste et originaires des contrées pauvres. Ils ont donc très peu de chance de réussir. Seuls les élèves des écoles privées, d'une qualité supérieure d'enseignement, et les familles ayant les moyens financiers d'engager des enseignants privés avaient la chance de passer les grilles de l'université. Chaque année il y a un concours national. Les différentes conférences sur l'évaluation de la réforme de l'éducation nationale ont décidé que pour l'admission des candidats à l'enseignement supérieur soit tenu compte des notes obtenues par les candidats pendant la deuxième période de leurs études secondaires. Cela n'a jamais pu entrer en vigueur, car les notes données aux niveaux secondaires n'ont aucune base de référence, et ne sont donc pas standardisées au niveau national. Pendant les périodes de 1970 à 1975, les chances de réussite ont régulièrement diminuées. Selon le rapport du comité des évaluations des disciplines et de leur développement, en 1976-77, il y a eu 143083 candidats qui n'ont pas pu trouver une place dans un établissement d'enseignement supérieur quel que soit leur niveau. Il faut préciser que le nombre total de candidats était de 188 000 et seulement 45917 ont pu trouver une place, dont 17000 dans les différentes universités.

(FIG.N°43-TABLEAU)

Voici le tableau comparatif concernant le nombre de candidats et des places offertes dans l'ensemble des établissements supérieurs et dans les universités.(35)

Années Universitaires	Candidat	offre de place des Etablis- sements supérieurs	offre de place dans l'université
1974-75	82 000	38 809	10 500
1975-76	118 000	42 500	15 000
1976-77	188 000	45 917	17 000

Le tableau graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre des candidats admis dans l'enseignement supérieur selon le type d'établissement pendant la période de 1970-71 à 1976-77. (36)



(35) Source : Rapport présenté à la 9ème conférence de la réforme éducative, par le comité des évaluations des disciplines d'enseignant et leur développement, 1976-77, et statistique d'enseignement supérieur. Institut de programmation d'enseignement, 1960, P.14.

(36) source : Idem

### Croissance, Répartition géographique et Appartenance sociologique des Etudiants.

Jusque vers 1945, l'enseignement supérieur était le monopole de l'université de Téhéran. Ainsi, tous les étudiants iraniens se trouvaient dans la capitale du pays. L'Etat a commencé à fonder des universités et des établissements d'enseignement supérieur dans les autres villes du pays. Peu à peu, le nombre des étudiants s'accrut. En 1965-66, 75,4 % des étudiants du pays vivaient dans la capitale et 25,2 % dans les Universités de province. En 1975-76 sur 135.354 étudiants de l'enseignement supérieur 54,5 % soit 73 804, se trouvaient à Téhéran, et 45,5 % en province. Le tableau montre l'évolution de la répartition des effectifs d'étudiants entre Téhéran et les autres villes du pays. (37)

Année Univer- sitaire	A TEHERAN		DANS LES AUTRES VILLES		TOTAL	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
1970-71	48 292	71,8	18 976	28,2	67 268	100
1971-72	50 800	68	23 908	32	74 708	100
1972-73	57 449	59	39 996	41	97 445	100
1974-75	66 695	54,2	56 419	45,8	123 114	100
1975-76	73 804	54,5	61 550	45,5	135 354	100

(FIG.N°45 -TABLEAU)

(37) source : statistique d'Institut de Recherche et de planification tome I 1976, et Publication de l'Université de TEHERAN connaissance statistique de l'Université de TEHERAN n.3, 1970-76, P3 et suite.

En 1940, on comptait seulement 3385 étudiants et, en 1951, 5502 étudiants. En 1963, le chiffre de 24.456 montre qu'en 23 ans le nombre des effectifs universitaires a été multiplié par environ sept. Mais cet accroissement s'effectue surtout durant la décennie 50-60.

A partir des années 1962-1963, la création de nouveaux centres d'enseignement supérieur publics et privés prend de l'ampleur. De ce fait, le nombre d'étudiants s'est également beaucoup accru. Ainsi, en 1973-74, on donnait le chiffre de 115.311 étudiants, ce qui représente une augmentation 4,7 fois plus élevée avec un taux de croissance annuel d'environ 17 % .

En période 1975-76, dans les dix universités et 110 établissements d'enseignement supérieur, on dénombrait 135.354 étudiants dont 38.634 filles et 96.720 garçons. Pour le même nombre d'établissements le nombre d'étudiants atteint en 1976-77 151905.(38)

Entre les années universitaires 1963-64 et 1975-76, l'effectif des étudiants universités avait été multiplié par 2,7 ; tandis que pour la même période l'effectif des étudiants des établissements supérieurs publics passaient de 2 893 à 58 430, c'est-à-dire 13 fois plus. Il est ainsi pour des établissements supérieurs privés qui passaient de zéro à 38 463 étudiants.

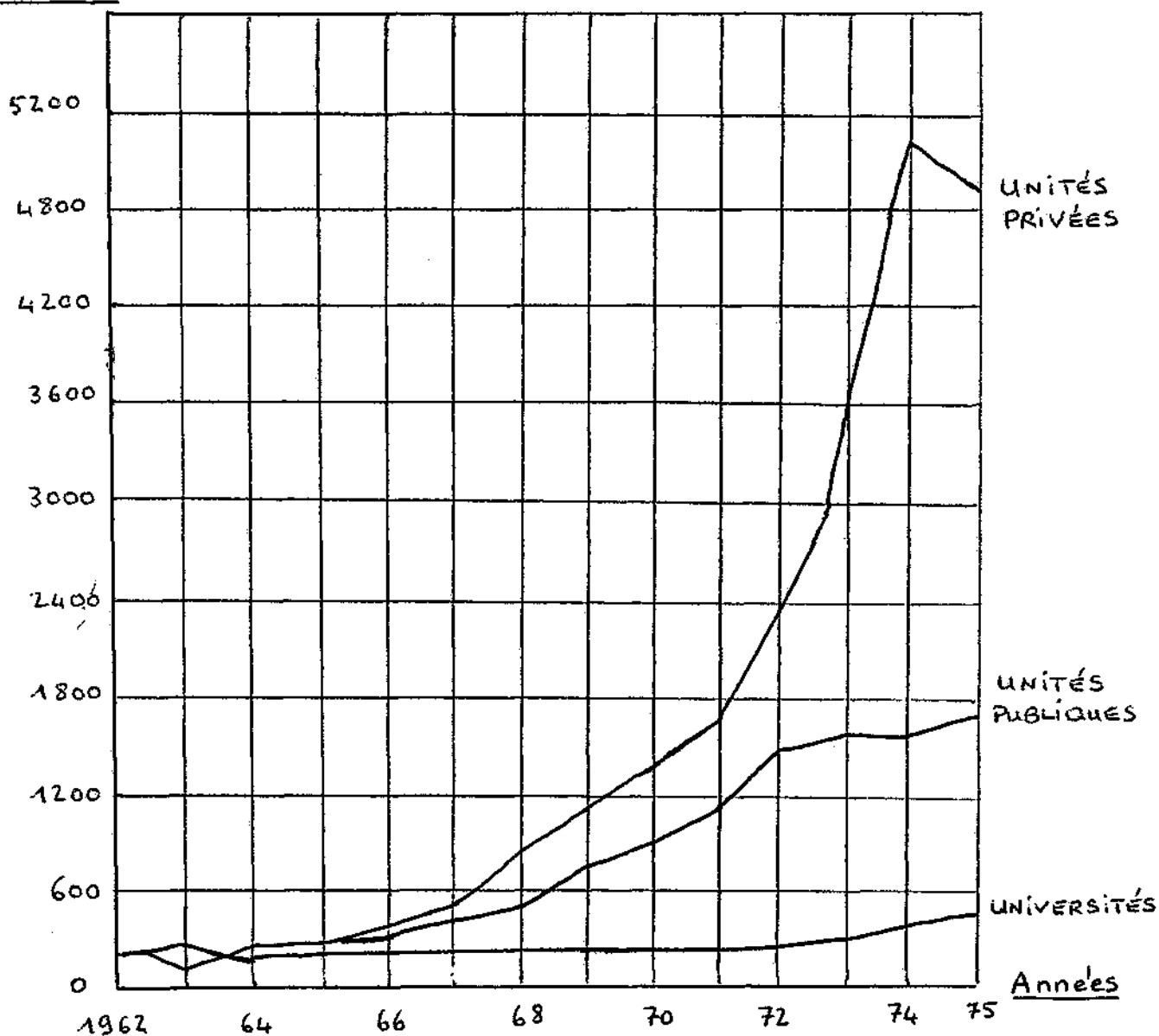
---

(38) D.P.B.S.R de l'université de Téhéran statistique de l'enseignement supérieur, op.cit, n.3, P.3 et suiv. et statistique de l'enseignement supérieur tome 2 et 3 1978 79.



Le tableau de l'accroissement du nombre des étudiants selon les établissements de l'enseignement supérieur pendant la période 1963-1976 (39) donne la visualisation suivante :

(FIG.N°46 -Graphique)

Indices

(39) source : Institut de Recherche et de planification de l'enseignement op.cit P.232 et statistique de l'enseignement supérieur. tome 2 et 3, 1980-81 P.2 et suivantes

(FIG. N° 47 - TABLEAU)

ANNEE	UNIVERSITES		Etablissement. sup. public .		Etablissement Privé		TOTAL	
	Effectif	INDICE	Effectif	INDICE	Effectif	INDICE	Effectif	INDICE
1963-64	21 563	100,0	2 893	100,0	—	—	24 456	100,0
1964-65	22 268	103,0	2 617	90,5	—	—	24 885	101,8
1965-66	20 822	96,6	3 885	134,3	706	100,0	25 473	104,2
1966-67	23 372	108,4	4 391	151,8	1 920	250,0	29 683	121,4
1967-68	26 766	124,1	5 839	201,8	4 221	551,0	36 826	150,6
1968-69	32 716	151,7	7 607	262,9	6 664	870,0	46 987	192,1
1969-70	37 400	173,4	12 704	439,1	8 090	1056,1	58 194	238,0
1970-71	39 444	182,9	17 529	605,9	10 295	1343,0	67 268	275,1
1971-72	41 900	194,3	20 228	699,2	12 580	1642,3	74 708	305,5
1972-73	44 333	205,6	33 735	1166,1	19 270	2515,7	97 338	398,0
1973-74	46 777	216,9	43 749	1512,2	24 785	3235,6	115 311	471,5
1974-75	48 858	221,9	44 002	1521,0	30 254	3949,6	123 114	503,4
1975-76	58 461	271,1	38 420	1328,4	38 463	5021,3	135 354	553,5
1976-77	65 372	303,2	48 720	1684,1	37 813	4936,4	151 905	621,1

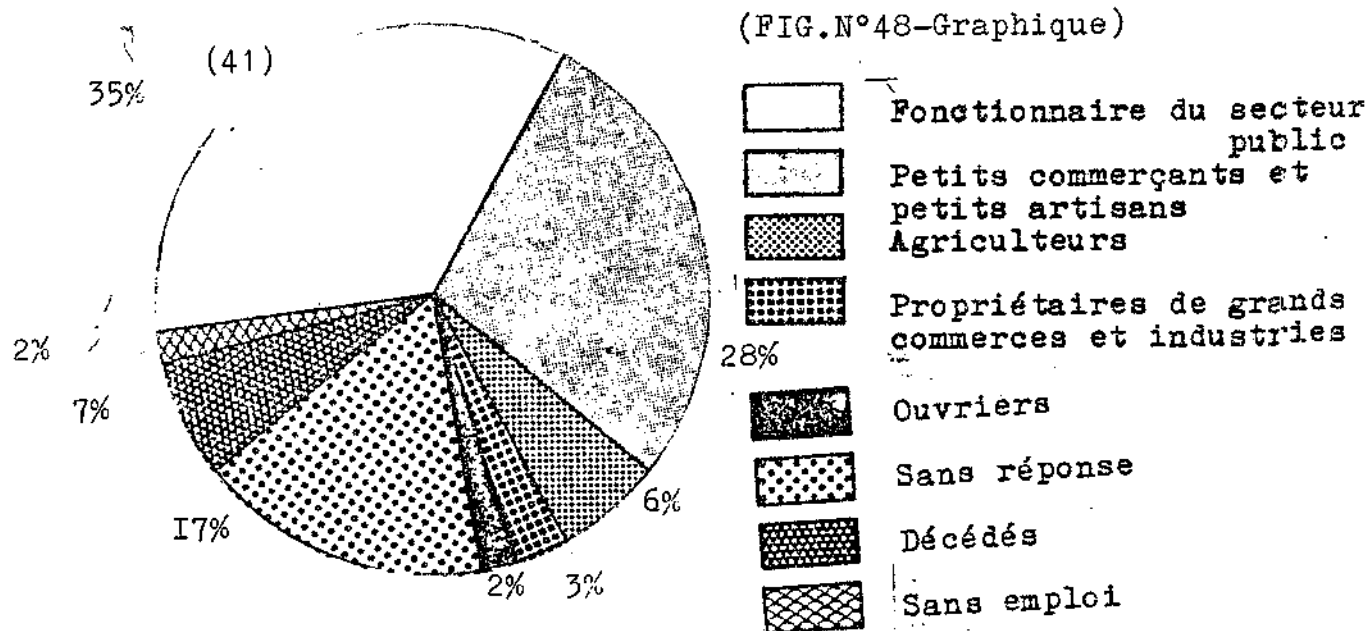
Source : statistique de l'enseignement supérieur, op.cit Tome I et II P.P 5 à 30 et Institut de recherche et de planification de l'enseignement supérieur 1977 et connaissance statistique de l'enseignement supérieur No 3 1978-79 P.2 et suivantes.

### - Appartenance régionale et sociale des étudiants

Le travail effectué par l'Institut de Recherche et de planification des sciences et de l'enseignement supérieur et le centre de statistique de l'Iran, en 1970-71, auprès de 56000 étudiants (sur 68000) fréquentant l'enseignement supérieur a donné le résultat suivant sur l'appartenance sociale des étudiants.

35 % des étudiants sont enfants de pères fonctionnaires publics, 28 % des étudiants appartiennent à des familles de commerçants et artisans. (40) Seulement 6 % des étudiants viennent du milieu agricole et 3 % des familles du grand commerce et de la grande industrie.

Ce qui nous donne la visualisation ci-dessous :



(40) L'artisanat est très développé en Iran.

(41) source : centre de statistique de l'Iran, statistique de l'enseignement supérieur 1972 et Institut de Recherche et de planification des sciences et de l'enseignement. Un portrait de la composition des étudiants dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur iraniens en 1970-71.

En ce qui concerne la provenance géographique des étudiants près de 34% des 68000 étudiants de l'enseignement supérieur sont nés dans le département central dont la capitale est la ville de Téhéran.

Désormais, 83 % des étudiants proviennent des 8 grands départements dont voici le détail de la répartition :

Le département central dont l'université de Téhéran 34 %, Ispahan 10 %, Azarbadjan 9 %, Khorassan 8 %, Guilan 6 %, Mazandran 6 %, Fars (Shiraz) 5 %, Khouzistan 5 %.

Les autres départements du pays ne présentaient que 17 % du total des effectifs des étudiants. Il est vrai que ces "autres départements" n'avaient que 22 % de la population totale du pays. La part des étudiants venant du nord était plus élevée que celle de ceux venant du sud.(42)

En ce qui concerne la répartition des étudiants dans les différents centres d'enseignement supérieur du pays, en 1970-71, près de 97 % des étudiants des universités et des établissements d'enseignement du pays étaient concentrés dans les villes de Téhéran, Tabriz, Ispahan, Machad, Chiraz et Ahwaz. D'un total de 67 268 étudiants pendant le 1er trimestre et 2ème trimestre de 1970-71, 48 292 étudiants étudiaient à Téhéran, 4.750 à Tabriz, 4.022 à Ispahan, 3.560 à Machad, 3.367 à Chiraz, 1.483 à Ahwaz et 1.794 dans d'autres villes.

(42) Le nord de l'Iran est beaucoup plus développé économiquement et socialement que le sud. Ceci malgré la présence du pétrole au sud.

(FIG.N°49-Graphique)

Voici le tableau détaillé de la répartition et le pourcentage des étudiants selon la ville (province), et le sexe.

VILLES	Etudiants F		Etudiants M		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	16 949	100	50 319	100	67 268	100
TEHERAN	13 491	80	34 801	69	48 292	72
TABRIZ	843	5	3 907	8	4 750	7
ISPAHAN	759	4	3 263	6	4 022	6
MACHAD	592	3	2 968	6	3 560	5
CHIRAZ	505	3	2 862	6	3 367	5
AHWAZ	297	2	1 186	2	1 483	2
AUTRES	462	3	1 332	3	1 794	3

Source : Institut de recherche et de planification des sciences et de l'enseignement, No 64, statistique de l'enseignement supérieur 72-73, P.4 et 5

C) Tableau comparatif des caractéristiques essentielles des acteurs du système "TALABEGUI" et du système UNIVERSITAIRE.

LES ACTEURS DU SYSTEME "TALABEGUI"	LES ACTEURS DU SYSTEME "UNIVERSITAIRE"
<p>La seule condition pour être enseignant est d'avoir des étudiants. L'enseignant est totalement libre de sa fonction. Il est la première pièce et le dernier rouage du système.</p>	<p>Les conditions d'accès à la fonction d'enseignant sont fixées par le Ministère. La liberté de choix des enseignants revient aux universités, ainsi que, promotion, régime disciplinaire, mutation etc...</p>
<p>Absence de statut formel. Seule la connaissance et le nombre d'étudiants définit l'importance de l'enseignant.</p>	<p>Au point de vue statutaire les enseignants sont divisés en quatre catégories.</p>
<p>La fonction d'enseignant et d'enseigné est confondue et s'interpénètre.</p>	<p>La fonction de chaque catégorie d'enseignant est fixée par l'administration.</p>
<p>L'enseignant d'un niveau</p>	<p>Les enseignants d'une</p>

inférieur est en même temps dans la plupart des cas, l'enseigné d'un niveau supérieur.

L'enseignant est à la recherche des étudiants. Il n'est pas à la recherche d'une situation sociale confortable.

Un enseignant peut exercer sa fonction avec une simple "Idjaza"(permission) pour une matière d'enseignement.

L'enseignant constitue l'axe principal de l'acte d'enseignement, et son action est très personnelle.

Le travail d'enseignant n'est pas limité par le temps.

catégorie supérieure sont désignés parmi des candidats d'une catégorie supérieure.

L'enseignant est à la recherche avant tout d'un statut, d'un titre et d'une situation sociale.

Un enseignant doit avoir obligatoirement le grade de docteur afin de pouvoir enseigner.

L'administration constitue l'axe principal de l'enseignement et son acte est plutôt administratif.

L'enseignant a des heures de travail obligatoires désignées par l'administration.

La rémunération des enseignants parvient des différentes sources, des dots privées. La somme attribuée est variable et jamais fixe.

L'étudiant n'a aucun statut formel reconnu par l'Etat.

L'Etudiant n'est pas à la recherche d'un diplôme. Il cherche plus un maître qu'une institution.

Le rapport étudiant-enseignant est filial.

La majorité des étudiants reçoivent une bourse.

L'habitat des étudiants est pratiquement à l'intérieur de l'établissement. (Internat).

La rémunération des enseignants est fixée par l'administration pour différentes catégories selon leur temps de travail.

L'Etudiant est celui qui s'est inscrit dans une unité d'enseignement dans le but d'obtenir un diplôme

L'Etudiant est à la recherche d'un diplôme. Il cherche une institution, une université.

Le rapport enseignant-étudiant est autoritaire.

Certains étudiants sous conditions reçoivent la bourse.

La résidence des étudiants est toujours loin de l'université (Externat).



<p>Il n'y a pas de droit de scolarité.</p>	<p>L'Etudiant doit payer un droit de participation aux concours et un droit de scolarité.</p>
<p>Absence de redoublement scolaire.</p>	<p>L'Etudiant a le droit de redoubler.</p>
<p>Les plus défavorisés sont les plus encouragés à poursuivre des études.</p>	<p>Les défavorisés sont les plus découragés à poursuivre les études.</p>

QUATRIEME CHAPITRE

LES FINALITES DES DEUX

SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dès que l'on aborde la question des finalités de l'éducation en général et de l'enseignement en particulier, on pense habituellement aux finalités de valeurs et de normes fixées par les philosophes et les éducateurs. En fait, leur réflexion ne sont pas indépendantes du milieu et de l'époque dans lesquels ils vivent. Les conditions historiques et sociales influencent d'une manière décisive la conception d'une société idéale et ses finalités éducatives.

D'où l'intérêt particulier que nous avons de notre travail.

Parallèlement, il ne s'agira plus de finalités normatives, mais de finalités réelles implicites et explicites que les deux systèmes d'enseignement attribuent et contrôlent. Ces contrôles peuvent être ceux d'une classe sociale ou uniquement une fonction de ces derniers, d'une alliance au sein de laquelle un groupe exerce un rôle prédominant. Les finalités explicites sont généralement énoncés dans les constitutions, les discours officiels, les lois, les textes etc...

D'ailleurs, on peut constater un peu partout leur correspondance. Rares sont les discours officiels, les constitutions qui n'assignent pas à tout acte éducatif

l'épanouissement de l'individu etc... Toutefois, il y a des finalités propres à chaque système politique, même quand elles ne sont pas déclarées par la voie officielle. D'autre part, les finalités sont liées aux conditions historiques et culturelles de la société, ce qui est le cas du système "TALABEGUI".

Pour une analyse plus rigoureuse, nous allons distinguer trois termes souvent confondus dans le langage courant, à savoir : les finalités, les buts et les objectifs.

Par finalité, on entend l'expression la plus générale des buts que se donne une société ; elle est toujours vue à long terme. Les buts s'énoncent pour des horizons moins lointains, ils restent qualitatifs.

Les objectifs, par contre, traduisent les buts en termes précis, généralement chiffrés et datés, pour les différents ordres d'enseignement. La séquence est donc : finalité-but-objectif.

Bien entendu, une seule finalité peut envisager plusieurs buts et un même but plusieurs objectifs. Dans une société donnée la finalité peut rester plus ou moins inchangée, tandis que les objectifs peuvent être modifiés selon la conjoncture.

#### A) LES FINALITES, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME "TALABEGUI"

L'enseignement du système "TALABEGUI" trouve les racines de sa finalité dans les principes même de la

philosophie islamique. Du fait que l'enseignement Talabégui est issu de la Révélation Islamique, qui en constitue sa base, on pourrait dire qu'il puise sa finalité dans l'inter-dépendance de tout ce qui existe, de sorte que l'homme soit conduit, par la contemplation de l'unité du cosmos à l'unité du principe divin et donc à l'unité de la nature qui en est le reflet.

Le système d'enseignement "Talabégui" repose sur des principes d'enseignement islamiques "(qui) sont essentiellement gnostiques, et les formes de la connaissance, même les plus extérieures, gardent un caractère sacré aussi longtemps qu'elles restent fidèles aux principes de la Révélation". (1) Le système "Talabégui" préconise un type idéal d'homme sur lequel se forme un type idéal de société à partir duquel s'édifie son propre comportement éducatif. Il trouve donc ces racines dans les principes mêmes de la philosophie musulmane. "Nous avons créé l'être humain, en lui donnant la plus belle stature". (2)

Ainsi, d'après ce verset :

"Lorsque je l'aurai harmonieusement formé et aurai insufflé en lui de mon souffle de vie...", (3) l'homme sera considéré comme possédant une dimension de nature divine et, c'est à la lumière de cette nature profonde que le Coran envisage l'homme.

(1) S.H. NASR op.cit P.64

(2) Coran sourate LE FIGUIER (at - Tine) XCV, verset 4, cit par Gilbert Durant, science de l'homme et tradition, 1979, P.91.

(3) Coran sourate AL HIJR (XV) verset 29, op.cit, P.317.

"Lis .... car ton Seigneur est le très généreux, qui a instruit l'homme au moyen du calame et lui a enseigné ce qu'il ignorait". (4)

De ce fait "l'homme se trouve le pouvoir de connaître l'univers et d'y régner. Dieu a enseigné à l'homme le secret de la connaissance et du savoir. Or, Dieu lui accorde les capacités d'épanouissement nécessaires pour qu'il établisse une relation de science et de conscience avec l'univers".(5)

Ainsi, l'acte d'enseigner est considéré par les savants musulmans comme une obligation religieuse, spirituelle et ils citent en référence cette parole du prophète.

"A chaque bien que Dieu a accordé aux hommes correspond une forme d'aumône et l'aumône de la connaissance et du savoir est sa propagation." La compréhension du système d'enseignement "Talabégui" dans son essence exige donc celle des principes de l'Islam.

Aujourd'hui, comme jadis, les maîtres du système d'enseignement "Talabégui" posent sur l'enseignement des sciences un regard "sacré". Ils étudient et enseignent selon une articulation à trois dimensions. Tout d'abord la loi, présente au cœur de toute quête, contenue en essence dans le CORAN, élucidée par la Tradition et la jurisprudence et enseignée par les docteurs. Elle couvre

(4) Coran, sourate AL 'AHQAL, XLVI, verset 1 à 5 op.cit, P.622.

(5) M.D.J. BAHONAR. "ENSSAN VA ELM" L'homme et la science, 1981, P.10 (texte en persan)

tous les aspects de la vie sociale et religieuse du croyant". (6)

"Tout comportement éducatif renvoie à une conception de l'homme qui, délibérée ou latente, lui est immanente, l'anime et la régule". (7) La précocité des perspectives théoriques de l'Islam a, du même coup façonné les hommes qui l'incarnent. Le rôle d'avant-garde "intellectuelle" reste donc presque inchangé. C'est le "HAKIM", qui rassemble en lui-même plusieurs, sinon l'ensemble des diverses qualités du sage : l'homme d'étude, le médecin, le guide spirituel etc... En un mot la finalité de l'enseignement dans le système "Talabégui" est d'atteindre une connaissance qui favorise en quelque sorte l'achèvement spirituel et la délivrance de ceux qui en entreprennent l'étude. Ainsi sa finalité ultime est depuis toujours de rattacher le monde corporel à son principe spirituel fondamental, grâce à la connaissance des symboles qui relie les différents ordres du réel.

#### BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME "TALABEGUI"

Il n'y a pas d'organisation ou d'instruction conforme à celle des organismes occidentaux, avec infra-structure et super-structure bien établies.

En effet, comme chaque école est indépendante et jouit d'une autonomie aussi bien financière qu'administrative,

(6) S.H. NASR op.cit P.20

(7) G. AVANZINI Introduction aux sciences de l'éducation, 1976, P.12.

les buts, et les objectifs sont d'une manière généralement définis par le directeur de l'Ecole et particulièrement par l'étudiant et son maître. Dans certains cas les buts et objectifs sont fixés par le "Walqf-Namé", c'est-à-dire par le préambule rédigé par le "constituant" du "Awqâf" de l'Ecole.

De ce fait, il est très difficile, voir impossible, de distinguer dans ce système les limites des buts et des objectifs. Ces deux niveaux s'entremêlent à tout instant. A cela s'ajoute le fait que rien n'est formel et officiel et par conséquent, contrôlable pour une éventuelle vérification de la réalisation des buts et des objectifs proposés par chaque école. Le système "Talabégui" de par son organisation propre ne se soucie pas de suivre les buts et les objectifs structurés, chiffres et datés, et tout se résume dans des buts plus ou moins imprécis, délibérés ou latents.

Nous pouvons dire, d'une façon générale que les buts et objectifs du système Talabégui se réalisent à deux niveaux qui sont d'ailleurs complémentaires l'un envers l'autre et donc inséparables.

"Premièrement, la sauvegarde, la diffusion, l'avancement et le développement des sciences islamiques. Deuxièmement, la guidance et l'enseignement des masses musulmanes. En réalité le système d'enseignement "Talabégui" poursuit ses deux buts principaux pour accomplir les tâches et les "obligations" suivantes : la poursuite de la "culture" islamique dans le sens de son



développement suprême et idéal et, ensuite, la diffusion et ainsi que le perfectionnement des sciences islamiques que la "Umma", communauté musulmane, doit acquérir dans le sens de son développement." (8)

Nous allons à présent analyser les deux buts essentiels du système "Talabégui" et sa portée pratique dans la société. D'abord, la sauvegarde, la diffusion et le perfectionnement des sciences islamiques constituent la vie même du système et représentent l'activité principale explicite et exprimée de ce dernier. Dans ce sens, les buts de l'étudiant et de l'enseignant sont identiques à ceux du système même. La distinction entre les deux groupes apparaît très étroite et confuse. (9)

Ainsi, le système est le formateur des hauts dignitaires religieux, qu'on appelle des "Mudjtahides" (10) ou Muqallad. Ce mot vient de l'infinitif du mot arabe "Taqlid" qui veut dire littéralement "imitation", le fait de suivre. "Le principe de "Taqlid" est fondé sur le fait que l'interprétation, l'exégèse, la justification et l'analogie des questions compliquées de la religion exigent une connaissance profonde en la matière. Or l'acquisition de cette connaissance est matériellement impossible pour la plupart des gens. Seul un petit groupe de spécialistes peut se permettre de consacrer toute sa vie à l'étude religieuse, par conséquent, la solution pratique consiste à

(8) BAKHCHAYCHI - AGHIGHI - op.cit P.39.

(9) Nous avons expliqué ceci plus en détail dans le chapitre concernant les buts des étudiants.

(10) vient du mot arabe DJAHD, c'est-à-dire effort.

suivre les directives que ces connaisseurs, ces "Mudjtahides" transmettent à leurs disciples. Cela s'appelle le "Taqlid". Ce "Taqlid" est valide dans la mesure où il s'agit de suivre le "Mudjtahid" (guide) dans les questions subsidiaires "Furu'" de la religion. Car l'"imitation" d'autrui dans le domaine des principes fondamentaux (11) "Usul" est catégoriquement interdite". (12)

Ainsi y-a-t'il toujours des guides vivants qui dirigent la communauté et chaque croyant est tenu de les connaître d'après cette tradition : "celui qui meurt sans connaître le véritable "imam" (guide) de son époque meurt comme un incroyant". (13) Un tel guide doit réunir les conditions suivantes :

être pieux et savant au plus haut degré ; sa piété doit consister à être sans reproche vis-à-vis des hommes ; sa science être plus profonde que celle d'aucun autre. Répondre sur le champ à toutes les questions d'ordre Islamique. Enseigner si doctement et si facilement qu'il y ait le plus grand nombre de disciples (élèves). De plus, être estimé de tous et préféré à tout autre.

De ce fait le système d'enseignement "Talabégui" forme une catégorie sociale qui jouit de prestige parmi les plus honnêtes et joue un rôle extraordinaire dans la société.

(11) Selon les chi'ites, les principes fondamentaux de la religion sont au nombre de cinq : unicité de Dieu, prophétie de Mohammad, Résurrection, Justice et Imâmat.

(12) M. MOZAFARI op.cit P.P.221 et 222.

(13) Mahommed-Ibn-é-Yagub-é KOLEINI, (Kholassaieiy AZ USUL -al-KAFI) un extrait de USUL-E-KAFI traduit de l'arabe en persan par A.A KHOSRAWI, 1972, P.14.

"Ils sont considérés comme successeurs des "Imams" eux-mêmes successeurs légitimes du Prophète." (14) Un aspect, peut-être, le plus explicite de buts du système "Talabégui" est l'enseignement religieux, diffusé par les différents canaux du système. "La diffusion et l'enseignement religieux constituent un des buts essentiels du système "Talabégui". Les centres d'enseignement "Talabégui" ont la responsabilité et l'"obligation" d'introduire ce but dans leur programme." (15) Selon l'objectif de l'étudiant et de l'école "certains étudiants sont dirigés dans des spécialités pour devenir par exemple de grands orateurs afin d'accomplir cette tâche. Cette action est appelé "WAZE" et la personne exerçant l'action "WA'YIZ"." (16)

#### B) FINALITES, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

Les changements politiques s'accompagnent en général de changements économiques et sociaux. Les changements subis par l'Iran depuis la révolution constitutionnelle de 1906 ont pris une telle importance que le système d'enseignement iranien a été amené à satisfaire les aspirations sociales provoquées par le contact politique, économique et idéologique de l'occident.

Surtout sous l'influence économique et politique des Etats-Unis en Iran, l'éducation nationale, et l'enseignement supérieur plus particulièrement, marche sous

(14) M. MOZAFARI op.cit P.222

(15) S.A KHAMENEIY, op.cit P.119.

(16) M. ZAVABETI, op.cit P.168.

l'influence philosophique et politique des Américains en se rangeant aux côtés des plans septennaux de ce dernier, plans préparés et exécutés sous la direction des experts américains. Et cela au détriment de la philosophie éducative française régnant auparavant.

Le rapport américain sur le développement de l'Iran en 1949 consacre, une partie de ses études au système éducatif de l'Iran, et après en avoir exposé les déficiences, avance une série de recommandations qui doivent être réalisées dans le cadre du plan et sous sa direction.

"Le rapport américain relatif au système de l'éducation qui devait répondre, avant tout, "aux besoins du moment" et fournir notamment une main d'oeuvre habile pour la réalisation du plan septennal, se propose comme objectifs les points suivants :

1) Déterminer un but éducatif idéal qui pourrait contribuer au progrès ultime de la nation et au relèvement du niveau de vie du peuple.

2) Recommander une série de projets spécifiques qui doivent favoriser directement l'accomplissement du plan septennal.

3) Suggérer une série de priorités pour appliquer ces projets spécifiques de l'éducation." (17)

(17) Overseas consultants INC. New York : Rapport on seven years development plan for the organisation of the imperial government of Iran. Tome II (Education) New-york 1949 cité par KARDAN. M.A Organisation scolaire en Iran, op.cit P.P 147,148.

D'ores et déjà, dans la première planification de l'enseignement en Iran, les finalités sont purement basées sur l'économie. Les rapporteurs sont arrivés à cette conclusion que "la philosophie de base de l'éducation ne répond plus aux exigences de la vie moderne en Iran et doit être remplacée par une nouvelle conception qui, selon eux, est la seule solution à tous les problèmes actuels de l'éducation." (18)

Ainsi, le système d'éducation iranien ne répondrait plus à l'évolution perpétuelle du monde, aux possibilités et aux besoins du temps, l'Iran a besoin d'une nouvelle conception de l'éducation." Le but de cette éducation doit être, selon le rapport, la formation de leaders éduqués et responsables ; le développement d'une recherche libre et originale et la préparation d'un nombre de plus en plus grand de citoyens habiles, bien informés et pleins de confiance en eux-mêmes. Il doit pourvoir en un équipement éducatif pour lequel il peut mettre en oeuvre toutes les capacités de la grande masse et orienter intelligemment les esprits." (19)

Désormais, une telle finalité doit être, selon les planificateurs de l'éducation Iranienne, inspirée bien entendu du système scolaire d'un pays, qui a fait preuve du plus grand "rendement" qualitatif et quantitatif, c'est-à-dire, la philosophie du système scolaire qui se trouve à la base de l'éducation des Etats-Unis. "L'Iran semble avoir

---

(18) M.A KARDAN op.cit P.148.

(19) Idem

besoin de la philosophie éducative développée dans le monde démocratique occidental, sur laquelle sont largement basées les réalisations sociales et économiques des nations telles que les Etats-Unis." (20)

Voici la philosophie qui sous-tendait la finalité du système d'éducation et l'enseignement public en Iran. Une philosophie qui d'ailleurs était la base de toutes les réformes prétendues dans les différents plans d'enseignement.

## 2) BUTS ET OBJECTIFS

L'étude des différents textes de loi (21) concernant la création de toutes les universités, particulièrement celle de Téhéran, nous permet de constater les buts et objectifs suivants :

- Réalisation de recherches scientifiques et techniques au niveau le plus élevé. Il est bon de noter que les universités iraniennes n'ont jamais eu l'occasion de réaliser ce projet.

- Formation d'une main d'oeuvre adéquate et qualifiée pour les besoins des différentes activités économiques et industrielles du pays, selon les différents branches d'activités.

Les activités d'enseignement supérieur ont réellement débuté en 1934 dans 25 branches d'études dans la seule

---

(20) Ibid

(21) voir en annexe

université de Téhéran. A cette époque, il n'y avait aucun problème d'emploi ni de débouchés pour les étudiants. Aussi, les branches nouvelles ont-elles été créées au fur et à mesure, sans aucun souci de planification sérieuse à court et à long terme. Jusqu'en 1958 l'enseignement supérieur iranien n'a guère vu de travaux de recherches concernant l'estimation de la main-d'oeuvre d'un niveau supérieur nécessaire. Le premier rapport de recherche concernant la main d'oeuvre a été effectué et publié en 1958 par l'organisation du plan et budget en collaboration avec le Ministère du travail. Ce rapport pouvait alors être profitable à l'organisation du plan et au Ministère du travail, mais du point de vue de la planification de l'enseignement, il n'a pas été jugé apte à apporter une véritable innovation.

En 1961 l'organisation du plan et du budget a préparé un rapport sur "la main-d'oeuvre dans le 3ème plan (1962-68)" où étaient comparées l'offre et la demande de main-d'oeuvre en Iran durant cette période. Comme l'objectif est basé sur la main-d'oeuvre, ce rapport pour la première fois attire l'attention sur le déficit de main-d'oeuvre spécialisée dans certaines branches d'étude. Ce déficit est de 39.775 personnes pour les sciences sociales, 8.700 pour les sciences médicales, 3.905 pour ingénierie, 1.330 pour les communications et les télécommunications, soit un total de 53.710 personnes. Le problème de la formation de la main-d'oeuvre par l'enseignement supérieur du troisième

plan a été l'objet de la conférence de Râmsaren 1968 dont nous citons une partie de la déclaration finale :

"...En exécution de ces principes il est nécessaire de prévoir exactement les besoins de la société et établir, compte tenu des possibilités du pays, des convergences entre les politiques de l'éducation nationale et la main-d'oeuvre..."

Un an plus tard, pendant la deuxième conférence de Râmsar (1969) les responsables de la main-d'oeuvre déclarèrent :

"Les recteurs des Universités déterminent un "numerus clausus" dans chaque branche d'étude pour les années à venir. Son évolution devra s'effectuer dans le cadre des plans approuvés ou décidés par le gouvernement et en relation avec l'avis du Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Sciences. L'augmentation du nombre des étudiants doit intervenir dans les domaines où elle est nécessaire, compte-tenu des possibilités du pays et des ressources financières disponibles".

Dans ces deux déclarations apparaissent des ambiguïtés flagrantes. La première insiste sur la planification de l'enseignement en fonction des besoins en main d'oeuvre, alors que la deuxième conférence insiste davantage sur la détermination d'un "numerus clausus" par les recteurs et non par des responsables de la planification de la main d'oeuvre du pays. D'ailleurs dans la deuxième conférence les besoins en main d'oeuvre, contrairement, à l'année précédente, n'ont pas été évoqués d'une manière précise.



Le succès de la planification de l'enseignement dans les différents plans de développement est toujours considéré sous l'angle de l'augmentation du nombre des étudiants. Et cela sans assigner le développement de la recherche et la formation dans les branches dont le pays a besoin. Dans le chapitre concernant l'enseignement supérieur, du quatrième plan on lit. "...on va augmenter le nombre d'étudiants afin d'éviter qu'ils ne s'exilent à l'étranger, sauf dans les branches où cela est impossible. On va améliorer les conditions des études universitaires, ouvrir le champ des études dans les domaines nécessaires, profiter au maximum de la capacité des universités actuelles. A la fin de la période du troisième plan l'accroissement du nombre d'étudiants était d'environ 37.500. (22)

L'objectif du quatrième plan était de le porter à 60000, soit une augmentation de 60 % en 5 ans. Environ 55 % des effectifs doivent être répartis dans des branches scientifiques et techniques et 45 % dans les autres branches. La proportion de chaque branche d'étude est indiquée dans le tableau suivant (Cf. Fig. N°50 et 51)

En effet, un des objectifs du quatrième plan de développement était d'orienter près de 55 % des étudiants vers les branches scientifiques et techniques, et 45 % vers les autres branches d'études. Selon le rapport de l'organisation impériale d'inspection de l'enseignement

(22) A l'exception des établissements rattachés aux différents Ministères qui constituaient 25 % de ce chiffre.

(FIG. N° 50-TABLEAU)

Prévision du nombre d'étudiants à la fin de  
la période du 4ème plan de développement (1969-73)

A) Sciences et techniques	Effectifs prévus pour 1972	% partiel	% total
Etudes vétérinaires	500	1,5	55
Agriculture	2 550	7,7	
Sciences	5 550	16,7	
Ingénieurs et architecture	8 900	26,5	
Médecine	10 600	37,5	
Etude dentaire	1 150	3,5	
Pharmacie	1 100	3,3	
Enseignement technique	2 700	8,3	
Total partiel	33 000	100	
B) Littératures et sociales			45
Littérature et sciences pédagogiques	10 600	39,3	
Droit et scs sociales	5 600	20,6	
Economie et scs de l'admi- nistration et du commerce	9 500	35,2	
Théologie	1 300	4,9	
Total partiel	27 000	100	
Total général	60 000	100	

Source : Rapport du 4ème plan de développement  
année 1969-72, page 245.

(FIG. N° 51-TABLEAU)

Le tableau ci-dessous donne le nombre et le pourcentage des effectifs prévus à la fin du quatrième plan de développement et ceux réellement atteints.

Branches d'études	prévision pour 69-73		réalisation pour 1972-73	
	Effectifs.	%	Effectifs.	%
TOTAL	60 000	100	115 311	100
Sciences médicales	12 850	21,5	11 339	9,8
Droit	1 100	1,9	2 281	2
Sciences sociales	14 000	23	25 623	22,2
Sciences humaines (lettres)	10 300	17,2	25 642	22,2
Sciences de l'éducation	1 600	2,7	2 945	2,5
Sciences exactes (Math et naturelles)	5 500	9,2	18 928	14,5
Agriculture	3 050	5,2	4 722	4,1
Sciences de l'ingénieur	11 200	18,6	20 612	17,9
Beaux-Arts	400	0,7	3 219	2,8

Source : Tyeb S. M. Taghi - Evolution de l'expansion de l'enseignement supérieur en Iran O.I.I.E.S.R.S, 1074, P.P 135-136.

supérieur et de la recherche, on constate à la fin du plan un écart de 7 %, c'est-à-dire que seulement 48 % d'étudiants fréquentent les branches "scientifiques" et techniques contre 52 % pour les autres branches. Une comparaison des pourcentages du nombre d'étudiants entre les deux groupes de branches d'études tout au long des années successives du plan nous montre à quel point les objectifs n'ont pas été atteints.

Le tableau et la visualisation ci-après nous montrent également le fossé, entre la demande prévue en main-d'oeuvre qualifiée et la production réelle pendant le quatrième plan. La production totale de diplômés a été de 82.000, c'est-à-dire 25.000 de plus que les prévisions qui s'élevaient à 57.000. (voir tableau 3)

La planification du cinquième plan a été réalisée avec la collaboration d'un comité composé d'experts de l'organisation du plan et du budget et d'un groupe de l'institut de recherche et de planification des sciences et de l'enseignement. Ils ont donc prévu les effectifs d'étudiants pour les diverses années du plan (1972-1978).

En effet, dans le Vème plan il était prévu que le nombre des étudiants passerait de 108.000 à la fin du IVème plan à 190.000 à la fin du Vème plan, avec une augmentation absolue de 82.000 et une augmentation en pourcentage de l'ordre de 76 %.

La mission de l'enseignement supérieur était claire : former les cadres intellectuels du pouvoir et de la nation. Une société comme celle de l'Iran ne pouvait devenir

"moderne" sans qu'interviennent entre les entrepreneurs du capitalisme naissant et les ouvriers, des catégories de plus en plus diplômées formées par l'enseignement supérieur et chargées des tâches d'information et de production.

De la même façon, le nouvel appareil administratif de l'Etat, mis en place par les occidentaux, (23) réclamait des corps de plus en plus nombreux et qualifiés de fonctionnaires professionnels.

Or, qu'il s'agisse d'enseignement supérieur public ou privé, un même et unique processus était à l'oeuvre : La "compétence" intellectuelle et scientifique devait exercer dans le cadre d'institutions organisées, précises et standardisés. Il fallait un diplôme ; autrement dit, l'Etat instituait une correspondance entre niveau de responsabilité et niveau de formation.

De tous les différents chapitres de cette partie, il ressort de l'étude comparative que chaque système est caractérisé par des finalités formelles et informelles, latentes ou explicites, à la base de différents éléments du système scolaire. En effet, dans un tel système d'enseignement la structure, les branches d'études, et le contenu ne peuvent être étrangers aux finalités envisagées.

L'étude comparative des deux systèmes aide à comprendre ce qui différencie l'un par rapport à l'autre, et montre l'influence de différents phénomènes sociaux, politiques, religieux ... sur les deux modes d'instruction et d'éducation.

---

(23) voir la première partie du chapitre.

(FIG. N°52-TABLEAU)

Comparaison entre l'offre et la demande  
de Main-d'oeuvre de niveau universitaire  
durant la période du 4ème plan de développement.

Branches d'études	Demande prévue	%	Offre produite	%	Différence
TOTAL	56 420	100	81 952	100	+ 25 532
Médecine	9 666	17,1	8 552	10,4	- 1 114
Droit	727	1,3	1 606	2,0	+ 879
Scs sociales	8 570	15,2	16 056	19,6	+ 7 486
Scs humaines lettres	1 419	2,5	20 624	25,2	+ 19 205
Scs Education	600	1,0	2 559	3,1	+ 1 959
Scs naturel et math	3 852	6,9	11 597	14,1	+ 7 745
Agriculture	8 474	15,0	3 841	4,7	- 4 633
Ingénierie	22 535	40	14 828	18,1	- 7 707
Beaux-Arts	577	1,0	2 289	2,8	+ 1 712

Source : Tayeb S. M. Taghi op.cit P.140

c) Tableau comparatif des caractéristiques essentielles de l'organisation administrative du système d'enseignement "TALABEGUI" et du système d'enseignement UNIVERSITAIRE.

LES FINALITES DU SYSTEME "TALABEGUI"	LES FINALITES DU SYSTEME UNIVERSITAIRE
<p>La racine de sa finalité se trouve dans la philosophie Islamique issue de la révélation, traditionnelle en Iran depuis 12 siècles</p>	<p>Elle est influencée et imprégnée par la philosophie de l'éducation occidentale, particulièrement américaine, donc étrangère mais dominante.</p>
<p>Ce principe éducatif est gnostique, fidèle aux principes de la Révélation Islamique.</p>	<p>Les finalités ont été définies par les experts américains à l'image de la philosophie américaine de l'éducation.</p>
<p>La finalité philosophique est d'atteindre à une connaissance favorisant l'achèvement spirituel et l'épanouissement de ceux qui en entreprennent l'étude.</p>	<p>La finalité de cette philosophie de l'éducation doit être la formation des leaders éduqués et responsables et la formation du plus grand nombre de citoyens habiles.</p>

La finalité intime est d'attacher le monde "corporel" à son principe spirituel fondamental.

Elle est basée sur l'idéologie et la spiritualité et s'oriente vers eux.

L'homme constitue l'objet principal.

Elle est fondée sur la morale humaine.

Elle est "idéaliste" et justifie l'homme dans l'ordre cosmique.

Les objectifs sont déterminés par chaque école ; absence des objectifs datés et chiffrés.

La finalité profonde est la rentabilité économique et sociale à l'image de U.S.A.

Elle est basée sur la technologie et va vers elle.

La société capitaliste est l'objet principal.

Elle est basée sur l'efficacité économique.

Elle est "réaliste" et justifie l'homme dans l'ordre technologique, économique.

Les objectifs et les buts sont mesurables :  
- réalisation de recherche scientifique et technique  
- formation d'une main-d'oeuvre adéquate et qualifiée.



Absence de coordination nationale entre les différents centres. Absence de convergence d'une politique nationale formelle.

D'une façon générale les buts et les objectifs se réalisent à deux niveaux :

- 1) la sauvegarde, la diffusion, le développement des sciences Islamiques.
- 2) La guidance et l'enseignement des masses musulmanes.

Absence de planification à cours et à long terme car on ne se soucie pas de la productivité/efficacité.

"Convergence et coordination entre la politique de l'Education Nationale et la formation de main-d'oeuvre.

Les objectifs et les buts principaux sont la compétence intellectuelle et scientifique s'exerçant dans le cadre d'institution organisée et standardisée. l'Etat institue une correspondance entre le niveau des responsabilités et le niveau de formation.

Dans le 4ème plan de développement, l'objectif n'est plus la formation de main-d'oeuvre, mais de contrôler le nombre d'étudiants.

T R O I S I E M E   P A R T I E

P E R S P E C T I V E   D E   L ' E N S E I G N E M E N T   S U P E R I E U R   P O U R   L ' I R A N

## I N T R O D U C T I O N

Cette dernière partie tentera de situer un choix, au titre d'indicateurs d'avenir, dans la perspective de notre conception de l'enseignement supérieur pour l'Iran. Elle essayera de fournir l'éclairage nécessaire aux choix des priorités pour l'enseignement supérieur et pour la société.

En effet, toute étude sur celui-ci et son avenir ne peut s'envisager qu'en tenant compte de la nature même de cette institution, sa fonction, sa gestion, ses rapports avec la société et les politiques de formation, en un mot, percevoir le sens de cette institution et le rôle qu'elle est appelée à jouer dans la société.

C'est pourquoi, nous rappelons d'abord quelques traits caractéristiques des deux systèmes d'enseignement supérieur en Iran. Ensuite, nous essayerons de mettre l'accent sur ce qui semble primordial dans les missions fondamentales de l'enseignement supérieur et dans les fonctions sociales qui leur donnent sens et portée et qui, en définitive, fondent la légitimité de cet enseignement dans la société.

Afin qu'une perspective de l'enseignement supérieur soit féconde, il faut que le système qui s'y rattache réponde à deux catégories d'exigences :

- 1) - Une exigence relevant de la pratique scientifique.

2) - Les exigences découlant de la société dont l'enseignement est partie intégrante.

Pourtant, nos ambitions restent réduites ; nous ne prétendons pas proposer un modèle de système d'enseignement supérieur mais, plus simplement, une vision de cet enseignement à travers quelques traits fondamentaux de cette institution. Le terme de vision, en fait, évoque, ici, l'idée (image) qui inspire l'Enseignement supérieur et est la source de son dynamisme dans toutes les formes que son activité est susceptible de prendre.

Il ne s'agit pas d'une pure vue de l'esprit, mais d'une tradition enracinée dans un passé, qui devrait s'ouvrir sur l'avenir en maîtrisant son héritage, pour déboucher sur des projets précis. Or cette tradition, bien que nourrie d'un passé riche et florissant est défiée par l'extrême mobilité des temps présents.

En situant le débat à ce niveau, notre travail ne se perdra pas dans une multiplicité de détails ni dans la particularité des cas, des situations et des rôles de l'enseignement supérieur mais, il mettra en relief le sens de cette institution, dont les fonctions critiques, créatrices et sociales devraient demeurer intenses dans la diversité de ses actions et dans la création de relations nouvelles avec la société. Il semble opportun de mettre en lumière ces propriétés constitutives de l'enseignement supérieur iranien au moment où l'on fait le point sur son avenir.

La dernière partie de ce travail comprend donc trois chapitres qui se répondent et s'interpénètrent. La première rappelle les traits caractéristiques des deux systèmes d'enseignement en Iran. A cet égard, il récapitule également les thèmes majeurs des parties précédentes, et constitue en quelque sorte notre conclusion sur l'étude des deux systèmes d'enseignement, universitaire et "Talabégui", et nous libère pour les chapitres qui suivront.

La deuxième expose notre conception de l'enseignement supérieur destinée à dégager le sens de ses missions et de ses fonctions.

La troisième en présente une lecture face à la pression des "besoins" et des "exigences", qui interfèrent avec ses missions.

En guise de conclusion, nous présentons un thème majeur concernant l'enseignement à savoir : la recherche en Education, dont la nécessité s'affirme de plus en plus dans un pays comme l'Iran.

En effet, il s'agit de donner un cadre de référence si restreint soit-il qui permettrait de cerner les critères, ou tout au moins de mettre en lumière des points de repère pour une réflexion sur la perspective d'avenir de l'enseignement supérieur iranien.

PREMIER CHAPITRE

LES CARACTERISTIQUES  
DES DEUX SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT

### A) Le système "Talabégui"

L'analyse de l'enseignement "Talabégui" de la partie précédente permet d'en situer quelques caractéristiques avant d'aborder la perspective générale d'une vision de l'enseignement supérieur en Iran. Le système "Talabégui" possède une remarquable indépendance financière par rapport à toute institution étatique et gouvernementale. Son budget provient des dons privés religieux et permet une totale autonomie fonctionnelle.

En effet, toutes les instances chi'ites depuis leur apparition jusqu'à nos jours, sont autonomes par rapport à l'Etat, quelle que soit leur nature. Chaque Ecole supérieure, dans ce système, gère et choisit son propre mode de budget d'après ses taux de revenus, et souvent sous la direction d'un grand "Mudjtahid".

"La gestion de ce budget dépend de l'avis personnel de celui qui reçoit des "dons" et du bon usage des moyens déployés ainsi que du pouvoir d'exécution de ce dernier." (1)

Il n'existe donc aucun contrôle administratif et le budget ne possède pas de statut juridique. Le financement

(1) M. MOTAHARI et al ("BAHSSI dar baréay Mardjaeiyatt va rohaniyat") - Dialogue relative à "Mardjaeiyat" et des religieux, 1962, P.181 (texte en persan).

et le budget sont simples et basés sur la confiance réciproque. L'absence d'organisme de contrôle et de répartition budgétaire reste un grand défaut du système.

En réalité, ce manque de gestion budgétaire planifiée et coordonnée cause beaucoup de préjudices et provoque du gaspillage. Aussi, un organisme planifiant et coordonnant les différentes ressources paraît opportun, voir même nécessaire.

"La création d'une caisse commune, avec une comptabilité centrale et des bilans régulièrement établis s'avère comme une réforme indispensable (2)".

Le système "Talabégui" a une organisation administrative simple et décentralisée : les différentes Ecoles ont une grande liberté de programmation dans le cadre de la sphère globale qui leur est attribuée par les donateurs. Aucun contrôle n'est exercé même pas à l'intérieur du système ; aucune supervision systématique de type évaluation de qualité, de "productivité", ou de performance n'existe à l'égard des activités scolaires.

Par ailleurs, la préoccupation essentielle de l'organisation administrative et budgétaire est la continuité. La structure administrative est constituée par les trois groupes sociaux : étudiants, enseignants, et gérant (représentant de "Mardja" ou "Modjtahid") sous la direction duquel se trouve l'établissement. Bien que les différents gestionnaires soient bien distincts, aucun règlement formel ne définit les limites des fonctions de chaque groupe. Les

---

(2) Idem



différents acteurs de l'organisation administrative font fonctionner le système par un consensus collectif informel.

Les gestionnaires ne sont ni nommés, ni élus, ni destitués : il y a consensus spontané par suite des vertus et de la bonne réputation des personnes. Chaque centre d'enseignement est aussi indépendant dans son fonctionnement interne caractérisé par l'absence de bureaucrate ; le système fonctionne avec une administration rudimentaire et non organique. De ce fait, il n'y a pas un pouvoir administratif centralisé et hiérarchique.

L'organisation structurelle est fondée sur la base d'un enseignement "religieux", aux trois niveaux des structures de formation et d'étude. Pratiquement, tous les étudiants suivent le même parcours pour arriver au cycle suivant. Il n'y a pas d'organisation permettant d'économiser le temps d'étude, ou de contrôler les connaissances. De ce fait aucune limite formelle conventionnelle ou légale ne s'applique à la durée des études. L'étudiant seul décide de la durée de ses cycles d'études et des programmes à suivre ; aussi, le concept d'année "scolaire" n'a pas de sens dans ce système.

On y entre simplement et sans contrainte ; pas d'examen préalable obligatoire. Les cours pour les étudiants n'ont pas un aspect formel. Les branches d'étude y sont limitées aux sciences islamiques et aux lettres.

L'entrée n'y est pas contrôlée et, pour beaucoup d'écoles, il y a absence totale de réglementation. L'inconvénient est que des individus mal-intentionnés s'y

introduisent en abusant du prestige et des signes vestimentaires du système pour arriver à leurs fins.

L'avantage du système est la liberté pédagogique, avec l'absence de toute réglementation intérieure dans l'acte d'apprentissage. De ce fait, certains "étudiants peuvent passer d'un niveau à l'autre, d'une matière à l'autre sans avoir acquis les connaissances et les compétences nécessaires. Arrivés à un niveau plus élevé, cette connaissance manquée leur font défaut, et engendrent un sentiment de découragement qui les contraint à l'abandon. Un nouvel organisme chargé d'évaluer les connaissances des étudiants apparaît donc fort nécessaire aussi bien pour le système que pour l'étudiant (3)", et éviterait le gaspillage de temps et d'argent.

Dans l'enseignement "Talabégui" un individu prend ses fonctions d'enseignant à partir du moment où il a des étudiants. Il est libre de sa fonction et n'a aucune contrainte dans son action. En même temps, il ne possède pas un statut formel, pas de nomination ni destitution officielles ; seul le nombre d'étudiants et sa bonne réputation scientifique déterminent son importance. L'absence d'organisme de contrôle des enseignants fait de l'étudiant la seule personne apte à juger la compétence des enseignants. Un tel procédé est efficace et bénéfique au niveau de la qualité des relations pédagogiques ; mais, il peut être source de préjudice lorsque l'intention de

(3) A. SAFI le Système "Talabégui", le bureau de recherche et de planification du Ministère d'éducation national. Pub No 23, 1980, P.14 (texte en persan).

l'étudiant est autre que la qualité des cours et l'efficacité du maître.

L'enseignant est avant tout à la "recherche" d'étudiants plutôt que d'une situation sociale convenable et confortable. La rémunération des enseignants provient de différentes sources. Les traitements attribués dépendent des ressources de son école et peuvent varier d'un mois sur l'autre, car il n'y a aucun règlement formel.

L'Etudiant qui entre dans ce système n'est pas à la recherche d'un diplôme ou d'un prestige socio-économique. Il cherche plus un maître qu'une institution. Etudiant et enseignant "Talabégui" sont vêtus d'un habit spécifique qui jouit d'un grand prestige auprès de la population. Il s'agit d'une longue tunique, d'une seule pièce, descendant jusqu'aux pieds que l'on recouvre d'un manteau ('aba) aux épaules tombantes et aux manches longues. La tête est recouverte d'un turban blanc ou noir pour les descendants du Prophète. Enfin les pieds sont souvent chaussés de sandales simples et légères.

Des bourses sont attribuées à la majorité des étudiants, tandis que le redoublement et l'échec scolaire sont étrangers au système. L'enseignement "Talabégui" est basé sur l'enseignement religieux islamique. Il puise sa finalité dans la philosophie islamique chi'ite, elle-même issue de la théologie (kalam) qui justifie le rattachement du monde matériel à son principe spirituel fondamental.

Dans ce système, les "objectifs" pédagogiques sont déterminés par chaque école, et ne représentent aucun

aspect formel et figé ni dans le temps, ni dans l'espace. Ils ne sont écrits nulle part, sinon, dans l'application à la lettre de la recommandation générale (vaqf nammé) du donateur, si l'école appartient à la fondation pieuse (Awqaf). De ce fait, il y a absence de coordination sur le plan national d'une manière organique entre les différentes écoles ; cette absence de planification constitue le problème majeur de ce système, et lui porte beaucoup de préjudice.

Nous pouvons dire d'une façon générale que les buts et les objectifs de ce système se réalisent à deux niveaux d'une manière complètement informelle :

1) la sauvegarde, la diffusion, le développement des sciences islamiques

2) la guidance et l'enseignement des masses musulmanes

Un système d'enseignement ne peut fonctionner efficacement sans finalités précises et formelles, à partir desquelles les buts et les objectifs, à court ou à long terme doivent être construits. Un système d'enseignement qui se soucie de son efficacité et de sa productivité scientifique exige une planification complète et élaborée; le reproche le plus flagrant que l'on puisse adresser à ce système est sa stagnation "institutionnelle" et pédagogique depuis plusieurs décennies, et ce malgré l'évolution technologique, scientifique et pédagogique du monde actuel. (4)

---

(4) nous décrivons la nécessité de recherche en éducation de ce travail.

## B) Les caractéristiques du système Universitaire

Le système universitaire a déjà été étudié d'une manière plus détaillée aux chapitres de la 2ème partie ; nous en rappelons ici simplement les caractéristiques spécifiques les plus importantes.

Le mode de financement du système universitaire provient de sources multiples : d'une part de l'Etat et de différents organismes et entreprises, d'autre part du droit de scolarité, revenus non négligeables, surtout pour les universités privées. Dans le financement de toutes les universités, la part de l'Etat constitue la principale ressource financière.

Le traitement du budget est complexe et subit des contrôles multiples de la part de divers centres de décision. Le budget de chaque université est traité, en premier lieu, par le département chargé de la programmation et de la préparation du budget, qui se conforme à la politique de l'Etat. Au terme d'une longue chaîne, c'est finalement, l'office chargé de la planification et du budget du pays qui a le dernier mot.

Le budget de l'enseignement supérieur universitaire est réparti entre les différents établissements d'une manière inégale. Ainsi en 1968 "l'université de Tabriz en reçoit 10 %, celle de Isphahan 5 %, alors que le nombre d'étudiants de Tabriz est à peine supérieur à celui d'Isphahan (3 556 contre 3 388 en 1968-69)

L'université de Ahwaz a 1 053 étudiants, soit trois fois moins que celle d'Isphahan ; elle a pourtant la même part des ressources. L'université de Shiraz avec 2 297 étudiants correspondant à 60 % des étudiants d'Isphahan et à 5 % du nombre total d'étudiants iraniens, reçoit 15 % du budget général, soit trois fois plus qu'Isphahan (5)".

Depuis les années 1969-70 on observe en Iran une grande expansion de l'investissement privé dans l'enseignement supérieur. Des établissements privés ont été fondés à des fins lucratives au détriment de la qualité de l'enseignement.

En moyenne, en 1971, les dépenses courantes étaient ainsi réparties dans l'enseignement universitaire :

- 75 % pour l'enseignement
- 8 % pour la recherche
- 5 % pour la formation (des cadres spécialisés)
- 12 % pour l'administration générale (6)".

L'enseignement universitaire, est sous la responsabilité d'un ministre. Son organisation administrative est centralisée et basée sur une hiérarchie forte. Le supérieur hiérarchique a le pouvoir d'organisation et d'approbation.

La structure administrative est constituée d'un Ministère de l'enseignement supérieur, des sous-secrétaires, ainsi que des différents départements et directions. Les fonctions sont réglementées et délimitées.

(5) S.G ATABAK Le processus de production et de reproduction de la force de travail dans les pays sous-développés dans le cadre de la division internationale de travail - cas de l'Iran, juin 1978 - P.332

(6) Idem P.332

Les établissements ont une autonomie restreinte dans leur fonctionnement administratif. Il en est de même pour chaque faculté. Les responsables des différents niveaux administratifs sont désignés par voie administrative et hiérarchique pour une durée déterminée. Ils sont nommés par la haute autorité sur proposition de la section concernée.

Par ailleurs, l'administration de l'enseignement universitaire iranien se caractérise principalement par des organisations internes et externes lourdes et souvent concurrentes. Les principaux intervenants sont le Ministère de l'enseignement supérieur, le conseil central des universités, le conseil national de la recherche scientifique, l'organisation des affaires étudiantes, l'organisation de l'évaluation de l'enseignement, les conférences d'évaluation" de la réforme éducative de Ramsar, le conseil national de l'éducation, l'Institut de recherche et de la planification, l'organisation "impérial" de l'inspection de l'enseignement et de la recherche, l'office de la planification du pays et enfin les différents organes de l'université.

Ces appareils administratifs sont chargés de la planification et de la gestion de l'enseignement supérieur "universitaire" dans une atmosphère de contradiction plutôt que de coordination. Le système est fortement centralisé, de sorte que les différentes institutions n'ont pas une assez grande marge de manoeuvre pour établir leur programmation dans le cadre de l'enveloppe globale qui leur est attribuée.

Les centres de contrôle sont multiples aussi bien dans l'organisation interne qu'externe. Cette multiplicité des organes résulte de l'inefficacité, du mauvais fonctionnement et de l'absence de coordination adéquate entre les différents centres de décision. Le Ministère de l'enseignement supérieur ne possède pas de système complet d'informations sur la gestion des établissements d'enseignement.

Quant aux nominations, le gouvernement conserve le pouvoir de décision, et le rôle des universitaires se borne à celui de témoin.

"Sur le plan pratique, on peut dire que le pouvoir de décision, tout au moins dans les secteurs-clés,... appartient en fait au Roi. C'est lui qui donne des directives aux ministres, aux préfets, aux responsables de l'organisation du plan et du budget et de la Banque centrale, et à l'Etat-major des Armées. D'ailleurs, les Ministres, et les responsables supérieurs du gouvernement et de l'administration ne se soucient pas, outre mesure, des jugements populaires et même de la censure parlementaire, d'ailleurs, bien rare. Se soumettre à la volonté Impériale,... suivre sa pensée... sont quelques références quotidiennes de toutes décisions ministérielles et administratives importantes". (7)

La structure de l'enseignement universitaire est fondée d'une manière générale, sur une base de productivité et d'esprit capitaliste d'entreprise, pour fournir les

(7) M. MOZAFARI op.cit P.98



différents agents aux différents secteurs économiques. Les niveaux d'études sont à l'image de ceux des universités occidentales. Il existe donc quatre niveaux d'études comme suit : D.E.U.G (post-secondaire) - Licence - Maîtrise - Doctorat. La durée d'étude pour chaque niveau est fixée par le Ministère.

L'entrée dans l'enseignement supérieur -universitaire- est sanctionnée par un concours national réservé obligatoirement aux personnes munies du baccalauréat. De même, l'étudiant est sanctionné par un concours pour accéder au niveau supérieur, excepté les licences de certaines branches et la médecine dans lesquelles l'étudiant, une fois admis sur concours d'entrée ne subit plus d'examen de passage.

Le niveau de doctorat, à l'exception de la Médecine, est très peu fréquenté, étant donné que dans la plupart des branches le doctorat n'existe pas en tant que niveau d'études.

Dans le système universitaire l'année scolaire est divisée en deux semestres et comporte des examens et des congés. Les examens sont obligatoires et fixés par l'administration. L'étudiant doit passer des unités de valeurs obligatoires pour chaque année universitaire et entre dans une branche scientifique selon la note obtenue. Le choix des filières paraît aléatoire et la capacité prime le choix.

Un des défauts caractérisant la structure du système, universitaire est son inadaptation aux niveaux et aux

branches d'études. "La classification des branches d'étude et leur durée a été reproduite à partir de celle établie par l'UNESCO et les pays occidentaux. Ceci montre le caractère artificiel de ces classifications par rapport aux besoins du pays (8)". Sachant que l'Iran est considéré comme un pays en voie de développement, il existe des paradoxes dans le fonctionnement et la planification de l'enseignement supérieur. Un pays comme l'Iran a davantage "besoin" de techniciens de formation courte et de chercheurs compétents que de licenciés.

"Dans les statistiques suivantes nous constatons le caractère aléatoire des niveaux d'étude dans nos universités. Selon les statistiques (1977-78) les nombres d'étudiants en niveau doctorat s'élevait à 11547 dont 11313 dans les branches médicales et seulement 234 dans les autres branches tandis que le nombre d'étudiants en Maîtrise ne s'élevait qu'à 6340". (9)

L'enseignant universitaire est recruté parmi les personnes remplissant les conditions définies par le Ministère de l'enseignement supérieur. Selon la réglementation concernant les enseignants, ils sont divisés en quatre catégories d'après leurs situations "scientifiques". La fonction de chacun est fixée, par l'administration. De ce fait chaque enseignant pour une rémunération fixée assure des heures de travail obligatoire selon les règlements officiels.

(8) M.R BERENDJI, op.cit P.29.

(9) Idem P.15

Un autre problème majeur de l'enseignement universitaire iranien est le manque d'enseignants qualifiés. En 1974-75 l'effectif des enseignants scientifiques était de 5159 à plein temps pour 135.354 étudiants".

Une personne est définie comme étudiant universitaire lorsqu'elle est inscrite dans une unité d'enseignement supérieur dans le but d'obtenir un diplôme. De ce fait, la "diplomate" caractérise assez bien ce système universitaire. De ce fait l'étudiant est poussé à rechercher un diplôme et une institution, plutôt qu'une science et un savoir-faire.

Chaque étudiant doit payer un droit de participation au concours et un droit d'inscription. Le système universitaire favorise de ce fait les couches les plus aisées. La bourse d'étude est attribuée à certains étudiants dans certaines conditions.(10)

L'enseignement universitaire voit la croissance rapide de ses effectifs dans un laps de temps réduit. Le nombre des étudiants passe de 22.456 en 1963-64 à 160.308 en 1977-78.(11)

Il faut toutefois noter que l'effectif des étudiants iraniens à l'étranger n'est pas inclus dans ces statistiques. En effet, un grand nombre d'étudiants iraniens se trouvent dans différents pays étrangers ; selon le ministère de l'enseignement supérieur s'élevait en 1972

(10) voir les conditions d'obtention de bourse en annexe.

(11) Le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, le bureau de planification et statistique op.cit tome I et II P.5 et 30.

à 2.121. Ce chiffre ne peut être exact, car un grand nombre de gens ayant quitté le pays à titre de "touristes" se fixent à l'étranger pour étudier. Ceux-ci ne sont pas compris dans les statistiques.

Voici le tableau concernant le nombre et le pourcentage des étudiants iraniens à l'étranger en 1972, répartis selon les pays d'accueil principaux. Il est bon de souligner qu'en 1969-70, il y avait parmi les pays de l'est les effectifs suivants :

- Pologne 16
- U.R.S.S. 11
- Yougoslavie 5
- Roumanie 2

et un nombre encore moins important dans d'autres pays.

(FIG. N°54-TABLEAU)

PAYS	NOMBRES	REPARTITION EN %
U.S.A	1.057	49,8
Angleterre	657	31,0
France	84	3,9
Italie	118	5,5
Inde	52	2,4
Autriche	10	0,5
Allemagne - ouest	12	0,6
Canada	20	6,9
Autres	111	5,2
TOTAL	2.121	100,0

source : Ministère de l'enseignement supérieur 1972 cité par ABASSI ROUHLLAH - Le développement et l'éducation dans l'Iran actuel THESE 3<sup>o</sup>C, Paris V, 1980, P.317.

En fait, il est difficile de déterminer le nombre exact d'étudiants iraniens à l'étranger : les estimations varient de 30.000 à 40.000 en 1971.

Le système universitaire iranien a été fondé en 1852 tout d'abord d'après une conception philosophique d'éducation occidentale, puis d'après une conception américaine avec la création de l'université de Téhéran en 1934, dans un rapport de domination aussi bien culturelle que politique. D'ailleurs les concepteurs du système universitaire iranien étaient des experts américains. (12)

La finalité de l'université iranienne au départ était la formation des élites éduquée et responsables, et à un niveau plus bas la formation du plus grand nombre de citoyens aptes à fournir la main-d'oeuvre nécessaire aux nouvelles structures économiques et politiques du pays, pour permettre, la rentabilité économique et sociale à l'image des créateurs du système des Etats-Unis d'Amérique.

La finalité de ce système est donc basée sur la technologie dans le sens économique-capitaliste. D'ailleurs, le rapport entre cette université, la société, et son objet principal est de construire une société capitaliste cliente des Etats-Unis. De ce fait, elle est basée, entre autre, sur l'efficacité économique et humaine et insère l'homme dans un ordre technologique et économique.

Dans les textes officiels, il doit y avoir une coordination et une émulation entre la politique de l'Éducation nationale et les besoins de la main-d'oeuvre. De ce fait, la compétence intellectuelle et scientifique constituent le but à atteindre dans le cadre d'institutions organisées et standardisées. Alors, l'Etat institue une correspondance entre le niveau des responsabilités et le niveau de formation. A partir du moment où le marché intérieur a été saturé et où les étudiants, en sortant de l'université, se sont trouvés sans travail, le contrôle du nombre d'étudiants est devenu un objectif des plans de développement du pays.

Le système universitaire n'a qu'une planification

(12) voir la deuxième partie-chapitre finalité de l'université.

aléatoire. Comme le budget de l'Etat dépendait avant 1979 environ à 90 % de revenus pétroliers, une planification efficace ne pouvait jamais voir le jour. En effet, les variations des cours du pétrole quelquefois très importantes entraînaient des variations budgétaires, rendant incertaine la planification de l'Enseignement supérieur. Dans les moments où une hausse des produits pétroliers se produisait, l'Etat se préoccupait davantage de construire des bâtiments administratifs que d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé.

D'après ce que nous venons de décrire à propos des deux systèmes d'enseignement supérieur de l'Iran, nous avons pu constater ce qui les différencient l'un par rapport à l'autre et l'importance et la place que chaque système occupe dans la société. L'un trouve ses racines et ses raisons d'être dans l'identité culturelle et sa mémoire collective et entretient des relations aussi bien affectives que "religieuses".

L'autre, importé d'ailleurs par des circonstances historiques et sociologiques spécifiques, s'est imposé à une élite et se développe en ignorant les spécificités de la société iranienne - ce qui signifie inadéquation à la situation du pays toujours marqué par les modèles éducatifs américains.

Par son incompatibilité avec les aspirations sociales-économiques et spirituelles, il n'a pas pu s'enraciner et s'adapter. Il s'est donc imposé par la contrainte et dans un climat d'hostilité réciproque. En effet, au cours de son histoire, cette hostilité a pris différentes formes, étant

donné ses pratiques élitistes et son centrage sur lui-même, créant une sorte de mur infranchissable entre ses pratiques et la société.

"Chaque type de peuple a son éducation qui lui est propre et qui peut servir à le définir au même titre que son organisation morale, politique et religieuse". (13)

Le système universitaire iranien a poursuivi la logique du système universitaire des Etats-Unis. Cette poursuite allant de pair avec le système politique et économique est loin d'être bénéfique à la société, surtout lorsqu'on sait qu'elle s'effectue d'une manière contradictoire et selon un rythme heurté et non maîtrisé.

Le système universitaire de type occidental est apparu en Iran au moment où les besoins, surtout militaires, se sont faits sentir. Le développement des sciences technologiques et leur influence en Iran suscita l'acquisition du savoir et de l'enseignement. Ces centres n'avaient aucun point commun, ni dans la méthode d'enseignement, ni dans sa portée avec le système "Talabégui". De ce fait, la plupart des hommes de science des deux pôles s'ignoraient et ne comprenaient pas leur propos respectifs. Après quoi le système universitaire s'est développé, mais d'une façon inadéquate, sans prendre en considération les valeurs humaines, historiques, sociologiques, religieuses et en un mot, culturelles du pays. Implanté non pas pour l'épanouissement des hommes, mais plutôt pour le service d'un système où les hommes ne sont que les maillons d'un appareil bureaucratique au sein

(13) E. DURHEIM op.cit P.98



de l'institution étatique. Et cela sans se préoccuper de la qualité humaine. Si on y recherche la science, ce n'est pas pour la vérité et l'amour de la connaissance pour l'épanouissement des hommes, mais pour obtenir un diplôme afin de jouir des avantages sociaux, économiques qu'il procure sur le moment. Il y a déjà quelques siècles que l'enseignement supérieur est en crise ; une crise qui n'est d'ailleurs pas étrangère à la société et à l'histoire de ce pays. Elle est accompagnée par celle des sciences et une stagnation intellectuelle due à des invasions étrangères, et ce depuis les invasions mongoles (XIII siècle).

Avec l'apparition d'un système universitaire de type occidental-américain s'est créée une sorte de discontinuité entre les différentes activités scientifiques et une discontinuité des sciences et leur enseignement par rapport à la société et sa culture. Cela du fait que toutes ces sciences venues d'ailleurs ont été élaborées et définies en dehors de la sphère des expériences et de la culture vécue de la société et de son histoire. De ce fait, ces sciences et la conception qui les accompagnaient ont été introduites dans l'atmosphère vitale de la société par une agression. L'intégration à la vie sociale et l'enseignement de ces sciences dites "modernes" ont été accompagnés par la conception du monde de la culture dans laquelle ces sciences et leurs applications ont été empruntées.

En effet, ces sciences, leurs applications, leurs enseignements se sont développés et perfectionnés dans une culture autre que la notre. En entrant en contact avec cette nouvelle culture et ses domaines, l'Iran a été

confronté à une discontinuité culturelle et historique établissant, en définitive une relation incertaine avec ces sciences.

Lorsque "au moment où l'université a été séparée (14) de "HAOUZEH" - Ecole "Talabégui", par Réza KHAN (Réza Shah Pahlavie), en vérité, des murs en fer se sont dressés entre les deux et nos malheurs ont commencé." (15)

Pour une synthèse véritablement opérationnelle entre les deux systèmes, des efforts partagés sont nécessaires. En effet, il ne sera possible qu'avec l'exploitation des expériences et des inconvénients de chacun. C'est par là que nous pouvons attendre un optimum de relations constructives : relations d'association et non de suprématie d'un système sur l'autre. La définition des limites et de la responsabilité de chacun pourra être un pas vers l'unité d'action et la résolution de la crise.

"L'université et l'école "Talabégui" pourront s'unir lorsque les deux systèmes rejeteront l'"indépendantisme" et croiront à ce principe que chacun est, isolément élément d'un ensemble et à deux, éléments complémentaires d'un axe unique." (16)

Le système "Talabégui", quatorze fois séculaire, a établi des bases solides dans ces centres d'enseignement. D'autre part, la corrélation indissociable de l'université avec les sciences en occident et ses centres scientifiques lui donne une spécificité évidente. Aujourd'hui,

(14) dès la fondation de l'université de Téhéran 1934

(15) H.A. MONTAZARRI - "Danechgan va Houzeh" "Université et Ecole "Talabégui" HOUZEH - N°18, cité par Keyhan

Havaeiy - 4 mars 1987 P.18

(16) Idem (Djavandi-E-Amoli)

l'université en Iran n'est plus un lieu repliée sur elle-même, il n'est plus possible de le couper du reste de la société.

D'ailleurs, il fut un temps où les sciences enseignées dans le système "Talabégui" actuellement et les sciences enseignées dans le système universitaire convergeaient vers une finalité commune et s'appuyaient sur les mêmes conceptions; le système "Talabégui" fut le berceau des sciences naturelles et mathématiques." (17)

Les sciences enseignées dans le système "Talabégui" et universitaire sont imprégnées de concepts et d'idées spécifiques. De ce fait, les chercheurs, les étudiants, des deux systèmes ont du mal à saisir les concepts de l'autre et cela s'aggrave du fait que chaque centre publie ses recherches de manière unilatérale.

Les universitaires ignorent les sources anciennes et ne connaissent donc pas la méthode nécessaire pour les appréhender. D'un autre côté, les chercheurs et les étudiants "Talabégui" n'accordent pas grande valeur aux évolutions scientifiques nouvelles. Ils présentent leurs productions au moyen d'un langage ancien et ne trouvent pas aussi une grande audience. Le premier, l'universitaire est coupé de son passé et le deuxième, le "Talabégui" de son présent. De ce fait, une relation constante, scientifique et culturelle, entre les deux est nécessaire.

La plus urgente et la plus solide relation culturelle et scientifique est le transfert réciproque des méthodes scientifiques dans les différents domaines. Les oppositions

(17) Ibid (Anonyme)

qui tentent de remplacer l'un par l'autre sont loin des réalités. Encourager ces idées relève d'une méconnaissance des réalités susdites.

Ce qui importe, ce n'est pas que l'on remplace l'un par l'autre - ce qui serait une erreur maladroite - mais que chaque système coexiste en étroite coordination et collaboration. La mission et la portée de l'oeuvre engagent la responsabilité de chacun ; il importe de savoir maintenant ce qui peut être accompli et ce, en fonction de l'activité culturelle et scientifique de la société.

DEUXIEME CHAPITRE

MISSION FONDAMENTALE ET SOCIALE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le développement de l'Enseignement supérieur, l'extension du réseau universitaire aux diverses régions de l'Iran, les ressources mises à sa disposition pour soutenir sa croissance, le large éventail des tâches assurées par l'enseignement supérieur constituent autant de facteurs qui ont multiplié et resserré ses liens avec la société et l'ont mis sur le devant de la scène.

De ce fait, l'Enseignement supérieur est devenu un lieu de formation initiale et permanente ; un lieu de formation scientifique et de recherche. Du fait de la grande diversité de ces fonctions, l'Enseignement supérieur en Iran acquiert de plus en plus de poids. Son interaction avec la société devient de plus en plus étendue. Il est donc naturel que dans ce contexte, on mette expressément l'accent sur la fonction sociale, de l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, cette fonction comporte des responsabilités plus amples et pesantes avec des obligations plus contraignantes que jamais. Les activités de l'enseignement supérieur constituent en soi une fonction sociale. Maintenir un savoir vivant, le diffuser et élaborer des connaissances nouvelles sont des services rendus à la société voir à l'humanité. "La recherche renouvelée dans

chaque culture la sagesse elle-même et suscite constamment chez les hommes de nouvelles conceptions du monde." (1)

Mais, dans un pays en voie de développement, la société désire qu'une dimension de "service public" soit donnée à l'enseignement supérieur et que s'effectue une ouverture de ses champs d'activités à la promotion collective et aux problèmes qui touchent profondément la société. "Il ne faut pas créer... ..des institutions d'enseignement supérieur, qui se contentent de recevoir, elles doivent aussi donner." (2)

Dans cette perspective, il s'agit, pour l'enseignement supérieur, d'entretenir des relations étroites avec d'autres secteurs de développement du pays. "Mais en toutes choses, il y a des priorités, et il nous faut considérer l'avenir proche, le présent immédiat, et décider de ce que, dans notre type de société, les universités peuvent actuellement apporter de plus utile au monde auquel nous appartenons." (3)

En attendant que cette fonction sociale soit opérationnelle, toute politique d'organisation de l'accès à l'enseignement supérieur doit permettre de s'assurer que les jeunes gens admis dans l'établissement, possèdent bien les qualités, ou plus exactement les aptitudes, requises pour faire d'eux les meilleurs candidats à l'accomplissement des tâches de longue haleine que la

(1) P.H. CHOMBART DE LAUWE. Pour l'université, 1968, P.45.

(2) K.Sulus NYERERE, Indépendance et éducation, 1972, P.85.

(3) Idem P.86

société s'est fixée. "Il ne s'agit plus de transmettre la connaissance, mais l'aptitude à connaître (4)".

D'un point de vue économique et social, il importe non seulement de former le nombre voulu de personnes qualifiées pour tous les secteurs de l'activité économique et sociale, mais aussi de faire en sorte qu'elles possèdent l'aptitude et les compétences nécessaires, que leurs motivations soient réelles et qu'ils comprennent les "réalités" sociales. De ce fait, incombe à l'enseignement supérieur de réviser et réajuster ses méthodes en s'inspirant des "réalités" de la vie socio-économique.

"L'université devrait être organisée de telle manière, qu'elle soit capable de s'orienter vers des compétences là où les besoins se font sentir." (5)

Que les étudiants soient formés à exercer adéquatement les activités auxquelles ils se préparent c'est une évidence et l'enseignement supérieur a la mission de chercher les meilleurs techniques d'approche de cet idéal. "Le concept de fonction idéale de l'université suppose, entre autres choses, l'existence d'une relation de cause à effet entre les capacités que les étudiants acquièrent à l'université et l'influence qu'ils pourront exercer, après

(4) A. GROSSER al Crise de la société et crise de l'éducation in où va la civilisation, 1972, P.105.

(5) M.D.J. Bahonar - réorientation du système d'enseignement, l'institut des recherches et des planifications du ministère de l'éducation nationale, N° 4, Téhéran, 1981, P.2.



la fin de leurs études, sur le développement économique, social et culturel de la société." (6)

Mais, en fait, ceci, n'est simple qu'en théorie. Car dans les sociétés en mutation rapide, comment prévoir ce que sera, après quelques années, la structure de la population active, c'est-à-dire la définition et, pour chaque fonction de niveau supérieur, le nombre de postes qu'il y aura à assumer et qui pourront être pourvus. Bien mieux, à supposer qu'il soit possible de former le nombre voulu d'étudiants dans tous les domaines, comment faire pour qu'ils soient aptes à assimiler les mutations technologiques et scientifiques qui se succèderont au cours de leur carrière ?

Les systèmes d'enseignement supérieur qui commencent à peine à développer la recherche opérationnelle, les modèles prévisionnels et l'étude de l'évolution des structures de la population active en fonction de la prévision des progrès technologiques et scientifiques sont encore dans l'impossibilité de répondre à ces questions. Leur tâche la plus urgente serait alors de se mettre en mesure de le faire : ce qui est le cas du système d'enseignement supérieur iranien.

En dehors, de la spécificité de la formation d'une application précise, se pose le problème des objectifs mêmes de toute formation et des méthodes appropriées pour dominer n'importe quel ordre d'activités intellectuelles.

(6) J. HENRI L'université et les besoins de la société contemporaine, 1970, P.50

Plus important encore que la définition du contenu d'un programme d'études est le sens à donner à la fonction de formation.

Dans la perspective même du développement économique, on voit se poser des problèmes très importants d'ordre qualitatif. Déjà, on peut avancer la nécessité d'une "hyperspécialisation" de la formation, apparemment exigée par le contexte technique actuel. Mais cela aurait pour effet de rendre difficile toute réadaptation ultérieure.

Une formation générale de base, bien entendu située dans le cadre d'un domaine technique déterminé mais aux frontières largement tracées, confèrerait au contraire aux étudiants une polyvalence et une capacité d'adaptation indispensables à notre époque de mutation rapide. (7)

La spécialisation a progressivement rejeté du système la possibilité d'une formation globale de l'homme." (8)

"L'université, par sa vocation même, est le lieu de sa (recherche) gènèse et de son épanouissement. Il est toutefois nécessaire, que l'université existe réellement et que sa fonction et sa mission soient reconnue."(9)

Sans tenter une analyse poussée de cette question, nous estimons opportun de formuler ici quelques observations générales sur la fonction sociale de l'enseignement supérieur afin d'élucider le sens de ses missions.

---

(7) on estime que la formation supérieure doit consister en des études générales et en une préparation à la spécialisation.

(8) E. NARAGHI op.cit P.65.

(9) P.H. CHOMBART DE LAUWE op.cit P.43

La première observation a trait aux fins inhérentes aux missions "classiques" de l'enseignement supérieur à savoir la recherche et la formation. L'intuition première de l'enseignement supérieur doit correspondre à une vision éminemment sociale, qui, en un sens, constitue son dynamisme. Celle-ci doit avoir trait à la maîtrise et au développement du savoir et de la connaissance dans une société donnée ; elle comporte, tout au moins dans son principe, la volonté que le potentiel scientifique acquière une dimension culturelle et soit destiné à l'épanouissement individuel et social. "L'enseignement iranien se caractérise par le peu d'intérêt qu'il porte aux valeurs culturelles, à l'expérience des générations antérieures (...), ce qui peut se traduire par une sourde opposition entre le système importé de l'étranger et la population à laquelle il est proposé." (10)

Autrement dit, il est attendu de l'enseignement supérieur d'admettre l'idée que le savoir et le pouvoir qu'il confère soient orientés vers le "perfectionnement" de tous les individus et le développement culturel de toutes les catégories sociales. "Développer la promotion culturelle, c'est exploiter l'identité et la créativité personnelles et collectives... Cela suppose que l'université soit capable d'assouplir et de diversifier à la fois ses méthodes et ses interventions dans le milieu." (11)

(10) E. NARAGHI op.cit P.67

(11) DAOUST et P. BELANGER, L'université dans une société éducative, de l'éducation des adultes à l'éducation permanente, Montréal P.U. Montréal, 1974 P.152 cité par LABELLE Jean-Marie - université et éducation des adultes, 1977, P.182

Il incombe, donc à l'enseignement supérieur de réunir dans la sphère où il évolue la formation "professionnelle" et le souci de l'homme, l'épanouissement personnel et le projet collectif d'une société en développement "idéal".

L'importance que prend ce rôle dans la société ne saurait être surestimée, en particulier dans une société qui cherche à comprendre plus profondément ses conditions passées et présentes et à définir plus clairement ses orientations d'avenir. Le soutien accordé à la recherche et l'incitation à une formation personnelle permanente comptent parmi les facteurs importants du développement d'une société. L'enseignement remplirait dans la société un rôle "vivificateur" qui consisterait à raffermir et à renforcer les aptitudes dont dispose la société pour se renouveler sans heurt.

L'enseignement supérieur par sa fonction peut améliorer les communications entre les différents éléments de la société, et sortir de son caractère élitiste en reliant les données de la science et de la technologie aux objectifs du développement humain et social. Cela nécessite de mettre en relief les objectifs sociaux à long terme et les différentes voies d'action possibles. Ainsi, par l'accomplissement de ses missions, l'enseignement supérieur contribuera-t-il au renouvellement continu et profond de la société.

---

Une deuxième observation a trait aux conditions auxquelles l'enseignement supérieur est appelée à répondre pour conserver une orientation sociale de ses missions.

"Une université est imaginatrice ou elle n'est rien, en tous cas rien d'utile." (12)

La science et ses applications technologiques comptent parmi les facteurs majeurs du développement de la société iranienne d'aujourd'hui :

L'accumulation des connaissances constitue un capital de pouvoir et de transformation sociale pour les groupes ou les organismes qui le possèdent. La science est trop souvent accaparée et dominée par les grands appareils de production et de décision politique. A cet égard elle n'est pas une activité neutre et apolitique. Il en découle donc un type nouveau de conflit social entre les organisations qui possèdent certains univers de connaissance en liaison directe avec la vie économique et la masse de ceux qui sont emportés par un mouvement sur lequel ils n'ont pas prise.

La perspective de la fonction sociale de l'enseignement supérieur appelle une troisième observation, concernant les limites inhérentes à cette fonction et notamment en ce qui concerne sa capacité d'agir avec efficacité comme instrument de transformation de la société. "Une université ne mérite pas ce nom si elle n'encourage pas la réflexion." (13)

(12) A.N WHITEHEAD - The Aim of éducation, Williams and Norgate, 1929, P.143 cité par Jaques Dreze et Jean Debelle conceptions de l'université, op.cit P.69.

(13) K. Julius Nyerere - op.cit P.87

Il ne faut pas perdre de vue que l'enseignement supérieur est lui-même une institution sociale et que, à ce titre il partage la condition de toute institution, c'est-à-dire qu'il est marqué par l'évolution des événements et par les mutations culturelles. Il est objet de réforme autant que source d'innovations. Il est touché par les milieux avec lesquels il coopère et par les objets sur lesquels il se propose d'agir. Il s'opère entre l'enseignement supérieur et la société une influence réciproque, des échanges continus par ailleurs mal définis, une sorte d'osmose perpétuelle. "La société attend de l'enseignement supérieur qu'il exerce des fonctions beaucoup plus nombreuses et variées que par le passé". (14) De ce fait, l'enseignement supérieur se modifie dans ses différents composants, en fonction des priorités et des choix établis par les différents éléments de la société qui le sollicitent.

En vertu de sa tradition, il a pris parti pour l'approfondissement de la connaissance et de la technologie. Mais aujourd'hui cette fonction implique de nouvelles obligations sociales.

L'enseignement supérieur compte parmi les institutions capables d'activités de recherche et de formation fructueuse dans la société, aussi importe-t'il tout particulièrement qu'il se libère de la servilité afin de ne plus être à rechercher la "productivité". La science sert trop

(14) O.C.D.E. vers une nouvelle structure de l'enseignement post-secondaire, 1971, P.31

souvent d'instrument d'exploitation et de domination, aussi est-il appelé à relever le défi redoutable consistant à associer le savoir et culture, la science et la conscience, l'épanouissement et le progrès humain. "Ce n'est probablement que dans la politique de demain qu'une action scientifique s'épanouira avec le plus de rationalité pour servir les hommes, en satisfaisant leurs besoins matériels en répondant aussi à leurs aspirations profondes." (15)

L'enseignement supérieur a non seulement un rôle précis et éminemment important à jouer pour l'avenir de la société où il est enraciné mais il doit aussi étendre son activité sociale au plan international.

"L'éducation en réalité doit être nationale et internationale (on ne dit pas cosmopolite) : la connaissance de l'autre, de son genre de vie, de ses valeurs et de ses créations, contribue à la compréhension et à la paix internationales." (16)

Pour discerner quelque peu le rôle que l'enseignement supérieur pourra tenir en Iran durant les deux prochaines décennies (17), il convient d'abord d'interroger l'expérience et la réflexion des enseignants de jadis soucieux de l'efficacité de leur enseignement, qui jour après jour, l'on construit, et des enseignants

(15) P. PIGANIOL et L. VILLECOURT - pour une politique scientifique, 1963, P.291

(16) LE THANH KHOI, l'industrie de l'enseignement, 1967 P.395

(17) Notre époque évolue à une vitesse sans précédent et si "brutale" - et ceci dans tous les domaines et notamment en ce qui concerne la technologie et les ressources économiques dont l'université est le principal transmetteur qu'à notre sens une planification de cinq ans est déjà risquée.

d'aujourd'hui conscients des lacunes et des défaillances de nos systèmes.

Il importe aussi de prêter l'oreille aux avis de ceux qui naguère l'ont connu et n'ont pas eu la chance de s'y intégrer, aux jugements des étudiants qui aujourd'hui le fréquentent avec un regard critique. Il importe aussi de s'ouvrir aux aspirations de ceux qui désirent y accéder : les lycéens et tous ceux qui, tout au moins, demandent à tirer partie des ressources que l'enseignement supérieur peut offrir.

Aujourd'hui, (en 1987), l'enseignement supérieur en Iran est entraîné dans un vaste mouvement qui embrasse et déborde le système d'enseignement, et qui, à cet égard, peut être considéré comme l'une des manifestations de la mutation dans une continuité culturelle. Il retire du courant de "culture" ambiante une part de son dynamisme, et il y puise des éléments de réflexion, et d'action, sans précipitation hâtive, mais avec une sérénité et une sagesse toujours bienvenues lorsque l'on doit réfléchir sur de tels problèmes.

De ce fait, en retour, les différents secteurs de la société attendent de lui une participation à leurs transformations et à leurs métamorphoses. Et en effet, nous constatons aujourd'hui qu'il s'est progressivement approfondi et diversifié en de multiples "productions" dans un effort constant de prise de conscience tout en prenant en charge divers domaines d'activités et en s'ouvrant à la société.



Celle-ci, en ses divers secteurs, tend à acquérir la maîtrise des lieux où se situent les enjeux de son avenir étendant ainsi son action au delà des sphères purement économiques et professionnelles et accordant une attention renouvelée aux dimensions sociales et culturelles de son développement.

Il s'agit là d'une métamorphose très significative qui va nécessairement se répercuter sur le système scolaire tout entier, particulièrement, l'enseignement supérieur.

Dans un tel contexte, divers secteurs de la société sont incités à demander à l'enseignement supérieur de prendre ses responsabilités dans une grande variété de tâches présentes et à venir.

Il n'est cependant pas question de surcharger de tâches fondamentales l'enseignement supérieur, en l'empêchant ainsi d'accomplir sa fonction propre; "l'exemple de la faculté des lettres et des sciences de l'université de Téhéran dont les fonctions se confondent à présent avec celles de l'Ecole normale supérieure prouve la justesse de cette constatation pour l'enseignement supérieur iranien." (18)

En effet, de certaines tâches relevant clairement de sa compétence, l'enseignement supérieur peut se charger dans la mesure, bien entendu, des ressources mises à sa disposition. Mais, en réalité, nombre de ces tâches n'étant

---

(18) M.A KARDAN op.cit P.193

pas nettement de son ressort, peuvent être mieux remplies par d'autres institutions ou organisations. (19)

Il n'est pas inutile, dans ces conditions, de définir les missions de l'enseignement supérieur et d'en établir les finalités, les objectifs sur des fondements larges aux limites cependant bien précisées. La crise universitaire révèle un profond malaise sur les finalités de l'université. Les objectifs de l'université n'ont jamais été définis avec clarté par le pouvoir politique.

Considérée dans son ampleur et dans toutes ses dimensions individuelles et sociales, l'enseignement supérieur pourrait être qualifié d'entreprise à visée essentiellement éducative et culturelle, poursuivant un dessein de connaissance, de recherche, de formation et de découverte.

En parlant ainsi de l'enseignement supérieur comme d'une entreprise intellectuelle, nous n'entendons pas seulement évoquer la poursuite de la science comme une fin en soi-même, ni comme productrice d'instruments utiles à d'autres recherches ; nous pensons aussi et surtout à l'épanouissement culturel et spirituel des personnes et à la promotion et au perfectionnement culturel de la société.

A cet égard, le système l'enseignement "Talabégui" possède à son crédit une longue et riche tradition "pédagogique" ; aux époques et aux lieux où elle a été vigoureuse, cette tradition a non seulement enrichi

---

(19) En fait, actuellement certains ministères et institutions Etatiques forment et enseignent les personnes qualifiées dont ils ont besoin mais de façon ponctuelle, sans coordination et planification nationales.

l'expérience individuelle, mais en outre élargi la culture de la société.

En tenir compte susciterait une manière d'être, un climat inspirant un style de vie et de pensée qui imprègnerait toute l'activité de l'enseignement supérieur et lui confèrerait une tonalité propre. Autrement dit, il s'agit d'un ensemble de valeurs, d'attitudes et de comportements qui constitue une tradition vivante, enracinée dans le passé et ouverte sur un avenir qu'elle est capable d'inventer et créer.

Ainsi conçu, et ayant un certain degré de vigueur intellectuelle et fait preuve d'un sens averti des valeurs sociales et culturelles, l'enseignement supérieur peut devenir un foyer où se créent des valeurs éminentes et des pensées créatrices nouvelles. "Si l'université ne reste pas le lieu critique par excellence, si elle ne demeure pas le foyer de l'innovation scientifique et culturelle, elle sera comme un bâtiment en perdition." (20)

En effet, le principe qui fonde l'enseignement supérieur et lui donne sa raison d'être, ne se trouve ni dans l'ampleur de ses budgets, ni dans l'importance de ses bâtiments, ni dans l'abondance de ses équipements, ni dans ses organes administratifs, bien que tout cela soit indispensable à sa bonne marche et au développement des différentes activités du système.

Le principe de l'enseignement supérieur réside d'abord dans la vie intellectuelle de ses professeurs et de ses

---

(20) J. DREZE et J. DEBELLE op.cit P.19

étudiants, et notamment dans l'intensité et l'élan intérieur qui les animent, ainsi que dans la qualité des échanges qu'elle suscite aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

"Tout l'art dans l'organisation d'une université, c'est de réunir un corps professoral dont la science est éclairée d'imagination". (21)

Il est donc nécessaire de ramener l'enseignement supérieur à son caractère essentiel; on doit dans cesse se référer à l'exercice de l'activité intellectuelle, à la participation de tous les membres de la communauté d'étude, et de recherche scientifique, à la formation des étudiants de tous niveaux et de toutes disciplines à la réflexion critique et créatrice dans le sphère des exigences de la société.

L'activité de l'enseignement supérieur devra se diversifier qu'il s'agisse de recherche, d'enseignement ou de service. Mais il est déjà prévisible du fait de l'évolution de la demande dans le pays, que cette diversité ira s'élargissant sous l'effet de deux facteurs principaux aux actions conjuguées :

- d'une part, l'élargissement et la diversification de la demande sociale, dont les intérêts présentent une plus grande diversité qu'autrefois, et qui exigent par le fait même une diversification accrue des branches d'étude et de spécialisation.

(21) WHITEHEAD, AN, The Aims of education, op.cit P.P 145-146 cité P.74.

- d'autre part l'évolution des méthodes et des techniques éducatives qui permettront à l'enseignement supérieur de répondre aux respirations et aux exigences du temps. (22)

Une politique de développement, de l'enseignement supérieur nécessite d'apporter le plus grand soin à ce qu'on pourrait appeler les unités de base, à savoir les départements, les modules dans les institutions où ils existent, les groupes de recherche ainsi que les laboratoires et les centres de documentation dont ces unités ont besoin pour leurs travaux. Ce sont là les lieux où se déploie l'activité de l'enseignement supérieur proprement dite, c'est-à-dire la vie intellectuelle des étudiants, des professeurs et des chercheurs. Il importe de donner à ces unités des assises solides, leur fournir les ressources et les services nécessaires, leur garantir une stabilité, ne pas bloquer leur élan et leur vitalité. Il faut éviter de les dépouiller de l'autorité et des compétences de décision étroitement liées aux tâches qu'elles accomplissent et par lesquelles se réalisent les missions de l'enseignement supérieur à savoir : formation, recherche et service. Cette conception de l'enseignement supérieur est fondée, avant tout, sur l'intensité et la qualité de la vie intellectuelle reçue dans les cellules de base.

---

(22) Nous traiterons le problème des recherches en éducation au dernier chapitre.

L'enseignement supérieur est, donc, appelé à jouer un rôle important en recherche dans les domaines où prédominent la réflexion et l'esprit d'invention et de création. Il n'en reste pas moins que dans l'ensemble des milieux de recherche et de formation, il conviendrait de désigner un organisme central qui se distinguerait par la convergence d'un certain nombre de traits lui donnant sa physionomie particulière. Il est opportun de relever ici, quelques uns de ces traits, parmi les plus tangibles tout au moins.

Tout en demeurant un lieu où l'on cherche à réunir la multiplicité des connaissances et où l'on tente, dans la mesure du possible, de maîtriser une part de la prolifération foisonnante des savoirs et des connaissances, il prendrait place dans la société, comme l'institution à laquelle est confiée la tâche de refaire, sans discontinuité, la synthèse des connaissances et d'en dégager le sens et le caractère universels.

Une formation de ce type à fins scientifiques ou professionnels inspirerait aux étudiants la volonté d'entreprendre eux-mêmes, cette exploration aux frontières de la connaissance. Elle pourrait aussi leur donner la capacité d'aborder de façon sereine et réfléchie les problèmes actuels ordinairement posés en termes de science et conscience, d'individu et de société, dans l'ordre politique et social, éthique ou culturel ; ce qui appellerait une lecture ample et pénétrante des événements et des situations, et même plusieurs lectures successives

effectuées sous l'angle de diverses disciplines voir dans une "trans- disciplinarité". Dans cet esprit et dans ces conditions une formation professionnelle, même dans un domaine spécialisé, peut déboucher sur une "culture". Ainsi envisagé, le trait qui caractérise l'activité de l'enseignement supérieur apparaît comme une association étroite de la formation et de la réflexion critique et prospective et comme une interaction constante de l'enseignement et de la recherche et des savoirs.

Dans l'enseignement supérieur l'étudiant peut s'initier au travail scientifique apprendre à en employer les méthodes et en acquérir l'esprit dans la mesure où les professeurs possèdent eux-mêmes la compétence nécessaire et se rendent disponibles aux étudiants, et dans la mesure où les unités et les départements entretiennent un climat de pensée critique et créatif. "Seul le chercheur peut vraiment enseigner, tout autre en est réduit à transmettre une pensée inerte...."(23). Dans cette perspective, peut-être peut-on aller jusqu'à soutenir que le trait caractérisant le mieux l'activité de l'enseignement supérieur dans l'ensemble de ses missions - recherche, formation scientifique ou professionnelle - est le type de réflexion consistant à aborder tout sujet, toute question sous l'angle qui mette le mieux en lumière leur substance réelle et leur sens au-delà des apparences.

"La transformation des conditions économiques n'a pu manquer d'influer sur l'évolution sociale et par suite sur

(23) J. DREZE, J. DEBELLE op.cit P.53

les fonctions de l'Education. L'industrialisation, la complexité croissante de la technologie, la division du travail, tous ces facteurs commandent à l'Enseignement de nouvelles tâches : formation professionnelle, diffusion des progrès de la science et des techniques, préparation à la recherche fondamentale et appliquée, c'est-à-dire à l'invention et à l'innovation." (24)

---

(24) LETHANH KHOI, *op.cit* P.359



TROISIEME CHAPITRE

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FACE  
AUX NOUVELLES EXIGENCES MATERIELLES ET  
SPIRITUELLES DE LA SOCIETE AUJOURD'HUI

"C'est donc la société qu'il faut interroger, ce sont ses besoins qu'il faut connaître puisque, ce sont ses besoins qu'il faut satisfaire." (1).

Au cours du développement de nouvelles structures étatiques et économiques (1), on s'est aperçu que l'importance croissante de la connaissance dans tous les domaines d'activités de la société imposait à l'enseignement supérieur de développer considérablement sa fonction principale et traditionnelle depuis son apparition en 1852, c'est-à-dire la formation de cadres adaptés aux nouvelles structures étatiques et économiques.

De ce fait, l'université en Iran fut conçue pour répondre aux besoins et aux exigences énoncées ci-dessus, au détriment de sa mission fondamentale, à savoir la recherche de la vérité.

Peu à peu, par l'hypertrophie des effectifs étudiants on a pris de plus en plus conscience du scandale du sous-développement, de la difficulté d'en sortir et des multiples facteurs non seulement économiques, mais sociaux et

---

(1) E. DURKHEIM op.cit P.111

culturels qui le conditionnaient et tendaient à le perpétuer.

C'est ainsi que l'enseignement supérieur de type occidental depuis son apparition en tant qu'école supérieure polytechnique (Dar-al-Founoun) et plus tard en tant qu'université centralisée en 1934 n'a pu que produire des cadres administratifs et n'a jamais pu jouer un rôle actif d'initiation et de novation dans les domaines du développement (2), ni constituer "une science du développement" et contribuer ainsi à créer dans le corps social tout entier les conditions de son application. C'est que "une certaine négligence, pour ne pas dire un certain mépris à l'égard des cultures nationales, une obsession du développement faisant abstraction de tout ce qui n'est pas valeur économique." (3)

Ainsi, l'Iran est resté et reste encore un pays en voie de développement aussi bien en matière d'enseignement supérieur que d'applications sociales et scientifiques, alors qu'il aurait dû jouer un rôle actif d'initiation et de novation dans tous les domaines du développement, et contribuer à créer dans la société toute entière les conditions de son application.

"Du fait de leur caractère importé"... les systèmes d'enseignement actuels n'ont réussi à toucher que de très petites minorités, non intégrées ou peu intégrées à leur

(2) Du fait de la difficulté à assimiler un système importé.

(3) E. NARAGHI - "Il faudra prendre en compte de plus en plus le rôle de la religion dans la vie politique des nations", Le Monde, 22 août 1986.

groupe,... il leur faut s'adapter au milieu, ce qui implique une réforme des programmes et des méthodes pédagogiques..."(4)

Peu à peu, l'"université" s'est trouvée défiée par deux phénomènes nouveaux :

- d'une part, "l'explosion" des connaissances et,
- d'autre part, la croissance des effectifs étudiants due à l'explosion démographique.

Cela entraîna des difficultés considérables.

Depuis, des crises en tous genres ont secoué l'université du pays. En effet, le scandale de sous-développement provoqua le scandale de la multiplication du nombre d'hommes "enchaînés" à un cycle sans fin de production de montage au service duquel la puissance établie, par un véritable détournement du savoir, mobilisait juste assez de "science" pour faire tourner les appareils de production de montage. De plus, on transformait sournoisement une culture en une technique raffinée de mystification ou de manipulation. De même qu'on assistait à une concentration des équipements dans le système de production, en fonction de l'objectif fondamental que constituait la recherche du profit, de même s'affirmait la main mise progressive de la science et de ses applications sur le système éducatif (de l'Iran). Les rapports qu'il pouvait entretenir avec ce que l'on peut appeler la spiritualité ou les valeurs morales furent totalement rompus. La spécialisation croissante ainsi que

(4) LE THANH KHOI - op.cit P.394

la domination des disciplines scientifiques creusèrent un véritable fossé entre les individus et ce qui en eux a trait à la culture, au goût ou aux sentiments. Au mieux, on ne confère à ces domaines qu'une importance très secondaire." (5)

Il reste que l'enseignement supérieur était le siège d'un malaise profond ; qu'il n'était pas adapté à notre temps à cause des exigences matérielles et spirituelles de la société.

Il aurait été certes éminemment souhaitable que les différents pôles de l'Enseignement Supérieur du pays discutent ensemble à partir d'une conscience vive des problèmes que posaient leurs missions et leurs fonctions dans la société, mais on ne pouvait guère s'attendre à ce qu'ils se mettent d'accord pour prôner en général, hors de tout contexte concret, une attitude réformatrice, ou conservatrice ou révolutionnaire. Il revient, en effet à chacun de déterminer ses options fondamentales à l'intérieur de la situation qui lui est propre. En effet, la diversité des interactions entre l'enseignement supérieur et la société est bien complexe. Cette complexité est conditionnée, en fait, par celle des traditions des ressources et des contextes socio-culturels et socio-économiques.

---

(5) E. NARAGHI - op.cit P.64

Il est primordial, dès lors, d'élucider ce que l'on entend par "les exigences".(6)

Les exigences d'une société dépendent de sa situation socio-culturelle et socio-économique, et en même temps font partie intégrante de son système de valeurs. Elles sont, en effet, la résultante de facteurs objectifs et subjectifs et elles varient d'une société à l'autre allant se modifiant tout au long des différentes phases de la vie d'une même société.

Une société, en voie de développement comme l'Iran, se doit de définir et ordonner clairement, explicitement pour elle-même ses exigences fondamentales en établissant des priorités qui lui soient propres.

"La planification et la prospective en cette matière exigent d'abord une analyse vigoureuse des processus d'évolution des besoins des aspirations et des fonctions,(7) avant de définir un programme." Mais "toute planification doit tenir compte d'une hiérarchie des besoins en perpétuels transformations qui ne peut être définie et constamment corrigée qu'à l'aide de considérations sociologiques psychologiques, morales et philosophiques." (8)

(6) "exigence" est définie par le dictionnaire Robert comme suit, corroborant nos propres vues :

1) ce qui est commandé par les circonstances  
 2) ce qu'une personne (et par ext), une collectivité, d'un pays réclame.  
 3) ce que l'homme réclame comme nécessaire à la satisfaction de ces besoins, de ses désirs, de ses aspirations. P.73

(7) CHOMBART DE LAUWE P.H. op.cit P.1

(8) CHOMBART DE LAUWE op.cit P.2

A la suite de la révolution islamique de 1979, on constate parmi les phénomènes fondamentaux de l'Iran aujourd'hui, l'extraordinaire croissance des exigences de toutes sortes aux effets se conjuguant ; dans les domaines de la connaissance et de la technologie, des aspirations spirituelles et humaines, des relations politiques.

Les exigences antérieurement existantes ont été entretenues et fortifiées dans ce climat révolutionnaire. D'ailleurs, elles se multiplièrent et se diversifièrent beaucoup plus vite qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire du pays.

En effet, le défi majeur auquel est confronté l'Iran d'aujourd'hui est, en deux mots, celui du développement, du perfectionnement correspondant des capacités humaines à tous les niveaux en vue de répondre à ces exigences nouvelles.

"Le développement devient endogène et centré sur l'homme dans la mesure où il s'articule à la culture endogène des masses populaires dans lesquelles les valeurs spirituelles ont une place centrale." (9)

Cette articulation nécessaire s'affirme d'ailleurs avec une évidence particulière et beaucoup d'acharnement est mis à combler le fossé de sous-développement.

La situation d'urgence des exigences crée une sorte de tendance impérieuse à accélérer le changement, mais en dehors de toute précipitation hasardeuse.

---

(9) MERLO J. et coll, op.cit P.194

Les changements profonds survenus, les exigences grandissantes et de plus en plus consciemment perçues, que l'on voit s'affirmer dans la société actuelle, sont la résultante de multiples forces à l'oeuvre.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur a été justement l'un des facteurs importants de ces changements. Dans la dynamique actuelle des relations entre l'enseignement supérieur et la société, cette dernière a un impact plus profond et plus décisif sur l'enseignement supérieur que ne l'a été le mouvement contraire. Aussi importe-t'il, dans l'analyse des problèmes qui agitent la société d'aujourd'hui et dans la recherche de leurs solutions, de distinguer clairement ce qui relève du champ d'action spécifique de l'enseignement supérieur de ce qui lui échappe. Et, inversement, en ce qui concerne la résolution des problèmes de l'enseignement supérieur, il importe tout autant de distinguer ceux qui sont issus des universités elles-mêmes et peuvent être résolus par des améliorations au sein même de ces institutions, et ceux qui peuvent seulement être résolus au niveau de la société toute entière.

Les exigences de celle-ci à l'égard de l'enseignement supérieur dépassent souvent les capacités et les ressources de ce dernier. C'est là un fait évident pour tous ceux qui ont réfléchi du dedans à ses problèmes, mais qui n'est pas assez connu par ceux qui ont à charge de subvenir à ses besoins matériels.



La société attend de l'enseignement supérieur qu'il forme un nombre sans cesse croissant d'étudiants et qu'il les oriente harmonieusement vers des spécialités, on exige même, qu'il assure cette formation pendant des périodes de plus en plus longues, si ce n'est de manière "permanente" (10) tout au long de la vie des individus. On lui demande également de jouer un rôle de premier plan dans les projets de recherches fondamentales dont les nécessités et les exigences se multiplient chaque jour.

En effet, "les exigences auxquelles l'Enseignement supérieur doit faire face sont non seulement d'une ampleur sans précédent mais encore elles sont difficilement conciliables, et ceci entraîne une contradiction entre les différentes fonctions et engendre une tension entre enseignement, recherche et les activités considérées comme directement utiles à la société ; tension entre formation générale et spécialisée, entre culture littéraire et scientifique, entre pédagogie traditionnelle et "moderne", entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre la formation de courte durée et la formation permanente et tension encore entre les activités qui servent d'abord l'enseignement et la recherche et celles qui se veulent simplement lucratives et qui répondent aux exigences immédiates de la société et quantité d'autres contradictions qui perturbent le fonctionnement et la vie

---

(10) En effet, on constate un phénomène nouveau dans le processus de l'éducation : la demande de plus en plus grande de recyclage et de formation continue. Ceci pose, en fait, la question de l'éducation permanente des adultes que l'enseignement supérieur doit prendre en charge.

du système d'enseignement et qui constituent un élément majeur de la crise qui y règne (11)".

Ces contradictions dominent également les relations avec la société qui l'entoure. Les différentes tensions de contradiction qui apparaissent tant à l'intérieur de l'institution (d'enseignement supérieur) qu'entre elle et la société recèlent à la fois de sérieux problèmes et en même temps des possibilités fécondes. Elles peuvent, engendrer des perturbations profondes au sein du système d'enseignement et mettre en jeu sa continuité même (12). Elles peuvent tout autant mobiliser le meilleur de ce dont le système d'enseignement supérieur est capable et conduire à de nouvelles synthèses, dépassant ces contradictions et libérant une créativité enrichie et enrichissante. En effet, nous constatons que l'enseignement supérieur iranien, notamment l'université, après avoir subi une crise profonde avant, pendant et après la révolution, qui mettait en cause sa survie, a pu après deux ans de fermeture complète, reprendre ses activités. Et cela dans un registre créatif dépassant certaines de ses contradictions et diminuant ainsi les tensions internes.

Actuellement non seulement on ne remet plus en cause son existence mais au contraire on admet qu'elle est en pleine mutation créatrice. Cette réaction créatrice implique en effet une "authentique mutation" de l'enseignement supérieur surtout universitaire. Cela exige

(11) voire M.R BERENDJI - op.cit P.P 41-42-43-44.

(12) M.R BERENDJI op.cit P.P 41-42.

une conscience renouvelée de ses fonctions de dépositaire du patrimoine intellectuel et spirituel, aussi bien qu'une capacité de critiques de ce que ce patrimoine peut avoir de révolu et ainsi, de promouvoir la société et l'ordre à venir. Pour l'institution dans son ensemble, cela donnera naissance à une cohésion et à une unité sans précédent, à un profond dynamisme et à une détermination accrue dans l'accomplissement de sa mission.

Cette nouvelle prise de conscience et ce dépassement de la situation actuelle exigerait une "ré-forme" de l'enseignement supérieur et de la recherche tant dans leurs contenus que dans leurs méthodes. Une telle "ré-forme" procéderait d'une innovation et d'une expérimentation conscientes et systématiques, de la quête d'une insertion de plus en plus solide dans la société et de l'enrichissement mutuel des différents éléments de l'action éducative: enseignement et recherche, formation générale et spécialisée, culture littéraire et scientifique et, en un mot, sciences et humanité.

"C'est la maturité qui devrait pratiquer les remises en question, comme une discipline nécessaire, pour éviter de tomber dans les habitudes de l'âge et de s'endormir dans les routines acquises. Si la remise en question veut être féconde, il lui faut s'exercer sur le total encore empirique d'une expérience vécue, la mettre au pied du mur, la sommer de livrer ses résultats, voire de se trouver de nouvelles extensions, un sens plus vaste. La remise en

question, si c'est le gage d'une avance, et non si elle l'est d'une dérobade ou d'un recul." (13)

Une partie intégrante de ce processus serait la recherche de formes nouvelles de gestion de système d'enseignement supérieur. Certes, cette recherche s'appliquerait à intégrer d'une manière positive deux ordres d'objectifs, d'une part la participation à la gestion les divers éléments du système (comme les enseignants, étudiants, administrateurs et même d'anciens éléments du système, etc.) et d'autre part, l'efficacité de la gestion, condition sine qua non d'un bon fonctionnement et nécessité imposée par les coûts croissants de l'enseignement ainsi que par la volonté sociale d'obtenir une utilisation optimale des ressources existantes. Ce processus, afin d'être efficace et opérationnel devra reposer sur une aspiration sincère à donner et à partager. Tout ceci en fait est subordonné à une condition essentielle : la volonté de constituer un lien de dialogue basé sur le rationnel et l'amour de l'engagement authentique.

Et comme un tel engagement implique nécessairement la responsabilité, la poursuite de sa tâche fondamentale, par le système d'enseignement, ne s'inspire et n'est soutenue que par un dévouement total et la volonté d'être en prise sur la société selon un mode d'échanges.

En fait, dès que cette volonté et la foi dans son engagement authentique s'affaiblissent alors il cède à

(13) R. HUYGHE - Formes et forces, 1971, P.7.

l'indifférence, perd non seulement le secret de sa vocation propre et les racines de sa force, mais encore le fondement et la justification même de son existence.

"C O N C L U S I O N   G E N E R A L E"

DE LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE DE  
RECHERCHES NOUVELLES EN EDUCATION

Le développement de la recherche en éducation doit constituer une priorité de la prochaine décennie et l'Iran doit se doter d'une politique véritable dans ce domaine. Cette politique doit viser l'amélioration de l'enseignement supérieur et à cette fin elle cherchera à mettre en relation les projets de recherche fondamentale, appliquée et de recherche-action avec les projets d'innovation et de développement en éducation. (1)

Une solide infrastructure de recherche en éducation doit être créée, dans laquelle l'université jouera un rôle de leadership. Entre l'université, le milieu scolaire, le ministère de l'éducation et des sciences, de l'enseignement supérieur, la concertation et la coopération sont nécessaires. Un ensemble de mesures d'évaluation et de diffusion des résultats de la recherche doit être mis au point.

En fait, ces principales recommandations s'appuient sur un diagnostic que l'on peut résumer comme suit : il y a un sous-développement de la recherche en éducation en Iran, de la recherche universitaire en particulier. En même temps, les efforts déjà fournis par divers agents du ministère de l'Education nationale continuent d'être

---

(1) Nous définissons ces termes dans les pages suivantes.

méconnus par les agents d'autres ministères. Ces phénomènes engendrent toutes sortes de malentendus qui, dans une large mesure, proviennent d'une absence totale de politique d'évaluation, de coordination et de diffusion de la recherche en éducation.

En effet, il faut intensifier la recherche en éducation et, cet effort doit porter sur tous les types de recherche : recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche appliquée et recherche-action.

Il faut admettre que actuellement la nature exacte et l'ampleur des efforts de recherche en éducation en Iran sont peu connues. Il n'existe à ce jour, à notre connaissance, aucune liste vraiment complète et fiable permettant de dresser un tableau précis des intérêts de recherche dans le domaine de l'éducation, des travaux en cours, et de leurs résultats. Nous savons qu'il existe un département de recherche en éducation aux ministères de l'éducation nationale, mais, les actions et les recherches entreprises sont très mal connues des publics intéressés.

Aujourd'hui, plus que jamais, pour faire face aux situations concrètes de la société, il faut avoir à sa disposition des moyens qui passent par la recherche et la méthode scientifique, car "les formes multiples d'aliénation et d'exploitation ont pour explication l'inaccessibilité aux connaissances et à leur manipulation." (2)

---

(2) M. PICHETTE, l'université pour qui ? démocratisation du savoir et promotion collective, 1977, P.P 110-111



En fait, par le biais des sciences de l'éducation, les candidats doivent avoir accès à la relativisation, à la compréhension historique et antique et à l'explication des phénomènes. En ce sens, l'enseignement et la recherche en éducation peuvent contribuer à contrer "l'empirisme, l'immédiateté, l'instantanéité, que la société de consommation introduit dans tous les domaines, y compris celui des savoirs". (3) Les universités doivent refuser d'asservir "la pratique scientifique institutionnelle et la pratique éducative elle-même à des impératifs tellement fonctionnels que sont tuées dans l'oeuf toutes possibilités d'alternative, d'invention et d'imagination." (4)

Pour que le développement de la recherche en éducation soit une priorité de la prochaine décennie, il est nécessaire que l'Iran se dote d'une véritable politique en cette matière . Il devrait donc assurer un dynamisme renouvelé dans ce domaine, en mettant en place des structures de support (d'où l'importante question de la formation du personnel scientifique compétent à cet égard), des structures de coordination des efforts, ainsi que des structures de diffusion.

Avant de formuler quelques principes et quelques orientations pour une politique de la recherche en éducation, signalons quelques problèmes particulièrement pressants en ce domaine en Iran.

---

(3) Idem P.173

(4) Ibid P.216

- L'absence de recherche évaluatrice sur le système scolaire fait tragiquement défaut au plan du système scolaire. En effet, ce qui manque le plus, c'est un processus systématique d'évaluation du système scolaire dans une perspective de bilan pratique et prospectif, qui tiennent compte des "besoins" et des "lacunes" des axes de développement.

Il faut créer un moyen de revaloriser la salle de classe comme lieu où la recherche révèle toute son utilité. On pourra du même coup redonner son importance à l'évaluation dans le système scolaire dans un sens de diagnostic, de stimulation des déséquilibres et d'identifications des options. Cette perspective rejoindrait une planification dynamique comme forme de prospective.

- L'absence de coordination et de coopération entre chercheurs et praticiens est également dramatique. Il est nécessaire d'établir un organisme ayant comme charge la coordination et la coopération des efforts entrepris. Et ceci pour éviter la monopolisation des recherches et la dispersion des résultats obtenus.

- Le problème de la diffusion des résultats de recherche en éducation est un problème aigu, chaque milieu doit parvenir à faire connaître et à faire reconnaître ses projets et ses réalisations. Déjà, le ministère de l'éducation nationale du pays souffre de cette anomalie à l'intérieur de ses propres structures, tout autant qu'à l'extérieur.

Donnons maintenant quelques principes et orientations pour une politique de la recherche en éducation.

L'élaboration d'une politique de recherche en éducation pourrait selon nous, adopter les orientations et les principes suivants.

- Finalité

Le but ultime de l'ensemble de la recherche doit être l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'éducation, l'amélioration de la valeur éducative des écoles et le développement optimal des élèves. En un mot, la recherche en éducation doit viser le développement du système scolaire et l'amélioration de l'acte éducatif. "Les sciences de l'éducation ont à faire un long chemin pour arriver à modifier la pratique éducative." (5)

- orientation à privilégier

Par delà l'individualisation nécessaire à une formation adaptée et adéquate aux "besoins" de l'éduqué, il faut encourager toute recherche qui serait de nature à favoriser l'égalisation des moyens avec pour chacun la possibilité de s'épanouir dans et par l'éducation. Il ne s'agit pas là d'un thème, ni d'une formule administrative, ni même d'une politique en "capsule", mais bien d'une valeur permettant d'inscrire la qualité de l'éducation dans un projet social et culturel.

- Ampleur du champ

La référence faite ci-dessous à une finalité et à une valeur suppose la reconnaissance du fait que la recherche

---

(5) G. AVANZINI op.cit, P.62

en éducation ne se réduit pas à la seule réflexion ou expérimentation pédagogiques. Cette recherche s'intéresse à l'éducation comme fonction essentielle d'une société ; elle se préoccupe des interactions entre l'établissement éducatif et l'environnement économique, social et culturel dans lequel il est inséré. Qui dit éducation évoque aussi un faisceau de métiers difficiles, un ensemble d'actions qui s'appuient sur des techniques spécifiques, et des interventions sur des individus et des groupes qui peuvent être organisés, planifiés, contrôlés et évalués. La recherche en éducation recouvre à vrai dire un champ illimité de sujets.

- Innovation, développement, recherche,  
 Innovation (6),  
 Développement (7),  
 Recherche (8) constituent trois champs de réflexions et d'actions qu'il ne faut pas confondre, malgré leur finalité commune. L'innovation, le développement et la recherche

(6) - Nous entendons par : Innovation, toute démarche ou toute mesure à caractère théorique ou pratique, individuelle ou collective, qui tend à modifier, partiellement ou globalement, un secteur plus ou moins étendu du système éducatif.

(7) - Développement, l'ensemble des procédures et des actions visant à adapter les données de la recherche appliquée ou des connaissances empiriques à la pratique courante de l'éducation en particulier au niveau des établissements.

(8) Recherche : sans vouloir donner ici une définition stricte de la recherche, disons que celle-ci, comme champ distinct de l'innovation et du développement, comprend diverses formes d'investigation scientifique, d'observation et expérimentation systématiquement conduites, portant sur les problèmes théoriques et pratiques de l'éducation. Nous précisons un peu plus loin que ce champ comporte trois types de recherches (recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche action).

doivent être en interaction constante. Ils forment un "réseau de changement", c'est-à-dire une conjonction de modifications liées ou harmoniques, capable de produire des effets de multiplication et de résonance et d'engendrer un changement substantiel. Un tel réseau écarte à la fois l'attitude trop optimiste qui s'imaginerait que les changements vont se produire facilement et l'attitude trop pessimiste qui croirait invincible la force d'inertie du système. Un réseau de changement implique évidemment la décentralisation. Cette décentralisation rejoint aussi bien le chercheur universitaire que l'enseignant engagé dans une activité de recherche. De ce point de vue, et quelque soit le lien il est important de rappeler que la recherche en éducation contribue à l'évolution du système, même si ses résultats ne peuvent pas toujours se prêter à des généralisations.

- Recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche action.

Nous préconisons une conception élargie de la recherche. mais il serait déplorable que l'on en délaye la substance à l'infini, danger que fait craindre actuellement le vocabulaire très flottant de la recherche en éducation. L'exemple le plus typique est celui de la recherche-action. Cette expression désigne un ensemble fort disparate d'études : celles qui impliquent une action de la part du chercheur, celles qui ont donné lieu à des résultats ; celles qui sont liées à des perspectives d'utilité ou de gestion, celles qui supposent un contact avec les agents du

système scolaire, celles qui visent l'amélioration de l'activité éducative, etc.

Nous proposons de distinguer la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche-action selon des concepts courants. La recherche fondamentale couvre des phénomènes d'assez grande envergure ; par l'analyse de divers facteurs et de leurs relations elle vise une compréhension systématique de ces phénomènes. La recherche appliquée vise la solution de problèmes plus spécifiques et plus pratiques. La recherche-action est un concept : on peut y voir une forme de recherche appliquée dont la caractéristique est, soit d'introduire l'usager de la recherche comme agent de recherche, soit d'introduire l'action même sur les phénomènes à l'étude, comme partie intégrante du processus de compréhension.

Certes, il est nécessaire de développer tous les types de recherche en éducation à partir d'une notion d'équilibre. Le développement équilibré de tous les types de recherche est, en fait, nécessaire à la mise en relation du projet de recherche d'innovation et de développement. De même, il semble nécessaire de diversifier les modèles heuristiques ~~quelque~~ soit le type de recherche. Nous estimons que, quoi qu'il en soit des typologies, il est important de reconnaître que, la pratique et la démarche de la recherche en éducation peuvent et doivent s'ouvrir à plus d'un modèle heuristique.

Mais ~~quelque~~ soit le modèle envisagé, il apparaît, au terme de notre étude qu'une solution simpliste de

cohabitation des deux systèmes n'est pas satisfaisante. Au delà même de leur complémentarité - car on risquerait de simplement juxtaposer les deux systèmes par une sorte de tolérance réciproque plus ou moins forcée - la création originale d'un système d'enseignement, fruit d'une confrontation des deux systèmes qui soit une synthèse véritable, s'avère nécessaire.

Il semble aussi nécessaire que l'enseignement supérieur joue un rôle directeur au niveau de l'infrastructure de la recherche, en vue du développement de la recherche en éducation. En effet, la recherche en éducation rejoint la fonction critique de l'enseignement supérieur : le dépassement des pratiques éducatives courantes suppose le développement et l'évaluation des innovations. Enfin, elle rejoint également la fonction sociale de l'enseignement supérieur, dans la mesure où existent des mécanismes de concertation efficaces entre l'université et le milieu scolaire. En effet, le milieu scolaire ne doit pas être exclus ou freiné dans ses efforts de recherche. La perspective qui s'impose d'une philosophie du perfectionnement implique la prise en charge par les agents eux-mêmes des projets de développement et de recherche. Elle suppose en plus l'ouverture du système scolaire à l'innovation et à l'expérimentation pédagogique dans le sens préconisé par le plan d'action des ministères concernés. Quant aux ministères de l'éducation nationale, des sciences et de l'enseignement supérieur, il est évident que leurs politiques doivent reposer sur des recherches.

Actuellement les recherches relatives au personnel enseignant, caractéristiques, affectations, mobilité, "besoins", corrélation diplômes - tâches, nouveaux engagements sont particulièrement urgentes. Sont également urgente les recherches évaluatrices sur le système scolaire et sur la qualité des services éducatifs offerts à la population. C'est que, en effet, "les sciences de l'éducation apportent les informations permettant la prise de décision dans le domaine de la politique de l'Education; tous les choix permettant d'établir, de modifier, de réformer un système d'éducation ne peuvent être faits rationnellement sans se référer aux résultats scientifiques provenant de l'analyse des situations d'éducation." (9)

Les quelques jalons d'orientation que nous avons proposés dans cette conclusion nous paraissent nécessaires pour assurer une politique iranienne de la recherche en éducation politique qui permettrait d'offrir aux projets d'innovation et de développement en cours dans le pays, les meilleures garanties possibles de qualité.

---

(9) MIALARET G. ses sciences de l'éducation, 1979, P.109



A N N E X E

ANNEXE ILE LIVRE DES ROIS

"Ainsi se passa un long temps, et l'armée commença à manquer d'or et d'argent. Le Roi fit venir les payeurs des troupes et leur parla longuement de cette guerre, disant : "Cette affaire est bien fatigante, car nous ne pouvons pas traverser l'eau et le fossé ; l'armée a besoin d'argent et de matériel, de chevaux, de cuirasses et de casques roumis."

"Les payeurs, les scribes et le Destour du roi du monde se rendirent au trésor et trouvèrent que, considérant le nombre des troupes du roi, il fallait trois cent mille dinars de plus qu'il n'y avait. Le Grand Mobed courut chez le roi, rapidement comme la poussière, et lui dit ce qu'il y avait d'argent au trésor. Le visage du roi se rembrunit ; il fit venir Buzurdjmihir et lui dit : "Si mes caisses sont vides, à quoi me sert le titre de roi des rois ? Va et appelle le chef des chameliers ; emmène des chameaux bactriens et prends dans le trésor du Manzenderan cent charges d'or ou encore davantage." Buzurdjmihir répondit : O roi plein de justice, de raison et de bonté ! la route jusqu'au trésor dans l'Iran est longue, et la main est vide, et ton armée ne peut pas agir ; mais il y a dans les villes autour de nous des gens qui ont des richesses dont le centième suffirait à l'armée, et si tu veux emprunter de

l'argent aux marchands et aux propriétaires de terres ils ne le refuseront pas."

Le roi consentit à ce que lui proposait le sage de l'Iran, et Buzurdjmihhr chercha un homme qu'il pourrait envoyer, intelligent, de bonne humeur et de belle mine. Il lui dit : "pars d'ici à cheval, avec deux chevaux de rechange, et choisis parmi les marchands et les Dikhans de la ville un homme de bonne renommée, jeune et que tout le monde connaisse : demande-lui de prêter cette somme pour l'armée ; le roi la lui fera rendre avec l'argent qu'il s'empressera de faire venir de son trésor."

Le messenger, qui avait la parole douce et était jeune d'années et vieux de sagesse, partit; c'était un agent d'un esprit subtil. Il arriva à la tombée de la nuit dans une ville et demanda à faire un emprunt pour le ro. Une foule de gens riches se rassemblèrent autour de lui; parmi eux un cordonnier, marchand de bottines, ouvrit ses oreilles toutes grandes aux paroles du messenger et lui demanda combien il fallait d'argent. le vaillant messenger mentionna la somme, disant: "O homme riche et intelligent! il faut quarante fois cent mille dirhems." Le cordonnier dit: Je les donnerai ; je veux gagner les "bonnes grâces du trésorier." Il apporta des balances, des poids et l'argent, et l'on n'eut pas besoin de bordereau et de roseau à écrire. Le marchand ayant pesé l'argent, la besogne du messenger était terminée ; alors le cordonnier dit : O homme au beau visage ! veux-tu prendre la peine de dire à Buzurdjmihhr que j'ai dans le monde un fils dont l'avenir m'occupe

beaucoup ; dis-lui donc que le roi du monde pourrait me rendre heureux dans l'âme, s'il voulait me permettre de la placer parmi les gens de loi, car il est riche et a l'intelligence qu'il faut pour cela." Le messager répondit : "je le ferai volontiers, car tu m'as épargné beaucoup de chemin avec ton trésor."

Buzurdjmihhr se présenta devant le roi, qui fut joyeux d'avoir obtenu l'argent et dit : "Grâces soient rendues à Dieu de ce que ma vertu et ma piété ont fait qu'il y ait dans mon pays un cordonnier tellement heureux et prospère qu'il ait pu mettre de côté tant d'argent ! A Dieu ne plaise qu'il ai jamais à souffrir une injustice de moi ! Informe-toi de ce qu'il désire, car je voudrais qu'il conservât envers moi cette bonne volonté. Quand tu lui rembourseras l'emprunt, donne-lui cent mille dirhems en souvenir de moi. Puissent tous mes sujets être riches et puissants et avoir des trônes et des diadèmes ! Puisse-t-il ne jamais y avoir un roi injuste, puissent les rois être glorieux et heureux !"

Buzurdjmihhr dit au maître du monde : O roi à l'étoile fortunée, au beau visage ! Le marchand de bottines a un désir, si le roi veut bien écouter mes paroles. Le messager rapporte que cet homme lui a dit : Puisse la raison être la compagne du roi du monde ! J'ai un fils parvenu à l'âge d'homme, qui cherche un guide vers le savoir. S'il plaisait au roi de faire de mon fils chéri un des scribes, je prierais Dieu pour la vie du roi ; puisse-t-il vivre éternellement, lui qui est digne du trône !" Le roi

répondit : "O homme de sens ! comment le Div t'a-t-il troublé les yeux ? Va , renvoie chez lui les chameaux. A Dieu ne plaise que je veuille de son argent et de son or. Un fils de marchand, si habile, si savant, si attentif qu'il soit, deviendrait scribe ! Quand mon fils s'assiéra sur le trône, il lui faudra un scribe à la fortune victorieuse, et si ce bottier avait du talent, le roi ne verrait que par ses yeux, n'entendrait que par ses oreilles, et il ne resterait aux gens intelligents de haute naissance que du chagrin et des soupirs ; les hommes qui connaissent le mieux le monde seraient traités avec mépris par ce fils de marchand et devraient le remercier s'il leur répondait sans les faire attendre ! On me maudirait après ma mort, si, de mon temps, une telle coutume s'introduisait. Je ne veux pas payer la solde avec ce trésor ; ne demande pas d'argent à cet homme et ne parle pas de nos difficultés, Fais à l'instant repartir les chameaux, demande de l'argent, mais non pas aux cordonniers. "Le messenger repartit avec l'argent, et le coeur du cordonnier en fut rempli de douleur."

## ANNEXE II

LOI AUTORISANT LA CREATION DE L'UNIVERSITE DE TEHERAN  
(VOTEE LE 8 KHORDAD 1313)

ART. 1 - Le Parlement autorise le ministère de l'Instruction Publique à créer à Téhéran un Institut dénommé Danechgah pour y enseigner les degrés supérieurs des sciences, arts, littérature et Philosophie.

ART. 2 - Le Danechgah comprend les sections suivantes dont chacune est appelée un Danechkadeh :

1- Section des sciences physiques et mathématiques

2- Section de théologie et des sciences raisonnées

3- Section des lettres et de la pédagogie

4- Section de la médecine

5- Section du droit et des sciences politiques et économiques

6- Section technique

Les Ecoles normales supérieures et les écoles des beaux-arts pouvant être considérées comme faisant partie du Danechgah. D'autres sections peuvent être annexées au Danechgah.

ART. 3 - Le premier Recteur de Danechgah sera nommé par ordonnance Impériale, sur la proposition du ministre de l'Instruction Publique, par la suite la nomination des Recteurs aura lieu conformément aux dispositions de l'art 14, par ordonnance impériale sur la proposition du conseilR

de Danechgah et avis conforme du Ministre de l'Instruction Publique.

Les fonctions d'administration incombent au recteur de Danechgah. le vice-Recteur et les doyens, vice-doyens et professeurs des facultés seront nommés par le Ministre de l'Instruction Publique sur la proposition du recteur de Danechgah. Les autres fonctionnaires seront nommés par le recteur de Danechgah, conformément aux dispositions de la présente loi.

Nota 1 - La durée des fonctions du Recteur de Danechgah et des doyens des facultés est de 3 ans ; après l'expiration de cette période ils peuvent être réélus.

Nota 2 - Le Recteur de Danechgah est autorisé à admettre comme membres honoraires de Danechgah, les savants étrangers ou persans, sur la proposition du conseil de Danechgah et l'approbation du ministre de l'Instruction publique.

ART.4 - Le conseil du Danechgah qui aura la présidence du conseil du danechgah

le vice-recteur

les doyens des facultés

un professeur de chaque faculté

ART.5- Les attributions du conseil du Danechegah sont :

Détermination des conditions d'admission des étudiants du danechgah . Etablissement des programmes d'études des Danchkadehs (facultés). Conditions d'obtention de grades certificats et diplômes établissement des règlements nécessaires pour les examens et le perfectionnement des

facultés-Etudes des propositions des Danechkadehs concernant la nomination des professeurs et professeurs-suppléants-voeux pour le bon fonctionnement de danechgah-collaboration intellectuelle avec le recteur de danechgah

ART.6 - Chaque Danechekadeh aura un conseil composé du vice-doyen et des professeurs de Danochkadeh sous la présidence du doyen du Danechkadeh. Les attributions et l'organisation du conseil de Danechkadeh seront fixées par les dispositions réglementaires approuvées par le conseil de danechegah.

ART.7- Le Danechgah jouit de la personnalité juridique et il est représenté à cet égard par le secteur du Danechgah. Au point de vue administratif et financier, le Danechgah est un organisme indépendant placé directement sous la responsabilité du Ministre de l'Instruction Publique.

ART.8- Le Danechgah peut, conformément aux dispositions réglementaires spéciales, toucher des honoraires en échange des services techniques et scientifiques qu'il peut rendre à des particuliers ou à des organismes privés. Les sommes ainsi recueillies et les libéralités faites au Danechgah par les particuliers et les autres revenus, sauf les droits d'examen et d'études perçus par les étudiants, seront sous la surveillance du recteur et affectées à des dépenses prévues et proposées par le conseil de Danechgah, sous réserve de l'approbation du Ministre de l'Instruction Publique aura la surveillance de l'emploi de ces sommes et des comptes relatifs.



Nota - Les dons faits au Danechgah par des particuliers ou des organisations privées pour être affectées à des buts déterminés, tels que les biens de main-mortes etc, seront gérés par le Danechgah ; pareilles recettes doivent être affectées aux buts prévus par le donateur. Les comptes des revenus et dépenses seront rendus chaque année au Ministère de l'Instruction Publique. Le Danechgah est libre d'accepter ou de refuser la libéralité qui lui est faite.

ART. 9 - Les élèves sortant des facultés qui conformément aux dispositions qui seront adoptées avec avis conforme du Ministère de l'Instruction Publique, obtiendront au moins le grade de licence, jouiront des droits et privilèges résultant de la loi de formation des professeurs votée le 19 Esfand 1312.

ART. 10 - Les professeurs de Danechgah font parties de l'une des catégories suivantes. Les deux premières catégories comprennent les professeurs et professeurs-suppléants, en outre des conditions exigées par les alinéas 1, 3 et 4 de l'art 2 de la loi de recrutement des fonctionnaires, les professeurs doivent avoir au moins 30 ans révolus et les professeurs suppléants au moins 25 ans révolus. Ils doivent être reconnus docteur ou ayant des études équivalentes au doctorat dans la branche qu'ils enseignent.

La troisième catégorie comprend les professeurs des lycées qui doivent avoir au moins les conditions exigées pour l'engagement des professeurs des lycées ; ils seront engagés conformément aux dispositions adoptés pour l'engagement des professeurs des lycées. Les autres

fonctionnaires tels que préparateurs de laboratoire et d'atelier et les employés de la Bibliothèque et du secrétariat seront soumis aux dispositions générales.

Nota - le bibliothécaire, au point de vue de ses titres et grades scientifiques, ne doit pas être inférieur à un professeur de lycée ; s'il est titulaire de titres supérieurs à ceux des professeurs de lycée il sera engagé comme les professeurs-suppléants.

ART. 11 - A partir de l'année 1313, les professeurs et professeurs-suppléants, au cas où il y aura plusieurs candidats seront choisis par voie de concours.

ART. 12 - Durant leur service, les professeurs-suppléants peuvent obtenir dix avancements. Dans les 3 premiers grades l'avancement aura lieu tous les deux ans et dans les autres grades tous les trois ans conformément aux dispositions d'un règlement spécial et sous réserve des conditions suivantes :

mérite, proposition des doyens des facultés, approbation du conseil de Danechgah.

ART. 13 - Le traitement du premier grade du cadre des professeurs suppléants sera fixé chaque année par la loi du budget. Les augmentations seront accordées jusqu'au grade huit à raison de  $1/8$  du traitement du grade inférieur et dans les grades 9 et 10 à raison de  $1/5$  du traitement du grade inférieur. En cas de transfert dans le cadre des professeurs ou élévation au poste de doyen de la faculté ou recteur de Danechgah, il leur sera accordé une augmentation de  $1/10$  du poste inférieur et ensuite les augmentations qui

lui seront accordées jusqu'au grade 8 à raison de 1/8 du traitement précédent et dans les grades 9 et 10 à raison de 1/5.

Nota - Les traitements du premier grade du cadre des professeurs-suppléants pour l'année 1313-1314 est de 1000 Rs.

ART. 14 - La direction de chaque branche d'enseignement incombe au professeur de cet enseignement ; pour pouvoir aspirer à la fonction de professeur, il faut en plus de 5 années de carrière dans le cadre des professeurs-suppléants, faire preuve du mérite et s'attirer l'estime et l'approbation de conseil de Danechgah.

Les doyens des facultés et les directeurs des écoles normales supérieures seront choisis parmi les professeurs, sur l'avis du conseil de la faculté. Le recteur et le vice-recteur de Danechgah seront choisis parmi les doyens des facultés.

ART. 15 - Tant que le Ministère de l'Instruction Publique ne disposera pas d'un nombre suffisant de professeurs titulaires des titres et conditions exigés aux termes de l'art 10, il peut engager par contrat des personnes ayant atteint une compétence reconnue par le conseil de Danechgah. Il peut de même utiliser les connaissances des fonctionnaires des administrations publiques, en échange d'honoraires.

ART. 16 - Ceux qui dans le courant de l'année 1312-1313 avaient eu des cours dans les écoles supérieures seront reconnus officiellement professeurs de Danechgah

s'il remplissent les conditions requises aux termes de l'art 10 de cette loi. Leur grade et leur traitement seront déterminés par le Ministère de l'Instruction Publique conformément à un règlement spécial et d'après leur dernier traitement dans l'année 1312-1313 en tenant compte de l'art 13 de cette loi. Les fonctionnaires jouissant des privilèges de la loi de recrutement des fonctionnaires civils peuvent aussi jouir des avantages de la présente loi.

Nota 1 - Ceux qui ont été professeur dans les écoles supérieures dans le courant des années 1312-1313, sans être titulaires du diplôme de doctorat seront reconnus officiellement professeur de Danechgah, mais ils doivent soumettre, avant le mois de Khordad 1314, une thèse nouvelle à l'approbation du conseil de Danechgah qui leur servira du diplôme de doctorat dans la branche qu'ils enseignent.

Nota 2 - Les professeurs de lycée dont le dernier traitement sert de base à la détermination de leur grade et les professeurs-suppléants pour qui la détermination de grade aura lieu de la même façon que pour les professeurs de lycée, s'ils ont dépassé, au point de vue de leur dernier traitement un grade et n'ont pas atteint le grade supérieur auront pour grade ce dernier. De même les professeurs qui ne touchent pas le traitement du premier grade au moment de l'application de la présente loi auront le premier grade et le Ministère de l'Instruction Publique

pourra leur accorder le traitement du premier grade, s'ils disposent de crédits suffisants.

Nota 3 - La détermination de grade et de traitement (tant pour les fonctionnaires du cadre que pour ceux engagés par voie de contrat), ainsi que la constatation du mérite, conformément à cette loi et les autres lois relatives aux fonctionnaires des Ministères et des administrations publiques indépendantes, seront faites par le Ministère et l'administration indépendante intéressée, avec approbation conforme de l'administration de Retraite Nationale. Toute contestation de la part des fonctionnaires, en ce qui concerne la détermination de leur grade et leur avancement doit être soumise à la haute cour de cassation.

ART. 17 - Le régime du contentieux administratif relatif aux membres de Danechgah sera établi d'après un règlement spécial élaboré par le conseil de Danechgah et approuvé par le conseil des ministres.

ART. 18 - Les articles suivants de la loi sur le recrutement des fonctionnaires civils seront appliqués au cas des recteurs, vice-recteurs, professeurs et professeurs-suppléants de Danechgah :

articles 6-7-8-9-11-14-19-28-69

ART. 19 - Les recteurs, les vices-recteurs, professeurs et professeurs suppléants de Danechgah peuvent demander leur mise à la retraite s'ils ont 25 années de carrière ou s'ils sont âgés de 60 ans. L'état peut de même les mettre à la retraite s'ils ont 20 années de carrière ou

s'ils sont âgés de 60 ans. les autres conditions concernant la retraite des fonctionnaires sus-nommés sont les mêmes indiquées au chapitre IV de la loi sur le recrutement des fonctionnaires civils en tenant compte des modifications et réformes y introduites sauf l'alinéa D de l'article unique en modification de l'art 43 de la loi sus-visée.

ART. 20 - Le Danechgah peut accorder avec l'approbation du Ministre de l'Instruction Publique, le grade du doctorat honoraire à ceux qui ont acquis une haute compétence dans une branche quelconque des sciences et lettres ou à ceux qui ont rendus de grands services à l'humanité. La constatation de l'existence des conditions sus-visées sera faite par le conseil de Danechgah.

ART. 21 - Le Ministère de l'Instruction Publique après avoir soumis le règlement exigé par l'art 16 de cette loi, à l'approbation de la commission parlementaire de l'Instruction Publique en assurera l'exécution.

La présente loi qui contient 21 articles a été ratifiée par le Parlement dans sa séance de 8 Khordad 1313.



ANNEXE IIILOI RELATIVE A LA CREATION DU MINISTERE DES SCIENCESET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN IRANAPPROUVE LE 7 MARS 1967ET MODIFIE PAR LA LOI DU 27 JUILLET 1974Article 1er

Les missions à accomplir prévues dans le cadre de la dite loi par le Ministère des Sciences et de l'Enseignement Supérieur sont les suivantes :

- vérification et proposition des buts principaux, des moyens d'orientation totale, de la planification à tous les niveaux d'enseignement et de recherche scientifique et création d'une harmonisation entre eux ;

- détermination des principes fondamentaux de programmes d'enseignement et de recherche universitaire ;

- détermination des règles fondamentales d'enseignement et de recherche des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

ANNEXELOI RELATIVE A LA CREATION DU MINISTERE DES SCIENCESET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN IRANAPPROUVE LE 7 MARS 1967ET MODIFIE PAR LA LOI DU 27 JUILLET 1974Article 1er

Les missions à accomplir prévues dans le cadre de la dite loi par le Ministère des Sciences et de l'Enseignement Supérieur sont les suivantes :

- vérification et proposition des buts principaux, des moyens d'orientation totale, de la planification à tous les niveaux d'enseignement et de recherche scientifique et création d'une harmonisation entre eux ;

- détermination des principes fondamentaux de programmes d'enseignement et de recherche universitaire ;

- détermination des règles fondamentales d'enseignement et de recherche des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

- harmonisation des règlements des organisations universitaires et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des règles de recrutement des membres scientifiques ainsi que des employés universitaires et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ne sont pas engagés selon les dispositions de la loi sur la fonction publique, après confirmation du Service chargé de



la fonction publique, selon les exigences propres à chacune des organisations concernées ;

- coordination des règlements et des principes fondamentaux relatifs aux dispositions financières et aux aliénations des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en collaboration, d'une part avec le Ministère de l'Economie et des Finances et d'autre part avec l'office chargé du programme et du budget du pays, avec l'office chargé du programme et du budget du Pays, en vue de faciliter leurs activités, compte tenu de leurs exigences propres ;

- planification complète du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de former des hommes spécialisés, ayant des capacités indispensables au pays ;

- détermination des dispositions relatives à l'envoi des étudiants à l'étranger, de la surveillance de leurs affaires estudiantines, de leur retour en IRAN et de leur engagement dans la vie professionnelle ;

- prise de mesures utiles pour le développement des sciences, guidage des activités de recherche, aide aux chercheurs et création des facilités qui y sont nécessaires ;

- surveillance et contrôle des affaires des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

- fixation des règles relatives à la délivrance des certificats de l'enseignement supérieur et de la recherche

scientifique et à celle des certificats des universités et établissements scientifiques étrangers ;

- élaboration des facilités d'éducation des maîtres et des experts de l'enseignement indispensables aux établissements d'enseignement public ;

- création et autorisation ou développement de chaque unité d'enseignement supérieur ou établissement de recherche, prise de décisions relatives à la continuation ou à la suspension de leurs activités, conformément à l'approbation du Conseil de développement de l'enseignement supérieur ;

- collaboration avec l'office chargé du programme et du budget du pays dans la vérification de la mise en place des crédits nécessaires aux universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dont les besoins financiers sont proposés au Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur ;

- gestion, d'une part des affaires de la représentation permanente de l'Iran auprès de l'U.N.E.S.C.O., d'autre part, de celles concernant les bourses attribuées aux universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche par le Service chargé de la fonction publique ; développement et surveillance des relations internationales scientifiques au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

## Article 2

Afin d'élaborer les facilités d'application des missions du Ministère des Sciences et de l'Enseignement

supérieur, il est constitué, sur proposition du Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur en Conseil des Ministres, un "Conseil Central des Universités" en vue de la concertation avec les responsables de l'enseignement supérieur, dans le but de recueillir les règlements scientifiques, d'enseignement, financiers, d'emploi et administratifs, utiles, et d'harmoniser les affaires des universités et de l'enseignement supérieur ; les présidents d'universités et le président de l'école normale supérieure sont membres de ce Conseil des Ministres, sur proposition du Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur.

REMARQUE : Ce Conseil compte un secrétaire nommé par sa Majesté Impériale et choisi parmi les professeurs des universités, sur proposition du Ministre des Sciences et de l'Enseignement supérieur.

### Article 3

Après approbation du Conseil des Ministres, dans le cadre de sa mission, il est instauré au sein du Ministère des Sciences, et sur proposition de celui-ci et du Ministère de l'Education Nationale un "Conseil d'enseignement du Pays" chargé de préciser le but de l'enseignement national, de distinguer les principes fondamentaux des expériences d'enseignement et de recherche des établissements d'enseignement, de l'école maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, d'élaborer les plans à long terme de développement de l'enseignement et de l'éducation chez tous les enfants et les personnes en possédant la vocation et la capacité, de surveiller les

programmes d'enseignement et ceux communs à chaque Ministère, sur le plan éducatif, ainsi que d'harmoniser les relations nécessaires souhaitables entre tous les niveaux d'enseignement.

#### Article 4

Afin de déterminer la conduite fondamentale des recherches scientifiques et d'établir une relation entre elles et la nécessité de reconstruction du Pays, de coordonner les activités de recherche des établissements scientifiques et de recherche, il est constitué un "Conseil de la recherche scientifique du Pays" sur proposition du Ministère des Sciences et approbation de sa mission par le conseil des Ministres.

#### Article 5

Afin de favoriser l'application des missions définies à l'article 1er de la présente loi, dans le domaine de la programmation de l'enseignement, le Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur peut créer les établissements nécessaires, avec confirmation du Service chargé de la fonction publique.

#### Article 6

Afin de gérer les affaires estudiantines, conformément à l'article 1er de cette loi, il est créé un "Office National des affaires estudiantines du Pays", subordonné au Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur.

REMARQUE : Le Président de cet Office est nommé par sa Majesté Impériale sur proposition du Ministre des Sciences et de l'Enseignement supérieur ; le montant de ses

appointements et les avantages relatifs à sa haute fonction sont fixés par le Conseil des Traitements, sur proposition du dit Ministre.

#### Article 7

Les activités du personnel des établissements concernant les affaires estudiantines ayant un rapport avec les missions du Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur doivent recevoir l'autorisation du dit Ministère, de même que le Bureau d'enregistrement des associations et des propriétés industrielles ne peut s'abstenir de cette autorisation pour permettre aux établissements d'enseignement privés de poursuivre leurs activités.

#### Article 8

Si le fondateur de chaque établissement d'enseignement supérieur privé agit contrairement aux dispositions du règlement fixé par le Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur, et si le cas se produit, celui-ci peut retirer l'autorisation et intervenir directement ou nommer un remplaçant après approbation du Conseil de Développement de l'Enseignement Supérieur.

Le règlement et le recueil d'application de cet article sont préparés par le Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur et seront mis en place après approbation du Conseil des Ministres.

#### Article 9

Les règlements afférents à l'application de cette loi, ainsi que la liste des établissements de recherche concernés par celle-ci, sont conçus par le Ministère des

Sciences et de l'Enseignement supérieur et notifiés à ces établissements après approbation par le Conseil des Ministres.

REMARQUE : Les établissements de recherche dépendant d'autres Ministères continueront leurs missions conformément aux dispositions de la loi et des règlements qui s'y rattachent. Ils devront cependant harmoniser leurs activités de recherche avec les programmes et les objectifs nationaux de la recherche, en notifiant leur programme au Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur.

#### Article 10

Les dispositions actuellement en vigueur sont valables et exécutoires dans tous les cas jusqu'à l'approbation, par les autorités précitées, des statuts et des règlements de la présente loi.

#### Article 11

Toutes les lois et dispositions contraires à celle-ci sont abrogées. La présente loi comprenant 11 articles et 3 remarques est approuvée en réunion extraordinaire par le Sénat le lundi 1er juillet 1974 et par l'Assemblée Nationale le Mardi 30 juillet 1974.

ANNEXE IVLES CONDITIONS D'OBTENTION DE BOURSES D'ETUDE.

L'université de Téhéran accorde des bourses pour récompenser et encourager les étudiants méritants et nécessaires avec la collaboration des différentes instances de la cour et des entreprises privées.

LES REGLEMENTATIONS

Les bourses sont données aux étudiants (excepté les étudiants de niveau de maîtrise et de doctorat autre que médical) ayant la nationalité iranienne.

ART. I

Par branche seront retenus de un à trois étudiants parmi ceux ayant obtenu les meilleures notations du concours national d'entrée.

ART. II

Par branche seront retenus de un à trois étudiants licenciés parmi ceux ayant obtenu les meilleurs notations

ART. III

La bourse est décernée pour 9 mois, durée de l'année universitaire.

ART. IV

Le renouvellement de la bourse pour l'année suivante, dépend des notes obtenues dans la branche étudiée ainsi que dans les activités sportives et artistiques.

ART. V

L'abandon des études, quelqu'en soit le motif, cause l'arrêt définitif de la bourse.

ART. VI

L'étudiant doit régulièrement, à chaque trimestre se présenter aux examens.

ART. VII

L'étudiant ne doit pas déjà être boursier par ailleurs

ART. VIII

L'étudiant peut bénéficier de la bourse dès le début de l'année scolaire

ART. IX

L'administration doit communiquer la liste des étudiants ayant droit à la bourse pour l'année universitaire suivante au département concerné.

ART. X

Le montant de la bourse est de 2500 Rials par mois (pour l'année 1975-76) (1)

---

(1) source : l'université de Téhéran guide de l'université 1975-76 P.P 24,25, voir aussi, université de Téhéran, bien venu à l'université, 1968-69, P.P 29,30,31.R



## ANNEXE V

: Nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'étudiants durant la période 1926-1976 1

.Années	.Nombre d'insti- tutions	.Nombre. d'étu- diants.	.Années	.Nombre d'insti- tutions	.Nombre. d'étu- diants.	.Années	.Nombre d'insti- tutions	.Nombre d'étu- diants
. 1926	. _	. 301	. 1943	. 6	. 3405	. 1960	. 24	. 17102
. 1927	. _	. 301	. 1944	. 6	. 3463	. 1961	. 26	. 19475
. 1928	. _	. ....(2).	. 1945	. 6	. 4086	. 1962	. 27	. 22856
. 1929	. _	. 289	. 1946	. 6	. 5007	. 1963	. 29	. 24456
. 1930	. _	. 316	. 1947	. 6	. 5883	. 1964	. 32	. 24885
. 1931	. _	. 451	. 1948	. 8	. 6257	. 1965	. 36	. 26282
. 1932	. _	. 561	. 1949	. 9	. 5772	. 1966	. 49	. 29683
. 1933	. _	. 692	. 1950	. 12	. 5939	. 1967	. 54	. 36882
. 1934	. _	. 886	. 1951	. 14	. 6683	. 1968	. 65	. 46987
. 1935	. 2	. 1200	. 1952	. 15	. 7463	. 1969	. 76	. 58194
. 1936	. 2	. 1311	. 1953	. 15	. 9238	. 1970	. 95	. 67268
. 1937	. 2	. 1529	. 1954	. 16	. 9845	. 1971	. 119	. 75876
. 1938	. 2	. 1633	. 1955	. 16	. 10293	. 1972	. 138	. 97338
. 1939	. 2	. 1715	. 1956	. 17	. 9714	. 1973	. 144	. 115311
. 1940	. 5	. 1934	. 1957	. 17	. 11334	. 1974	. 156	. 123114
. 1941	. 5	. 2395	. 1958	. 20	. 11937	. 1975	. 193	. 135354
. 1942	. 6	. 3367	. 1959	. 23	. 14707	. 1976	. 221	. 151905

(1) - Sans tenir compte de l'effectif d'étudiants iraniens dans les pays étrangers.

(2) - Donnée non disponible.

## ANNEXE VI

Le nombre d'universités et d'instituts d'enseignement supérieur : Lieux géographiques - nombre de pourcentage d'étudiants.

Lieu géographique	Type d'enseignement supérieur		Instituts d'enseignement supérieur		Nombre d'étudiants	Pourcentage
	Nombre d'universités	Nombre	Au niveau Licence et au-delà	Au niveau post-secondaire		
TOTAL	207	12	80	115	151.905	100
TEHERAN	79	5	51	23	79.130	52
ISPHAHAN	13	1	4	8	9.142	6
TABRIZ	9	1	.	8	9.852	6,5
MACHHAD	9	1	1	7	7.424	5
CHIRAZ	8	1	.	7	6.783	4,5
RACHTE	8	.	2	6	2.910	2
REZAILLEH	6	.	1	5	1.836	1
KERMANCHAH	6	.	2	4	2.401	1,5
AHVAZ	5	1	.	4	4.821	3
SARY	5	.	1	4	2.423	1,5
GAZVINE	5	.	2	3	2.937	2
KERMAN	5	.	2	3	2.579	1,5
BABEL	4	.	1	3	1.080	0,7
ZAHEDAN	4	1	1	2	766	0,5
21 AUTRES VILLES	41	1	12	28	17.321	11,3

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE EN FRANCAIS

ALBERTINI (J.M) LES MECANISMES DU SOUS-DEVELOPPEMENT.

PARIS, EDIT. OUVRIERES, 1977, 334 P.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITES. LA

RESPONSABILITE SOCIALE DE L'UNIVERSITE DANS LES PAYS

D'ASIE, SES OBLIGATIONS ET SES CHANCES, N° 12, PARIS, 1973,

130 P.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITES. L'UNIVERSITE ET

LES BESOINS DE LA SOCIETE CONTEMPORAINE. PARIS, 1970, 83 P.

AUDET (J.P) SUR LA NOTION DES RESPONSABILITES DE

L'INSTITUTION UNIVERSITAIRE. QUEBEC, MINISTERE DE

L'EDUCATION, 1981, 29 P.

A.U.P. L'UNIVERSITE, L'EDUCATION PERMANENTE ET LA SOCIETE.

PARIS, EDIT. A.U.P., 1970, 300 P.

AVANZINI (G.) INTRODUCTION AUX SCIENCES DE L'EDUCATION

TOULOUSE, EDIT. PRIVAT, 1976, 200 P.

BAUDELLOT (CH.), BENOLIEL (R.), CUKROVICZ (H.), ESTABLET

(R.) LES ETUDIANTS, L'EMPLOI, LA CRISE. PARIS,

EDIT.MASPERO, 1981, 219 P.

BAUDELLOT (CH.), ESTABLET (R.) L'ECOLE CAPITALISTE EN

FRANCE. PARIS, EDIT. MASPERO, 1971, 336 P.

*Berard* *Iran et sa rev.*  
 BERARD (V) REVOLUTION DE LA PERSE. PARIS, EDIT. ARMAND COLIN, 1910, 368 P.

BOISSEL (J.) L'IRAN MODERNE. PARIS, EDIT. P.U.F. (QUE SAIS-JE), 1975, 126 P.

BOURDIEU (P.) HOMO ACADEMICUS, PARIS, EDIT. MINUIT, 1984, 302 P.

BOURDIEU (P.), PASSERON (J.CL) LA REPRODUCTION, ELEMENT POUR UNE THEORIE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT. PARIS, EDIT. MINUIT, 1970, 279 P.

BOURDIEU (P.) PASSERON (J.CL.) LES ETUDIANTS ET LEURS ETUDES. PARIS, EDIT. MOUTON, 1964, 149 P.

BOURDIEU (P.) PASSERON (J.CL.) LES HERITIERS, LES ETUDIANTS ET LA CULTURE.

BOURRICAUD (F.) UNIVERSITE A LA DERIVE. PARIS, EDIT. STOCK, 1971, 178 P.

BUISSON. NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA PEDAGOGIE ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE. PARIS, EDIT. HACHETTE, 1911, 2087 P.

CAHEN (CL.) INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU MONDE MUSULMAN  
MEDIÉVAL - VII - XVÈME SIÈCLE - MÉTHODOLOGIE ET ÉLÉMENT DE  
BIBLIOGRAPHIE. PARIS, ÉDIT. MAISONNEUVE, 1982, 214 P.

CASTANEDA (C.) L'HERBE DU DIABLE ET LA PETITE FUMÉE. PARIS,  
ÉDIT. LE SOLEIL NOIR, 1972, 331 P.

CEDEIM. IRAN, LE MAILLON FAIBLE. PARIS, ÉDIT. MASPERO,  
1979, 379 P.

CERAULD (A.), PASSERON (J.C) LA RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ.  
PARIS, ÉDIT. CALMANN-LÉNY, 1966, 289 P.

CHALIAND (G.) RAGEAU (J.P.) ATLAS STRATÉGIQUE DES RAPPORTS  
DE FORCES DANS LE MONDE. PARIS, ÉDIT. MALESHERBES FAYARD,  
1983, 233 P.

CHEIKH HAMIDOU KANE. L'AVENTURE AMBIGUE. PARIS, UNION  
GÉNÉRALE D'ÉDITIONS, COLL. 10/18, 1979, 192 P.

CHOMBART DE LAUWE. (P.H.) ET AL. IMAGES DE LA CULTURE.  
PARIS, ÉDIT. PETITE BIBLIOTHÈQUE PAYOT, 1976, 216 P.

CHOMBART DE LAUWE. (P.H.) POUR L'UNIVERSITÉ. AVANT, PENDANT  
ET APRÈS MAI 1968. PARIS, ÉDIT. PAYOT, 1968, 173 P.

CHRISTENSEN (A.) L'EMPIRE DES SASSANIDES - LE PEUPLE,  
L'ETAT, LA COUR KOBENHAVN, BIACO LUNOS BOGTYKKERI, 1907,  
120 P.

CLARK (K.) METAMORPHOSE DE L'UNIVERSITE. PARIS, EDIT.  
OUVRIERE, 1967, 134 P.

CORBIN (H.) EN ISLAM IRANIEN, ASPECTS SPIRITUELS ET  
PHILOSOPHIQUES. TOME I LE SHIISME DUODECIMAIN. PARIS, EDIT.  
GALLIMARD, 1971, 332 P.

CORBIN (H.) EN ISLAM IRANIEN, ASPECTS SPIRITUELS ET  
PHILOSOPHIQUES. TOME IV, PARIS, EDIT. GALLIMARD, 1972,  
567 P.

CYR (J.M.) L'INNOVATION PEDAGOGIQUE DANS LES INSTITUTIONS  
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANCOPHONES. MONTREAL, EDIT.  
UNIVERSITE DE MONTREAL, 1976, 60 P.

DEBBASCH (CH.) L'UNIVERSITE DESORIENTEE. PARIS, EDIT.  
P.U.F., 1971, 173 P.

DEBESSE (H.), MIALARET (G.) TRAITE DES SCIENCES  
PEDAGOGIQUES, TOME 4, PEDAGOGIE COMPAREE. PARIS, EDIT.  
P.U.F., 1972, 434 P.

DE CHALENDER (J.) UNE LOI POUR L'UNIVERSITE. PARIS, EDIT.  
DESCLEE DE BROUWER, 1970, 265 P.

DEMORGNY (G.) ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DE LA PERSE.  
PARIS, EDIT. ERNEST LEROUX, 1913, 216 P.

DE SAINT ARROMAN (R.) LES MISSIONS FRANÇAISES. PARIS, EDIT.  
JOURNAL DE VOYAGES, (SANS DATE), 382 P.

DESROCHE (H.) APPRENTISSAGE EN SCIENCE SOCIALES ET  
EDUCATION PERMANENTE. PARIS, EDIT. OUVRIERES, 1971, 195 P.

DOTRENS (R.) LA CRISE DE L'EDUCATION ET SES REMEDES.  
NEUCHATEL, EDIT. DELACHAUX ET NIESTLE, 1971, 170 P.

DRIAULT (E.) LA POLITIQUE ORIENTALE DE NAPOLEON, SEBASTIAN  
ET GARDANE. PARIS, EDIT. FELIX ALCAN, 1904, 410 P.

DURAND (G.) SCIENCES DE L'HOMME ET TRADITION. PARIS, EDIT.  
BERG INTERNATIONAL EDITEURS, 1979, 230 P.

DURKHEIM (E.) EDUCATION ET SOCIOLOGIE. PARIS, EDIT.  
LIBRAIRIE FELIX ALCAN, 1938, 159 P.

FOURRIER (CH.) LES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES. PARIS,  
EDIT. P.U.F., 1971, 126 P.

GHIRSHMAN (R.) L'IRAN DES ORIGINES A L'ISLAM. PARIS, EDIT.  
ALBIN-MICHEL, 1976, 376 P.



GIROD DE L'AIN (B.) L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN ALTERNANCE, PARIS, EDIT. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 1974, 339 P.

GURVITCH (G.) LA VOCATION ACTUELLE DE LA SOCIOLOGIE. TOME I, EDIT. P.U.F. 1959, 501 P.

GUSDORF (G.) L'UNIVERSITE EN QUESTION. PARIS, EDIT. PAYOT, 1964, 222 P.

HAMIDULLAH (M.) LE PROPHETE DE L'ISLAM, SA VIE, SON OEUVRE. TOME II, PARIS, EDIT. B.M., 1979, 1108 P.

HUART (CL.) DELAPORTE (L.) L'IRAN ANTIQUE - ELAM ET PERSE ET LA CIVILISATION IRANIENNE. PARIS, EDIT. ALBIN MINCHEL, 1943, 516 P.

HUART (CL.) LA PERSE ANTIQUE ET LA CIVILISATION IRANIENNE. PARIS, EDIT. ALBIN MICHEL, 1925, 203 P.

HUYGHE (R.) FOROMES ET FORCES. PARIS, EDIT. FLAMMARION, 1971, 443 P.

IKOR (R.) L'ECOLE ET LA CULTURE OU L'UNIVERSITE EN PROIE AUX BETES. EDIT. CESTERMAN/POCHE, 1972, 137 P.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ETUDES STRATEGIQUES. SITUATION STRATEGIQUE MONDIALE. PARIS, BIBLIOTHEQUE BERGER-LEVRAULT, 1981, 248 P.

IOSIF M, ORANSKIJ. LES LANGUES IRANIENNES. PARIS, EDIT. LIBRAIRIE G. KLINCKSIECK, INSTITUT D'ETUDES IRANIENNES DE L'UNIVERSITE DE LA SORBONNE NOUVELLE, 1977, 239 P.

KARDAN (A.M) L'ORGANISATION SCOLAIRE EN IRAN. (HISTOIRE ET PERSPECTIVES). GENEVE, EDIT. IMPRIMERIE REGGIANI ET JACCOUB, 1957, 212 P.

LABELLE (J.M) UNIVERSITE ET EDUCATION DES ADULTES. PARIS, EDIT. D'ORGANISATION, 1977, 212 P.

LE THANH KHOI. L'INDUSTRIE DE L'ENSEIGNEMENT. PARIS, EDIT. DE MINUIT, 1967, 420 P.

MAZAHERI (A.) LA VIE QUOTIDIENNE DES MUSULMANS AU MOYEN-AGE. PARIS, EDIT. HACHETTE, 1951, 195 P.

MERLO (J.) ET AL. LE ROLE DES VALEURS SPIRITUELLES DES PEUPLES POUR LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE CENTRE SUR L'HOMME. PARIS, EDIT. INSTITUT OECUMENIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PEUPLES, 1984, 213 P.

MIALARET (G.) LES SCIENCES DE L'EDUCATION. PARIS, EDIT. P.U.F. (QUE SAIS-JE) 1976, 126 P.

MONTEIL (V.) IRAN. BOURGES, EDIT. SEUIL, COL. PETITE PLANETE, 1957, 192 P.

MOZAFARI (M.) L'IRAN. PARIS, EDIT. LIBRAIRIE GENERALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE R. PICTLON ET R. DURAND ANZIAS, 1978, 272 P.

NARAGHI (E.) L'ORIENT ET LA CRISE DE L'OCCIDENT. PARIS, EDIT. ENTENTE, 1977, 212 P.

NASR (S.H.) IRAN. TEHERAN, EDIT. OFFSET, 1973, 135 P.

NATIONS - UNIS. LA LIAISON ENTRE UNIVERSITE ET INDUSTRIE ET LA GESTION DES ENTREPRISES, NEW YORK, 1975, 60 P.

O.C.E.D. ASPECTS ECONOMIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. PARIS, 1970, 150 P.

O.C.D.E. VERS UNE NOUVELLE STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE, PARIS, O.C.D.E., 1971, 105 P.

O.C.D.E. VERS UN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE MASSE. PARIS, 1974, 241 P.

PICHETTE (M.) L'UNIVERSITE POUR QUI ? DEMOCRATISATION DU SAVOIR ET PROMOTION COLLECTIVE. MONTREAL, EDIT. NOUVELLE OPTIQUE, 1979, 141 P.

PIGANIOL (D.) VILLECOURT (L.) POUR UNE POLITIQUE SCIENTIFIQUE. PARIS, EDIT. FLAMMARION, 1963, 299 P.

REDARD (G.) LA PERSE. ZURICH, EDIT. SILVA, 1966, 132 P.

SELIM ABOU. L'IDENTITE CULTURELLE, RELATIONS INTER-ETHNIQUES ET PROBLEMES D'ACCULTURATION. PARIS, EDIT. ANTHROPOS, 1981, 234 P.

SIASSI (A.A.) LA PERSE AU CONTACT DE L'OCCIDENT. ETUDE HISTORIQUE ET SOCIALE. PARIS, EDIT. LIBRAIRIE ERNEST LEROUX, 1931, 271 P.

SKINNER (B.F.) LA REVOLUTION SCIENTIFIQUE DE L'ENSEIGNEMENT. BRUXELLES, EDIT. CHARLES DESSART, 1968, 314 P.

TALAS (A.) L'ENSEIGNEMENT CHEZ LES ARABES, LA MADRASSA NIZAMIYA ET SON HISTOIRE. PARIS, EDIT GEUTHNER, 1939, 125 P.

U.N.E.S.C.O. ET A.I.U. EDUCATION PERMANENTE ET POTENTIEL UNIVERSITAIRE. PARIS, 1977, 202 P.

U.N.E.S.C.O. L'EDUCATION EN DEVENIR. PARIS, EDIT. PRESSES UNESCO, 1975, 435 P.

VUILLEMIN (J.) REBATER L'UNIVERSITE. PARIS, EDIT. FAYARD,  
1968, 82 P.

ZAMANSKY (M.) MORT OU RESURRECTION DE L'UNIVERSITE. PARIS,  
EDIT. PLON, 1966, 156 P.

BIBLIOGRAPHIE ETRANGERE TRADUITE EN FRANCAIS

BAQIR -SADR (M.) L'ECOLE MUSULMANE. L'HOMME CONTEMPORAIN ET LE PROBLEME SOCIAL. PARIS, EDIT. AHL-ELBEIT, 1982, (TRAD. DE L'ARABE PAR L'INSTITUT DU LIVRE ISLAMIQUE), 127 P.

CHARIATI (A.) CIVILISATION ET MODERNISATION. TEHERAN, 1981, TRADUIT PAR MANUEL (J.), EDIT. C.P.I.R.I., 32 P.

CORAN. TRADUCTION DE MASSON (D.), PARIS, EDIT. GALLIMARD, 1967, 772 P.

FERGUSON (M.) LES ENFANTS DU VERSEAU. POUR UN NOUVEAU PARADOGME. PARIS, EDIT. CALMANN-LEVY, 1983, (TRAD. DE L'AMERICAIN PAR GUY BENEY), 338 P.

FIRDEWSI LE LIVRE DES ROIS. PARIS, EDIT. IMPRIMERIE IMPERIALE, TRADUIT PAR MOHL (J.) DE PERSAN, 1883.

IBN KHALDUN. LE MUQADDAMAH, DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE. PARIS, EDIT. SINDBAD, TRADUIT EN FRANÇAIS PAR V. MONTEIL, 1978, TOME III, 1426 P.

IBN ROCHD AVERROES. TRAITE DECISIF SUR L'ACCORD DE LA RELIGION ET DE LA PHILOSOPHIE. PARIS, EDIT. J. VRIN, 1983, (TRADUIT DE L'ARABE PAR LEON GAUTHIER), 54 P.

KEER CLARK. METAMORPHOSE DE L'UNIVERSITE. PARIS, EDIT. OUVRIERES, 1967, (TRADUIT DE L'AMERICAIN PAR J.L. ALLIEZ), 134 P.

NASR (S.M.) SCIENCES ET SAVOIR EN ISLAM. PARIS, EDIT. SINDBAD, 1979, (TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR J.P. GUINRUT), 344 P.

NIETZSCHE. SUR L'AVENIR DE NOS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT. PARIS, EDIT. IDEES/GALLIMARD, 1981, (TRADUIT DE L'ALLEMAND PAR J.L. BACKES), 154 P.

TABATABAI M.H. CHIISME DANS L'ISLAM. TEHERAN, EDIT. O.P.P.I., 1983, (TRADUIT DU PERSAN PAR KHALRJITM), 181 P.

REVUES EN FRANCAIS :

ARDATOFF (M.) "MATERIAUX POUR L'HISTOIRE DE LA REVOLUTION PERSANNE", REVUE DU MONDE MUSULMAN. PARIS, 1907, VOL. III, N<sup>0</sup> 10, P.P. 327 A 343.

HARZO (CH.) "PEUPLE SANS PASSE ET NOUVEL ORDRE PLANETAIRE," LE MONDE DIPLOMATIQUE, MARS 1981, P.28

HERBERT (J.L.) "LA FORCE MOBILISATRICE D'UNE SPIRITUALITE" LE MONDE DIPLOMATIQUE. PARIS, N<sup>0</sup> 361, AVRIL 1984, P.P. 17 A 18.

HOURCADE (B.) "GEOGRAPHIE DE LA REVOLUTION IRANIENNE : L'IRAN ENTRE L'IMPERIALISME ET L'ECLATEMENT INTERIEUR". HERODOTE. PARIS, N<sup>0</sup> 18, 2<sup>0</sup> TRIMESTRE 1980, P.P. 16 A 58.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE. "L'IRAN ET LES PETRODOLLARS". NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES. PARIS, N<sup>0</sup> 4188-4189, 15 MAI 1975, 78 P.

MABON (A.). "UN FOYER DE CONTAGION, SOUS L'OEIL VIGILANT DES GRANDES PUISSANCES". LE MONDE DIPLOMATIQUE. N<sup>0</sup> 361, AVRIL 1984, P. 12 A 15.



NARAGHI (E.) "IL FAUDRA PRENDRE EN COMPTE DE PLUS EN PLUS  
LE ROLE DE LA RELIGION DANS LA VIE POLITIQUE DES NATIONS."  
LE MONDE DIPLOMATIQUE. PARIS, 22 AOUT 1986.

RODINSON (M.) "LA PENSEE D'AVICENNE" LA PENSEE, PARIS,  
N<sup>0</sup> 47, 1953, P.P. 85 A 98.

SINACEUR (M.A) "L'ISLAM" LE COURRIER DE L'UNESCO, PARIS,  
AOUT-SEPT 1981, P.P. 57 ET 9 .

ENCYCLOPEDIE

ENCYCLOPEDIE DE L'ISLAM. NOUVELLE EDITION, TOME II , 1977 -  
TOME III, 1975 - TOME IV, 1978 - TOME V, 1985, PARIS, EDIT.  
MAISONNEUVE/LAROSE, E.J. BRILL

ENCYCLOPEDIE DE L'ISLAM. ANCIENNE EDITION, TOME IV, 1934,  
EDIT. KLINCKSIECK/E.J. BRILL.

ENCYCLOPAEDIE UNIVERSALISA, CORPUS 10, 1984.

THESE

ABBASSI (R.) LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION EN IRAN ACTUEL. PARIS, UNIVERSITE PARIS V, 1976, (THESE LETTRES), 630 P

AMINE-ZADEH (F.) LE DEVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION EN IRAN DANS LES VILLES ET CAMPAGNES. ETUDE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE. PARIS, UNIVERSITE PARIS, 1966, (THESE LETTRES), 220 P.

ATABAK (S.G.) LE PROCESSUS DE PRODUCTION ET DE REPRODUCTION DE LA FORCE DE TRAVAIL DANS LES PAYS SOUS-DEVELOPPES DANS LE CADRE DE LA DIVISION INTERNATIONALE DE TRAVAIL-CAS DE L'IRAN. GRENOBLE, UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES, 1978, (THESE DE DOCTORAT 3EME CYCLE), 450 P.

BAHRAMI (B.) LES RELATIONS POLITIQUES DE LA PERSE AVEC LES GRANDES PUISSANCES A L'EPOQUE DES QADJARS. MONTREUX, EDIT. IMPRIMERIE GANGUIN/LAUBSCHER. SA, 1953, (THESE DOCTORAT EN LETTRES), 168 P.

BEHBEHANI (H.) LA GUERRE RUSSO-PERSANNE POUR LA CAUCASIE (1804-1813) ET LES INFLUENCES ETRANGERES DANS CETTE GUERRE (D'APRES LES ARCHIVES FRANÇAISES ET LES OUVRAGES PERSANS). PARIS, UNIVERSITE PARIS, 1957, (THESE LETTRES), VOL. V, 443 P.

BEHNAM (A.) LES PUISSANCES ET LA PERSE (1907-1921).  
MONTREUX, EDIT. IMPRIMERIE GANGUIN ET LAUBSCHER, 1957,  
(THESE DROIT), 205 P.

DAVOUD YAZDI (Y.) LES ASPECTS SOCIAUX DU PROBLEME DE  
L'EDUCATION EN IRAN DE 1900 A 1960. UNIVERSITE DE RENNES,  
266 P.

FAZEL SOLEYMANI (H.) STRUCTURE ET METHODE D'ENSEIGNMENT  
DANS LES ECOLES RELIGIEUSES EN IRAN. PARIS, 1965, 215 P.

HESSAMED-DIN KHAN (E.) LA SITUATION ECONOMIQUE ET  
HISTORIQUE DE LA PERSE CONTEMPORAINE. MONTPELIER, 1930,  
(THESE LETTRES), 167 P.

KHAGHANI (A.) L'EVOLUTION DE L'INSTITUTION DE L'EDUCATION  
EN IRAN. 1924-1975. APPROCHE SOCIO-POLITIQUE. PARIS,  
UNIVERSITE PARIS V, 1978, (THESE 3EME CYCLE, ECOLE DES  
HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES), 482 P.

MODIR FATEMI (M.) LES REPERCUSSIONS DE LA DEUXIEME GUERRE  
MONDIALE SUR LA VIE POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE L'IRAN.  
CAEN, 1965, (THESE), 257 P.

MODIR FATEMI (M.) L'EVOLUTION POLITIQUE DE L'IRAN DE 1900  
A NOS JOURS. CAEN, 1965, (THESE DROIT), 263 P.

MOHADDESS ARDEBILI (A.) LES EFFETS DES METHODES EDUCATIVES OCCIDENTALES SUR L'ENSEIGNEMENT EN IRAN. ORLEANS-TOURS, 1968, (THESE LETTRES), 404 P.

MOHSEMAN (F.) LE NIVEAU ET LA QUALITE DE LA PEDAGOGIE EN IRAN. GRENOBLE, 1970, (THESE EN PSYCHOLOGIE), 221 P.

NABAVI (H.) LE GOUVERNEMENT D'AMIR KABIR (1848-1851). PARIS, UNIVERSITE PARIS, 1969, (THESE LETTRES), 434 P.

SAGHAFI (A.R.) L'IRAN ENTRE L'EST ET L'OUEST. STRASBOURG, 1960, (THESE DROIT), 1960, 153 P.

7 SARDARI (R.) UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'IRAN. LES TRAITES ENTRE L'IRAN ET LA RUSSIE. PARIS, (THESE DROIT), 1941, 203 P.

SIR ELKHATIM (A.W.) LA PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION DANS LE CORAN. LYON, UNIVERSITE LYON II, 1962 (THESE 3EME CYCLE EN SCIENCES DE L'EDUCATION) 316 P.

TCHITSAZ ESFAHANI (M.A.) EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES DANS LA PERSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT IRANIEN. MONTPELIER, 1975, (THESE ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT), 101 P.

BIBLIOGRAPHIE EN PERSAN

AZADI (M.K.) -BAZ-SAZIY-E SYSTEME AMOUZECHI- LA RENOVATION DU SYSTEME EDUCATIF. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION. N<sup>0</sup> 22, 1980, 45 P.

AZARI (F.) -NAQDI BAR TARIKHE TALIM VA TARBIAT DAR IRAN- PROPOS SUR L'HISTOIRE DE L'EDUCATION EN IRAN. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION. N<sup>0</sup> 69, 1978, 10 P.

BAHONAR (M.G.) -ELM VA INSAN- L'HOMME ET LA SCIENCE. TEHERAN, EDIT. "TAHKIME-VAHDAT", 1979, 18 P.

BROWN E. TARIKHE ENQELAB-E IRAN- L'HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE PERSE. TEHERAN, ED. "EBNE-SINA", 1952, 190 P.

BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION. -TATBIQI BEINE NEZAME AMOUZECHI QADIM VA DJADID- ETUDE COMPARATIVE ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU SYSTEME EDUCATIF. TEHERAN, N<sup>0</sup> 61, 1979, 79 P.

BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION. TARHE K.A.D. LE PROJET K.A.D. L'EDUCATION ET LE TRAVAIL. TEHERAN, N<sup>0</sup> 13, 1980, 5 P.

CHARIATI (A.) -FALSAFE-E TALIM VA TARBIATE ISLAMI- LA PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION EN ISLAM. TEHERAN, EDIT. "ERCHAD", 1976, 110 P.

CHARIATMADARI (A.) -TALIM VA TARBIATE ISLAMI- L'EDUCATION ISLAMIQUE. TEHERAN, EDIT. "NENZAT-E-ZANAM-E-MOSALMAN", 1979, 183 P.

CHELBI (A.) -TARIKHE AMOUZECH DAR ISLAM- L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT EN ISLAM. TRADUIT D'ANGLAIS EN PERSAN PAR SAKET (M.H.), TEHERAN, EDIT. D.N.F.I, 1981, 414 P.

DEHKODA. LOQAT NAME DEHKHODA DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE PERSAN. UNIVERSITE DE TEHERAN, 1957, N<sup>0</sup> 33, 521 P.

ELGAR (H.) -NAQCHE ROHANIATE DAR INQELABE MACHROUEYYAT- LE ROLE DES DIGNITAIRES RELIGIEUX DANS LA REVOLUTION CONSTITUTIONNELLE. LA RELIGION ET LE GOUVERNEMENT EN IRAN. LE RÔLE DES DIGNITAIRES DURANT LA PERIODE DE LA DYNASTIE QADJAR. TEHERAN, EDIT. "TOUS", 1977, 368 P.

EQBAL ASHTIANI (A.) "MIRZA TAGHI-KHANE, AMIR KABIR". TEHERAN, EDIT. UNIVERSITE DE TEHERAN, 1961, 433 P.

FEIZE (A.R.) -MABANI-E TIQ VA DUSSOUL- LES FONDEMENTS DE FIQ ET DE OUSOUL. TEHERAN, EDIT UNIVERSITE, 1984, 231 P.

HAKIMI (M.R.) -DANECHÉ MOSLEMINE- LE SAVOIR DES MUSULMANS.  
TEHERAN, EDIT. N.F.E., 1978, 432 P.

HOJATIE (M.B.) TALIM VA TARBIATE ISLAMI. L'ISLAM ET  
L'EDUCATION. TEHERAN, EDIT. "NACHRE-FAR-HANGUE ESLAMI",  
1978, 272 P.

JALILI (M.) -NAZARKHAHI DAR BAREYE NOSSAZI-E NEZAME-  
ENQUETE SUR L'OPINION PUBLIQUE SUR L'INNOVATION DU SYSTEME  
D'ENSEIGNEMENT ET LA REVOLUTION CULTURELLE. TEHERAN, BUREAU  
DE RECHERCHE DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION.  
N<sup>0</sup> 11, 1980, 12 P.

KANI (A.) -NEZAME TALIM VA TARBIATE DAR IRAN- ORGANISATION  
EDUCATIVE EN IRAN. UNIVERSITE DE TEHERAN, N<sup>0</sup> 453, 1957.

KASRAVI (A.) -TARIKHE MACHROUEYYATE IRAN- L'HISTOIRE DE LA  
CONSTITUTION IRANIENNE. TEHERAN, EDIT. "KARAZMI", 1951,  
TOME I, 139 P.

KASSAEIY (N.) -MADARIS-E NIZAMIYA VA TATHIRATE ELMI VA  
EDJTEMAEY-E AN - MADARRIS NIZAMIYA ET LEURS IMPACTS  
SCIENTIFIQUES ET SOCIALES. TEHERAN, EDIT. AMIR KABIR, 1984,  
347 P.

KAZEMI (A.) -OUSSOULE ASSASSI DAR BARNAME RIZIEYE  
AMOUZECHI- LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PROGRAMMATION  
DANS L'ENSEIGNEMENT. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE  
PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION. N<sup>0</sup> 19, 1972, 138 P.



KHAMENEIY (A.) -GOZARECHI AZ SABEQAI-E TARIKI VA OZA-E KONOUNI-E HOZE ELMIE-E MACHAD- UN RAPPORT SUR L'HISTOIRE ET LA SITUATION ACTUELLE DES ECOLES "TALABEGUI" A MACHAD. MACHAD, EDIT. ASTTAN-E QODS RAZAVI, 1986, 140 P.

MADANI (S.J.) -TARIKH-E SIASSI-E MOASSER-E IRAN- L'HISTOIRE POLITIQUE CONTEMPORAINE DE L'IRAN. TEHERAN, TOME I, 1981, EDIT. DAFTARE NACHR, 350 P.

MIR-HADI (T.) ET AL. -TARHE NOSSASIE NEZAME TARBIATI DAR IRAN- LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU SYSTEME EDUCATIF EN IRAN. TEHERAN; BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>O</sup> 23, 1979, 23 P.

MOHSENPOUR (B.) -TOSSEE VA FAQR- DEVELOPPEMENT ET SOUS-DEVELOPPEMENT. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>O</sup> 26, 1980, 17 P.

MOTAHARI (M.) -ACHNAEIY BA OULOUME ISLAMI- CONNAISSANCE DES SCIENCES ISLAMIQUES. TEHERAN, EDIT. ZAHRA, 1979, 134 P.

MOTAHARI (M.) ET AL -BAHTHI DAR BAREAY MARDJAEIYAT VA ROHANIYAT- DIALOGUE RELATIVE A MARDJAEIYAT ET DES RELIGIEUX, TEHERAN, EDIT. ENTECHARAT, 1962, 261 P.

MOTAHARI (M.) -KHADAMATE MOTEQABELE ISLAM VA IRAN- LES SERVICES RECIPROQUES DE L'ISLAM ET L'IRAN. TEHERAN, EDIT. SADRA, 1978, 746 P.

MOTAHARI (M.) TALIM VA TARBIAT-E ISLAMI- EDUCATION ISLAMIQUE, TEHERAN, EDIT. AL - ZAHRA, 1982, 275 P.

NAEINI (M.K.) -AOUSOUL E QANOUNE ASSASSIYE DJOMHORIE ISLAMI DAR BAREYE AHDAF VA FALSA FEYE TALIM VA TARBIAT- LES PRINCIPES DE LA CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE A PROPOS DES FINALITES ET DE LA PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>0</sup> 3, 1980, 9 P.

NAEINI (M.K.) -CHARDAH TA E BAZ-SAZIE NEZAME AMOUZ-ECHI- QUATORZE PROJETS DE REFORME DE RENOVATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>0</sup> 45, 1980, 24 P.

NAEINI (M.K.) ET AL. -HADAF VA FALSAFE-E TALIM VA TARBIATE- FINALITES ET PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION EN ISLAM. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION. N<sup>0</sup> 1, 1981, 42 P.

NAEINI (M.K.) -TARHE MARDOMI- LE PROJET DE POPULARISATION. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>0</sup> 30, 1980, 30 P.

NAFISSI (S.) -TARIKHE IDJTEMAEIIY -E IRAN- HISTOIRE SOCIALE DE L'IRAN. TEHERAN, INSTITUT D'ETUDES ET DE RECHERCHES SOCIALES DE L'UNIVERSITE DE TEHERAN, 1964, 276 P.

NASR (S.H.) -NEGHAHI BAR TARIKHE VA FARHANGUE IRAN- UN APERÇU SUR L'HISTOIRE ET LA CULTURE DE L'IRAN. TEHERAN, EDIT. CHAHRI VAR PRESSE, 1973, 136 P.

PETROCHOVSKI (A.) -ISLAM DAR IRAN- ISLAM EN IRAN, TEHERAN, EDIT. PAYMAN, TRADUIT DE RUSSE EN PERSAN PAR KECHAVARZE, 1974, 565 P.

PIKULEVSKAYA (N.V.) -TARIKHE IRAN- HISTOIRE DE L'IRAN, TEHERAN, EDIT. PAYMAN, TRADUIT PAR KECHAVARZ (K.), 1975, 329 P.

REZAIAN (M.A.) -PICHNAHADI BARAEY TAQIRE NEZAME AMOUZECHI- QUELQUES PROPOSITIONS POUR LE CHANGEMENT DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>0</sup> 42, 1980, 17 P.

SADIGH (I.) -TARIKHE TALIM VA TARGIAT DAR IRAN- HISTOIRE DE L'EDUCATION EN IRAN. TEHERAN, UNIVERSITE DE TEHERAN, N<sup>0</sup> 567, 1958.

SAFA (Z.) -AMOUZECH VA DANECH DAR IRAN - SCIENCE ET ENSEIGNEMENT EN IRAN. TEHERAN, EDIT. NOVINE, 1982, 129 P.

SAFI (A.) -ZEZAME "TALABEGUI"- SYSTEME "TALABEGUI". TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE D'EDUCATION NATIONAL, 1980, 19 P.

SAHAB. (A.) -TARIKHE MADRESSA SIPAHSSALAR- HISTOIRE DE L'ECOLE "TALABEGUI" DE SIPAHSSALAR. TEHERAN, "SEPER", 1950, 150 P.

SASSANI KHAN (M.) -SIASSAT MADARANE DOREE QADJAR- LES POLITICIENS DE L'EPOQUE DE QADJAR. TEHERAN, EDIT. "HEDAYAT-BABAK", 1959, 360 P.

SERAM (M.) REFLEXION SUR LE PROGRAMME DU SYSTEME EDUCATIF EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>O</sup> 24, 1980, 86 P.

SHOKOUHI (G.) -NEZAME TALIM VA TARBIAT- LE SYSTEME EDUCATIF. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>O</sup> 7, 1980, 23 P.

SOBHI (A.A) -SEYRI DAR DJAMEE CHENASSI IRAN- PARCOURS DANS LA SOCIOLOGIE IRANIENNE. TEHERAN, EDIT. "KARAZMI", 1951, 122 P.

SOUROUCHE (A.) -RESALATE DANECHGAH- LA PROPHETIE DE L'UNIVERSITE. TEHERAN, EDIT. FALAQ, 1980, 40 P.

SOUROUCHE (A.) -ELM VA IMAN- SCIENCE ET FOI. TEHERAN, "MOTAHARI", 1979, 36 P.

TAQAVIE (A.M.) -DJAMEE CHENASSIE QARBGUERAIIY : TARIKH VA AVAMEL DAR MAMALEKE ISLAMI- SOCIOLOGIE DE L'OCCIDENTALISATION : HISTOIRE ET FACTEURS DANS LES PAYS MUSULMANS. TEHERAN, EDIT. "AMIR KABIR", 1981, VOL. I, 216 P.

TAIMURI (I.) -AVALIN MOQAVEMAT DAR IRAN- PREMIERE RESISTANCE EN IRAN. TEHERAN, EDIT. LIBRAIRIE "SUQRET". 1949, 175 P.

UNIVERSITE DE TEHERAN, -RAHNAME-E DANECHGAH- GUIDE DE L'UNIVERSITE. TEHERAN, EDIT. UNIVERSITAIRE, N<sup>0</sup> 1000, 1966-67, 177 P.

ZAHED A. LA RECONSTRUCTION DU SYSTEME D'EDUCATION IRANIENNE. TEHERAN, BUREAU DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION, N<sup>0</sup> 32, 1980, 19 P.

ZAVABETI (M.) -PAJOUHECHI DAR NEZAME "TALABEGUI"- UNE ETUDE SUR LE SYSTEME "TALABEGUI". TEHERAN, EDIT. "NACHRE-KETAB", 1979, 206 P.

PRESSE IRANIENNE

PRESSE ANONYME. -"Vahdaté ouzé va danechgah"- "unité de ouzé et université". KEYHAN HVAWAEY. 4 MARS 1987, P.P 18-24.

MOTAHARI (M.) -"Mochkelat-é assassi dar sazeman-é roha niyat"- "Les difficultés essentielles dans l'organisation des religieux." HOZEH, TEHERAN, 1983, N<sup>0</sup> 2, P.P 7 A 22.



7) LES LIEUX DE L'ECOLE "TALABEGUI".....	82
C) L'ECOLE "TALABEGUI"(MADRASSA): LES CONDITIONS HISTORIQUES ET LES RAPPORTS POLITICO-IDEOLOGIQUE DE SA FORMATION.....	86
1) LES CENTRES D'ENSEIGNEMENT ET LE ROLE POLITICO- IDEOLOGIQUE DES ABBASSIDES (750-1258).....	86
2) INFLUENCE TURQUES (GHAZNEVIDES ET SALJUKIDES) DANS L'EMPIRE MUSULMAN: NOUVEAU COURANT POLITICO- IDEOLOGIQUE ET NOUVELLE ERE DE L'ENSEIGNEMENT "TALABEGUI" (999-1220).....	88
3) DE L'INVASION MONGOLE JUSQU'AU CONTACT DE L'IRAN AVEC L'OCCIDENT (XIII-XIX).....	90

<u>DEUXIEME CHAPITRE: SYSTEME UNIVERSITAIRE: GENESE ET EVOLUTION.....</u>	94
A) LES RAPPORTS DE L'IRAN AVEC LES GRANDES PUISSANCES A L'EPOQUE DE LA DYNASTIE QADJAR (A PARTIR 1825)....	95
I) LA SITUATION POLITICO-SOCIALE DE L'IRAN AU MOMENT DE SA PRISE DE CONTACT AVEC L'OCCIDENT COLONIALE....	96
2) L'ENJEU ET L'INFLUENCE RUSSE.....	99
3) L'ENJEU ET L'INFLUENCE ANGLAISE A PARTIR DE 1800...I02	
4) L'ENFLUENCE POLITIQUE ET CULTURELLE DE LA FRANCE A PARTIR DE 1839.....	I05
B) REPERCUTION DES RELATIONS DE L'IRAN AVEC L'OCCIDENT: L'AVENEMENT DE L'ECOLE ET DE L'UNIVERSITE DE TYPE EUROPEENNE (1852).....	III
I) LA NAISSANCE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE TYPE OCCIDENTALE EN IRAN (1837).....	II4



- 2) LA PREMIERE ECOLE DE TYPE EUROPEEN CREEE PAR  
LES IRANIENS EN 1889.....II9
- 3) NAISSANCE DE LA PREMIERE ECOLE SUPERIEUR  
OCCIDENTALE DAR-AL-FOUNOUN EN 1852.....I23
- 4) LA NAISSANCE DE L'UNIVERSITE DE TEHERAN(1935).....I33

DEUXIEME PARTIE: L'ETUDE COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN IRAN:

- SYSTEME "TALABEGUI", STSTEME UNIVER-  
SITAIRE (1968-1977).....I53

PREMIERE CHAPITRE: ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINIS-

TRATIVE DES DEUX SYSTEME D'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR.....I57

- A) ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE  
DU SYSTEME " TALABEGUI".....I58
- 1) FINANCEMENT DU SYSTEME "TALABEGUI".....I59
- 2) GESTION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME "TALABEGUI".....I72
- B) ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE DU  
SYSTEME UNIVERSITAIRE.....I76
- 1) FINANCEMENT DU SYSTEME UNIVERSITAIRE.....I76
- 2) ADMINISTRATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT  
UNIVERSITAIRE.....I85
- C) TABLEAU COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES.....203

DEUXIEME CHAPITRE: STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT DES DEUX

SYSTEMES.....206

A) STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT "TALABEGUI".....	208
1) DIVISIONS ET NIVEAUX D'ETUDES.....	209
2) BRANCHES ET FILIERES D'ETUDES.....	214
B) STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.....	222
1) DIVISIONS ET FILIERES D'ETUDES.....	222
2) BRANCHES ET FILIERES D'ETUDES.....	230
C) TABLEAU COMPARATIVE DES DEUS SYSTEMES.....	248

### TROISIEME CHAPITRE: LES ACTEURS DES DEUX SYSTEMES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	251
A) DU SYSTEME "TALABEGUI" .....	252
1) LES ENSEIGNANTS.....	252
2) LES ETUDIANTS.....	257
B) DU SYSTEME UNIVERSITAIRE.....	266
1) LES ENSEIGNANTS.....	266
2) LES ETUDIANTS.....	275
C) TABLEAU COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES.....	287

### QUATRIEME CHAPITRE: LES FINALITES DES DEUX SYSTEMES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	291
A) LES FINALITES, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME	
"TALABEGUI".....	293
B) LES FINALITES, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME	
UNIVERSITAIRE.....	300
C) TABLEAU COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES.....	312

### TROISIEME PARTIE: PERSPECTIVE DE L'ENSEIGNEMENT

<u>SUPERIEUR POUR L'IRAN</u> .....	315
------------------------------------	-----

<u>PREMIERE CHAPITRE: CARACTERISTIQUES DES DEUX SYSTEMES</u>	
D'ENSEIGNEMENT.....	319
<u>DEUXIEME CHAPITRE: MISSION FONDAMENTALE ET SOCIALE DE</u>	
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	342
<u>TRIOSIEME CHAPITRE: L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FACE AUX</u>	
NOUVELLES EXIGENCES MATERIELLES ET	
SPIRITUELLE DE LA SOCIETE	
D'AUJOURD'HUI.....	362
<u>CONCLUSION GENERALE: DE LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE</u>	
<u>DE RECHERCHE EN EDUCATION.....</u>	375
<u>ANNEXE.....</u>	386
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	412
<u>TABLE DES MATIERES.....</u>	440